3 1761 11766319 5


Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761117663195

Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada

CA1
J
-A56



Publications

17

Justice

ANNUAL
REPORT
1988-1989

Canada

ACME

(17)

JUSTICE

ANNUAL
REPORT
1988-1989





Published by authority of the
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates
Limited
Design: Bytown Group Inc.
Catalogue No. J1-1989
ISBN 0-662-57319-6
ISSN 0825-7442

© Minister of Supply and Services
Canada 1990

Printed in Canada
JUS-P-564

The Honourable Kim Campbell, P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

Minister Campbell:

I have the honour to submit the annual report of the Department of Justice for the fiscal year beginning April 1, 1988, and ending March 31, 1989.

The Department was closely involved once again in the full range of federal government activity. Notably, Justice officials advised the government on the implementation of the Canada – United States Free Trade Agreement, and on the Meech Lake Accord. Bill C-72, the new *Official Languages Act,* received Royal Assent on July 28, 1988, and was proclaimed in force on September 15.

The Department was also in the forefront of many important efforts taken this year to modernize and strengthen the nation's legal system. These included Bill C-89, an *Act to Amend the Criminal Code (victims of crime),* which received Royal Assent on July 21, 1988. Work also moved forward in the preparation of publications to inform Canadians involved in child protection — social workers, police, doctors, nurses, teachers — as well as the public generally, of the recent amendments to the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* that enable our society to cope more effectively with the serious problem of child sexual abuse.

continued...

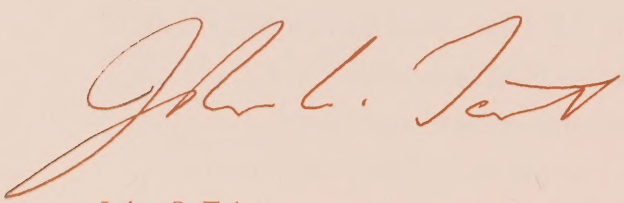
The legislation on mutual legal assistance, which came into force on October 1, 1988, provided Canada with the legal framework to investigate and prosecute transnational crimes, including terrorism, drug smuggling and money laundering. Also on the international front, the Department continued preparations for Canada's participation in the United Nations' 8th Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders.

There were court cases affecting the daily lives of Canadians, many of which involved the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* These included *Borowski v. The Queen, Schachter v. The Queen,* and *Cassidy et al v. The Queen.* The Department also handled important cases involving administrative law, international relations, extradition and citizenship, constitutional issues and aboriginal rights.

During the period covered by this report, the Department began to develop a statement of mission and organizational values. This is a fundamental exercise, involving all employees. It is especially important in light of the breadth and scope of the challenges facing the Department of Justice today. Our core values have been identified as serving the public interest, maintaining integrity and quality in our work, and demonstrating respect for employees.

Throughout the year, the enthusiasm of all members of the Department — at headquarters, in the legal services units and in the regional offices — was amply demonstrated by their dedication to the values outlined in the statement. Without the hard work and commitment of our employees, the Department could not have achieved its goals.

Sincerely,



John C. Tait

Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General

Table of Contents

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA 1

HIGHLIGHTS 1988-1989 2

DEPARTMENTAL ORGANIZATION 4

DEPUTY MINISTER 8

ASSOCIATE DEPUTY MINISTERS 9

COMMITTEES 10

CIVIL LAW SECTOR 12

- Legislative Programming Branch 12
  - Legislation Section 12
  - Legislative Editing Office 12
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section 13
- Montréal Regional Office 14
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice 15

LITIGATION SECTOR 16

- Civil Litigation Branch 16
  - Admiralty and Maritime Law Section 18
- Criminal Law Branch 19
- Tax Law Branch 22
- General Counsel Group 23
- Regional Offices 24
  - Halifax 24
  - Toronto 25
  - Winnipeg 27
  - Saskatoon 28
  - Edmonton 29
  - Vancouver 31
  - Whitehorse 33
  - Yellowknife 33

PUBLIC LAW SECTOR 35
Constitutional and International Law Section 35
Advisory and Administrative Law Section 35
Privy Council Office Section (Justice) 35
Federal-Provincial Relations Office Section 36
Human Rights Law Section 36
Judicial Affairs Unit 36
Native Law Section 36
Statute Revision Commission 36

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR 39
Commercial and Property Law Branch 39
Information Law Branch 39
Finance Law Branch 40

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR 43
Criminal and Family Law Policy Directorate 43
Criminal Law Review Project 44
Compliance and Regulatory Remedies Project 44
Programs and Policy Directorate 44
Research and Development Directorate 44

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR .. 51
Personnel Administration Directorate 53
Administrative Policies and Services Directorate 53
Financial Management, Planning and Informatics Directorate 54
Bureau of Review 54
Communications and Public Affairs Directorate 54
Liaison and Federal-Provincial Relations Unit 55
Corporate Services Directorate 55

DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS 56

APPENDIX I

Statutes for Which the Minister of Justice is Responsible 61

APPENDIX II

Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector 62

APPENDIX III

Selected Publications, 1988-1989 63

Minister of Justice and Attorney General of Canada

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal advisor to the Governor General and the chief legal member of the Queen's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that our laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- sees that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act*, and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

Highlights 1988-1989

The 1988-1989 fiscal year was an eventful one for the Department of Justice. The Department was directly involved in virtually all major government initiatives, including its efforts to strengthen the economy, improve social justice for all Canadians, and modernize the country's legal system.

MEECH LAKE ACCORD

The Department assisted with the Meech Lake Accord, as well as a number of related constitutional reform issues.

FREE TRADE

The Department provided the Prime Minister and the government with advice on the Canada – United States Free Trade Agreement, including its implementation and its constitutional implications.

ST. PIERRE AND MIQUELON

The Department participated in negotiations with France on the dispute over fishing rights off Canada's Atlantic coast and the maritime boundary in the area of St. Pierre and Miquelon. A set of agreements was signed on March 30, 1989, settling the fisheries issues for a period of three years and providing for the arbitration of the boundary by a five-member court of arbitration.

UNIDROIT CONFERENCE

From May 9 to 28, 1988, Canada hosted, in Ottawa, a conference of the International Institute for the Unification of Private Law (Unidroit). The purpose of the conference was to adopt draft conventions on international factoring and international financial leasing. It was attended by 59 states representing many legal and regional interests, and 10 international organizations, including the Hague Conference on Private International Law and the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

REVISED STATUTES

The *Revised Statutes of Canada, 1985*, were brought into force December 12, 1988, as were the first and second supplements, which adapted the Acts of Parliament enacted in 1985 and 1986 to the Revised Statutes. The Revised Statutes were made available in both a bound and a loose-leaf edition.

OFFICIAL LANGUAGES

Bill C-72, the new *Official Languages Act*, received Royal Assent on July 28, 1988, and was proclaimed in force on September 15. The new Act strengthens the framework and principles of the previous legislation.

FAMILY LAW

Part II of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* was proclaimed on May 2, 1988. Part II allows support orders and agreements to be enforced through the garnishment of specified federal monies. Parts I and III of the Act, which were proclaimed on November 20, 1987, allow certain information to be released from specified federal data banks to trace persons who breach support, custody or access orders, or persons involved in parental child abduction.

VICTIMS OF CRIME

Bill C-89, *An Act to Amend the Criminal Code (victims of crime)*, received Royal Assent on July 21, 1988. The amendments, dealing with the protection of the identity of victims and witnesses of sexual offences and extortion offences, the use of photographs of recovered property, proof of ownership and value of property, and the use of victim impact statements, were proclaimed on October 1, 1988.

CHILD SEXUAL ABUSE

A comprehensive law information program plan was developed to ensure that Canadians are aware of and have access to information about child sexual abuse legislation. Among other changes, the new legislation permits children under the age of 14 years to appear as witnesses without the need for corroboration of their evidence.

SENTENCING

The report on sentencing by the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General was tabled during the year. The Minister announced plans to work toward the development of a permanent sentencing commission and a legislated statement of purposes and principles of sentencing. Twenty-four research reports of the Canadian Sentencing Commission were published during the year.

MUTUAL LEGAL ASSISTANCE

The *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act* came into force on October 1, 1988. This legislation created the legal framework for implementing mutual legal assistance treaties, including the 1985 treaty with the United States.

PROCEEDS OF CRIME

Bill C-61, which amended the *Criminal Code*, *Narcotic Control Act* and *Food and Drugs Act*, provides for the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime. The legislation received Royal Assent on September 13, 1988, and was proclaimed into force on January 1, 1989.

CRIMINAL CODE

Consideration of the Law Reform Commission's draft Criminal Code continued throughout the year, with emphasis on mental disorder issues and on consultations with the provinces on homicide.

LITIGATION

Cases stemming from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* continued to increase in volume and complexity during the year. An important constitutional case was *Sparrow v. The Queen*. The appeal was heard by the Supreme Court of Canada in November of 1988 and involved aboriginal fishing rights in British Columbia. It will be the first interpretation by the Supreme Court of Canada of s.35 of the *Constitution Act, 1982*. In *Amway v. The Queen*, the Supreme Court of Canada determined that a corporation, per se, cannot be a witness, therefore it cannot come within s. 11(c) of the Charter and must produce a corporate officer for discovery.

Departmental Organization

The Department of Justice employed 1,524 persons in 1988-1989.* The major occupational group — lawyers — constituted 48 per cent of all personnel.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 476 during the year.* These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal services to federal departments and agencies in the regions.

The Department had 39 legal services units in the National Capital Region and one in Charlottetown, P.E.I., which provided assistance to federal departments and agencies. The size of these units varied from one to 30 employees. In 1988-1989, staff in the departmental legal services units totalled 216.* In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff in Ottawa totalled 832. Branches representing specialized fields of law and central services, such as public law, policy development, programs and research, legislative programming and administration, are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Department had a budget of $379.5 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the table of expenditures.

** Person-year usage as of March 31, 1989. Does not include person-years lent to Justice by client departments.*

DEPARTMENT OF JUSTICE EXPENDITURES*
FISCAL YEAR 1988-1989

	Personnel Costs	Operating Costs	Grants and Contributions	Total
Minister's Office	$ 1,105,678	$ 483,861		$ 1,589,539
Deputy Minister	418,483	94,211		512,694
Associate Deputy Minister, Civil Law	10,451,249	2,951,656	$ 190,890	13,593,795
Associate Deputy Minister, Litigation	29,074,990	8,646,049		37,721,039
Associate Deputy Minister, Public Law	6,481,768	1,567,675	451,687	8,501,130
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services	21,748,533	730,943		22,479,476
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research	7,147,495	4,160,120	260,041,402	271,349,017
Assistant Deputy Minister, Corporate Management	12,326,837	11,429,399		23,756,236
TOTAL	**$ 88,755,033**	**$ 30,063,914**	**$ 260,683,979**	**$ 379,502,926**

** Figures from public accounts 1988-1989*

Department of Justice Organization Chart

Minister of Justice and Attorney General

Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General

Civil Law Sector

- Legislative Programming Branch
  - Legislation Section
  - Legislative Editing Office
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section
- Montréal Regional Office
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice

Litigation Sector

- Civil Litigation Branch
  - Admiralty and Maritime Law Section
- Criminal Law Branch
- Tax Law Branch
- General Counsel Group

Regional Offices

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

Public Law Sector

- Constitutional and International Law Section
- Advisory and Administrative Law Section
- Privy Council Office Section (Justice)
- Federal-Provincial Relations Office Section
- Human Rights Law Section
- Judicial Affairs Unit
- Native Law Section
- Statute Revision Commission

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

- Commercial and Property Law Branch
- Information Law Branch
- Finance Law Branch

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

- Criminal and Family Law Policy Directorate
- Criminal Law Review Project
- Compliance and Regulatory Remedies Project
- Programs and Policy Directorate
- Research and Development Directorate

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

- Personnel Adminstration Directorate
- Administrative Policies and Services Directorate
- Financial Management, Planning and Informatics Directorate
- Bureau of Review
- Communications and Public Affairs Directorate
- Liaison and Federal-Provincial Relations Unit
- Corporate Services Directorate

March 31, 1989

Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also ex officio the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all sectors of the Department and acting closely with the Corporate Management Sector, it interacts with the Minister's Office and with other government departments and agencies.

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice that provides policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1988-1989, these groups examined such issues as the young offenders legislation, sentencing and parole reform, criminal law reform, human rights law, victims of crime and aboriginal justice matters.

Associate Deputy Ministers

Three Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership.

The Associate Deputy Minister, Civil Law, advises the Department on civil law matters and is responsible for federal litigation, commercial and notarial matters in Quebec. She is responsible for the Legislative Programming Branch. She coordinates all departmental activities related to international issues and chairs the National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government except for civil law litigation in the province of Quebec. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montréal).

The Associate Deputy Minister, Public Law, is responsible for the Human Rights Law Section, the Judicial Affairs Unit, the Privy Council Office Section (Justice), the Federal-Provincial Relations Office Section, the Advisory and Administrative Law Section, the Constitutional and International Law Section, the Native Law Section and the Statute Revision Commission. She also chairs a departmental committee on native issues.



COMMITTEES

The Department has an extensive network of corporate committees, each tasked with addressing an important aspect of departmental responsibility. Some, consisting of the senior management of the Department, provide strategic direction on legal and management issues. Others address particular issues or areas of departmental activity. Together, they ensure that the necessary expertise is brought to bear on the wide range of legal and management issues facing the Department.

EXECUTIVE COMMITTEE

The Executive Committee is the senior management committee, the most important decision-making forum within the Department. Chaired by the Deputy Minister, it includes the Associate Deputy Ministers, the Assistant Deputy Ministers, the Assistant Deputy Attorneys General, the Chief Legislative Counsel, the Chief General Counsel and Corporate Management Directors General. The Committee meets twice a month to consider legal and policy issues as well as administrative matters. It is responsible for the Department's strategic planning, including consideration of the resource needs of the various sectors. The Committee considers the impact of central agency initiatives upon the Department, as well as the impact of legislation and major litigation. Considerable attention is paid to personnel matters: the Committee members meet directly after Executive Committee meetings as the Personnel Management Committee.

DEPUTY MINISTER'S ADVISORY COMMITTEE

The Deputy Minister's Advisory Committee is composed of the senior managers from each sector of the Department. It examines policy and management issues to provide advice to the Deputy Minister. The deliberations of this Committee are regularly referred to the Executive Committee for further consideration and decisions.

CHARTER COMMITTEE

The Charter Committee, chaired by the Deputy Minister, oversees the conduct of litigation and other matters arising from issues under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* It makes policy recommendations to the Minister and advises on interventions by the Attorney General in actions in which the government is not already a party.

LITIGATION COMMITTEE

The Litigation Committee, which is chaired by the Associate Deputy Minister, Litigation, supervises all of the Department's litigation activities. The Committee reviews, coordinates and advises on major litigation issues, including interventions, appeals and substantive legal questions, and gives related advice to the Minister and Deputy Minister.

MANAGEMENT COMMITTEE

The Management Committee is composed of managers from headquarters, regional offices and departmental legal services units. Chaired by the Deputy Minister, the Committee meets twice a year to discuss the entire spectrum of departmental management issues. Consisting of both plenary and workshop sessions, management committee meetings provide departmental managers with an opportunity to meet and to discuss, in a structured way, current developments in both the law and management.

OFFICIAL LANGUAGES COMMITTEE

This Committee monitors the implementation of the Official Languages Program. It attends to a variety of policy and administrative aspects of the program, including access to language training, translation procedures, and departmental objectives relating to official languages.

OTHER CORPORATE COMMITTEES

The Department benefits from the contributions of other departmental committees that advise senior management on operational and policy functions. These include the Advisory Committee on Disabled Persons, the Training and Development Committee, the Advisory Committee on Internal Communications, the Information Systems and Policy Committee and the Audit and Evaluation Committee. More than 250 employees serve as volunteer members of these committees, assisting in policy and program development and in the exchange of information.

Civil Law Sector

The Associate Deputy Minister, Civil Law, is responsible for litigation in Quebec involving the federal government and for issues involving real property law and commercial law. She is the senior departmental counsel for all questions of civil law, and provides advice on the orientation and direction of all the Department's relations with Quebec. The ADM, Civil Law, is also responsible for the Legislative Programming Branch, coordinating departmental activities in international matters, and for the National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice. In addition, the Department's Montréal Regional Office reports to the ADM, Civil Law.

LEGISLATIVE PROGRAMMING BRANCH

The Legislative Programming Branch prepares all government bills and motions to amend those bills. It also oversees the publishing of annual volumes of statutes and Part III of the *Canada Gazette*. The Branch consists of the Legislation Section and the Legislative Editing Office.

■ Legislation Section

The Legislation Section is under the direction of the Chief Legislative Counsel, holding the rank of Assistant Deputy Minister. Assisting him are a deputy chief legislative counsel, two general counsel, four senior counsel and ten legislative drafters. In addition, one general counsel and three drafters are attached to the Tax Counsel Unit in the Department of Finance to draft and review amendments to the *Income Tax Act* and regulations under that Act.

Under delegation from the Deputy Minister of Justice, the Chief Legislative Counsel examines all bills introduced by ministers into the House of Commons. This is required under the *Department of Justice Act* in order to ascertain whether any provisions are inconsistent with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* or the *Canadian Bill of Rights*.

■ Legislative Editing Office

The Legislative Editing Office provides editing services to the Legislation Section and to the Privy Council Office Section (Justice). It prepares draft proclamations, commissions and other instruments issued under the Great Seal for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice). It also maintains master copies of federal statutes and regulations, and prepares and oversees the printing of the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers, Part III of the *Canada Gazette* and the annual volumes of the Statutes of Canada.

ACTIVITIES

In the 1988-1989 year, the government introduced 34 bills drafted by the Legislation Section, and Parliament passed 55 acts. The most notable bill passed during the year was the act to implement the Canada – United States Free Trade Agreement. Other important bills included privatization acts involving Air Canada and Eldorado Nuclear Limited and a number of larger bills such as the *Canada - Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act* and the *Railway Safety Act*. Members of the

Legislation Section also continued to assist the committee charged with the responsibility of completing a new official French version of certain constitutional acts.

The Department once again contributed to the common-law and civil-law faculties of the University of Ottawa to support legislative drafting courses, a part of the University's graduate studies program. Eight fellowships were awarded to students enrolled in this program, which is a major source of legislative drafters for both the federal and provincial governments, and for some developing countries.

CIVIL LITIGATION AND REAL PROPERTY LAW (QUEBEC) SECTION

The Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section represents the Attorney General of Canada in civil suits brought by or against the federal government or its representatives anywhere in Quebec outside the Montréal region. It is responsible for all aspects of public and private law not related to criminal, tax or immigration law.

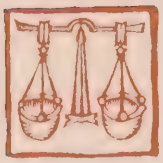
The Section is divided into two sectors: Litigation and Real Property and Commercial Law.

Significant cases dealt with during the year by the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section include the following:

In *Marc-André Boivin v. Her Majesty the Queen*, the plaintiff, a former union employee and also an agent for the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), claimed damages from the Crown in the Federal Court. He claimed that CSIS, having learned of his part in conspiring to dynamite the property of an employer — a charge of which he was subsequently convicted — failed to protect the identity of a police informant by disclosing or allowing to be disclosed the fact that he was an agent for CSIS. He also claimed that the Security Intelligence Review Committee (CSIRC), a statutory federal agency, violated section 7 of the Charter by failing to provide him with an opportunity to be heard during its investigation of CSIS activities within the labour movement. Lastly, he criticized the Solicitor General of Canada for having allowed publication of the CSIRC report under the circumstances. The case is still pending.

In *Michel Généreux v. General Court Martial et al*, a member of the armed forces, charged by a court-martial convened in accordance with the *National Defence Act* with desertion and possession of a narcotic for the purpose of trafficking, claimed that the court-martial did not constitute an independent and impartial tribunal within the meaning of sections 7 and 11(d) of the Charter. He also charged that establishment of the court-martial was contrary to rights set out in section 15 of the Charter. The Federal Court dismissed these claims, adding that courts-martial were fully justified under section 1 of the Charter.

In *Grand Chief Coon Come et al v. Her Majesty et al*, representatives of the James Bay Cree Indians made an application to the Federal Court to block construction of a planned Hydro-Québec generating plant on the Great Whale River and to obtain recognition of various claims to ancestral lands and the natural resources found there. In support of the claim against the Crown, the plaintiff cites obligations under the James Bay and Northern Quebec Agreement, guidelines on environmental study and assessment, and the *Fisheries Act*. The case was pending.



Thirty-nine bait and ice establishments in Quebec, valued at $18 million, were privatized during the year. The Real Property and Commercial Law Sector, together with the client department's legal counsel, prepared all legal documentation for this transfer. The Sector worked on agreements with Fisheries and Oceans Canada, Public Works Canada, Transport Canada, Environment Quebec, the Secrétariat aux affaires gouvernementales canadiennes, the Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec, and a number of municipal corporations.

MONTRÉAL REGIONAL OFFICE

The Montréal Regional Office provides legal advice in civil litigation to federal departments and agencies in all judicial districts within the jurisdiction of the Montréal District Court of Appeal. The Office also represents Revenue Canada in tax cases and is responsible for criminal prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada in a large part of the province of Quebec.

In 1988-1989, the Montréal Regional Office employed 60 lawyers, including five general counsel. Twenty-nine worked on civil litigation, 15 on criminal prosecution and 13 on tax litigation. The Office employed 46 support staff, six articling students and five students.

Lawyers in the Civil Litigation Section dealt with 6,253 cases, of which 3,600 were new. Most of these cases, which covered a wide range of government activity, had to do with the application of unemployment insurance, immigration, customs, labour or tax law, or with public liability provisions regarding damages or contracts.

The proportion of cases involving public law continued to increase, owing to the high number of cases citing arguments based on the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Criminal Litigation Section dealt with 2,600 cases. In addition, it worked on several extradition cases and various procedures affecting penitentiary institutions.

The Tax Litigation Section dealt with more than 3,400 cases, representing Revenue Canada before the Tax Court of Canada and before both divisions of the Federal Court.

On December 15, 1988, the Supreme Court handed down a decision in *La Caisse de dépôt et placement du Québec v. Sparling*. This case involved the Crown's immunity to the *Canada Business Corporations Act*. In this regard, the Supreme Court ruled that if the Crown decided to purchase shares in a company, it was bound by all the legislative provisions concerning shareholders' rights and obligations.

In *Her Majesty the Queen v. The Public Service Alliance of Canada and Econosult Inc.*, the Federal Court of Appeal ruled that the Public Service Staff Relations Board was not competent to decide whether a person was a public servant within the meaning of the *Public Service Staff Relations Act*, since federal public servant status results exclusively from an appointment in accordance with the *Public Service Employment Act*. A motion for leave to appeal this decision was made to the Supreme Court of Canada.

In *Marcelle Tétreault-Gadoury v. the Canada Employment and Immigration Commission*, the Federal Court of Appeal ruled that section 31 of the *Unemployment Insurance Act, 1971*, prohibiting payment of unemployment insurance benefits to anyone 65 years of age or older, was contrary to section 15 of the Charter and thus unenforceable. The Supreme Court of Canada granted a motion by the government for leave to appeal this decision.

In *The Queen v. Richard Gervais, Jean Poupart and Serge Boulet*, after a trial lasting nearly six months, a jury found one defendant guilty of importing five tonnes of hashish and the two co-accused persons guilty of possession of hashish for the purpose of trafficking. At the time, this seizure of hashish was Canada's largest. This was also the first case whose success hinged on close cooperation between the RCMP and Soviet customs services. A Soviet customs officer was one of the most important Crown witnesses.

At issue in *Watelle and Lalonde v. The Queen* was the nature of expenses — including the payment of bonds posted — incurred by two physicians in connection with the construction of a reception centre. The taxpayers held that under section 18(1)(a) of the *Income Tax Act*, these expenses were deductible in computing their professional income. Revenue Canada argued that the expenses were capital expenses falling under section 18(1)(b) of that Act. The Federal Court of Appeal ruled in favour of Revenue Canada.

NATIONAL PROGRAM FOR THE INTEGRATION OF THE TWO OFFICIAL LANGUAGES IN THE ADMINISTRATION OF JUSTICE

The National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice promotes the use of English and French in legislative texts by members of the legal profession and before provincial and territorial courts throughout Canada. The program, introduced in 1981, provides assistance for the publication of glossaries, vocabularies, dictionaries, forms and reference works for students, professors, lawyers and judges wishing to study common law in French or civil law in English.

Over the past two years, the program has also facilitated instruction in French criminal law terminology for lawyers in the common-law provinces and territories. Effective January 1990, under an amendment to the *Criminal Code* brought about through the new *Official Languages Act*, any accused will have the right to be tried by a judge or a jury, as the case may be, who understands and speaks the accused's official language. The Centre de traduction et de terminologie juridiques in Moncton has developed and taught two initial course modules in the Maritime Provinces, while the Institut Joseph-Dubuc in Winnipeg has organized and provided them in the four western provinces.

Standardization of common-law terminology in French was undertaken under this program in 1984. Publications to date include bilingual vocabularies entitled *Law of Evidence* and *Law of Succession*, three initial volumes of *Law of Property* and a *Glossary of Civil Procedure*. In addition, research on terms used in the *Revised Statutes of Canada, 1985* and legislation passed up until now have made possible the publication, in cooperation with the Secretary of State Department, of the *Glossary of Federal Statutes* and an updated version of the collection of *Definitions in Federal Statutes*.



Litigation Sector

Under the Associate Deputy Minister, Litigation, this Sector is responsible for all litigation for and against the Crown, except for civil law litigation in Quebec. The Sector is divided into three main branches, dealing with criminal, civil and tax litigation. This year a fourth unit, dealing with admiralty and maritime matters, was transferred to and became part of the Civil Litigation Branch. Each branch is directed by an assistant deputy attorney general. In addition, a small group of very senior experienced counsel conduct particularly complex and significant cases under the direction of the Chief General Counsel.

Regional offices in Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife, and sub-offices at Iqaluit and Regina, complete the Sector. Staff counsel are engaged daily in courts at all levels in all parts of Canada. In other centres, the services of private-sector counsel are engaged to conduct cases on instructions from Ottawa and the regional offices.

Civil Litigation Branch

The primary responsibility of the Civil Litigation Branch is to represent the Attorney General of Canada in civil litigation conducted by or against the federal government in the common-law provinces and in the territories.

Civil litigation lawyers are involved in all phases of litigation, from the initiation of proceedings at the trial level to appeals before the Supreme Court of Canada. Cases range from contract and tort matters arising out of the ordinary course of government business to public law matters involving constitutional and jurisdictional questions. As well, there are many specialized actions in fields such as intellectual property, immigration, human rights, customs and excise, international and commercial law.

Counsel appear before all levels of provincial and federal courts, as well as before federal boards, commissions and tribunals on issues involving the administration and enforcement of federal statutes. In addition, counsel appear before public inquiries and, on occasion, before provincial or international tribunals.

The Branch also provides legal advice and assistance to the government on potentially litigious issues. Opinions are often required on the potential liability of a proposed course of action or on the validity of legislative provisions. Counsel also play a role in the development of policy and legislative proposals, particularly in relation to government positions on issues arising from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.*

Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation, supervises and coordinates all civil litigation, other than income tax matters, affecting the common-law provinces and the territories.

Civil litigation sections exist at headquarters and in each of the regional offices. Generally, each section is responsible for litigation arising within its own region. However, other arrangements may be made in cases where counsel having special expertise reside outside the region or if the involvement of a client department's headquarters makes it desirable to have the litigation handled from Ottawa.

Litigation is conducted by approximately 90 lawyers in the regional offices and at headquarters, who are assisted by paralegal, clerical and secretarial support staff. The Attorney General is also represented by private-sector lawyers acting as agents under the instruction of lawyers in the Civil Litigation Branch.

ACTIVITIES

The volume and complexity of litigation cases continued to increase during 1988-1989.

A Charter-based challenge to the *Maintenance of Ports Operation Act, 1986* was mounted before the Federal Court in *International Longshoremen's and Warehousemen's Union v. The Queen*. The plaintiff claimed that its freedom of association had been infringed by the provisions of the Act that imposed a collective agreement and removed the right to strike. Litigation will go to trial in the autumn of 1989.

Charter issues were also raised in *The Queen v. Amway Corporation*, a case involving a claim by the Crown for duties, tax and penalties under the *Customs Act*. The defendant alleged that its right against self-incrimination was infringed by court rules that require it to attend discoveries. The Federal Court of Appeal agreed and reversed the judgment of the Trial Division. The Crown successfully appealed to the Supreme Court of Canada.

A major constitutional challenge was *Sparrow v. The Queen*, which was heard by the Supreme Court of Canada in the past year. This case deals with the issue of aboriginal fishing rights and the interpretation of a section of the *Constitution Act, 1982*.

Borowski v. Attorney General of Canada was heard by the Supreme Court of Canada in October of 1988. In a judgment rendered early in 1989, the Court held that the question of whether a fetus is entitled to Charter protection need not be decided because the section under attack had been previously declared invalid by the Court in *Morgentaler v. The Queen*.

New litigation was commenced in the following areas:

- Native Affairs: Litigation began on a variety of topics, including aboriginal and constitutional rights, the interpretation of *Indian Act* provisions, and land issues. A number of important cases proceeded to the appellate level.

- Human Rights: As a result of the application of the *Canadian Human Rights Act*, there was a substantial increase in litigation before the Human Rights Tribunal and the Federal Court involving complaints of discrimination on the basis of age, race, sex, religion and disability.

- Access - Privacy: A number of claims required the courts to balance individual privacy and the need for confidentiality in certain government activities against the public's right to know.

- Customs and Excise: Recent amendments to the *Customs Act*, *Excise Tax Act*, and the creation of the Canadian International Trade Tribunal, raised new questions before the Tribunal and the Federal Court on interpretation and jurisdiction.

- Public Service: Actions and applications pursuant to a section of the *Federal Court Act* involved issues dealing with the interpretation of the *Public Service Employment Act* and Regulations, and the interpretation of collective bargaining agreements.

- Unemployment Insurance: Some claims related to the interpretation of various sections of the *Unemployment Insurance Act* and Regulations, and others related to Charter challenges to this legislation.



Admiralty and Maritime Law Section

The Admiralty and Maritime Law Section provides advice from time to time to the Marine Casualty Investigation Branch of the Department of Transport in carrying out responsibilities for casualty investigations under the *Canada Shipping Act*. As well, the Section carries out its own investigations of casualties that give rise to claims against the Crown, assembling evidence and reporting on issues of liability.

Specialized legal advice is provided on the *Canada Shipping Act* and Regulations, and the *Federal Court Act*, as well as on other federal legislation relating to shipping law.

The Section has functional responsibility for providing advice and participating in the negotiation of international conventions on maritime law and the development of appropriate domestic legislation. The Section accordingly has been active in a number of international negotiations and has provided advice in this area on a regular basis.

Services and advice are provided in relation to cargo claims, charter party disputes, marine insurance matters, ships' mortgages, liens and financing, and carriage of goods by sea. These services include drafting complex contractual agreements, investigating claims, negotiating and settling disputes.

The Section maintains close contact with bodies such as the Canadian Maritime Law Association and the Maritime Law Section of the Canadian Bar Association.

The Section is directed by the Senior General Counsel, Admiralty and Maritime Law, reporting to the Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation.

Work conducted in 1988-1989 included the following:

- Litigation was conducted on behalf of the Canadian Coast Guard in the defence of an action that raised a serious challenge to the Coast Guard's ability to inspect and approve lifesaving equipment on board Canadian ships.

- The Section participated in the preparation of litigation conducted in a civil court in Chile on behalf of the Minister of National Revenue. The Minister held a first preferred ship's mortgage for $25 million on a Canadian-registered research ship that was arrested in the state-owned shipyard in Chile for nonpayment of claims. Negotiations were conducted to protect the Canadian government's financial interest.

- A constitutional challenge to provisions of the *Canada Shipping Act* required an intervention in the British Columbia Court of Appeal.

- Preparations were made for the examination for discovery of the President of The St. Lawrence Seaway Authority, the Authority itself and the Crown, arising out of an incident at Lock 7 of the Welland Canal in 1985. The incident involved some 55 actions and a total of about $25 million in claims.

- The Section also provided assistance to counsel in the Vancouver Regional Office in the trial of limitation of liability proceedings involving the *Jervis Crown*, which struck the New Westminster Bridge in 1987.

- The Section held its first Admiralty Seminar for the benefit of departmental lawyers and officials of various departments, Crown corporations and agencies.

- The Section was involved in litigation on behalf of the Canadian Coast Guard for the recovery of costs incurred as the result of oil pollution arising from shipping casualties.

CRIMINAL LAW BRANCH

The Criminal Law Branch's responsibilities derive from the obligations and duties of the Attorney General and the Minister of Justice pursuant to legislation, treaties and the common law.

The Branch prosecutes offences and conspiracies to commit offences under most federal legislation other than the *Criminal Code* and, as well, prosecutes for crimes against humanity and war crimes. In the Yukon and the Northwest Territories, the Attorney General of Canada prosecutes all offences under federal legislation, including the *Criminal Code*. The majority of federal prosecutions are under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*. The Branch appears on behalf of the Attorney General of Canada before the Supreme Court of Canada on appeals of its own cases to that Court and also as intervenor in other cases that challenge the constitutional validity of federal legislation, including the *Criminal Code*, or involve important issues relating to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Criminal Law Branch also reviews applications to the Minister of Justice for the mercy of the Crown for persons convicted of crimes or sentenced to prison terms. It advises on all extradition matters under the *Extradition Act* and rendition requests under the *Fugitive Offenders Act*, including the negotiation of extradition treaties. It deals with requests for legal assistance in gathering evidence abroad for Canadian investigations, and evidence in Canada for foreign investigations. Finally, the Branch is responsible for criminal law policy in extradition, rendition and mutual legal assistance.

The Attorney General of Canada must grant consent prior to the commencement of certain proceedings under the *Criminal Code* and other federal legislation. The Branch reviews these applications as well as those for the transfer of charges and probation orders from one jurisdiction to another.

Criminal Law Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code*, on legislative proposals pertaining to criminal law, and on the development of criminal law policy and programs.

ORGANIZATION

The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, directs the Criminal Law Branch. Criminal prosecution sections in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa employ approximately 100 lawyers. These sections manage all federal prosecutions and litigation arising in their jurisdictions. In areas not served by regional offices, approximately 550 private lawyers, appointed as standing agents, are responsible for prosecutions.

In addition, the ADAG, Criminal Law, has functional responsibility for all departmental activities respecting prosecutions arising under federal statutes administered by other government departments and agencies, and for legal advice to agencies responsible for security and intelligence matters.



The ADAG is also responsible for the War Crimes and Crimes Against Humanity Section, which was established to help investigate and take legal proceedings against alleged war criminals. The Section's mandate is to review all files turned over by the Commission of Inquiry on War Criminals (Deschênes Commission) with a view to taking appropriate action, as well to deal with new or contemporary allegations of war crimes and crimes against humanity that may be brought forward from time to time. Specifically, the Section does all that is necessary in the investigative stage to see that specific, serious and credible allegations are investigated, and if a proper case is established, to recommend to the Attorney General of Canada that criminal charges be instituted. The Section also considers alternative remedies such as extradition, denaturalization and deportation in appropriate cases.

ACTIVITIES

■ Applications for Mercy

The Branch handled 20 applications for the Minister's or Governor-in-Council's intervention to provide a post-conviction remedy under the *Criminal Code*. Although the Minister intervenes rarely and only in compelling circumstances of an apparent miscarriage of justice, the Minister did intervene in one case this year. In *R. v. H. St. Cyr*, the Minister ordered a new trial and the accused was subsequently acquitted by the courts.

■ Extradition and Rendition

In the calendar year 1988, Canada filed 26 requests for extradition with the United States and 9 requests for extradition with other countries. Canada received 64 requests for extradition from the United States and 12 from other countries. In total, 45 fugitives were surrendered by Canada and 26 were returned to Canada from other countries.

■ Mutual Legal Assistance

On March 18, 1985, a treaty was signed by Prime Minister Brian Mulroney and President Ronald Reagan to provide for mutual legal assistance in the investigation and prosecution of criminal matters between Canada and the United States. A similar treaty limited to drug trafficking was signed on behalf of Canada and the United Kingdom on June 22, 1988. The legislation that will implement these treaties, the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*, was proclaimed in force on October 1, 1988.

Once these treaties have been ratified, Canada's ability to provide evidence to assist a British or American investigation, and to receive similar assistance in return, will be greatly enhanced.

During the year, Canada filed 50 requests for assistance to gather evidence with foreign countries, 16 of which required judicial assistance. Canada received 50 requests for assistance to gather evidence in Canada from foreign countries, 22 of which required judicial assistance. In total, 101 requests for assistance filed by foreign countries, including requests carried forward from previous years, were dealt with by Branch counsel. Twenty-eight requests were completed during the course of the year, 9 were abandoned by the requesting nation and 64 were carried over to the next year.

Northern Flying Squads

Members of the Branch's flying squads supplemented the work of Crown counsel assigned to northern regional offices at Yellowknife and Whitehorse. The flying squads comprise experienced prosecutors from regional offices and headquarters. In the Northwest Territories, 14 weeks of court, both at the Territorial and Supreme Court level, were undertaken by the 12 members of the Northwest Territories Flying Squad. In the Yukon, the 12 members of the Yukon Flying Squad attended 11 circuits of both the Territorial and Supreme Court for approximately 7 weeks.

Criminal Code Part IV.I

Specially designated staff at headquarters and in the regions, as well as certain standing agents, were authorized to apply to the courts for permission to intercept private communications in support of special investigations.

Special Prosecutions

The Criminal Law Branch prosecuted 103 tax evasion cases in 1988-1989, of which 98 resulted in convictions.

The Branch argued a number of cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following:

In *Turpin and Siddiqui v. The Queen*, the issue was whether certain provisions of the *Criminal Code* requiring a jury trial in murder cases in Ontario, but permitting a non-jury trial in the same type of case in Alberta, violated section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Supreme Court held that the Ontario accused's right to equality before the law was violated by their lack of choice of mode of trial, but that section 15 did not apply because they were not the subject of "discrimination" as required by that section.

In *U.S.A. v. Cotroni and El Zein*, the Supreme Court of Canada held that while the extradition procedures contemplated by the *Extradition Act* violate section 6 of the Charter, guaranteeing the right of a citizen of Canada to remain in Canada, the *Extradition Act* nonetheless was constitutionally valid pursuant to section 1 of the Charter, on the basis that legislation permitting Canada to return fugitives from justice was demonstrably justifiable in a free and democratic society.

In *Dersch v. The Queen*, the issue was whether an accused had an automatic right of access to an affidavit prepared in support of a wiretap authorization, or whether he must first adduce *prima facie* evidence of misconduct by the authorities before any right of production and inspection arises. The Supreme Court of Canada reserved its judgment and directed that the case be re-argued before a full panel of the Court.

In *McKinlay Transport Ltd. et al v. The Queen*, the issue was whether a requirement for the production of documents under a section of the *Income Tax Act* constituted a seizure and, if so, whether that statutory provision violated the Charter on the basis that it does not comport with the standards of the issuance of search warrants established by the Supreme Court in *Hunter v. Southam*. The Supreme Court reserved judgment.

In *Lee v. The Queen*, the Court heard argument with respect to the constitutional validity of a section of the *Criminal Code* that provides that an accused who fails to appear for a jury trial without legitimate excuse shall be tried by a judge without a jury. The Court reserved its judgment.



War Crimes and Crimes Against Humanity

Arrangements for the investigation and the taking of evidence in countries where crimes were allegedly committed more than 40 years ago were concluded, and two legal proceedings were launched. In the case of *Secretary of State and Luitjens*, revocation of citizenship proceedings were instituted in the Federal Court (Trial Division) against Jacob Luitjens for allegedly having failed to disclose his activities as a collaborator with Nazi Germany in the Netherlands during World War II.

A direct indictment was preferred before the Supreme Court of Ontario in the case of *R. v. Finta*, a prosecution for illegal confinement, kidnapping, theft and manslaughter in relation to the deportation of more than 9,000 people from Hungary in 1944.

In both cases, investigations were conducted and evidence was gathered abroad, pursuant to negotiated agreements. Rogatory commissions travelled to the Netherlands, Hungary and Israel, where the evidence of many witnesses was received. Working with the RCMP, a team of researchers, historians, language specialists and prosecutors was assembled to carry out the necessary research and to take appropriate action.

Following on the Deschênes Commission recommendations and as new leads become available through historical research, investigations into allegations continue, pursuant to the arrangements entered into with numerous countries. As well, new allegations have been brought forward and historical research and investigations are proceeding.

TAX LAW BRANCH

The Tax Law Branch provides legal advice on behalf of the Attorney General of Canada in all matters relating to taxation, and conducts litigation in all civil appeals from income tax assessment. The Branch also handles certain appeals under the Canada Pension Plan and the *Unemployment Insurance Act*.

The Branch comprises three sections and is headed by the Assistant Deputy Attorney General, Tax Law. The Tax Litigation Section is composed of approximately 75 lawyers working in headquarters and in the regions and is responsible, on behalf of the Minister of National Revenue, for all civil appeals from income tax assessments. Legal advice to the Department of Finance, the Department of National Revenue - Taxation, and the Department of National Revenue - Customs and Excise, is provided by three distinct legal services units located within the client departments.

The volume of income tax appeals before the Tax Court and the Federal Court continued to increase during 1988-1989. Additional appointments to the Tax Court contributed to a significant increase in the rate of disposals. Amendments to the *Tax Court of Canada Act* were passed on September 22, 1988, and, upon implementation, will create an informal and expeditious procedure that will apply to appeals where the amount of tax and penalty involved is less than $7,000.

A number of issues of importance were reviewed by the courts. In *Morrissey v. The Queen*, the Federal Court of Appeal allowed the Crown's appeal in deciding that the status of chief source farming within the meaning of section 31 of the *Income Tax Act* could not be decided without reference to the capability of the farm to produce a profit. In *The Queen v. Dresdan*, the Federal Court

of Appeal allowed the Crown's appeal and determined that the allowance for inventory provided under the *Income Tax Act* was not applicable where goods were held on consignment. The Crown's appeal was also allowed in *Vanguard Coatings and Chemicals Limited v. The Minister of National Revenue*, in which the Court of Appeal determined that a section of the *Excise Tax Act* is constitutional.

In *Friedberg v. The Queen*, the Federal Court Trial Division determined two issues: first, that losses from commodity straddles created as a result of a particular accounting treatment were deductible, and second, that the price paid by a donor to acquire rare articles was not relevant in determining value for donation purposes under the *Income Tax Act*. An appeal to the Federal Court of Appeal was filed by the Crown.

The Branch worked throughout the year on tax reform Stage I (income tax) and Stage II (goods and services tax). Also, the Branch worked closely with Revenue Canada - Taxation to make the changes required in its tax administration procedures as a consequence of tax reform.

The Branch supported the implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement by assisting in effecting all the changes required to the laws relating to customs.

GENERAL COUNSEL GROUP

The General Counsel Group conducts, on behalf of the Attorney General of Canada, complex litigation requiring counsel of particular seniority and expertise.

The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal and tax law. It is headed by the Chief General Counsel and consists of three senior general counsel and one general counsel, all of whom are located at headquarters. The Chief General Counsel has Department-wide responsibilities for native litigation issues.

The Group conducted many major cases during the year, including the following:

Thompson v. The Queen explored the interrelationship between deputy ministers and the Security Intelligence Review Committee in the granting of security clearances to public servants.

Mutual Life Assurance Co. of Canada v. The Queen involved income tax appeals dealing with some fundamental questions under the *Income Tax Act* relating to the computation of income of life insurance companies.

Cassidy v. The Queen dealt with the scope of the political rights of public servants.

Lubicon Lake Band v. The Queen explored the obligation of the federal and Alberta governments to provide land to the Lubicon Lake Band under Treaty 8 and the *Constitution Act, 1930*.

Air India litigation involves lawsuits brought by Air India and the estates of the passengers who died in the tragedy, alleging negligence on the part of a number of Crown servants and others.

Symes v. The Queen raised the question of whether individuals who incur child expenses may deduct the same under the *Income Tax Act* and, if not, whether the limitation under the Act is contrary to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

REGIONAL OFFICES

Nine regional offices perform a crucial function in the day-to-day operation of the Department of Justice across the country.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices employed 270 lawyers and 238 support staff in 1988-1989. The offices are organized in much the same fashion as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law, in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montréal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution that is discussed in the Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation sections of this report.

■ Halifax Regional Office

The Halifax Regional Office provides legal services to the departments and agencies of the federal government in the four Atlantic provinces. During the year under review, the Office had a staff of 24, including 14 lawyers and two paralegals.

The office continued to implement an automation program; much of the records system was computerized.

The Criminal Prosecutions Section consists of six lawyers. They supervise and instruct some 200 legal agents across the four Atlantic provinces in all areas of federal law, from pre-charge matters to trials and appeals. There were a large number of drug trafficking and drug importation cases during the year, with an increasing number of trials involving arguments on search warrants, wiretaps and the Charter.

Several tax evasion cases were handled during the year, including *Regina v. J.A. Richard, et al*, where a $1 million settlement was negotiated.

R. v. Stephen Joseph Ratkai involved violations of the *Official Secrets Act*. The accused was sentenced to nine years' imprisonment concurrent for unlawfully obtaining and attempting to collect documents and information that were calculated to be directly or indirectly useful to the U.S.S.R.

R. v. Downey, James and Bucchianico involved a conspiracy to traffic in cocaine. The Nova Scotia County Court ruled that a county court judge conducting a trial has jurisdiction to review the validity of a wiretap authorization granted by a superior court judge.

R. v. C.F.C. involved a young offender charged under the *Narcotic Control Act* where the jurisdiction of provincial court judges to hear prosecutions under the *Young Offenders Act* was challenged. The Nova Scotia Court of Appeal affirmed the validity of the relevant provisions of the Act and ruled that the province does have authority to appoint its provincial court judges as youth court judges.

R. v. Crain Inc. and Moore Corp. Ltd. involved a substantial bid-rigging violation on tenders to the provincial government under the *Competition Act*. The Nova Scotia Supreme Court, Trial Division, imposed a fine of $200,000 each and ordered the companies to enter into prohibition orders.

The four lawyers in the Civil Litigation Section handled a large volume of important contract, tort and administrative law cases. Counsel was provided to the Royal Canadian Mounted Police, the National Parole Board and the Correctional Service of Canada before the Royal Commission of Inquiry into the wrongful conviction of Donald Marshall, Jr. Public hearings into the administration of justice in Nova Scotia concluded during the year.

In *Keleher et al v. The Queen*, 27 former New Brunswick salmon fishermen, who participated in a commercial salmon licence buyback program of the Department of Fisheries and Oceans, alleged that they were misled by the Crown. The case involved a number of important legal issues, including property in fishing licences, breach of trust, unjust enrichment, equitable fraud, negligent misstatement and the application of the Charter.

The General Counsel in charge of the Property and Commercial Law Section represented government interests in property acquisitions and expropriations relating to construction projects, as well as the provision of advisory services to several government departments. The Section has also been responsible for an enhanced level of services to the Department of Indian Affairs and Northern Development, and for the oversight of litigation brought by several Indian bands against the federal government.

The two lawyers of the Tax Litigation Section represented the interests of the departments of National Revenue - Taxation, Health and Welfare, and Employment and Immigration in hearings before the Tax Court, the Pensions Appeals Board and the Federal Court.

■ Toronto Regional Office

The Toronto Regional Office is responsible for the prosecution of federal offences and the provision of counsel and legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario. The office services an active inventory of more than 14,000 cases with a staff of 65 lawyers, which is divided into four functional sectors and a general counsel group.

■ **Advisory, Commercial and Property Law :** The Advisory, Commercial and Property Law Section provides specialized legal and litigation services to a number of client departments and other Crown agencies in the Ontario region.

The Insolvency Law Group is responsible for legal and litigation services required by the collections sections of 12 district offices of Revenue Canada - Taxation, in Ontario. The lawyers of the Group negotiated agreements with trustees, receivers and other creditors, and represented the Crown in various insolvency-related proceedings in the federal, supreme, bankruptcy and district courts.

During the past year, lawyers from the Section have been involved in a number of important matters in connection with scientific research tax credit claims. Lawyers from the Section also acted for the Crown in *Re Norris*, a matter in which the issue was whether a notice of assessment is sufficient backup documentation when the Crown files a proof of claim in a bankruptcy, or whether the trustee is entitled to more information and documentation.

Counsel from the Insolvency Law Group have also been involved with obtaining orders from the Federal Court of Canada pursuant to a new provision of the *Income Tax Act* that requires the Minister to obtain a court order before taking collection action as a result of possible jeopardy.

The Section also provides services to Transport Canada in connection with all airports in Ontario with the exception of the Ottawa International Airport. The major project on behalf of Transport Canada during the past year was the negotiation of leasing and contractual arrangements for Terminal 3 at Lester B. Pearson International Airport.

The Section also provided legal services to the Department of Public Works in connection with its involvement with the Economic Summit held in Toronto in June.

General Counsel from the Section also provided legal services to the Director of Investigation and Research for the *Competition Act* with respect to the proposed takeover of Connaught Laboratories by Institut Merieux.

■ **Civil Litigation :** The Civil Litigation Section conducts all civil litigation in the region, with the exception of income tax and insolvency cases. The work of the 14 lawyers, four paralegals and eight secretaries ranges from the collection of Crown debts to challenges to the legislative competence of the Parliament of Canada. During 1988-1989 there was a surge in immigration litigation.

Among the significant cases in public law was *Mohammad v. Minister of Employment and Immigration*, where an attack on the independence and impartiality of the adjudication system under the *Immigration Act* was successfully defended. The Section was also called upon to conduct the immigration inquiry in that case, which found that an alleged terrorist fell within a class subject to deportation. In another public law case, *The Queen v. Regional Municipality of Peel*, it was held that the federal government was not liable to reimburse a municipality for funds expended in carrying out a program under federal legislation that had subsequently been found to be *ultra vires.*

■ **Criminal Prosecutions :** The Criminal Prosecutions Section maintains responsibility for federal prosecutions involving statutes other than the *Criminal Code* on behalf of the Attorney General of Canada. The Section comprises 24 counsel and 16 support staff, and maintains supervision over 109 federal agents throughout southern Ontario. Counsel in the Section conduct criminal trials and appeals, make wiretap and search warrant applications, conduct extradition and rendition proceedings, and provide advice to investigative agencies.

In addition to a significant number of trials and appeals, the Section dealt with 60 wiretap applications, 25 applications for opening of wiretap packets, 85 search warrant requests for 266 locations, 48 extradition requests from foreign governments, seven Canadian requests for extradition, and 132 inter/intraprovincial transfers of charges. Some 100 applications involving many legal issues were heard in the Supreme Court of Ontario Weekly Court.

Several major prosecutions for drug and other offences occurred during the year. These included *R. v. Rowbotham et al*, a re-trial of eight accused arising from a successful appeal from a 1985 conviction involving allegations of the importation of hundreds of pounds of cannabis into Canada.

Thomas A. Corr and Cancor Software Corporation et al is the first SRTC tax evasion prosecution proceeding to trial in Canada. The case involves allegations of evasion of some $2.5 million in federal tax arising from allegedly fraudulent claims for scientific research tax credits under the *Income Tax Act*.

■ **Tax Litigation :** The Tax Litigation Section, comprising 15 lawyers, five secretaries and two legal assistants, conducts income tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan litigation before the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Pension Appeals Board. During the year, there were 78 weeks of sittings of the Tax Court and the Pension Appeals Board in southwestern Ontario, an increase of 24 per cent.

In *Friedberg v. The Queen*, The Federal Court, Trial Division, allowed the taxpayer's appeal and permitted the deduction of the loss portion of a commodity straddle when only the loss portion of the straddle had been liquidated. The Court also allowed the taxpayer to deduct the appraised value of property donated to the Royal Ontario Museum. The property had been purchased shortly before its donation for a substantially lower price. The case was appealed to the Federal Court of Appeal.

■ **Winnipeg Regional Office**

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada in Manitoba, with recourse in certain circumstances to agents. It also supervises agents in northwestern Ontario. The Office employed 13 lawyers in 1988-1989: five in criminal prosecutions, six in civil litigation, one in property and commercial law, and a general counsel responsible for administration and litigation. The Charter continues to bring an increase in the number of cases handled by the Office.

The Office provided legal assistance to the Department of Indian Affairs and Northern Development on arbitration and settlements under the Northern Flood Agreement. The Office also provided legal assistance to the RCMP in the Aboriginal Inquiry into Native Justice.

Among the more important cases handled during the year were the following:

In *Regina v. Blackwoods Beverages Ltd. and Beverage Services Ltd.* and *R. v. Blackwoods Beverages Ltd. and Coca-Cola Ltd.*, the companies were convicted of conspiring to fix the wholesale price of soft drinks in the Brandon trade area in 1977 and 1978, and in the Winnipeg trade area in 1980. Blackwoods was fined $125,000, Beverage Services $50,000, and Coca-Cola $65,000. The Court also imposed prohibition orders against the accused corporations for five years.

In *Piche v. The Attorney General of Canada*, the Federal Court of Appeal determined that there was no Charter breach in the practice or the institution of "double bunking" at the Stony Mountain Institution.

In *Badger v. The Attorney General of Canada and the Chief Electoral Officer of Canada*, a judge of the Court of Queen's Bench ruled that section 14(4)(e) of the *Canada Elections Act* violated the Charter. The Manitoba Court of Appeal unanimously overturned the order of the Court of Queen's Bench judge.

In the *Re Minority Languages Education Rights* case, the Manitoba Court of Appeal was asked its opinion with respect to the obligations of the province imposed by section 23 of the Charter and the constitutionality of its legislation in the area of education. Extensive representations were made on behalf of the Government of Canada. The decision was reserved.

In *Farm Credit Corporation v. Attorney General of Manitoba*, the decision of the provincial attorney general to require payment of a land transfer tax at the time of registration of land transfers was overturned by the Court of Appeal of Manitoba. As a result, a flat fee is now paid on all federal land transfer registrations regardless of the value of the land.

Saskatoon Regional Office

The Saskatoon Regional Office provides legal services to federal departments and agencies in respect of their Saskatchewan operations, and conducts both civil and criminal litigation throughout the province. In 1988-1989 the Office employed 12 lawyers: three in civil litigation, three in property and commercial law, five in criminal prosecutions, and a regional general counsel. The Office also employed two articling students and eight support staff. A sub-office in Regina is staffed for two days each week. Prosecuting agents of the Attorney General of Canada in Saskatchewan are supervised by the Saskatoon Office.

The Criminal Prosecutions Section handled several important cases at the court of appeal level during the year. Among the more important cases were the following:

R. v. Glen Arthur Stensrud and Guy Smith involved *inter alia* an application by the defence to have the prosecution stayed on the grounds that an unreasonable delay had occurred under a section of the Charter. The Saskatchewan Court of Appeal ruled in favour of the two accused. The appeal was allowed and the indictment quashed. The Crown successfully sought leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

In *R. v. Nipawin and District Satellite T.V. Inc. and Sylvester Zanyk*, the Saskatchewan Court of Appeal found that the term "broadcasting undertaking" does not necessarily connote a commercial undertaking. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was granted. The case is of particular interest to broadcasters, including cable TV operators, in Canada.

In *R. v. Pastro (No. II), Ruzkowski and Norman*, the Crown was successful for the first time in persuading the court to admit evidence under section 24(2) of the Charter, even though the information to obtain a search warrant was conceded to be insufficient to support the issue of the search warrant. The court declined to give any reasons. However, the decision represents a marked departure from earlier decisions of the Saskatchewan Court of Appeal.

Another case of national importance was *R. v. Borowski*. In that case, the Supreme Court (which struck down the abortion provisions of the *Criminal Code* earlier in 1988 in *Morgentaler v. The Queen)* declined to decide whether certain sections of the Charter applied to the unborn, in the absence of an attack on any subsisting legislation.

The Property, Commercial and Advisory Section provided advice on all major acquisitions or dispositions of real property by the federal government in Saskatchewan, including national park properties and native land entitlement claims.

Additional legal advice is provided to government departments and agencies in disputes arising out of receiverships, bankruptcies, and new legislation, either provincial or federal, which has not been examined by the courts.

Edmonton Regional Office

Thirty lawyers in the Edmonton Regional Office provide litigation services and advice on property and commercial matters to most government departments and agencies within the province. The office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories.

The office is composed of four groups: Tax Litigation, with ten lawyers; Criminal Prosecutions, with seven lawyers; and the Civil Litigation and Property, Commercial and Advisory sections, with five lawyers each. Three general counsel handled complex criminal and civil litigation as well as constitutional interventions. During the year under review, there were seven bilingual lawyers and seven bilingual support persons on staff. Considerable progress was made during the year toward automating the work of the support staff, and plans were made to automate some of the work undertaken by the lawyers.

Criminal prosecution lawyers handled a significant number of drug trafficking and drug importation cases.

In the *Queen v. Gonzales et al*, the principals in a scheme to import cocaine were convicted. The matter is the subject of an appeal to the Alberta Court of Appeal. In the *Queen v. Baik et al*, the principals were committed to stand trial on a charge of conspiracy to traffic in methamphetamine. The Court of Appeal of Alberta in the *Queen v. Mothersill* and the *Queen v. Cirone* upheld lengthy terms of imprisonment for importing cocaine imposed prior to the minimum seven-year sentence for such offences being struck down.

In the *Federal Republic of Germany v. Schroth* and *State of Wisconsin v. Kessler*, fugitives were returned to requesting nations. An application for release of the fugitive who was not removed by United States authorities within the time period prescribed following an order for extradition failed in the case of *State of Texas v. Summers*. After a lengthy extradition hearing, Charles Chitat Ng was committed for extradition to the State of California on 19 criminal charges, 12 of them murder. An appeal from a subsequent refusal of an order of habeas corpus was taken to the Court of Appeal of Alberta, and was scheduled to be heard in May 1989.

Criminal prosecution lawyers also reviewed and assessed a significant number of tax evasion cases referred by Revenue Canada during the year.

The Property, Commercial and Advisory Section provided advice on a wide range of matters. Of particular note was the requirement to provide advice in relation to the creation of a local government body out of the existing Banff Park Townsite. The case has raised complex questions involving constitutional issues, issues relating to the delegation of powers, and the development of a unique and complex legislative model designed to create the new town and give it the necessary powers to function.

Another case handled by the Property, Commercial and Advisory Section involved *Lloyds Bank of Canada v. International Warranty Co. Ltd.* This case deals with the "enhanced" requirements to pay under subsection 224(1.2) of the *Income Tax Act*. On November 27, 1988, Mr. Justice D.C. McDonald heard a special chambers application in this matter. The holder of a general assignment of book debts argued that the enhanced requirement to pay did not defeat the general assignment. On January 19, 1989, Mr. Justice McDonald released written reasons giving priority to Revenue Canada. He reserved his decision on whether or not the priority was for penalty only, or for principal, interest and penalty. The holder of the general assignment has appealed to the Alberta Court of Appeal.

In the above case, Mr. Justice McDonald released supplementary reasons. He held that Revenue Canada's priority is for federal and provincial income tax deductions, penalties, and interest. He also held that Revenue Canada's priority for Canada Pension Plan and unemployment insurance deductions (and, therefore, the priority for penalties and interest) is limited to liabilities arising on or after January 1, 1988. No further appeals were taken from this decision.

The collapse of the Principal Group of companies in 1987 continued to spawn considerable litigation involving the federal government in the province of Alberta. One action involved several large and complicated deemed trust claims and preferred claims by Revenue Canada, along with the overlapping jurisdiction of trustees appointed under the *Bankruptcy Act*, liquidators under the *Winding-up Act*, and receivers appointed under provincial legislation. The litigation is expected to continue for some time.

Counsel in the Tax Litigation Section appeared on a total of 49 weeks of Tax Court sittings as well as appearing before the Umpire, the Pension Appeals Board and the Tax Court on unemployment insurance matters. The lawyers also continued with a significant number of actions in the Federal Court. The expansion of the Tax Court of Canada, and an effort by that court to reduce a substantial backlog of cases, placed intense pressures upon the lawyers within the Tax Litigation Section at Edmonton.

At any given time during the year, the Civil Litigation Section was working on approximately 750 active files, including about 125 handled by private agents working under the supervision of the Section's general counsel. During the year, Section lawyers made numerous appearances before the Federal Court, the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal for Alberta, as well as various tribunals acting pursuant to federal legislation.

On August 17, 1988, the Alberta Court of Appeal delivered its reasons for judgment in the *Director of*

Soldier Settlement v. King and Snider, in which the Court held that the federal Crown was bound by the provisions of the *Land Titles Act* of Alberta so as to deprive the federal Crown of its proprietary interest in the mines and minerals reserved by the *Soldier Settlement Act*. An application was filed for leave to appeal the decision to the Supreme Court of Canada, and leave was granted on February 2, 1989. A subsequent order was made stating two constitutional issues: the Crown immunity issue and the issue of whether the mineral estate was transferred to Alberta by the Natural Resources Transfer Agreement between Canada and Alberta (Schedule to the *Constitution Act 1930*).

On October 17, 1988, the Alberta Court of Appeal delivered its decision in *Winterhaven Stables Ltd. v. Attorney General of Canada* in which it dismissed the plaintiff's appeal from the trial judge's decision upholding the constitutional validity of the *Income Tax Act*, the *Canada Health Act*, the *Canada Assistance Plan* and the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Post-Secondary Education and Health Contributions Act*. Winterhaven Stables Ltd. filed an application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada to pursue its position that the *Income Tax Act* is *ultra vires* Parliament on the basis that it offends section 92(2) of the *Constitution Act, 1867* and that the other three impugned statutes offend section 92 as being legislation with respect to matters within the exclusive jurisdiction of the provinces.

■ Vancouver Regional Office

The Vancouver Regional Office provides legal advice and services to federal government departments and agencies, and represents the Attorney General, in the province of British Columbia. During the year, the Office had a complement of 63 lawyers, six articling students, five paralegals and 55 support staff. The Office is composed of four sections: Civil Litigation, Criminal Prosecutions, Commercial and Property Law, and Tax Litigation.

Thirteen civil litigation lawyers handled more than 1,200 cases involving a broad range of civil disputes related to government activities. These cases involved native law issues, immigration, maritime accidents, fisheries, construction disputes, tax collection, personal injury and correctional law.

Civil litigation counsel advised Public Works officials in *Ellis Don Ltd.* and *Markham Brothers*, which were two of the first construction contract disputes to go before the newly created Federal Contracts Advisory Dispute Board. Through mediation, two claims totalling $7 million were settled for about $600,000.

In *Chandler v. the Queen*, civil litigation lawyers successfully defended a claim for $1 million for loss due to alleged negligence by Transport Canada officials in fighting a fire at the site of an airplane crash at a federal airport.

Jervis Crown was an admiralty case involving a collision between a tug/barge combination and a swing-span railway bridge owned by the Crown. Civil litigation counsel were successful in a claim in Federal Court for recovery of loss and damage incurred by Canada. This decision provided guidance in clarifying the law regarding the limitation of liability provision in the *Canada Shipping Act*.



Twenty-two lawyers in the Criminal Law Section deal mainly with the prosecution of violations of federal laws. Much of their work relates to the *Narcotic Control Act*, but the Section also deals with sensitive prosecutions under federal acts concerning fisheries, income tax, extradition, food and drug regulations, environmental protection and aeronautics.

The Supreme Court of Canada handed down a decision on the definitive case on entrapment, *R. v. Mack*, which was argued by counsel from the Vancouver Criminal Law Section. Other counsel dealt with the extradition case of *U.S. v. McVey*, a case of particular importance in the United States because it involved transfer of computer hardware and software to the Soviet Union.

A number of major narcotics conspiracies were prosecuted during the year, including *R. v. Denbigh*, a case involving a world-wide drug cartel; *R. v. Radok and Joubert*, involving the seizure of lawyers' trust funds under the new proceeds of crime legislation; and *R. v. Brunell and Roy*, involving narcotics indictments against RCMP members.

The Vancouver Commercial and Property Law and Advisory Services Unit is the only legal services unit in a regional office. It consists of 15 lawyers, who participated in a wide range of commercial and property transactions during the year. Along with Environment Canada's Legal Services Unit, Vancouver Office lawyers took part in the Vancouver Island Natural Gas Pipeline negotiations; in the federal-provincial agreement establishing South Moresby Park Reserve on Queen Charlotte Islands; in negotiations with the Haida that permitted them to share in the planning, operation and management of a reserve; and in the provision of legal advice to negotiate and draft an agreement to settle claims resulting from an oil spill on Vancouver Island.

Eleven tax lawyers handled 634 new appeals against assessments of income tax in British Columbia and the Yukon, as well as many excise tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan cases. Lawyers in the Section appeared before the Tax Court of Canada, the Federal Court (Trial Division), the Federal Court of Appeal, the Supreme Court of British Columbia, the Court of Appeal of British Columbia and the Supreme Court of Canada. Two cases of special note were:

- *Alberta Gas Ethylene Co. v. the Queen*, which decided that a corporation was required to withhold approximately $250,000 each month in interest payments to its U.S. subsidiary; and
- *Vanguard Coatings and Chemicals v. the Queen*, in which the Federal Court of Appeal dealt with the impact of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* on fiscal legislation.

The Tax Court of Canada more than doubled the number of sittings in the region this year. A total of 617 Tax Court cases were disposed of, compared with 300 in 1987-1988.

Whitehorse Regional Office

The Whitehorse Regional Office provides a wide range of advisory and litigation services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Because the Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Yukon, the Whitehorse office is responsible for all prosecutions under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances, in the Yukon Territory. It also conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act*, both federal and territorial.

The majority of the advisory work was provided to the Commissioner of the Yukon Territory, the Department of Indian Affairs and Northern Development, and to the Department of Health and Welfare, which operates a hospital in Whitehorse and nursing stations throughout the Yukon.

The Regional Office staff consists of four prosecutors, one civil lawyer, a general counsel and four support persons. This office is responsible for all prosecutions within the Territory. In the course of the year, Counsel attended more than 60 circuits. This year saw an increase in prosecutions of about 17 per cent in the Territorial Court and 21 per cent in the Supreme Court.

In *R. v. Parent*, the Yukon Court of Appeal dealt with the admissibility of real evidence found following a search made in violation of the Charter.

In *R. v. Hebert*, the Yukon Court of Appeal upheld the admissibility of a statement obtained by use of an undercover policeman posing as a cellmate to the accused. This case is a post-Charter reconsideration of the decision of the Supreme Court of Canada in *Rothman v. The Queen* and is currently under appeal to the Supreme Court of Canada.

In *Attorney General v. Air North Charter and Training Limited, Joseph T. Sparling and Thomas Woods*, an order was made pursuant to the Canada Labour Code enjoining a practice by the respondents that was deemed inimical to the well-being of the employees. This was the first such order made in Canada under this legislation.

Yellowknife Regional Office

The Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Northwest Territories. The Yellowknife Regional Office is therefore responsible for all prosecutions under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances in the Northwest Territories. The office also conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act*, both federal and territorial.

The Office comprises 10 lawyers and eight support staff, including one lawyer and one support person working out of the Iqaluit sub-office. This sub-office was officially opened on February 1, 1988, to provide legal services to Baffin Island communities as well as to Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik and Sanikiluaq. The counsel working out of the Iqaluit sub-office travels with a circuit court group based in Iqaluit.



Eight lawyers and the general counsel travelled with the circuit court throughout the Northwest Territories, a land mass of 3.2 million km^2 spanning four time zones. During the 1988-1989 fiscal year, counsel were involved in 240 "court weeks". Of this total, four weeks were at the Court of Appeal, 64 weeks were at the Supreme Court of the Northwest Territories, and 172 weeks involved appearances in the Territorial Court. One Yellowknife-based lawyer handled all civil litigation and provided legal services and advice to all federal departments operating in the Northwest Territories.

In September 1988 Chief Justice Laycraft, Mr. Justice McClung and Mr. Justice Bracco travelled to Iqaluit for a sitting of the Court of Appeal for the Northwest Territories. This was the first time that the Court of Appeal had been convened in the eastern Arctic.

In *R. v. Emile*, the Court of Appeal for the Northwest Territories decided that section 632 of the *Criminal Code*, which provides for a jury of six persons in the Northwest and Yukon territories, offends section 15 of the Charter on the basis that the geographical distinction in section 632 is arbitrary. All juries now consist of 12 persons in the Northwest Territories.

In *R. v. Chivers*, in which a wife was convicted of manslaughter in the death of her husband, the Supreme Court of the Northwest Territories found that the woman suffered from the "battered woman's syndrome" and suspended the passing of sentence. The Court also found the concern shown by the provincial/territorial and federal governments toward the victims of crime to be praiseworthy.

Public Law Sector

The Public Law Sector provides advice on legal and policy issues in the public law field. In particular, the Sector advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Sector works closely with many other government departments and agencies.

Constitutional and International Law Section

The Constitutional and International Law Section offers advice on legal and policy matters affecting constitutional and international law. It is involved in negotiating and drafting federal-provincial accords as well as developing and implementing conventions, agreements and other instruments in international law, both private and public, model laws, and in litigation involving questions of constitutional and international law.

The Section represents Canada in international organizations such as the Hague Conference on Private International Law, the Institute for the Unification of Private Law and the United Nations Commission on International Trade Law.

Advisory and Administrative Law Section

The Advisory and Administrative Law Section is particularly concerned with areas of law relating to the machinery and operation of government. For example, it assists other branches of the Department on such subjects as amendments to the *Federal Court Act*. It provides legal policy advice related to the drafting of bills, regulations and other initiatives to departments and agencies of government. It also has responsibility for developing proposals for administrative and Crown law reform. Another major responsibility is working in conjunction with the Departmental Legal Services Sector in the preparation of legal opinions requested by federal departments, agencies, boards and Crown corporations on a variety of administrative law and other legal issues.

Privy Council Office Section (Justice)

The Privy Council Office Section (Justice) carries out the duties of the Deputy Minister of Justice under the *Statutory Instruments Act*. This Act requires that all proposed regulations be examined to ensure that they meet specified criteria. Advice is provided on correcting legal ambiguities, inconsistencies and technical errors in proposed regulations. The Section also ensures that regulations do not contravene the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the International Convention on Human Rights, and it examines all statutory instruments that are required to be published in Part II of the *Canada Gazette*. The Section examines, pursuant to the *Canadian Bill of Rights*, all regulations that are not examined pursuant to the *Statutory Instruments Act*.

Counsel in this Section serve as legal advisors to officers of the Privy Council Office, particularly to the Assistant Clerk of the Privy Council (Orders in Council). The Section prepares proclamations as well as commissions and other instruments issued under the Great Seal, including those for the appointment of judges.

The Privy Council Office Section (Justice) also provides legal and policy advice to the Regulatory Affairs Branch on the implementation of the Federal Regulatory Plan.

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS OFFICE SECTION

The Federal-Provincial Relations Office Section provides legal and policy advice to the Federal-Provincial Relations Office, primarily in the areas of constitutional and native affairs. In particular, it is involved in constitutional reform discussions with the provinces, constitutional discussions with aboriginal peoples, and tripartite discussions on off-reserve aboriginal self-government.

HUMAN RIGHTS LAW SECTION

The Human Rights Law Section provides advice on legal and policy matters arising under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Human Rights Act*. In addition, the Section is responsible for legal advice and policy development relating to the *Official Languages Act* and for the coordination of language litigation. It also advises on Canada's international human rights obligations, including international treaty obligations and complaints to the United Nation's Human Rights Commission.

JUDICIAL AFFAIRS UNIT

The Judicial Affairs Unit provides legal and policy support to the Minister and the Department on issues relating to the federal judiciary.

NATIVE LAW SECTION

The Native Law Section provides legal and policy advice on native affairs and northern issues, especially on the development of aboriginal self-government and in support of native litigation issues. It also advises on constitutional and international issues affecting natives, carries out legal and policy research on a wide range of native issues, and acts as a specialist resource to the Minister and the Department.

STATUTE REVISION COMMISSION

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada. It maintains databases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Associate Deputy Minister, Public Law, the Commission includes, as well, the Chief Legislative Counsel and one of the General Counsel, Legislation. The Secretary of the Commission is also a General Counsel.

ACTIVITIES

- **Meech Lake Accord**

The Associate Deputy Minister, Public Law, with the support of the Public Law Branch, assisted with Meech Lake and related constitutional reform issues.

- **Free Trade Agreement**

The Associate Deputy Minister, Public Law, provided advice on constitutional and administrative law issues in relation to the implementation through legislation of the Canada – United States Free Trade Agreement. Royal Assent to the *Canada – United States Free Trade Agreement Implementation Act* was granted on December 30, 1988. The Privy Council Office Section examined the detailed regulations.

Official Languages

The Sector provided advice and assistance to the Minister during the second reading, legislative committee, third reading and Senate stages of the enactment of Bill C-72, the new *Official Languages Act*. The Act was assented to on July 28, 1988, and came into force on September 15. The Sector cooperated with the Treasury Board Secretariat and the Department of the Secretary of State to ensure implementation of the Act. The Sector participated in related work on the Air Canada Public Participation Bill, the Broadcasting Bill and the National Capital Bill. As well, the Sector assisted in developing the government's position on constitutional language rights cases. It also provided information sessions on the *Official Languages Act* and on the official languages provisions of the Charter.

Human Rights

The Sector provided advice on a wide range of Charter issues relating to equality rights, reverse onus, Charter remedies, freedom of expression, and the right to liberty and security of the person. Work intensified on the review of the *Canadian Human Rights Act* in light of new proposals from the Canadian Human Rights Commission and others. The Sector is engaged in an in-depth review of federal legislation to take into account new developments in Charter jurisprudence. Also during the year, the Sector prepared Canada's first report under the UN Convention Against Torture and Other Forms of Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, and examined the domestic implications of various international documents under consideration at the UN.

Canada-France Fisheries and Boundary Dispute

The Sector continued to participate in the negotiations with France on the dispute over French fishing rights off Canada's Atlantic coast and the maritime boundary in the area of St. Pierre and Miquelon. A set of agreements was finally signed on March 30, 1989, settling the fisheries issues for a period of three years and providing for the arbitration of the boundary by a five-member court of arbitration. The arbitration is expected to lead to a decision in late 1991 or early 1992.

Judicial Affairs

Work continued on implementation of the new judicial appointments process. With the Department's continuing financial and program assistance, the Canadian Judicial Centre commenced operations in May 1988. The National Judicial Study Leave Fellowship Program was developed in cooperation with the Canadian Judicial Council.

International Aboriginal Matters

The Sector advised the government on the 1988 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations, and on the International Labour Organization's revision of a convention on indigenous and tribal populations.

Unidroit Conference

The Public Law Sector organized a conference of Unidroit — the International Institute for the Unification of Private Law — which was held in Ottawa for three weeks in May 1988. The conference, attended by 59 states and 10 international organizations, considered and unanimously adopted two draft conventions, one on international factoring and one on international financial leasing.



Revised Statutes

The Revised Statutes of Canada, 1985 were brought into force on December 12, 1988, as well as the first and second supplements, which adapted the Acts of Parliament enacted in 1985 and 1986 to the Revised Statutes. The Revised Statutes were made available in both a bound and loose-leaf edition.

Other Activities

The Public Law Sector also:

- organized the sixth International Trade Law Seminar, held in Ottawa on October 20, 1988;
- administered the Human Rights Law Fund and a segment of the Department of Justice Consultation and Development Fund;
- provided 177 opinions on regulations, under the *Statutory Instruments Act*;
- acting as legal counsel to the Privy Council Office, examined some 1,900 Orders in Council; it also examined 1,427 regulations to ensure compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and prepared 153 documents issued under the Great Seal;
- conducted broad consultations on a series of proposals to amend the jurisdiction of the Federal Court of Canada and to improve the *Federal Court Act*;
- offered officials and government lawyers involved in the regulatory process a series of seminars on the drafting of regulations and the interpretation of the *Statutory Instruments Act*;
- offered government lawyers the sixth in a series of annual administrative law seminars;
- provided legal advice regarding the creation of the Canadian Heraldic Authority within the Office of the Governor General; and
- prepared and distributed to government lawyers the (1988) Administrative Law Digest.

Departmental Legal Services Sector

The Departmental Legal Services Sector provides a variety of in-house legal services to federal departments and agencies, as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information and privacy law matters. It is also responsible for the policy in relation to access to information, privacy and related issues.

ORGANIZATION

A total of 321 lawyers and support staff were assigned to this Sector during the year. There were three branches, headed respectively by the Senior Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Commercial and Property Law; the Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Information Law; and the Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Finance.

The Senior Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction and coordination of the Sector's affairs. The managers assigned to the following departments or agencies report either directly to him or indirectly through another:

- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Canadian Commercial Corporation
- Canadian International Development Agency
- Commercial and Property Law and Advisory Services
- Commercial and Property Law and Advisory Services (Vancouver)
- Energy, Mines and Resources
- Enterprise Cape Breton Corporation
- Environment
- External Affairs
- Indian and Northern Affairs
- National Capital Commission
- National Defence
- National Research Council
- Privatization
- Property Law
- Public Works
- Regional Industrial Expansion
- Royal Canadian Mint
- Supply and Services
- Trade Negotiations Office
- Transport
- Veterans Affairs
- Western Diversification Office

The Senior ADM is also responsible for all commercial and property law matters handled by the Department. Coordination of environmental law for the Department was added to this area of responsibility during the year.

The Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Information Law, performs the general advisory function for the Sector. The managers assigned to the following departments and agencies report either directly to him or indirectly through another.

- Atomic Energy Control Board
- Agriculture
- Canadian Dairy Commission
- Canadian Security Intelligence Service
- Communications
- Communications Security Establishment (National Defence)
- Consumer and Corporate Affairs
- Correctional Services



- Employment and Immigration
- Fisheries and Oceans
- Forestry
- Health and Welfare
- Information Law and Privacy
- Labour
- National Parole Board
- Public Service Commission
- Revenue Canada (Customs and Excise)
- Revenue Canada (Taxation)
- Royal Canadian Mounted Police
- Secretary of State
- Solicitor General
- Treasury Board

As well, the ADM, Information Law, directs and supervises the Information Law and Privacy Branch, responsible for the coordination of policy and the provision of specialized legal advice to the Department.

The Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Finance, is Chief Counsel to the Department of Finance and is responsible for the management and coordination of legal services provided to Finance and to the Superintendent of Financial Institutions.

ACTIVITIES

The practice of law by officers in the Departmental Legal Services Sector is extraordinarily varied. Officers provide a full range of legal services and provide, as well, policy advice to client departments.

Public Law

In the public law field, for example, lawyers instructed counsel handling spousal allowance cases for Health and Welfare Canada; coordinated the Solicitor General's response to a court challenge of the constitutionality of dangerous sexual offender provisions; and participated in the development of CIDA's legislation to create the International Centre for Human Rights and Democratic Development.

Tax Policy

In tax policy, Sector lawyers worked on the development of tax reform legislation that was passed by Parliament in September 1988; consulted with Revenue Canada, Taxation, on the meaning and application of the General Anti-Avoidance Rule in section 245 of the *Income Tax Act*; and advised Revenue Canada on interpretation bulletins — many of which were rewritten as the result of tax reform.

Policy Development

In policy development, officers advised the Canada Employment and Immigration Commission on legal aspects of the Labour Force Development Strategy; participated in the preparation of Health and Welfare Canada's position on testing for AIDS; and advised the federal government on its response to the report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. Lawyers also assisted in formulating a framework for the Canadian Telecommunications Policy.

Business Transactions

Sector lawyers were involved in many important business transactions conducted by the federal government, including all major procurement and construction projects. They provided advice to Transport Canada on the development of the policy on airport divestitures, and to Supply and Services Canada on 25 major Crown projects — projects that represent approximately $25 billion in expenditures over the next 10 to 15 years. They also were involved in the draft-

ing of ground and development leases for the National Capital Commission; participation with Energy, Mines and Resources Canada in negotiations to establish a natural gas pipeline to Vancouver Island; participation in the establishment of the South Moresby National Park Reserve; and participation in the reorganization of Atomic Energy Corporation Limited and Eldorado Nuclear Limited.

Trade Law

In trade law, the Sector was heavily involved in the implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement. The Sector acted as a coordinator for the legislation, ensuring that responsible departments proceeded with the legislative and regulatory amendments required to fulfill Canadian obligations under the Agreement. The provision of legal advice was also a major task. The federal government, the provinces, and Canadian industry and business wanted a clear understanding of the rules affecting them; this meant an increase in the number of requests for legal interpretations of the Agreement and its implementation mechanisms.

Acquisitions

Work with the Department of Consumer and Corporate Affairs included the provision of legal advice to the Director of Investigation Research on the acquisition of Texaco Canada Inc. by Imperial Oil Ltd. and the acquisition of Wardair Inc. by PWA Corporation. Both acquisitions were the subject of comprehensive examinations under the *Competition Act*.

Industrial Relations

Sector lawyers provided legal advice to Labour Canada on industrial and employment relations issues with respect to the government's privatization program.

Criminal Law

In criminal law, the Sector was involved in the development of legislative amendments to alter the conditional release regime for inmates. This work was undertaken with the Ministry of the Solicitor General, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. Lawyers with the Solicitor General were involved in the Donald Marshall inquiry, while those with the Royal Canadian Mounted Police worked on the development and implementation of the new *R.C.M.P. Act*.

Cultural Affairs

In cultural affairs, Sector lawyers working with the Department of Communications were involved with Phase I of copyright reform, adopted on June 8, 1988. Drafting began on Phase II legislation.

Native Affairs

In native affairs, Sector lawyers with the Department of Indian Affairs and Northern Development assisted in the development of a policy on community-based self-government and on a wide range of comprehensive claims, particularly those made by the Dene/Métis and the Council for Yukon Indians, both of whom concluded agreements-in-principle during the year.

Public Health and Safety

Public health and safety was another area of heavy activity during the year. Sector lawyers with Health and Welfare Canada handled two cases launched against the federal government in the Federal Court by hemophiliacs who allegedly received the AIDS virus through blood products. They also dealt with court challenges to the *Tobacco Products Control Act* and with issues related to the importation of Chilean grapes.



Lawyers with Consumer and Corporate Affairs advised authorities on the establishment of the Hazardous Information Review Commission. Lawyers with the Department of Transport took part in efforts to draft a protocol on acts of violence at international airports; an act to amend the *National Transportation Act* with respect to disabled persons; the *Railway Safety Act*, which was passed by Parliament and implemented on January 1, 1989; and the *Transportation Accident Investigation Board Act*, which was tabled during the year under review.

Sector lawyers provided legal support in the development of legislation to create the proposed Department of Industry, Science and Technology Canada. Lawyers with the Canada Employment and Immigration Commission assisted in preparations for new legislation concerning the determination of refugees.

As well, the Sector was involved in preparing:

- the *Child Care Act* and the *Extensive Child Care Act* (Health and Welfare Canada);
- amendments to the *National Capital Act* (National Capital Commission);
- a review, in cooperation with Commercial and Property Law and Advisory Services, of the *Canada Business Corporations Act*;
- a new *Bank Act*; a new *Trust and Loan Companies Act*; a new *Insurance Act*; a new *Cooperative Credit Associations Act* (Department of Finance, Office of the Superintendent of Financial Institutions); and
- a fishing vessel safety program (Department of Transport).

Policy, Programs and Research Sector

The Policy, Programs and Research Sector is responsible for the planning, development and implementation of government justice policies and the administration of programs, three of which are cost-shared with the provinces and territories. Its major functions are to:

- identify new directions in law at the national level;
- review the reports and recommendations of the Law Reform Commission of Canada in criminal law, family law and the protection of life;
- analyze significant legal and socio-legal issues in the administration of justice and develop policies to address them;
- review federal laws for which the Minister of Justice is responsible;
- consult with other federal departments, provincial governments, professional organizations, private-sector associations and the public on the administration of justice;
- assume primary responsibility for amendments to the *Criminal Code* and certain federal statutes not falling within the specific responsibility of other government branches or departments;
- develop and administer most of the Department's grants and contributions programs, including federal-provincial cost-shared programs (see page 56);
- define, undertake or oversee socio-legal research in support of policy analysis and development;
- respond to internal requests for legal information;
- maintain liaison with research and statistics units in other departments, provincial governments and international agencies;
- identify and develop statistics-related information requirements;
- provide funding and technical assistance to support provincial and territorial information systems development in areas of departmental priority; and
- provide statistical services to support departmental decision-making and policy development.

Criminal and Family Law Policy Directorate

The Criminal and Family Law Policy Directorate analyzes and advises on legal issues and develops and implements policies related to criminal justice and family law. The Criminal Law Policy Section participates in many international and national committees concerned with criminal law issues and reviews the recommendations of the Law Reform Commission of Canada and other bodies. This Section has the primary responsibility for developing amendments to the *Criminal Code*, the *Young Offenders Act* and certain other federal statutes not falling within the specific responsibility of other government branches or departments. The Family Law Policy Section designs and implements policies relating to the *Divorce Act, 1985*, the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act* and the *Marriage Act*. It participates in numerous committees relating to family law. It also provides advice to other sections within the Department and other departments relating to these Acts in particular and family law in general.



CRIMINAL LAW REVIEW PROJECT

The Criminal Law Review Group conducts a fundamental review of the criminal law system, examining and recommending means of implementing all proposals of the Law Reform Commission.

COMPLIANCE AND REGULATORY REMEDIES PROJECT

A government-wide initiative, the Compliance and Regulatory Remedies Project was initiated by the Department of Justice and the Office of Privatization and Regulatory Affairs in concert with 27 other departments. The purpose of the Project is to ensure that sanctions for deterring serious or persistent incidents of noncompliance with regulatory legislation are adequate. As well, the Project ensures that noncriminal remedies are available for dealing with noncompliance where appropriate. The Project examines measures to help ensure that compliance and enforcement practices are predictable, regionally consistent, and cost-effective.

PROGRAMS AND POLICY DIRECTORATE

The Programs and Policy Directorate seeks to ensure that the administration of justice is consistent with national priorities. It formulates, initiates and monitors policies in order to improve justice-related programs. The Directorate negotiates and administers major funding programs with provinces, territories, nongovernmental organizations and individuals. These programs are designed to provide equitable access to the justice delivery system in Canada and to support the Department's leadership in criminal and juvenile justice. The Policy Development Section is concerned with particular sectors of the justice system such as crime prevention, and sectors of the population with special needs, such as natives, women, children and youth, as well as young offenders.

The Programs Section (Young Offenders) negotiates and administers cost-shared agreements with provinces and territories under the *Young Offenders Act*. The Programs Section (Access to Justice) negotiates and administers cost-shared agreements with respect to legal aid, victims, native courtworkers, aboriginal self-government and public legal education and information. This Section also administers legal scholarship programs and grants to nongovernmental organizations. (See Departmental Grants and Contributions, page 56.)

RESEARCH AND DEVELOPMENT DIRECTORATE

The Research and Development Directorate conducts empirical and socio-legal research, identifies statistical requirements, administers systems development support programs and provides funds for demonstration projects and technology transfer initiatives. The Directorate also develops law information strategies. These activities identify and test policies designed to improve the administration of the justice system in Canada.

The Systems Development and Statistics Section gathers and supplies statistics in collaboration with Statistics Canada. It also provides advice and service in the Department's funding of, and technical assistance to, provincial information systems. It administers the Young Offenders Systems Development Contribution Fund and the Family Provisions Enforcement Assistance Fund.

The Research Section comprises two units: Criminal and Family Law, and Access to Justice and Public Law. It provides empirical research to support legislative and policy development and to assist programs designed to improve access to justice.

The Consultation and Development Section manages programs and projects designed to reform the justice system in Canada. It administers the Criminal Law Reform Fund (with a particular focus on child sexual abuse and victims of crime), the Consultation and Development Fund (focusing on public law and family law), the Special Projects Legal Aid Fund, the Young Offenders Program Development Assistance Fund, a special projects fund for public legal education and information (focusing on child sexual abuse), and a fund for native projects not covered by other funds.

The Law Information Section plans and develops legal information strategies and initiatives involving legislation that is the responsibility of the Minister of Justice. It develops plain-language materials of interest to the public with respect to laws, law reform and other policies.

ACTIVITIES

■ Victims of Crime

Certain amendments contained in Bill C-89, *An Act to amend the Criminal Code (victims of crime)* were proclaimed into force on October 1, 1988. These amendments dealt with protection of the identity of victims and witnesses of sexual offences and extortion offences; the use of photographs of recovered property, proof of ownership and value of property; and the use of victim impact statements. The Sector consulted with the provinces and territories on the implementation of the legislation and on the development of regulations prescribing the amount of victim fine surcharge to be imposed.

■ Sentencing

The Sector responded to recommendations in the Report of the Canadian Sentencing Commission. Assistance was provided to the Canadian Judicial Centre in developing sentencing-related courses for judges. The Sector provided grants to educational institutions to assist in the development of courses on sentencing. Funds were made available to permit a national workshop on women and the sentencing process.

■ National Drug Strategy

The Sector was involved in several aspects of the government's national drug strategy:

- It participated in an interdepartmental committee established to consolidate the *Narcotic Control Act* and Parts III and IV of the *Food and Drugs Act*.
- The Sector took part in negotiations on the development of a draft convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances. The convention was adopted by a UN plenipotentiary conference in December 1988. The Sector is coordinating efforts to have the new convention ratified.
- Bill C-61, which provides for the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime, received Royal Assent on September 13, 1988, and was proclaimed into force on January 1, 1989. The Sector took part in efforts to hold a national seminar for training law enforcement personnel respecting the new legislation.

Sexual Assault

A number of research activities have been undertaken to determine the impact of the sexual assault legislation that came into effect in 1983: in-depth field research in six jurisdictions; a survey of front-line agencies that provide services to sexual assault victims; a review and analysis of sexual assault case law.

Child Sexual Abuse

In addition to the comprehensive law information program plan that has been developed to ensure that Canadians are aware of and have access to information about Bill C-15, studies continued in four Canadian cities in preparation for a parliamentary review of this legislation.

Prostitution

Bill C-49 was passed in 1985 to reduce the nuisance created by street solicitation for the purposes of prostitution. Included in the legislation was the requirement for a parliamentary review of the soliciting provision. To support this review, the Sector completed research assessing whether the legislation is achieving its purpose. Final versions of the studies, as well as a synthesis report, are being prepared in both official languages.

Supreme Court Act

The *Supreme Court Act*, which streamlined procedures of the Supreme Court of Canada, was proclaimed into force on April 25, 1988.

N.W.T. Jury Act

The Sector took a lead role in the development of a response to an amendment to the *N.W.T. Jury Act*. The legislation permits aboriginal persons who speak neither English nor French to sit on juries in the Northwest Territories.

Immigration Act

The Sector participated in the Task Force on Security and Enforcement in the *Immigration Act* and assisted in developing amendments. The wiretap provisions of Bill C-84, amendments to the *Immigration Act*, were proclaimed into force on August 12, 1988.

Gaming

The Sector monitored a variety of gaming issues, including gaming on reserves, lotteries and skill-testing questions. It consulted with the provinces on computerized gaming matters.

Pornography

Bill C-54, which was introduced by the Minister in May 1987, died on the Order Paper with the dissolution of Parliament on October 1, 1988. The federal government is currently considering options to deal with pornography depicting children and/or violence.

Pari-mutuel Betting

The Sector advised the Department of Agriculture on the interpretation of the *Criminal Code* with respect to pari-mutuel betting on horse races. In consultation with the Sector, the Department of Agriculture developed amendments to the Code to permit horse-racing associations to operate betting theatres away from their race tracks. Bill C-133 was introduced in the House of Commons but died on the Order Paper when Parliament was dissolved on October 1, 1988.

Railway Safety

Bill C-105, the *Railway Safety Act,* included amendments to the *Criminal Code* that came into force on January 1, 1989. These amendments were developed by the Department of Transport in consultation with the Sector. They added the railway mode to the dangerous operation and the drinking and operating provisions of the Code.

Policing on Reserves

The Sector provided advice to the interdepartmental Task Force on the Review of Policing Reserves and the Administration of Justice on Reserves. The Sector also provided advice on the implementation of federal obligations in the James Bay and Northern Quebec Agreement.

Impaired Driving

The Sector monitored litigation under the drinking and driving provisions of the *Criminal Code,* and supported the development of research on curative treatment discharges and on amendments to the drinking and driving provisions. A number of breath-testing devices were evaluated for approval under the *Criminal Code.* A study on drugs and driving was monitored.

Abortion

Following the decision of the Supreme Court of Canada in the *Morgentaler* case on January 28, 1988, which struck down section 251 of the *Criminal Code,* the Sector assisted in advising the federal government on the options available to respond to the decision. This work included assistance in the development of a draft resolution respecting abortion, which was tabled in the House of Commons on May 24, 1988, and the ensuing resolution, which the government tabled on July 22, 1988.

On March 9, 1989, the Supreme Court of Canada, in a unanimous decision, dismissed the *Borowski* appeal on the basis that the appeal was moot because there was no longer a concrete legal dispute since section 251 of the *Criminal Code* had been struck down. The Sector was responsible for coordinating an examination of the decision by departmental representatives to determine its possible implications.

Trade Secrets

On May 26, 1988, the Supreme Court of Canada delivered its decision in *R. v. Stewart,* which held that the theft provisions of the *Criminal Code* were not applicable to the misappropriation of confidential business information. The Sector was involved in analyzing and responding to the decision in the context of its study of trade secrets and misappropriation of confidential business information.

Terrorism

The Criminal Law Policy Section helped to prepare proposals for amendments to the *Criminal Code* required to implement three international anti-terrorism agreements in respect of air and maritime transportation. These proposals were developed under the auspices of the International Civil Aviation Organization (ICAO) and the International Maritime Organization (IMO), signed by Canada in 1988.

The Section also reviewed the recommendations of the Senate Special Committee on Terrorism and the Public Safety concerning the use of mayhem manuals.

Ruygrok Case

The Criminal Law Policy Section coordinated the Department's response to the recommendations of the coroner's jury in the Ruygrok case, which have an impact on the disclosure of information in prosecutors' files to correctional authorities.



Revised Statutes

The Sector produced a document entitled *The Revised Statutes of Canada, 1985*, to assist federal and provincial prosecutors in the transition to a revised and re-numbered *Criminal Code*.

Council of Europe

The Sector took part in a Council of Europe study of computer-related crime. It was active on a number of Council committees that considered justice and family law issues, including proceeds of crime, sexual offences against children and pornography.

8th UN Congress

Preparations continued during the year for Canada's participation in 1990 in the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders. This is a large-scale undertaking, involving the development of Canada's position on many issues and a heavy agenda of preparatory meetings. The work includes consultation and cooperation with the Corporate Management Sector, the Ministry of the Solicitor General and the Department of External Affairs. During 1988, the Sector represented Canada at a number of United Nations meetings.

Constructive Murder

The Sector assisted in developing the Department's response to a decision by the Supreme Court of Canada in *Vaillancourt v. The Queen,* that a paragraph of the *Criminal Code* concerning "constructive murder" contravened a section of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* This work involved consultation with the provinces and providing advice to the Criminal Prosecutions Section on the handling of similar cases. A project was initiated to review the implications of the decision and to examine the possibility of reform in this area of the law.

Young Offenders Act

In cooperation with provincial and territorial officials, working groups were established to review a number of aspects of the *Young Offenders Act*. These included the issues of transfer to adult court, maximum sentences, minimum age of responsibility, evidence, assessment and dispositions.

Criminal Law Review

Consultations with the provinces on the General Part of the Law Reform Commission's draft criminal code were completed, and work was begun on the preparation of a consultation document on the General Part for consultations with other groups and individuals. Following a meeting of federal and provincial attorneys general and ministers of justice, a federal-provincial working group on homicide was established. In January 1989 the group submitted its first report with recommendations.

Mental disorder continued to be a major topic. Consultations were conducted with a number of groups. Consequential amendments to the *Young Offenders Act* and the *National Defence Act* were drafted.

The Senior General Counsel for the Criminal Law Review spent five weeks in Africa at the request of the Zimbabwe government, preparing an evaluation of ways in which Canada could assist the Zimbabwe Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs.

Compliance and Regulatory Remedies Project

During 1988-1989, the Project completed a survey of compliance and enforcement techniques employed in the United States, Australia and the United Kingdom, examined the impact of the Charter on the prosecution of regulatory offences, and completed two preliminary reports dealing with sentencing in regulatory cases.

Formal consultations were also conducted to identify priority regulatory compliance issues. Project officials visited Washington in March 1989 to study American experience with administratively imposed penalties, negotiated solutions to noncompliance and sentencing in regulatory matters.

Programs and Policy Directorate

The Department continued a review of young offender policy, a $156 million federal-provincial cost-shared program, an initiative to develop young offenders information systems, and a variety of research programs. A workshop dealing with improvements that could be made to the administration of the cost-shared agreements under the *Young Offenders Act* was hosted by the Directorate and attended by representatives of all provinces and territories.

The Department subsequently reviewed several provisions of the *Young Offenders Act*, including the admissibility of statements made by young persons to persons in authority; the scheme of judicially determined "open" and "secure" custody placements; the provisions for consensual treatment orders; and the means whereby young accused are transferred to the jurisdiction of ordinary courts. Research continued into the implementation of the minimum age of criminal responsibility, currently set at 12 years. All of this work arose from the Minister's consultations with provincial and territorial ministers responsible for juvenile justice.

The Directorate carried out comprehensive reviews of situations where the criminal law may be applied differentially to certain sectors of the population, including children, aboriginal people, youth and women. This is ongoing work, designed to ensure that all Canadians enjoy full access to justice. The Directorate also reviewed crime prevention policies and examined the efficacy of departmental practices that encourage public participation in the development of criminal justice policy.

Research and Development Directorate

A large number of research projects were conducted during the year:

- Research to monitor the effects of changes in the sexual assault legislation continued.

- Evaluation of a comprehensive computerized sentencing database project was undertaken in conformity with the Department's contributions funding agreement for the project.

- The Department has launched a three-year program of research to describe how cases of child sexual abuse are being processed and treated in the child welfare and justice systems. Also assessed will be the intended and unintended consequences of new evidentiary provisions on the processing of cases and on child victims/witnesses. Two major projects have been launched so far. One is a two-year study to examine the efficacy of a group preparation program for child sexual abuse victims/witnesses. The second is a study with the Department of Health and Welfare to monitor the implementation of Bill C-15 in Alberta.



– The Research Section took part in a multi-country crime survey that included 11 European and four non-European countries. The survey obtained comparable information on victimization rates; citizens' perceptions of the extent of crime in local neighbourhoods, cities and countries; attitudes toward the criminal justice system; and measures taken to avoid being victimized.

– Analysis of the personal risk component of Statistics Canada's General Social Survey, Cycle 3, was under way during the year. The Department is a partner with Statistics Canada in the development and analysis of this component.

– Preliminary studies were begun to support the development of policies on crime prevention, women and justice, native criminal justice, sentencing, mentally disordered offenders and the Federal Regulatory Remedies Project.

– Development of law information materials was undertaken, including radio and television programs, publications and magazine articles on the child sexual abuse legislation; a videotape and a guide to inform teenagers, and a videotape for northerners, about the legal consequences of impaired driving; three fact sheets about the legislation for victims of crime; a booklet explaining the role of divorce mediators; and the distribution of a poster encouraging young people to find out more about the justice system.

Corporate Management Sector

The Corporate Management Sector provides a full range of administrative and management support services to the Department. The Sector develops departmental policies, coordinates programs and activities and manages the use of departmental resources, in keeping with government policy and central agency directives. It also performs legal functions in specialized areas.

ORGANIZATION

The Assistant Deputy Minister, Corporate Management, reports directly to the Deputy Minister.

The Personnel Administration Directorate is a centralized personnel service, providing advice to managers and administering the position classification system and staffing services. This Directorate also administers and coordinates the training and development, human resource planning and employment equity programs of the Department. As well, it is responsible for the implementation of the official languages program in the Department of Justice.

The Administrative Policies and Services Directorate provides the Department with a broad range of administrative services, including contracting and materiel management, records management, mail and messenger services and property management. In addition, the Family Law Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit implements the garnishment and tracing provisions of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*. To help resolve jurisdictional issues relating to divorce, the Central Registry for Divorce Proceedings maintains a record of all divorce reports in Canada. The Legal Contracts Support Unit administers contracts for legal services, including those for all Crown agents engaged by the Department.

The Financial Management, Planning and Informatics Directorate provides departmental senior management, managers and officers with advice, systems and services to ensure the efficient management of the Department. Among other activities, this Directorate consolidates the Department's Multi-Year Operational Plan, prepares the Department's Main and Supplementary Estimates, prepares Treasury Board submissions, and coordinates the development of all departmental planning documents, including the departmental operational plans and environmental assessment.

The Bureau of Review assesses the effectiveness of departmental programs and the adequacy of controls designed to ensure the economy, efficiency and effectiveness of operations.

The Communications and Public Affairs Directorate manages and conducts all aspects of the Department's communications, from daily contact with the news media and the public to the planning, production and distribution of print and audiovisual materials. The Directorate conducts strategic and operational communications planning and public environment research and analysis for all legislative, policy, program and litigation initiatives in order to provide communications advice to the Minister's Office, Cabinet, the Deputy Minister, and senior departmental managers. It develops and produces law information materials for all Canadians and for specialized audiences. It is also responsible for internal departmental communications. The Directorate comprises four groups: the Director General's Office; Operations and Ministerial Services; Planning, Advice and Program Communications; Publishing and Corporate Communications.



The Liaison and Federal-Provincial Relations Unit coordinates and directs the Department's interactions with national and international organizations. The primary responsibility with respect to liaison is to develop links with organizations active in the field of justice, and to coordinate all visits of foreign officials involving the Department. The Unit also provides strategic policy and planning advice and analysis for the Department in its federal-provincial relations, including the coordination of federal-provincial conferences and meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice.

The Corporate Services Directorate consists of five units that provide legal, policy, support and general information services to the Minister, Deputy Minister, the Department and the public. The Cabinet Liaison Office works with the Privy Council Office to schedule, review and coordinate departmental items for consideration by Cabinet and is responsible for the preparation of briefings in this regard. The Access to Information and Privacy Unit processes all requests and attends to departmental obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. The Ministerial Correspondence Unit receives, registers and directs all correspondence addressed to the Minister or his staff and prepares routine and final replies for signature. The Departmental Library provides information services to the Department and on a limited basis to the public, including bibliographic and legal research, and issues a library bulletin. The Ministerial Briefing and Parliamentary Affairs Unit coordinates briefing and speaking materials for the Minister and Deputy Minister, monitors parliamentary proceedings and works with the Minister's office on routine matters involving departmental officials and outside organizations.

The Grants and Contributions Audit Section plans and controls the implementation of the financial aspects of grants and contributions made by the Department. The various recipients may be other federal departments, provincial or territorial governments, universities, legal and social organizations, or individuals. The audit objectives are to ensure that effective and approved financial management practices and procedures are being used and that funds are being expended and accounted for in accordance with government legislation and regulations. Grants are unconditional transfer payments to eligible applicants for which the government does not receive any goods or services. Contributions are conditional transfer payments subject to audit. Grants and contributions are designed to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public. (See Departmental Grants and Contributions, page 56.)

The Department's Security Services also come under the Corporate Management Sector.

ACTIVITIES

PERSONNEL ADMINISTRATION DIRECTORATE

The Personnel Administration Directorate processed approximately 1,500 staffing actions during 1988-1989. A number of new staffing procedures that were introduced during the year helped to streamline this work. A new recruitment information kit was developed for distribution to all law schools across Canada. Automation of personnel operations continued with the implementation of on-line pay. Departmental policies were developed concerning harassment in the workplace and self-funded leave.

The Directorate also participated in the preparation of a multi-year human resources plan, ensured the smooth implementation of the performance review and employee appraisal (PREA) process, and delivered several PREA workshops to managers and supervisors. A three-year action plan was developed for the employment of disabled persons, and awareness sessions were conducted on this topic. The Directorate also offered sessions in career orientation, management, pre-retirement, and orientation for new employees.

ADMINISTRATIVE POLICIES AND SERVICES DIRECTORATE

The Administrative Services Section completed work on a departmental headquarters strategic accommodation plan. Several projects were completed with Public Works Canada, including the refurbishment of the main lobby in the Justice Building and the construction of a central computer room. The conversion to microfiche of the opinions and material of precedential value files, dating from 1856 to 1953, was completed. The central records indexing system, consisting of more than 850,000 cards, was converted to a fully automated system. Records systems audits were performed in 13 departmental units and three regional offices. During 1988-1989 more than 190 consulting and professional services contracts and approximately 3,800 requisitions for materiel were processed. This represented an increase in each area of 10 per cent and 54 per cent respectively.

The Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit implemented the provisions of Part II (interception service) of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* in May. By the end of 1988 the tracing service (Part I of the Act) had received 6,989 applications to locate default debtors, and 13,052 summonses to garnishee designated federal funds. To date, $3.5 million has been garnisheed on behalf of the provinces under the Act. The Unit initiated the process required to garnish Agriculture Stabilization payments, Canadian Dairy Commission payments, Western Grain Stabilization payments and interest payments on Canada Savings Bonds.

Owing to the critical nature of the issue, the Unit instituted a process whereby applications concerning the location of missing children are responded to within five working days.

The Legal Contracts Support Unit continued to administer contracts for legal services on behalf of the Crown. During 1988 the Unit processed approximately $27 million of accounts for payment. The Central Registry of Divorce Proceedings issued more than 96,000 divorce clearance certificates.



FINANCIAL MANAGEMENT, PLANNING AND INFORMATICS DIRECTORATE

The Financial Management, Planning and Informatics Directorate coordinated the preparation of the Program Expenditure Plan, the Multi-Year Operational Plan, the Multi-Year Human Resources Plan, and Treasury Board submissions.

The Directorate supported senior management in obtaining and deploying resources, especially through the coordination of Treasury Board submissions and the ongoing analysis of resource requirements, to ensure the most effective use of available resources.

Work continued on the development of a statement of mission and organizational values for the Department, and on the development of a strategic planning framework entitled "Justice in the 1990s", which will guide the activities of the Department into the next decade. Work also continued on an update of an organization guide. An update of the Department's policy handbook was begun.

The Directorate completed a Strategic Plan for Information Management, which will provide direction for the application of new technology to the Department's work.

BUREAU OF REVIEW

The Program Evaluation Section completed the review of the Department's participation in the Interchange Program, the evaluation of the Native Courtworker Program in British Columbia, the costing substudy of the Legal Aid Program in Saskatchewan, the evaluation assessment of the Policy Development Function of the Department, and the evaluation of the Public Legal Education and Information Program.

Work began on an evaluation of the Legal Aid Program in Ontario, an evaluation assessment of the Legal Aid Program and the Native Courtworker Program in the Northwest Territories, a review of the Central Divorce Registry, a costing study of Canada Student Loan litigation, an evaluation strategy paper on the Native Courtworker Program, an evaluation assessment of the Criminal Injuries Compensation Program, and an evaluation assessment of the Index to the Revised Statutes of Canada.

Work continued on a number of projects, including the evaluations of components of the Young Offenders Initiatives, the Divorce Act, 1985, and the Victims of Crime Initiative.

The Internal Audit Section carried out audits of the Legal Contracts Support Unit, the Access to Information and Privacy Function, Pay and Benefits Section and Financial Services. It also performed follow-up audits of Administrative Services and the Edmonton Regional Office, as well as preliminary reviews of the Department's Security and Records Management Functions.

COMMUNICATIONS AND PUBLIC AFFAIRS DIRECTORATE

A primary objective of the Communications and Public Affairs Directorate is to inform and educate Canadians on all developments in Justice legislation, programs, policies and services. During 1988-1989, the Directorate, through a variety of communications activities, provided the public with relevant information concerning the proclamation of legislation to assist victims of crime, the proclamation of legislation on international mutual legal assistance, the coming into force of the *Revised Statutes, 1985* and the publication of the first two supplements thereof, and the proclamation of Part II of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*. It also provided information on major Charter and criminal cases,

and on the ongoing process of sentencing reform in Canada (including the publication in 1988-1989 of 24 research reports).

In keeping with the Department's commitment to provide timely information on justice-related issues, the Directorate produced several publications during fiscal year 1988-1989. These included two booklets on child sexual abuse — *The Secret of the Silver Horse,* a storybook that communicates to young children the importance of telling someone if they are being sexually abused, and *What to do if a child tells you of sexual abuse,* which helps adults and teenagers respond appropriately to a disclosure of child sexual abuse, and explains Canada's new laws to combat this serious problem. Other titles released during the year include an updated edition of *Young Offenders Act - Highlights, A New Judicial Appointments Process, Judicial Appointments - Information Guide, Court-based Divorce Mediation in Four Canadian Cities,* and *Child Victims and Witnesses: The Social Science and Legal Literatures.* In cooperation with the Departmental Legal Services Sector, the Communications and Public Affairs Directorate also launched a quarterly newsletter, *Justice Echo,* to keep senior public service managers abreast of emerging legal issues in government.

A video dramatization entitled *Getting Serious* was produced by the Department to be used in high schools throughout Canada to communicate to teenagers the serious legal consequences of drinking and driving. Another educational video on drinking and driving, entitled *Friends Don't Let Friends,* was produced for use in Canada's North.

The Directorate also provided communications support to promote Law Day, and sponsored a children's poster contest to celebrate and heighten awareness of the 40th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. Special exhibits were mounted by the Directorate at the Canadian Bar Association annual meeting in Montréal, the annual meeting of the CBA Quebec Branch, and the Law vs. Learning Conference in Vancouver.

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS

The Liaison and Federal-Provincial Relations Unit coordinated and managed seven federal-provincial-territorial meetings at the ministerial, deputy ministerial and assistant deputy ministerial levels.

CORPORATE SERVICES DIRECTORATE

The Ministerial Briefing and Parliamentary Affairs Unit prepared and coordinated briefing materials and speeches for the Minister and Deputy Minister throughout the year. There were more than 200 parliamentary requests for information.

The Access to Information and Privacy Office received 828 requests for information, 265 pursuant the *Access to Information Act* and 563 pursuant the *Privacy Act.* Details concerning the processing of these requests can be found in the 1988-1989 Department of Justice Annual Report on the Access to Information and Privacy Acts, tabled in Parliament in June 1989.

The Ministerial Correspondence Unit processed 158,650 items during the year.

The Corporate Services Directorate maintains a library of legal information using both traditional reference tools and automated information systems, including in-house legal opinions databases as well as commercial on-line databases. This Directorate provided a legal advisory service to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit and helped to resolve many of the legal problems arising from the start-up of this Unit.

Departmental Grants and Contributions

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs. In general terms, the purpose of these grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public. As well, the Public Law Sector administers the Human Rights Law Fund and the public law element of the Consultation and Development Fund. The Public Law Sector provided grants to Commonwealth Legal Advisory Services, International Commission of Jurists and Hague Academy of International Law. Also provided was a contribution to the United Nations Commission on International Trade Law. These funds will provide scholarships for lawyers from developing African countries to attend an UNCITRAL symposium on international trade law.

The Programs Section (Access to Justice) develops and manages major federal-provincial program financing arrangements in three areas: legal aid, native courtworkers, and compensation to victims of crime (see tables on page 58).

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada. The Native Courtworker Program is cost-shared with the provinces and territories on a 50-50 basis. It helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance. The Compensation to Victims of Crime Program compensates victims of violent crime. The provinces and territories and the Department negotiated a new Memorandum of Agreement in 1987-1988 — a step towards implementing the recommendations of the Federal-Provincial Task Force on Justice for Victims of Crime. Under the agreement, the federal government more than doubled its contribution to criminal injuries compensation awards. As well, the agreement established a Victim Assistance Fund.

In addition to these cost-shared programs, the Section also manages agreements to support public legal education and information, grants and contributions to national criminal justice organizations, and a variety of funding programs to support the participation of students in advanced legal studies.

The Programs Section (Young Offenders) administers the Juvenile Justice Services Cost-Sharing Program (see table on page 57). The purpose of the program is to aid in the implementation of the *Young Offenders Act,* and to assist provincial and territorial governments in the development and advancement of sound juvenile justice systems. This support is in the form of a federal contribution of 50 per cent of provincial and territorial costs for post-adjudication custodial services, as well as for certain noncustodial services and alternative measures programs. The federal government provides further financial assistance to the territories towards the cost of construction of residential facilities for young offenders.

JUVENILE JUSTICE SERVICES COST-SHARING PROGRAM

Province/Territory	1988-89	Retroactive Prior Years	Total 1988-89
British Columbia	$ 15,109,036	$ 1,161,279	$ 16,270,315
Alberta	13,724,162	0	13,724,162
Saskatchewan	6,642,000	571,211	7,213,211
Manitoba	5,330,435	643,816	5,974,251
Ontario	55,100,000	10,714,398	65,814,398
Quebec	27,825,000	0	27,825,000
New Brunswick	4,348,197	303,723	4,651,920
Nova Scotia	4,408,319	506,042	4,914,361
Prince Edward Island	516,000	0	516,000
Newfoundland	2,843,000	2,282,933	5,125,933
Yukon	1,067,402	214,890	1,282,292
Northwest Territories	2,077,043	3,780,899	5,857,942
TOTAL	$138,990,594	$20,179,191	$159,169,785

COMPENSATION TO VICTIMS OF CRIME

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1988-89
British Columbia	$1,023,995
Alberta	811,792
Saskatchewan	287,462
Manitoba	377,650
Ontario	3,244,745
Quebec	2,307,410
New Brunswick	170,684
Nova Scotia	272,349
Prince Edward Island	50,000
Newfoundland	21,648
Northwest Territories	67,328
Yukon	82,632
TOTAL	$8,717,695

NATIVE COURTWORKER

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1988-89
British Columbia	$ 811,385
Alberta	1,139,750
Saskatchewan	38,082
Manitoba	281,713
Ontario	477,932
Quebec	451,785
Newfoundland	72,315
Northwest Territories	355,538
Yukon	127,623
TOTAL	$3,756,123

ADULT AND YOUNG OFFENDERS CRIMINAL LEGAL AID

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1988-89
Newfoundland	$ 1,996,898
Prince Edward Island	215,741
Nova Scotia	2,912,028
New Brunswick	1,162,519
Quebec	19,054,143
Ontario	31,901,900
Manitoba	2,922,050
Saskatchewan	2,270,197
Alberta	6,448,364
British Columbia	7,331,130
Yukon	365,387
Northwest Territories	1,195,373
TOTAL	$77,775,730

OTHER FUNDING PROGRAMS

Contributions/Fund	Projects	1988-89
Access to Legal Information Fund		
General	9	$ 387,131
Special Projects PLEI	8	193,400
Family Provisions Enforcement Assistance	7	527,839
Young Offenders Act		
Systems Development	9	1,613,567
Program Development	22	507,039
Custodial Facilities	2	4,087,239
Human Rights Law Fund	25	232,684
Criminal Law Reform		
General	40	705,273
Victims of Crimes	6	105,242
Child Sexual Abuse	15	251,826
Consultation and Development		
General	12	255,378
Public and International Law	14	58,328
Family Law	11	145,602
Special Projects - Legal Aid	6	125,671
Other Native Projects	3	23,609
Aboriginal Self-government	5	458,543

MISCELLANEOUS GRANTS AND CONTRIBUTIONS

Grants	1988-89
Legal Studies for Aboriginal People	$267,059
Duff-Rinfret Scholarship	68,100
Uniform Law Conference of Canada	7,655
International Commission of Jurists	17,575
Institut international des droits d'expression française	1,500
Driedger-Pigeon Fellowships in Legislative Drafting	89,280
Canadian Association of Chiefs of Police	16,150
British Institute of International and Comparative Law	9,500
Hague Academy of International Law	11,400
Sentencing	59,939

Contributions	1988-89
Civil Law/Common Law	$267,517
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500
Canadian Society of Forensic Science	27,445
Manitoba Métis Federation	30,000
University of Ottawa - Legislative Drafting Program	92,455
Canadian Judicial Centre	125,000
Canadian Law Information Centre	429,200

Appendix I

STATUTES FOR WHICH THE MINISTER OF JUSTICE WAS RESPONSIBLE IN WHOLE OR IN PART AS OF MARCH 31, 1989

Access to Information Act, R.S.C. 1985, c. A-1

Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14

Bills of Lading Act, R.S.C. 1985, c. B-5

Canada Evidence Act, R.S.C. 1985, c. C-5

Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24

Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S.C. 1985, c. C-30

Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44, Part I

Canadian Human Rights Act, R.S.C. 1985, c. H-6

Commercial Arbitration Act, R.S.C. 1985, c.17 (2nd Supp.)

Criminal Code, R.S.C. 1985, c. C-46

Crown Liability Act, R.S.C. 1985, c. C-50

Department of Justice Act, R.S.C. 1985, c. J-2

Divorce Act, R.S.C. 1985, c.3 (2nd Supp.)

Escheats Act, R.S.C. 1985, c. E-13

Extradition Act, R.S.C. 1985, c. E-23

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S.C. 1985, c.4 (2nd Supp.)

Federal Court Act, R.S.C. 1985, c. F-7

Foreign Enlistment Act, R.S.C. 1985, c. F-28

Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S.C. 1985, c. F-29

Fugitive Offenders Act, R.S.C. 1985, c. F-32

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S.C. 1985, c. G-2

Identification of Criminals Act, R.S.C. 1985, c. I-1

Interpretation Act, R.S.C. 1985, c. I-21

Judges Act, R.S.C. 1985, c. J-1

Law Reform Commission Act, R.S.C. 1985, c. L-7

Marriage Act, R.S.C. 1985, c. M-2

Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, S.C. 1988, c.37

Narcotic Control Act, R.S.C. 1985, c. N-1

Official Languages Act, S.C. 1988, c.38

Official Secrets Act, R.S.C. 1985, c. O-5

Permanent Court of International Justice Act, S.C. 1921, c.46

Postal Services Interruption Relief Act, R.S.C. 1985, c. P-16

Privacy Act, R.S.C. 1985, c. P-21

Revised Statutes of Canada, 1985 Act, S.C. 1987, c. 48

Security Offences Act, R.S.C. 1985, c. S-7

State Immunity Act, R.S.C. 1985, c. S-18

Statute Revision Act, R.S.C. 1985, c. S-20

Statutory Instruments Act, R.S.C. 1985, c. S 22

Supreme Court Act, R.S.C. 1985, c. S-26

Tax Court of Canada Act, R.S.C. 1985, c. T-2

Tobacco Restraint Act, R.S.C. 1985, c. T 12

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S.C. 1985, c.16 (2nd Supp.)

Young Offenders Act, R.S.C. 1985, c. Y-1

Appendix II

Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector

Agricultural Products Board

Agricultural Stabilization Board

Agriculture

Atlantic Canada Opportunities Agency

Atomic Energy Control Board

Canadian Commercial Corporation

Canadian Dairy Commission

Canadian Grain Commission

Canadian International Development Agency

Canadian Pension Commission

Canadian Security Intelligence Service

Canagrex

Communications

Communications Security Establishment

Consumer and Corporate Affairs

Correctional Service Canada

Defence Construction (1951) Limited

Employment and Immigration Commission

Energy, Mines and Resources

Enterprise Cape Breton Corporation

Environment

External Affairs

External Affairs, International Trade

Finance

Fish Prices Support Board

Fisheries and Oceans

Fishing Vessels Insurance Plan

Fitness and Amateur Sport

Forestry

Fresh Fish Marketing Board

Health and Welfare

Indian Affairs and Northern Development

Investment Canada

Labour

Labour Adjustment Review Board

Livestock Feed Board

Medical Research Council

Merchant Seamen Compensation Board

Ministry of State for Multiculturalism

Ministry of State for Science and Technology

Ministry of State for Youth

National Archives of Canada

National Battlefields Commission

National Capital Commission

National Defence

National Farm Products Marketing Council

National Film Board

National Library

National Museums of Canada

National Parole Board

National Research Council

Natural Sciences and Engineering Research Council

Northern Canada Power Commission

Northern Pipeline Agency

Office of Privatization and Regulatory Affairs

Office of the Superintendent of Financial Institutions

Patented Medicine Prices Review Board

Prairie Farm Rehabilitation Administration

Public Service Commission

Public Works

Regional Industrial Expansion

Revenue Canada (Customs and Excise)

Revenue Canada (Taxation)

Royal Canadian Mint

Royal Canadian Mounted Police

Secretary of State

Solicitor General

Statistics Canada

Status of Women

Supply and Services

Textile and Clothing Board

Transport

Treasury Board

Veterans Affairs

Veterans Appeal Board

War Veterans Allowance

Western Economic Diversification Office

Appendix III

SELECTED PUBLICATIONS, 1988-89

- *Access to Justice: Research Reports on Public Legal Education and Information*
- *An Annotated Bibliography of Maintenance and Custody Literature*
- *Annual Report to Parliament 1988-1989 – Access to Information Act and Privacy Act*
- *Child Victims and Witnesses: The Social Science and Legal Literatures*
- *Court-Based Divorce Mediation in Four Canadian Cities*
- *Criminal Injuries Compensation in Canada, 1986*
- *Divorce and Family Mediation Research Study in Three Canadian Cities*
- *Divorce and Family Mediation Research Study: Winnipeg*
- *A Guide to Library Services*
- *How Can I Get My Child Back to Canada?* (revised edition)
- *Judicial Appointments – Information Guide*
- *Justice Echo:* a quarterly publication highlighting legal topics and emerging developments
- *A New Judicial Appointments Process*
- *Reports of the Canadian Sentencing Commission* (series of 24 reports)
- *From Sawdust to Toxic Blobs:* A Consideration of Sanctioning Strategies to Combat Pollution in Canada
- *The Secret of the Silver Horse:* a booklet for children dealing with sexual abuse.
- *The Use of Criminal Penalties for Pollution of the Environment:* A Selective and Annotated Bibliography of the Literature
- *What to do if a child tells you of sexual abuse*
- *Young Offenders Act – Highlights*



Annexe III

QUELQUES PUBLICATIONS, 1988-1989

- *Accès à la justice : Rapports de recherche sur la vulgarisation de l'éducation et de l'information juridiques*
- *Bibliographie annotée sur la documentation relative à la garde d'enfants et aux pensions alimentaires*
- *Comment faire rapatrier votre enfant? (édition révisée)*
- *De la sciure aux pâtes toxiques : un examen des stratégies de pénalisation pour combattre la pollution au Canada*
- *Écho Justice : publication trimestrielle sur des sujets juridiques et des faits nouveaux*
- *Enfants-victimes et témoins : publications en droit et sciences sociales*
- *Étude sur la médiation des divorces et des questions familiales dans trois villes canadiennes*
- *Étude sur la médiation des divorces et des questions familiales : Winnipeg*
- *Guide à l'intention des candidats à la magistrature* (édition révisée)
- *Guide des services de la bibliothèque*
- *Indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, 1986*
- *La médiation des divorces rattachés aux tribunaux dans quatre villes canadiennes : un aperçu des résultats des recherches*
- *Le nouveau régime de nomination des juges*
- *Le recours à des sanctions pénales contre la pollution de l'environnement : bibliographie choisie et commentée*
- *Le secret du petit cheval :* brochure portant sur l'exploitation sexuelle et destinée aux enfants.
- *Loi sur les jeunes contrevenants – Points saillants*
- *Rapport annuel 1988-1989 au Parlement – La Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Rapports de recherche de la Commission canadienne sur la détermination de la peine* (série de 24 rapports)
- *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle*

Annexe II

Ministères et organismes desservis par le secteur des services juridiques ministériels

Administration du pipe-line du Nord

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Affaires des anciens combattants

Affaires extérieures

Affaires extérieures, commerce international

Affaires indiennes et du Nord canadien

Agence canadienne de développement international

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agriculture

Approvisionnements et Services

Archives nationales du Canada

Bibliothèque nationale

Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires

Bureau du Surintendant des institutions financières

Canagrex

Centre de la sécurité des télécommunications

Commission canadienne des grains

Commission canadienne des pensions

Commission canadienne du lait

Commission de contrôle de l'énergie atomique

Commission de la Capitale nationale

Commission de la Fonction publique

Commission de l'emploi et de l'immigration

Commission d'énergie du Nord canadien

Commission des allocations aux anciens combattants

Commission des champs de bataille nationaux

Commission d'indemnisation des marins marchands

Commission du textile et du vêtement

Commission nationale des libérations conditionnelles

Communications

Condition féminine

Condition physique et Sport amateur

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Conseil de recherches médicales

Conseil du Trésor

Conseil national de commercialisation des produits de la ferme

Conseil national de recherches

Consommateurs et Sociétés

Construction de Défense (1951) Limitée

Corporation commerciale canadienne

Défense nationale

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Énergie, Mines et Ressources

Entreprise Cape Breton Corporation

Environnement

Expansion industrielle régionale

Finances

Forêts

Gendarmerie royale du Canada

Investissement Canada

Ministère d'État à la Jeunesse

Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

Ministère d'État au multiculturalisme

Monnaie royale canadienne

Musées nationaux du Canada

Office canadien des provendes

Office d'aide à l'adaptation des travailleurs

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Office de stabilisation des prix agricoles

Office des prix des produits de la pêche

Office des produits agricoles

Office national du film

Pêches et Océans

Régime d'assurance-bâtiments de pêche

Revenu Canada (douanes et accise)

Revenu Canada (impôt)

Santé et Bien-être social

Secrétariat d'État

Service canadien du renseignement de sécurité

Service correctionnel Canada

Solliciteur général Canada

Statistique Canada

Transports

Travail

Travaux publics

Tribunal d'appel des anciens combattants

Annexe I

LOIS DONT L'APPLICATION RELEVAIT EN TOUT OU EN PARTIE DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU 31 MARS 1989

Code criminel, S.R.C. 1985, c. C.-46

Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, c. 44, Partie I

Loi canadienne sur les droits de la personne, S.R.C. 1985, c. H-6

Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, c. P-24

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, S.R.C. 1985, c. 4 (2e supp.)

Loi sur la convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, S.R.C. 1985, c. C-30

Loi de 1985 sur le divorce, S.R.C. 1985, c. 3 (2e supp.)

Loi d'interprétation, S.R.C. 1985, c. I-21

Loi sur l'accès à l'information, S.R.C. 1985, c. A-1

Loi sur la Commission de réforme du droit, S.R.C. 1985, c. L-7

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, S.R.C. 1985, c. 16 (2e supp.)

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, S.R.C. 1985, c. T-12

Loi sur la Cour fédérale, S.R.C. 1985, c. F-7

Loi sur la Cour permanente de justice internationale, S.C. 1921, c. 46

Loi sur la Cour suprême, S.R.C. 1985, c. S-26

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, c. A-14

Loi sur la preuve au Canada, S.R.C. 1985, c. C-5

Loi sur la protection des renseignements personnels, S.R.C. 1985, c. P-21

Loi sur l'arbitrage commercial, S.R.C. 1985, c. 17 (2e supp.)

Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, S.R.C. 1985, c. T-2

Loi sur la responsabilité de la Couronne, S.R.C. 1985, c. C-50

Loi sur la révision des lois, S.R.C. 1985, c. S-20

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions, S.R.C. 1985, c. G-2

Loi sur le maintien des services postaux, S.R.C. 1985, c. P-16

Loi sur le mariage, S.R.C. 1985, c. M-2

Loi sur le ministère de la Justice, S.R.C. 1985, c. J-2

Loi sur l'enrôlement à l'étranger, S.R.C. 1985, c. F-28

Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, S.C. 1988, c. 37

Loi sur l'extradition, S.R.C. 1985, c. E-23

Loi sur les biens en déshérence, S.R.C. 1985, c. E-13

Loi sur les connaissements, S.R.C. 1985, c. B-5

Loi sur les criminels fugitifs, S.R.C. 1985, c. F-32

Loi sur les infractions en matière de sécurité, S.R.C. 1985, c. S-7

Loi sur les jeunes contrevenants, S.R.C. 1985, c. Y-1

Loi sur les juges, S.R.C. 1985, c, J-1

Loi sur les langues officielles, S.C. 1988, c. 38

Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), S.C. 1987, c. 48

Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, S.R.C. 1985, c. F-29

Loi sur les secrets officiels, S.R.C. 1985, c. O-5

Loi sur les stupéfiants, S.R.C. 1985, c. N-1

Loi sur l'identification des criminels, S.R.C. 1985, c. I-1

Loi sur l'immunité des États, S.R.C. 1985, c. S-18

Loi sur les textes réglementaires, S.R.C. 1985, c. S-22

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

Subventions	1988-1989
	$
Accès des autochtones aux études de droit	267 059
Bourses d'études Duff-Rinfret	68 100
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	7 655
Commission internationale de juristes	17 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	89 280
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Détermination de la peine	59 939

Contributions	1988-1989
	$
Droit civil/common law	267 517
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	27 445
Manitoba Metis Federation	30 000
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	92 455
Centre canadien de la magistrature	125 000
Centre canadien de la documentation juridique	429 200

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Contributions/Fonds	Projets	1988-89
Fonds d'accès à l'information juridique		$
Généralités	9	387 131
Projets spéciaux VEJ	8	193 400
Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	7	527 839
Loi sur les jeunes contrevenants		
Élaboration de systèmes	9	1 613 567
Élaboration de programmes	22	507 039
Établissement de garde	2	4 087 239
Fonds des droits de la personne	25	232 684
Réforme du droit criminel		
Généralités	40	705 273
Victimes d'actes criminels	6	105 242
Agressions sexuelles contre des enfants	15	251 826
Consultation et développement		
Généralités	12	255 378
Droit public et international	14	58 328
Droit de la famille	11	145 602
Projets spéciaux – Aide juridique	6	125 671
Autres projets intéressant les autochtones	3	23 609
Autonomie gouvernementale des autochtones	5	458 543

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Province/ Territoire	1988-89
	$
Colombie-Britannique	1 023 995
Alberta	811 792
Saskatchewan	287 462
Manitoba	377 650
Ontario	3 244 745
Québec	2 307 410
Nouveau-Brunswick	170 684
Nouvelle-Écosse	272 349
Île-du-Prince-Édouard	50 000
Terre-Neuve	21 648
T.N.-O.	67 328
Yukon	82 632
TOTAL	8 717 695

PROGAMME DE PARTAGE DES FRAIS ASSISTANCE PARA-JUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

Province/ Territoire	1988-89
	$
Colombie-Britannique	811 385
Alberta	1 139 750
Saskatchewan	38 082
Manitoba	281 713
Ontario	477 932
Québec	451 785
Terre-Neuve	72 315
T.N.-O.	355 538
Yukon	127 623
TOTAL	3 756 123

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS AIDE JURIDIQUE AUX ADULTES EN MATIÈRE PÉNALE ET AIDE JURIDIQUE AUX JEUNES CONTREVENANTS

Province/ Territoire	1988-89
	$
Terre-Neuve	1 996 898
Île-du-Prince-Édouard	215 741
Nouvelle-Ecosse	2 912 028
Nouveau-Brunswick	1 162 519
Québec	19 054 143
Ontario	31 901 900
Manitoba	2 922 050
Saskatchewan	2 270 197
Alberta	6 448 364
Colombie-Britannique	7 331 130
Yukon	365 387
T.N.-O.	1 195 373
TOTAL	77 775 730

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS
SERVICES DE JUSTICE APPLICABLES AUX ADOLESCENTS

Province/Territoire	Rétroactif 1988-1989	Total Années précédentes	1988-1989
	$	$	$
Colombie-Britannique	15 109 036	1 161 279	16 270 315
Alberta	13 724 162	0	13 724 162
Saskatchewan	6 642 000	571 211	7 213 211
Manitoba	5 330 435	643 816	5 974 251
Ontario	55 100 000	10 714 398	65 814 398
Québec	27 825 000	0	27 825 000
Nouveau-Brunswick	4 348 197	303 723	4 651 920
Nouvelle-Écosse	4 408 319	506 042	4 914 361
Île-du-Prince-Édouard	516 000	0	516 000
Terre-Neuve	2 843 000	2 282 933	5 125 933
Yukon	1 067 402	214 890	1 282 292
T.N.-O.	2 077 043	3 780 899	5 857 942
TOTAL	138 990 594	20 179 191	159 169 785

Subventions et contributions du ministère

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche administre la plupart des programmes de subventions et de contributions du Ministère. En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires au public. De plus, le Secteur du droit public administre le Fonds des droits de la personne et la composante du droit public du Fonds de la consultation et du développement. Le Secteur du droit public a versé des subventions au Service de consultation juridique du Commonwealth, à la Commission internationale de juristes et à l'Académie de droit international de La Haye, ainsi qu'une contribution à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Ces fonds permettront à des avocats des pays africains en voie de développement d'assister à un colloque de cette Commission sur le droit commercial international.

La Section des programmes (Accès à la justice) élabore et administre les principales ententes fédérales-provinciales de financement des programmes dans trois secteurs: l'aide juridique, l'assistance judiciaire aux autochtones et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (voir les tableaux à la page 63).

Le service d'aide juridique permet que, dans les affaires criminelles graves (affaires criminelles et civiles dans les territoires), les personnes défavorisées au plan économique aient accès à l'aide juridique partout au Canada. Les frais du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones sont partagés à parts égales avec les provinces et les territoires. Ce programme aide les Indiens inscrits et non inscrits, de même que les Inuit et les Métis, à comprendre quels sont leurs droits légaux et à obtenir de l'aide juridique. Le Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes de crimes violents. Les provinces et les territoires ont négocié un nouveau protocole d'entente avec le Ministère au cours de l'année, ce qui constitue une étape vers la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels. En vertu de l'entente, le gouvernement fédéral verserait plus que le double de sa contribution habituelle en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels. En outre, un Fonds d'aide aux victimes sera constitué.

Outre ces programmes de partage des frais, la Section administre également des ententes appuyant les programmes de vulgarisation et d'information juridiques, les subventions et les contributions versées aux organismes nationaux de justice criminelle et divers programmes de financement visant à encourager les études supérieures en droit.

La Section des programmes (Jeunes contrevenants) administre le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir le tableau à la page 62). Ce programme a pour objet d'aider à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et à promouvoir un bon système de justice applicable aux adolescents, en contribuant à 50 p. 100 aux frais engagés par les provinces et territoires pour les services de garde postérieurs au jugement, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange. Le gouvernement fédéral apporte également une aide financière aux territoires relativement à la construction d'établissements pour les jeunes contrevenants.

publier un bulletin trimestriel, *Echo Justice*, afin de renseigner les gestionnaires supérieurs du gouvernement sur les dernières affaires juridiques touchant le gouvernement.

Le Ministère a réalisé un vidéo intitulé *Le temps d'y penser*, qui sera utilisé dans les écoles partout au Canada afin de faire connaître aux jeunes les graves répercussions juridiques de la conduite en état d'ébriété. Le Ministère a également réalisé un autre vidéo éducatif sur ce sujet, intitulé *Entre amis, on s'appuie*, qui est destiné à être utilisé dans le grand Nord canadien.

La Direction a en outre apporté un appui en matière de communications en vue de promouvoir la Journée du Droit et a parrainé un concours d'affiches s'adressant aux enfants afin de commémorer le quarantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et d'attirer davantage l'attention sur cet événement. Des objets ont été exposés par la direction lors de la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien à Montréal et de la conférence «Law vs. Learning» à Vancouver.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

La Section de la liaison et des relations fédérales-provinciales a coordonné et géré sept réunions fédérales-provinciales-territoriales auxquelles ont participé le Ministre, les sous-ministres et sous-ministres adjoints.

DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

Les Services d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires rédigent et coordonnent la préparation des notes d'information, des discours et d'autres documents dont le Ministre et le sous-ministre ont besoin. Ces services ont reçu plus de 200 demandes de renseignements concernant les activités parlementaires.

Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels a reçu 828 demandes de renseignements, 265 découlaient de la *Loi sur l'accès à l'information* et 563, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le rapport annuel du ministère de la Justice sur l'administration de ces deux lois, déposé au Parlement en juin 1989, contient les détails relatifs au traitement des demandes de renseignements.

L'Unité de la correspondance ministérielle a traité 158 650 lettres au cours de l'année.

La Section des services ministériels tient à jour une bibliothèque juridique, qui utilise des outils de référence traditionnels et des systèmes d'information automatisés, comprenant des bases de données internes contenant des avis juridiques et des bases de données commerciales en direct. Cette section a fourni des avis juridiques à la Section d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et a aidé à régler nombre des problèmes juridiques qui sont apparus dès la constitution de cette section.

La Section a entrepris une évaluation du service d'aide juridique en Ontario, du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et du service d'aide juridique dans les Territoires du Nord-Ouest, une étude du Bureau central d'enregistrement des divorces, une étude de coût du litige sur le prêt canadien aux étudiants, un rapport d'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, une évaluation du Programme d'indemnisation des victimes du crime et de l'Index des Lois révisées du Canada.

La Section poursuit la réalisation de plusieurs projets, y compris les évaluations des composantes des mesures relatives aux jeunes contrevenants et aux victimes d'actes criminels, ainsi que de la *Loi sur le divorce de 1985*.

La Section de la vérification interne effectue la vérification du Service de gestion des marchés de services juridiques, des activités reliées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de la Section de la rémunération et des avantages sociaux et des Services financiers. Elle effectue également des examens de suivi des Services administratifs et du Bureau régional d'Edmonton, ainsi que des études préliminaires sur les activités de gestion des dossiers et de la sécurité du Ministère.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

L'un des objectifs principaux de cette Direction est de renseigner les Canadiens sur tous les faits nouveaux concernant les lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministère de la Justice ainsi que les programmes, politiques et services de celui-ci. En 1988-1989, par voie de diverses activités de communication, la Direction a fourni au public des renseignements pertinents concernant la proclamation de la législation portant sur l'aide aux victimes d'actes criminels et l'entraide juridique internationale, l'entrée en vigueur des *Lois révisées de 1985* et la publication de leurs deux premiers suppléments, ainsi que la proclamation de la Partie II de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Elle a également fourni des renseignements sur d'importantes affaires criminelles et affaires fondées sur la *Charte*, et sur le processus permanent de réforme de la détermination de la peine au Canada (y compris la publication en 1988-1989 de 24 rapports de recherche).

Pour aider le Ministère à respecter son engagement à l'égard de la fourniture de renseignements opportuns sur les questions reliées à la justice, la Direction a préparé au cours de l'exercice 1988-1989 plusieurs publications, notamment deux brochures sur les agressions sexuelles contre les enfants – *Le secret du petit cheval*, qui fait ressortir auprès des enfants l'importance de se confier à quelqu'un s'ils sont victimes d'agression sexuelle, et *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle*, qui aide les adultes et les adolescents à réagir de façon appropriée à des révélations faites à ce sujet, et explique les nouvelles lois canadiennes visant à lutter contre ce grave problème. Au cours de l'année, d'autres publications ont paru, notamment la dernière édition de *La Loi sur les jeunes contrevenants – Points saillants*, *Le nouveau régime de nomination des juges*, le *Guide à l'intention des candidats à la magistrature*, *La médiation des divorces rattachée aux tribunaux dans quatre villes canadiennes : Un aperçu des résultats des recherches*, *Enfants-victimes et témoins : Publications en droit et sciences sociales*. En collaboration avec le Secteur des services juridiques ministériels, la Direction des communications et affaires publiques a également entrepris de

Le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales a mis en oeuvre en mai les dispositions de la Partie II de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales concernant la saisie-arrêt. À la fin de 1988, le service de communication des renseignements (Partie I de la Loi) avait reçu 6989 demandes de recherche de débiteurs défaillants, et 13 052 sommations de saisie-arrêt de fonds fédéraux désignés. Jusqu'à présent, 3,5 millions de dollars ont été saisis pour le compte des provinces en vertu de la Loi. Le Service a amorcé le processus nécessaire relativement à la saisie-arrêt des paiements de l'Office de stabilisation des prix agricoles, de la Commission canadienne du lait, du Bureau de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest et des versements d'intérêts sur les obligations d'épargne du Canada.

Compte tenu de l'importance de la question, le Service a institué un processus selon lequel il donnera suite aux demandes de recherche d'enfants disparus dans un délai de cinq jours ouvrables.

Le Service de gestion des marchés de services juridiques a continué d'administrer les marchés de services juridiques au nom de la Couronne. En 1988, le Service a traité pour une valeur approximative de 27 millions de dollars de dettes passives. Le Bureau central des divorces a délivré plus de 96 000 certificats de mise à jour.

DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATIQUE

Cette Direction a coordonné la préparation du Plan de dépenses, du Plan opérationnel pluriannuel, du Plan des ressources humaines pluri annuel et des demandes de fonds au Conseil du Trésor.

La Direction a aidé la haute direction à obtenir et à affecter des ressources, surtout par la voie de la coordination des demandes de fonds au Conseil du Trésor et de l'analyse des besoins en ressources, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles.

L'élaboration d'un énoncé de la mission et des valeurs organisationnelles du Ministère, et l'élaboration d'un cadre de planification stratégique intitulé "La justice dans les années 1990" qui guidera les activités du Ministère au cours de la prochaine décennie, ainsi que la mise à jour du guide de l'organisation se poursuivent. La Direction a également entrepris de mettre à jour le guide sur les politiques du Ministère.

La Direction a parachevé un Plan stratégique pour les responsables de l'information qui fournira des directives pour l'application des nouvelles technologies aux besoins du Ministère.

BUREAU DE L'EXAMEN

La Section de l'évaluation des programmes a terminé l'étude de la participation du Ministère au Programme Échange-Canada, l'évaluation du Programme d'assistance parajudicaire aux autochtones en Colombie-Britannique, l'étude du coût du service d'aide juridique en Saskatchewan, l'évaluation des activités d'élaboration des politiques du Ministère, et du Programme de vulgarisation et d'information juridiques.

La Section de vérification des subventions et contributions planifie et contrôle la mise en oeuvre des aspects financiers des subventions et contributions versées par le Ministère. Les divers bénéficiaires peuvent être d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des universités, des organismes sociaux, des sociétés d'avocats, ou encore des personnes. Les objectifs de la vérification sont d'assurer l'utilisation efficace de méthodes et de pratiques de gestion financière approuvées et l'affectation des fonds conformément aux lois et règlements gouvernementaux. Les subventions constituent des paiements de transfert inconditionnels versés à des requérants admissibles et pour lesquels le gouvernement ne reçoit ni bien ni service. Les contributions constituent des paiements de transfert conditionnels devant faire l'objet d'une vérification. Les subventions et contributions visent à promouvoir et à maintenir les normes de base du système de justice et à améliorer la prestation des services judiciaires au public. (Voir «Subventions et contributions du Ministère» à la page 61).

Les Services de sécurité relèvent également du Secteur de la gestion integree.

ACTIVITÉS

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

La Direction de l'Administration du personnel a traité environ 1500 cas de dotation en 1988-1989. De nouvelles modalités de dotation introduites cette année ont facilité sa tâche. Une nouvelle trousse d'information sur le recrutement a été préparée en vue d'être distribuée dans toutes les facultés de droit au Canada. L'automatisation des opérations se poursuit avec la mise en oeuvre du système de paie en direct. Des politiques ministérielles ont été élaborées relativement au harcèlement en milieu de travail et au congé autofinancé.

L'Administration du personnel a également participé à la préparation d'un plan pluriannuel de ressources humaines, a assuré la mise en oeuvre en douceur du processus d'examen du rendement et d'évaluation de l'employé et a organisé plusieurs ateliers à ce sujet à l'intention des gestionnaires et des superviseurs. Un plan d'action s'échelonnant sur trois ans a été élaboré relativement au recrutement de personnes handicapées, et des séances de sensibilisation ont été offertes sur ce sujet. L'Administration du personnel a également offert des séances dans les domaines de l'orientation professionnelle, de la gestion, de la préretraite et de l'orientation pour les nouveaux employés.

DIRECTION DES POLITIQUES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

La Section des services administratifs a terminé ses travaux sur le plan strategique d'aménagement a l'administration centrale. Plusieurs projets ont été menés à terme de concert avec Travaux publics Canada, notamment la réfection du hall de l'immeuble de la Justice et la construction d'un central informatique. La mise sur microfiches des avis et documents faisant jurisprudence, lesquels datent de 1856 a 1953, a ete menée à terme. Le système central de répertoriage des dossiers, lequel comprend plus de 850 000 fiches, est maintenant entierement automatise. Des vérifications de systèmes de dossiers ont été effectuées dans treize services du Ministère et dans trois bureaux régionaux. En 1988-1989, plus de 190 marchés de services de consultations et de services professionnels et environ 3800 demandes de matériel ont été traités, ce qui représente respectivement une augmentation de 10 p. 100 et de 54 p. 100.



La Direction des communications et des affaires publiques s'occupe de tous les aspects des activités de communication du Ministère, des relations quotidiennes avec les médias et le public, à la planification, production et distribution de publications ou de matériel audio-visuel. Elle est responsable de la planification des communications stratégiques et opérationnelles, ainsi que de la recherche et des analyses de l'opinion publique pour toutes les initiatives en matière de programme, d'instances judiciaires, de politique et de mesures législatives, en vue de fournir des conseils en matière de communication au cabinet du Ministre, au Cabinet, au sous-ministre et à la haute direction du Ministère. Elle conçoit et produit la documentation juridique destinée à informer soit les Canadiens en général, soit les spécialistes. Elle est également responsable des communications internes du Ministère. La Direction se compose de quatre groupes: le bureau du Directeur général; les Services ministériels et opérations; le groupe Planification, conseil et communication des programmes; et la Division de l'édition et des communications intégrees.

La Section de la liaison et des relations fédérales-provinciales coordonne et dirige les échanges entre le Ministère, les associations et les organismes nationaux et internationaux. La première responsabilité en ce qui concerne la liaison consiste à établir des liens avec les organisations qui oeuvrent dans le domaine de la justice et à coordonner les visites rendues au Ministère par des dignitaires étrangers. La Section fournit aussi des services pour l'élaboration de lignes directrices stratégiques, ainsi que des conseils de planification et d'analyse en ce qui a trait aux relations fédérales-provinciales ce qui comprend, entre autres, la coordination des conférences fédérales-provinciales et les réunions des ministres et sous-ministres responsables de la justice.

La Direction des services ministériels regroupe cinq sections qui fournissent des services juridiques, d'orientation des politiques, de soutien et de renseignements généraux au Ministre, au sous-ministre, de même qu'aux fonctionnaires du Ministère et au public. Le Service des relations avec le Cabinet assure la liaison avec le Bureau du Conseil privé pour que les questions intéressant le Ministère soient portées à l'ordre du jour des réunions du Cabinet et il examine et coordonne les présentations du Ministère. Il est aussi responsable des notes d'information s'y rapportant. Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels traite toutes les demandes reçues conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et s'acquitte de toutes les responsabilités du Ministère à cet égard. L'Unité de la correspondance ministérielle reçoit, enregistre et achemine toute la correspondance adressée au ministre de la Justice ou à son personnel et rédige les lettres courantes et les réponses finales aux fins de signature. La Bibliothèque offre un service d'information complet au Ministère et un service restreint au public, y compris la recherche bibliographique et la recherche juridique, auquel s'ajoute la publication d'un bulletin. Le Service d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires coordonne la préparation des notes d'information et des allocutions pour le Ministre et le sous-ministre, suit les activités parlementaires et assure la liaison avec le cabinet du Ministre pour ce qui est des questions courantes touchant les fonctionnaires du Ministère et d'autres organisations.

Secteur de la gestion intégrée

Le Secteur de la gestion intégrée offre au Ministère une grande variété de services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion. Il élabore les politiques ministérielles, coordonne les programmes et les activités du Ministère et s'occupe de la gestion et de l'utilisation des ressources, tout en veillant à ce qu'ils soient conformes aux directives des organismes centraux et à la politique du gouvernement. Il exerce en outre des fonctions juridiques dans des domaines spécialisés.

ORGANISATION

Le sous-ministre adjoint chargé de la gestion intégrée relève directement du sous-ministre.

L'Administration du personnel fournit au Ministère des services centralisés, conseille les gestionnaires et s'occupe de l'administration du système de classification et de dotation. Elle administre et coordonne la formation et le perfectionnement, la planification des ressources humaines et les programmes d'équité en matière d'emploi du Ministère. En outre, elle est chargée de la mise en oeuvre du Programme des langues officielles du Ministère.

La direction des politiques et services administratifs fournit un large éventail de services de soutien, y compris la gestion des marchés, la gestion du matériel, la gestion des documents, les services de courrier et de messagerie et la gestion des locaux. En outre, le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales se charge de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la saisie-arrêt et à la communication des renseignements de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Pour aider à régler les problèmes relatifs aux conflits de compétence en matière de divorce, le Bureau central des divorces tient un registre des requêtes en divorce présentées au Canada. Le Service de gestion des marchés de services juridiques administre les contrats de services juridiques, y compris ceux des représentants de la Couronne embauchés par le Ministère.

La Direction de la gestion financière, de la planification et de l'informatique fournit a la haute direction, aux gestionnaires et aux exécutants des avis, systèmes et services afin d'assurer le bon fonctionnement au Ministère des services financiers, conseille la haute direction sur la répartition des ressources, et coordonne la préparation du Plan opérationnel pluriannuel. Elle se charge entre autres de préparer le Budget des dépenses principal et le Budget des dépenses supplémentaires et les présentations au Conseil du Trésor et coordonne l'élaboration de tous les documents de planification du Ministère, et tient à jour l'évaluation environnementale et le plan opérationnel du Ministère.

Le Bureau de l'examen évalue l'efficacité des programmes du Ministère et détermine si les mécanismes de contrôle visant à garantir le fonctionnement rentable et efficace du Ministère sont adéquats.



– le Ministère a entrepris un programme de recherche d'une durée de trois ans en vue de décrire le traitement des affaires d'agressions sexuelles contre les enfants à l'intérieur des systèmes de justice et de bien-être à l'enfance. Les conséquences intentionnelles et non intentionnelles des nouvelles dispositions en matière de preuve sur le traitement de ces affaires, et sur les enfants victimes et les témoins, seront également évaluées. Jusqu'à présent, deux projets d'envergure ont été entrepris, notamment une étude d'une durée de deux ans en vue d'examiner l'efficacité d'un programme de préparation de groupe à l'intention des enfants victimes d'agressions sexuelles et des témoins, ainsi qu'une étude du ministère de la Santé et du Bien-être en vue de contrôler la mise en oeuvre du projet de loi C-15 en Alberta;

– la Section de la recherche a participé à une étude sur la criminalité touchant onze pays européens et quatre pays non européens. Cette étude a permis de recueillir des renseignements comparables sur le taux de victimisation; les perceptions des citoyens à l'égard de l'étendue de la criminalité dans leur voisinage, les villes et leur pays; l'attitude à l'égard du système de justice pénale; et les mesures prises pour ne pas devenir des victimes d'actes criminels;

– l'analyse de la composante «risques personnels» dans l'Enquête sociale générale, cycle 3, de Statistique Canada a été effectuée au cours de l'année. Le Ministère collabore avec Statistique Canada à l'élaboration et à l'analyse de cette composante;

– des études préliminaires ont été entreprises en vue d'appuyer l'élaboration de politiques sur la prévention de la criminalité, les femmes et la justice, la justice pénale autochtone, la détermination de la peine, les contrevenants souffrant de troubles mentaux ainsi que le projet fédéral de l'observation des lois et des sanctions réglementaires;

– l'élaboration de documents sur l'information juridique, y compris des émissions de radio et de télévision ainsi que des articles de revues et de publications sur les mesures législatives ayant trait à l'agression sexuelle contre les enfants; la préparation d'un enregistrement vidéo et d'un guide destinés aux adolescents et d'un enregistrement vidéo à l'intention des habitants du Grand Nord, concernant les répercussions juridiques de la conduite en état d'ébriété; la préparation de trois notes d'information sur les mesures législatives touchant les victimes d'actes criminels et d'une brochure sur le rôle des médiateurs en matière de divorce et la production d'une affiche encourageant les jeunes à mieux s'informer sur le système judiciaire.

Des consultations officielles ont également été menées en vue de déterminer les principales questions reliées à l'observation des textes réglementaires. Les chargés du projet se sont rendus à Washington en mars 1989 afin d'étudier les sanctions administratives imposées aux États-Unis, les solutions négociées à la non-observation des lois ainsi que la détermination de la peine dans les affaires réglementaires.

■ Direction des programmes et de la politique

Le Ministère a poursuivi son examen de la politique relative aux jeunes contrevenants, d'un programme fédéral-provincial de partage des coûts de 156 millions de dollars, cette initiative visant à élaborer des systèmes d'information sur les jeunes contrevenants, et divers programmes de recherche. Un atelier auquel participaient les représentants de toutes les provinces et de tous les territoires et qui portait sur les améliorations pouvant être apportées à l'administration des ententes de financement aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été organisé par la direction.

Le Ministère a ultérieurement examiné plusieurs dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants,* y compris l'admissibilité des déclarations faites par des jeunes à des personnes en situation d'autorité, le projet concernant la détermination de la garde en milieu «ouvert» et «fermé» par les autorités judiciaires; les dispositions concernant l'obtention obligatoire du consentement de l'adolescent pour rendre une ordonnance de traitement; et les mesures visant le renvoi des jeunes contrevenants devant les juridictions de droit commun. Les recherches se poursuivent sur la détermination de l'âge minimal à l'égard de la responsabilité criminelle, qui est actuellement de 12 ans. Tous ces travaux ont été entrepris à l'issue des consultations du Ministre auprès des ministres provinciaux et territoriaux responsables des questions de justice intéressant les jeunes contrevenants.

La Direction a entrepris un examen approfondi des situations où le droit pénal peut s'appliquer différemment à certains groupes, comme les enfants, les autochtones, les jeunes et les femmes. Il s'agit d'un projet permanent destiné à garantir que l'ensemble des Canadiens ont pleinement accès à la justice. La Direction a aussi étudié les politiques en matière de prévention et l'efficacité des pratiques ministérielles visant à encourager la participation du public à l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.

■ Direction de la recherche et du développement

Parmi les projets de recherche réalisés au cours de l'année, il faut noter :

– la poursuite des recherches en vue de contrôler les répercussions des changements apportés à la législation en matière d'agressions sexuelles;

– l'évaluation d'un projet détaillé de base de données informatisée sur la détermination de la peine a été entreprise conformément à l'entente de financement du Ministère;



8E Congrès des Nations Unies

Les préparatifs en vue de la participation du Canada en 1990 au 8e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se sont poursuivis au cours de l'année. Il s'agit d'une entreprise de grande envergure qui comprend la définition de la position du Canada à l'égard de diverses questions, et la participation à une foule de réunions préparatoires. Ce travail englobe la consultation et la collaboration avec la Gestion intégrée, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Affaires extérieures. En 1988, le Secteur a représenté le Canada lors de plusieurs rencontres dans le cadre des Nations Unies.

Meurtre par imputation

Le Secteur a participé à l'élaboration de la réponse du Ministère à une décision de la Cour suprême du Canada dans *Vaillancourt* c. *La Reine* selon laquelle un alinéa du *Code criminel* relatif au «meurtre par imputation» contrevenait à un article de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour ce faire, il a consulté les provinces et donné des avis à la Section des poursuites criminelles quant au traitement d'affaires similaires. Un projet d'examen des répercussions de cette décision et de la possibilité de réformes dans ce domaine du droit a été lancé.

Loi sur les jeunes contrevenants

En collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux, des groupes de travail chargés d'examiner plusieurs aspects de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, notamment les renvois devant un tribunal pour adultes, la peine maximale, l'âge minimal de la responsabilité criminelle, les éléments de preuve, l'évaluation, et les décisions ont été établis.

Révision du droit criminel

Les consultations auprès des provinces relativement à la partie générale du projet de code pénal de la Commission de réforme du droit sont terminées, et la préparation d'un document portant sur la partie générale pour fins de consultation avec d'autres groupes et personnes est actuellement en cours. A l'issue d'une réunion à laquelle participaient les ministres de la Justice et les procureurs généraux fédéraux et provinciaux, un groupe de travail fédéral-provincial sur l'homicide a été mis sur pied. En janvier 1989, le groupe a présenté son premier rapport, avec des recommandations. Les troubles mentaux demeurent un sujet important. Des consultations ont été menées auprès de plusieurs groupes. En conséquence, des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à la *Loi sur la défense nationale* ont été ébauchées.

L'avocat général principal chargé de la révision du droit pénal a passé cinq semaines en Afrique à la demande du gouvernement du Zimbabwe, en vue d'évaluer les diverses façons dont le Canada pourrait aider le ministère de la Justice du Zimbabwe, Affaires juridiques et parlementaires.

Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires

En 1988-1989, dans le cadre de ce projet, une étude a été faite sur les techniques d'application et d'observation des lois utilisées aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni, sur l'examen des répercussions de la *Charte* sur les poursuites judiciaires pour infractions aux textes réglementaires, et deux rapports préliminaires portant sur la détermination de la peine dans les affaires réglementaires ont été rédigés.

L'avortement

Après que la Cour suprême eût rendu le 28 janvier 1988 sa décision dans l'affaire Morgentaler invalidant l'article 251 du *Code criminel*, le Secteur a donné des avis au gouvernement sur les différentes voies qui s'offraient à lui. Il a, entre autres, aidé à la rédaction d'un projet de résolution qui a été déposé en Chambre le 24 mai 1988, et de la résolution même qui a été déposée le 22 juillet 1988.

Le 9 mars 1989, la Cour suprême a rejeté à l'unanimité le pourvoi *Borowski* invoquant que la question était hypothétique, le litige n'ayant plus d'objet puisque l'article 251 du *Code criminel* avait été invalidé dans une décision antérieure. Le Secteur s'est occupé de la coordination de l'étude de la décision effectuée par les représentants du Ministère afin d'en connaître les répercussions.

Le secret commercial

Le 26 mai 1988, la Cour suprême a rendu sa décision dans l'affaire La *Reine* c. *Stewart* qui soutenait que les dispositions du *Code criminel* relatives au vol ne s'appliquaient pas au détournement de renseignements commerciaux confidentiels. Le Secteur a participé à l'analyse de la décision et à l'élaboration de la réponse à cette dernière dans le cadre de son étude sur les secrets commerciaux et le détournement de renseignements commerciaux confidentiels.

Le terrorisme

La Section de la politique – droit pénal, a participé à l'élaboration de propositions portant sur les modifications devant être apportées au *Code criminel* pour mettre en oeuvre trois accords internationaux concernant le terrorisme et le transport aérien et maritime. Ces propositions ont été élaborées sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale et elles ont été signées par le Canada en 1988.

La Section a également étudié les recommandations du Comité du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique touchant les «manuels de terrorisme».

L'affaire Ruygrok

La Section de la politique – droit pénal, a coordonné la réponse du Ministère aux recommandations du jury du coroner dans l'affaire *Ruygrok*. Ces recommandations ont une incidence sur la divulgation aux autorités pénitentiaires des informations incluses dans les dossiers des avocats de la Couronne.

Les Lois révisées

Le Secteur a publié un document intitulé *Les lois révisées du Canada, 1985* afin de faciliter pour les avocats représentant les ministères publics provinciaux et fédéral le passage au *Code criminel* modifié et renuméroté.

Conseil de l'Europe

Le Secteur a participé à l'étude du Conseil de l'Europe sur le crime informatique. Il a siégé à de nombreux comités du Conseil qui se sont penchés sur la justice et le droit familial. Les travaux portaient, entre autres, sur les produits du crime, les délits sexuels contre les enfants et la pornographie.

La Loi sur les jurés des Territoires du Nord-Ouest

Le Secteur a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une intervention concernant la *Loi sur les jurés des Territoires du Nord-Ouest*. La Loi permet aux autochtones ne parlant ni français, ni anglais d'être jurés dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Loi sur l'immigration

Le Secteur a participé aux travaux du groupe de travail sur la sécurité et l'application de la *Loi sur l'immigration* ainsi qu'à l'élaboration des modifications. Les dispositions du projet de loi C-84 modifiant la *Loi sur l'immigration* et concernant l'interception des communications ont été proclamées en vigueur le 12 août 1988.

Le jeu

Le Secteur s'est penché sur plusieurs questions touchant le jeu, notamment le jeu dans les réserves, les loteries et les questions réglementaires. Il a eu des entretiens avec les provinces concernant le jeu informatisé.

La pornographie

Le projet de loi C-54, déposé par le Ministre en mai 1987, est mort au feuilleton de la Chambre à la dissolution du Parlement le 1er octobre 1988. Le gouvernement fédéral est en train d'examiner les moyens dont il dispose pour réglementer la pornographie qui exploite les enfants et la violence.

Le pari mutuel

Le Secteur a conseillé le ministère de l'Agriculture sur l'interprétation du *Code criminel* portant sur le pari mutuel aux hippodromes. Le ministère de l'Agriculture a ensuite proposé des modifications au *Code criminel* afin d'autoriser les associations hippiques d'exploiter des maisons de paris hors piste. Le projet de loi C-133 a été déposé en Chambre mais il a expiré au feuilleton lorsque la Chambre a été dissoute le 1er octobre 1988.

La sécurité ferroviaire

Le projet de loi C-105, la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, qui comprenait des modifications au *Code criminel*, est entré en vigueur le 1er janvier 1989. Les nouvelles dispositions ont été élaborées par le ministère des Transports en collaboration avec le Secteur. Avec ces modifications, la circulation ferroviaire est désormais assujettie aux dispositions du *Code criminel* portant sur la conduite dangereuse et la conduite en état d'ébriété.

L'application de la loi dans les réserves

Le Secteur a donné des avis au groupe d'étude interministériel des services policiers et de l'administration de la justice dans les réserves. Il a également donné des avis sur l'exécution des obligations du gouvernement fédéral découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

La conduite en état d'ébriété

Le Secteur a étudié les poursuites intentées en vertu des dispositions du *Code criminel* sur la conduite en état d'ébriété et il a appuyé l'élaboration de projets de recherche sur l'absolution conditionnelle assortie d'une cure de désintoxication et les modifications aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété. Il a évalué plusieurs éthylomètres en vue d'une approbation en vertu du *Code criminel* et contrôlé une étude sur la consommation de drogue et la conduite automobile.

Secteur a accordé des subventions aux maisons d'enseignement afin d'aider à l'élaboration de cours sur la détermination de la peine. Il a également fourni les fonds nécessaires à la tenue d'un atelier national dont le thème était les femmes et le processus de détermination de la peine.

■ La stratégie nationale antidrogue

Le Secteur a eu un rôle à jouer dans plusieurs phases de la Stratégie nationale antidrogue.

- Il a participé aux travaux du comité interministériel constitué pour consolider la *Loi sur les stupéfiants* et les parties III et IV de la *Loi des aliments et drogues.*
- Il a participé aux négociations sur l'élaboration d'un projet de convention sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. La convention a été adoptée par une conférence de plénipotentiaires des Nations Unies en décembre 1988. Il coordonne maintenant les efforts faits en vue de la ratification de la convention.
- Le projet de loi C-61 qui autorise la saisie, le blocage et la confiscation des produits du crime a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988 et a été proclamé en vigueur le 1er janvier 1989. Le Secteur a collaboré à la préparation d'un seminaire national à l'intention du personnel policier pour le renseigner sur la nouvelle loi.

■ L'agression sexuelle

Plusieurs projets de recherche ont été exécutés afin de connaître les répercussions de la loi sur l'agression sexuelle qui est entrée en vigueur en 1983. Au nombre de ces projets se trouve une étude sur le terrain approfondie dans six administrations, une étude sur les premiers intervenants qui offrent des services aux victimes d'agressions sexuelles; et une revue ainsi qu'une analyse de la jurisprudence sur l'agression sexuelle.

■ Les agressions sexuelles contre les enfants

En plus d'élaborer un programme d'information complet pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes soient au courant de l'existence de renseignements sur le projet de loi C-15, et où se les procurer, le Secteur a poursuivi ses études dans quatre villes canadiennes afin de préparer la voie à la revue de ces nouvelles dispositions par le Parlement.

■ La prostitution

Le projet de loi C-49 a été adopté en 1985 afin de contrer le fléau du racolage. Le projet de loi prévoyait également une révision parlementaire de ces dispositions. Le Secteur a donc mené une étude afin d'évaluer si la loi avait atteint son but. La version définitive des constatations ainsi qu'une synthèse sont en voie d'édition dans les deux langues officielles.

■ La Loi sur la Cour suprême

La *Loi sur la Cour suprême*, qui rationalisait les travaux de la Cour suprême, a été proclamée en vigueur le 25 avril 1988.

La Section des systèmes informatiques et statistiques recueille et fournit des statistiques de concert avec Statistique Canada. Elle fournit également des conseils et des services en matière de financement au Ministère et fournit l'aide technique aux provinces en matière d'élaboration de systèmes d'information. Elle administre le Programme de contribution pour l'élaboration des systèmes d'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et le Fonds d'aide à l'exécution des ordonnances familiales.

La Section de la recherche comprend deux groupes : droit pénal et de la famille et accès à la justice et droit public. Elle effectue des travaux de recherche expérimentale pour appuyer l'élaboration des mesures législatives et des politiques et soutenir les programmes destinés à favoriser l'accès à la justice.

La Section de la consultation et du développement administre les programmes et les projets ayant trait à la réforme du système judiciaire au Canada. Elle administre le Fonds de la réforme du droit pénal (en se concentrant plus particulièrement sur les agressions sexuelles contre les enfants et les victimes d'actes criminels), le Fonds de la consultation et du développement (en s'arrêtant sur le droit public et familial), le Fonds de projets spéciaux en matière d'aide juridique, le Fonds d'aide à l'évaluation du programme sur les jeunes contrevenants, un fonds spécial de vulgarisation juridique (en portant une attention particulière aux agressions sexuelles contre les enfants) et un fonds pour les projets pour les autochtones non prévus dans d'autres fonds.

La Section de l'information juridique planifie et élabore des mesures en matière d'information juridique relativement aux lois dont l'administration incombe au ministre de la Justice. Elle élabore des programmes d'information en langage courant qui portent sur les lois, la réforme du droit et les autres politiques du Ministère intéressant le profane.

ACTIVITÉS

■ Les victimes d'actes criminels

Certaines modifications contenues dans le projet de loi C-89 – *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)* – ont été proclamées en vigueur le 1er octobre 1988. Ces dispositions portaient sur la protection de l'identité des victimes et des témoins de délits sexuels et d'extorsion, le recours aux photographies de biens récupérés, la preuve de la propriété et la valeur des biens et le recours aux déclarations des victimes sur les répercussions du crime. Le Secteur a également consulté les provinces et les territoires sur la mise en application de la loi et sur l'élaboration des dispositions réglementaires établissant le montant de la suramende compensatoire.

■ La détermination de la peine

Le Secteur a fait le suivi des recommandations de la Commssion canadienne sur la détemination de la peine et a aidé le Centre canadien de la magistrature à élaborer des programmes de perfectionnement se rapportant à la détermination de la peine à l'intention des juges. Le

droit familial et elle donne des avis sur les lois susmentionnées et le droit familial en général aux autres sections du Ministère et d'autres ministères.

GROUPE DE LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL

Le Groupe de révision du droit pénal est chargé de la révision en profondeur du droit pénal; il examine toutes les propositions formulées par la Commission de réforme du droit et fait des recommandations relativement à leur mise en oeuvre.

PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette initiative à l'échelle de l'ensemble de l'administration fédérale a été amorcée par le ministère de la Justice et le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires de concert avec 27 autres ministères. Ce projet vise à garantir la pertinence des peines établies pour dissuader les commissions graves ou répétées d'infractions aux lois et aux règlements. Le projet veille également à ce que des sanctions non judiciaires soient prévues et imposées au besoin. Le projet étudie des moyens de garantir le caractère prévisible, l'uniformité régionale et la rentabilité des mécanismes de mise en application.

DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA POLITIQUE

La Direction des programmes et de la politique veille à ce que l'administration de la justice soit conforme aux priorités nationales. Elle formule les politiques, les met en oeuvre et supervise leur application afin d'améliorer constamment les programmes en matière de justice. La direction négocie et administre les principales ententes de financement avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et des particuliers. Ces programmes visent à favoriser un accès équitable au système de justice canadien et à appuyer le Ministère dans son rôle de chef de file dans le domaine du droit pénal et celui de la justice pour les jeunes contrevenants. La Section de l'élaboration des politiques s'intéresse à certaines questions liées à la justice comme la prévention du crime et à des groupes ayant des besoins spéciaux comme les autochtones, les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes contrevenants.

La Section des programmes (jeunes contrevenants) négocie et administre les ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires liées à l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La Section des programmes (accès à la justice) négocie et administre les ententes de partage des frais relativement à l'aide juridique, aux victimes d'actes criminels, à l'assistance parajudiciaire aux autochtones, à l'autonomie gouvernementale des autochtones et à l'éducation et à la vulgarisation juridique. Cette section administre aussi les programmes de bourse et les subventions aux organisations non gouvernementales. (Voir Subventions et contributions du Ministère, page 61.)

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

La Direction de la recherche et du développement réalise des travaux de recherche expérimentale et des études socio-juridiques, établit quels sont les besoins en matière de données statistiques, administre les programmes de soutien à la mise au point de systèmes et fournit les fonds nécessaires aux projets de démonstration et de transfert technologique. Elle conçoit également des projets d'information juridique. Ces activités ont pour but de déterminer et d'évaluer les politiques visant à améliorer le système judiciaire au Canada.



Secteur de la politique, des programmes et de la recherche

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche est responsable de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques et de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces et territoires. Les principales fonctions du Secteur sont :

- déceler les nouvelles tendances du droit à l'échelon national;
- étudier les rapports et recommandations de la Commission de la réforme du droit du Canada dans les domaines du droit criminel, du droit familial et de la protection de la vie;
- analyser les grands problèmes juridiques et socio-juridiques qui se posent en matière d'administration de la justice et élaborer des politiques propres à les régler;
- procéder à une analyse des lois fédérales dont l'application relève du ministre de la Justice;
- consulter les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les associations professionnelles, les associations du secteur privé et les citoyens à l'égard de l'administration de la justice;
- veiller à la modification du *Code criminel* et de certaines lois fédérales qui n'entrent pas dans les attributions précises d'autres directions ou d'autres ministères fédéraux;
- concevoir la plupart des programmes d'aide financière du Ministère, y compris les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, et en assurer la mise en oeuvre (voir page 61);
- concevoir et effectuer ou superviser toutes les recherches socio-juridiques destinées à appuyer l'analyse et l'élaboration des politiques;
- répondre aux demandes de renseignements internes en matière juridique;
- se tenir en rapport étroit avec les services de recherche et de statistique des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux;
- déterminer et élaborer les exigences en matière de données statistiques;
- fournir une aide financière et technique à l'appui de l'élaboration de systèmes d'information par les provinces et les territoires dans les secteurs ministériels prioritaires;
- fournir des données statistiques à l'appui du processus décisionnel du Ministère et de l'élaboration des politiques.

Direction de la politique en matière de droit pénal et de droit familial

La Direction de la politique en matière de droit pénal et familial analyse les questions de droit pénal et fournit des avis à cet égard, et elle élabore et met en oeuvre les politiques concernant le droit pénal et familial. La Section de la politique -droit pénal, participe aux travaux de nombreux comités nationaux et internationaux dans le domaine du droit pénal et étudie les recommandations émanant de la Commission de réforme du droit et d'autres organismes. Elle élabore des modifications au *Code criminel*, à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à certaines lois ne relevant pas d'autres organismes ou ministères gouvernementaux. La Section de la politique – droit de la famille, élabore et met en oeuvre les politiques relatives à la *Loi sur le divorce* de 1985, à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales*, à la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions* et à la *Loi sur le mariage*. Elle participe aux travaux de nombreux comités sur le

Les affaires culturelles

Les avocats du Secteur ont aidé le ministère des Communications à mettre en oeuvre la phase I de la réforme du droit d'auteur adoptée le 8 juin 1988. De plus, ils ont entrepris la rédaction du projet de loi touchant la phase II.

Les affaires autochtones

Les avocats du Secteur rattachés au ministère des Affaires indiennes et du Nord ont apporté leur aide dans l'élaboration d'une politique à l'égard de l'autonomie administrative des collectivités ainsi que dans un grand nombre de revendications, principalement celles déposées par les Dénés et Métis et le Conseil des Indiens du Yukon, et qui ont mené à des ententes de principe au cours de l'année.

La santé et la sécurité publiques

La santé et la sécurité publiques est un autre domaine qui a représenté une lourde charge de travail pour le Secteur. Les avocats affectés à Santé et Bien-être Canada se sont occupés de deux poursuites intentées en Cour fédérale contre le gouvernement par les hémophiles qui auraient contracté le virus du SIDA par voie de produits sanguins contaminés. Ils sont également intervenus dans les contestations judiciaires concernant la *Loi réglementant les produits du tabac* et dans les dossiers portant sur l'importation des raisins chiliens. Les avocats affectés à Consommateurs et Sociétés Canada ont conseillé les fonctionnaires de ce ministère sur la constitution de la Commission de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. En outre, les avocats du ministère des Transports ont aidé à la rédaction d'un protocole sur les actes de violence commis dans les aéroports internationaux. Ils ont également préparé un projet de loi modifiant la *Loi nationale sur les transports* pour tenir compte des besoins des personnes handicapées. Ils ont participé à la rédaction de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* qui a été adoptée par le Parlement et est entrée en vigueur le 1er janvier 1989 et de la *Loi sur le Bureau d'enquête sur les accidents de transport* qui avait été déposée au cours de l'année visée par le rapport.

Les avocats du Secteur ont aussi contribué à l'élaboration du projet de loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Les avocats affectés à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada ont participé aux travaux préliminaires concernant la nouvelle loi sur la détermination du statut de réfugié.

Les avocats sont également intervenus dans les questions suivantes :

- *Loi sur la garde des enfants* et *Loi sur l'extension des services de garde* (Santé et Bien-être social Canada)
- modification de la *Loi sur la Capitale nationale* (Commission de la Capitale nationale)
- révision de la *Loi sur les sociétés par actions* en collaboration avec le secteur Droit commercial et immobilier et Services de consultation
- nouvelle *Loi sur les banques*, nouvelle *Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt*, nouvelle *Loi sur les assurances* et nouvelle *Loi sur les associations coopératives de crédit* (ministère des Finances, Bureau du surintendant des institutions financières) programme de sécurité des navires de pêche (ministère des Transports).



Les transactions commerciales

Les avocats du secteur sont intervenus dans de nombreuses transactions commerciales importantes du gouvernement, y compris tous les grands projets d'acquisition et de construction. Ils ont fourni des avis juridiques à Transports Canada au sujet de l'élaboration d'une politique de cession des aéroports, et d'Approvisionnements et Services Canada au sujet de 25 grands projets de l'État qui entraîneront l'engagement d'environ 25 milliards de dollars au cours des 10 à 15 prochaines années. Ils ont participé également à la rédaction de baux à construction pour la Commission de la Capitale nationale, aux négociations avec Énergie, Mines et Ressources en vue de la construction d'un gazoduc sur l'île de Vancouver, à la création de la réserve du parc national South Moresby et à la participation à la restructuration d'Énergie atomique Canada Ltée et d'Eldorado Nucleaire Ltée.

Le droit des échanges commerciaux

Le Secteur a eu un rôle primordial à jouer dans la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il a agi à titre de coordonnateur législatif, s'assurant que tous les ministères intéressés apportaient les modifications appropriées aux lois et règlements pour garantir le respect par le Canada des obligations que lui impose l'Accord. Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le secteur privé ne voulaient aucune équivoque dans les règles, ce qui a entraîné une augmentation des demandes d'avis juridiques au sujet de l'Accord et de ses mécanismes de mise en oeuvre.

Les acquisitions

Les avocats du Ministère ont prêté main-forte à Consommateurs et Sociétés Canada en donnant, entre autres, des avis au directeur des Enquêtes et Recherches sur l'acquisition de Texaco Canada Inc. par la société Imperial Oil et du transporteur aérien Wardair par la compagnie PWA. Ces deux acquisitions ont fait l'objet d'études approfondies suivant la *Loi sur la concurrence*.

Les relations industrielles

Les avocats du Secteur ont fourni à Travail Canada des avis juridiques en matière de relations industrielles et professionnelles dans le cadre du programme de privatisation du gouvernement.

Le droit pénal

Les avocats du Secteur ont participé à l'élaboration de nouveaux amendements concernant la libération conditionnelle des détenus. Le processus modificatif a été entrepris par le Solliciteur général du Canada, le Service correctionnel et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les avocats rattachés au Solliciteur général sont intervenus dans les travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Donald Marshall tandis que ceux détachés auprès de la Gendarmerie royale du Canada ont participé à l'élaboration et à la mise en application de la nouvelle *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*.

- Consommateurs et Sociétés
- Service correctionnel
- Emploi et Immigration
- Pêches et Océans
- Forêts
- Santé et Bien-être social
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- Travail
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Commission de la Fonction publique
- Revenu Canada – Douanes et Accise
- Revenu Canada – Impôt
- Gendarmerie royale du Canada
- Secrétariat d'État
- Solliciteur général
- Conseil du Trésor

De plus, le sous-ministre adjoint – Accès à l'information, est responsable de la direction et de la supervision de la Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels dont la vocation est la coordination des politiques et la communication d'avis juridiques spécialisés au Ministère.

Le sous-ministre adjoint, Finances, est le premier conseiller du ministère des Finances et il est chargé de la gestion et de la coordination des services juridiques offerts au ministère des Finances et au surintendant des institutions financières.

ACTIVITÉS

La pratique du droit par les avocats du Secteur des services juridiques ministériels touche une foule d'activités. Les avocats offrent la gamme complète des services juridiques et fournissent également des conseils en matière de politique aux ministères clients.

Le droit public

Les avocats ont instruit les conseillers juridiques qui s'occupaient des dossiers de prestation de conjoint pour Santé et Bien-être Canada. Ils ont également coordonné la réponse du Solliciteur général à la contestation judiciaire de la constitutionnalité des dispositions concernant les délinquants sexuels dangereux, et enfin ils ont participé avec l'ACDI à l'élaboration de la loi constituant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

La fiscalité

Les avocats ont participé à l'élaboration de la loi sur la réforme fiscale qui a été adoptée en septembre 1988; ils ont eu des consultations avec Revenu Canada – Impôt, sur le sens et l'application de la règle anti-évitement énoncée à l'article 245 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ils ont également donné des avis à Revenu Canada sur les bulletins d'interprétation, dont plusieurs ont dû être récrits suite à l'adoption de la réforme fiscale.

L'élaboration des politiques

À ce chapitre, les fonctionnaires ont donné des avis à Emploi et Immigration Canada sur les aspects juridiques de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et ils ont participé à l'élaboration de la position de Santé et Bien-être Canada au sujet des tests de dépistage du SIDA. Ils ont en outre donné des avis au gouvernement à l'égard de sa réponse au rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général relativement à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les avocats ont également prêté leur concours pour la formulation du cadre à donner à la politique canadienne en matière de télécommunications.



Secteur des services juridiques ministériels

Le Secteur des services juridiques ministériels fournit sur place des services juridiques de toute nature aux ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial et le droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. Il est également chargé de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes.

ORGANISATION

Au cours de l'année, le Secteur regroupait 321 personnes, ce chiffre comprenant les avocats et le personnel de soutien. Le Secteur comprend trois divisions dirigées respectivement par le premier sous-ministre adjoint – droit commercial et immobilier, le sous-ministre adjoint – accès à l'information et le sous-ministre adjoint – finances.

En plus d'exercer son autorité sur l'ensemble du Secteur, le premier sous-ministre adjoint – droit commercial et immobilier, doit en assurer la coordination. Les gestionnaires affectés aux ministères ou organismes suivants relèvent directement ou indirectement de lui :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Corporation commerciale canadienne
- Agence canadienne de développement international
- Droit commercial et immobilier et services de consultation
- Droit commercial et immobilier et services de consultation (Vancouver)
- Énergie, Mines et Ressources
- Société d'expansion du Cap-Breton
- Environnement
- Affaires extérieures
- Affaires indiennes et du Nord
- Commission de la Capitale nationale
- Défense nationale
- Conseil national de recherches – Privatisation
- Droit immobilier
- Travaux publics
- Expansion industrielle régionale
- Monnaie royale canadienne
- Approvisionnements et Services
- Bureau des négociations commerciales
- Transports
- Affaires des anciens combattants
- Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest

Le premier sous-ministre adjoint s'occupe également de toutes les questions de droit commercial et immobilier intéressant le Ministère. Au cours de l'année, la coordination des questions de droit de l'environnement est venue se greffer aux responsabilités du premier sous-ministre adjoint.

Le sous-ministre adjoint – Accès à l'information, est le conseiller du Secteur. Les administrateurs affectés aux ministères ou organismes suivants relèvent directement ou indirectement de lui :

- Commission de contrôle de l'énergie atomique
- Agriculture
- Commission canadienne du lait
- Service canadien du renseignement de sécurité
- Communications
- Centre de la sécurité des télécommunications (défense nationale)

Les affaires judiciaires

Le Secteur a participé encore cette année à la réforme du processus de nomination des juges. L'appui ministériel en matière de financement et d'exécution des programmes a permis l'ouverture du Centre canadien de la magistrature en mai 1988. Le Ministère a ensuite mis en oeuvre avec le Conseil canadien de la magistrature le Programme national des bourses universitaires à l'intention des juges.

Les questions internationales touchant les autochtones

Le Secteur a donné des avis au gouvernement à l'égard de la séance de 1988 du Groupe de travail des populations autochtones des Nations Unies, et de la révision d'une convention concernant les populations indigènes et tribales effectuée par l'Organisation internationale du travail.

La conférence Unidroit

Le Secteur a organisé une conférence de l'Institut international pour l'unification du droit privé – Unidroit – qui s'est tenue à Ottawa pendant trois semaines au mois de mai 1988. Lors de cette conférence qui réunissait des représentants de 59 États et de 10 organisations internationales, les participants ont adopté deux projets de conventions portant respectivement sur l'affacturage international et sur le crédit-bail international.

Les Lois révisées

Les Lois révisées du Canada, 1985, ainsi que les premier et deuxième suppléments qui réunissent les lois que le Parlement a adoptées en 1985 et 1986 ont pris effet le 12 décembre 1988. Les lois ont été imprimées en volumes reliés et en feuilles mobiles.

Autres activités

Au cours de l'année écoulée, le Secteur du droit public a également :

- organisé le sixième séminaire de droit commercial international qui s'est tenu à Ottawa le 20 octobre 1988;
- administré une partie du Fonds de la consultation et du développement du ministère de la Justice ainsi que le Fonds des droits de la personne;
- donné 177 avis sur les règlements, conformément à la *Loi sur les textes réglementaires;*
- à titre de conseiller juridique du Bureau du Conseil privé, étudié quelque 1 900 décrets, examiné 1 427 règlements afin d'en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et rédigé 153 actes donnés sous le grand Sceau;
- procédé à de vastes consultations sur une série de propositions visant à modifier la compétence de la Cour fédérale et à améliorer la *Loi sur la Cour fédérale;*
- offert aux fonctionnaires et aux avocats du gouvernement affectés au processus réglementaire une série de séminaires sur la rédaction des règlements et l'interprétation de la *Loi sur les textes réglementaires;*
- organisé à l'intention des avocats du gouvernement le sixième séminaire annuel en droit administratif;
- fourni des avis sur la création de l'Autorité héraldique du Canada à la Résidence du gouverneur général;
- préparé et distribué le Recueil de jurisprudence en droit administratif (1988) aux avocats du gouvernement.



ACTIVITÉS

■ L'Accord du lac Meech

La sous-ministre déléguée – Droit public, avec l'appui de la Direction du droit public, a prêté son concours dans les problèmes de réforme constitutionnelle soulevés par l'Accord du lac Meech.

■ L'Accord de libre-échange

La sous-ministre déléguée – Droit public, a donné des avis sur les problèmes de droit constitutionnel et administratif inhérents à la mise en oeuvre, par voie législative, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le 30 décembre 1988, la sanction royale a été donnée à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.* La Section du Bureau du Conseil privé en a examiné les règlements détaillés.

■ Les langues officielles

Le Secteur a donné des avis et prêté assistance au Ministre pendant la deuxième lecture, les réunions du comité législatif, la troisième lecture, et le passage au Sénat du Projet de loi C-72, nouvelle *Loi sur les langues officielles.* Cette loi a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988, et est entrée en vigueur le 15 septembre. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Secrétariat d'Etat, il en assure la mise en oeuvre. Il a également participé à des travaux de même ordre sur les projets de loi concernant la privatisation d'Air Canada, la radiodiffusion et la Capitale nationale. De plus, il a aidé à définir la position du gouvernement dans des affaires concernant les droits linguistiques garantis par la constitution. Il a enfin organisé des séances d'information sur la *Loi sur les langues officielles* et sur les dispositions de la *Charte* relatives aux langues officielles.

■ Les droits de la personne

Le Secteur a donné des avis sur de nombreuses questions touchant la *Charte,* notamment en ce qui concerne l'égalité, l'inversion de la charge de la preuve, les recours, la liberté d'expression et le droit à la liberté et à la sécurité de la personne. Les consultations concernant la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* sont devenues plus nombreuses en raison des nouvelles propositions mises de l'avant par la Commission canadienne des droits de la personne et les autres organismes intéressés. Le Secteur se livre à une étude approfondie des lois fédérales à l'égard de la jurisprudence établie par la *Charte.* De plus, le Secteur a rédigé le premier rapport du Canada suivant la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et il s'est penché sur les répercussions au pays des divers accords internationaux que les Nations Unies étudient à l'heure actuelle.

■ Le différend franco-canadien sur les pêches et les limites maritimes

Le Secteur a participé aux négociations avec la France en vue de régler le différend sur les pêches et les limites maritimes de Saint-Pierre et Miquelon au large de la côte atlantique. Une série d'accords ont été signés le 30 mars 1989. Ils ont permis de régler le différend pour trois ans et ils prévoient également l'arbitrage de la question des limites par un tribunal de cinq membres. On s'attend à une décision à la fin de 1991 ou au début de 1992.

Les avocats de cette Section agissent comme conseillers juridiques des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé et, en particulier, du greffier adjoint du Conseil privé chargé des décrets. La Section rédige les proclamations, les mandats et les autres instruments donnés sous le grand Sceau, notamment les actes de nomination des juges.

La Section du bureau du Conseil privé (Justice) donne également des avis à la Direction des affaires réglementaires sur des questions de droit et de politique relatives à la mise en oeuvre du Projet de réglementation fédéral.

SECTION DU BUREAU DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Cette Section fournit des avis en matière de droit et de politique au Bureau des relations fédérales-provinciales, notamment dans les domaines des affaires constitutionnelles et des affaires autochtones. Elle est particulièrement impliquée dans les discussions avec les provinces sur la réforme constitutionnelle, dans les discussions constitutionnelles avec les autochtones, et dans les rencontres tripartites concernant l'autonomie des premières nations à l'extérieur des réserves.

SECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

Cette Section donne des avis sur les questions de droit et de politique que présentent la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Elle est de plus responsable des avis juridiques et de l'élaboration des politiques liés à la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que de la coordination des litiges linguistiques. Enfin elle instruit le gouvernement des questions internationales touchant les droits de la personne, notamment les obligations découlant des traités internationaux et les plaintes adressées à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

SERVICE DES AFFAIRES JUDICIAIRES

Le service des affaires judiciaires est chargé de fournir au ministre et au ministère le soutien juridique et en matière de politique relativement aux questions intéressant la magistrature fédérale.

SECTION DU DROIT DES AUTOCHTONES

Cette Section donne des avis en matière de droit et de politique sur les questions touchant les autochtones et le Nord, plus particulièrement sur l'élaboration de mesures visant à accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones, ainsi que sur les litiges les concernant. Elle donne également des avis sur les questions constitutionnelles et internationales affectant les autochtones, effectue des travaux de recherche sur des questions de droit et de politique dans un grand nombre de domaines propres aux autochtones, et, à titre de spécialiste, elle fait office de section ressource auprès du Ministre et du Ministère.

COMMISSION DE RÉVISION DES LOIS

Cette Commission révise et codifie les lois du Canada. Elle maintient les bases de données pour tous les textes fédéraux législatifs et réglementaires d'intérêt public général. Présidée par le sous-ministre associé – Droit public, la Commission comprend également le premier conseiller législatif et l'un des avocats généraux (législation). Le secrétaire de la Commission est aussi avocat général.

Le Secteur du droit public donne des avis sur les questions de droit et de politique dans le domaine du droit public, et notamment en matière de droit constitutionnel, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit international, autochtone et administratif, sans oublier les droits de la personne, les langues officielles et les affaires judiciaires. Elle examine également les projets de réglementation pour en assurer la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*. Le Secteur collabore étroitement avec plusieurs autres ministères et organismes fédéraux.

SECTION DU DROIT CONSTITUTIONNEL ET INTERNATIONAL

Cette section dispense des avis sur les questions de droit et de politique relevant du droit constitutionnel et international. Elle participe aux négociations et à la rédaction des ententes fédérales provinciales, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des conventions, accords et autres instruments de droit international privé et public, des projets de lois-types. Elle participe aussi à la conduite des litiges qui soulèvent des questions de droit constitutionnel et international.

La Section représente le Canada dans les organisations internationales telles que la Conférence de La Haye sur le droit international privé, l'Institut pour l'unification du droit privé, et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

SECTION DE LA CONSULTATION ET DU DROIT ADMINISTRATIF

Cette Section s'occupe d'abord et avant tout des questions juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. Par exemple, elle assiste les autres directions du Ministère sur les projets comme la modification de la *Loi sur la Cour fédérale*. Elle donne aux ministères et aux organismes fédéraux des avis en matière de politique juridique d'élaboration des projets de loi, de réglementation, et sur toute autre initiative de ces derniers. Elle doit élaborer des propositions en vue de la réforme du droit administratif et du droit des privilèges et immunités de l'État.

Une de ses responsabilités importantes est la rédaction, de concert avec les secteurs juridiques des ministères, des avis juridiques demandés par les commissions, les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux, sur les questions administratives et juridiques les plus diverses.

SECTION DU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ (JUSTICE)

Cette Section remplit les obligations du sous-ministre de la Justice aux termes de la *Loi sur les textes réglementaires*. Cette loi exige que tous les projets de règlements soient examinés et rendus conformes à des critères spécifiques. La Section donne donc des avis pour la correction des ambiguïtés juridiques, des contradictions et des erreurs de forme confirmées dans les projets de règlement. Elle veille par ailleurs à ce que les règlements ne contreviennent pas à la *Charte canadienne des droits et libertés*, ni à la Convention internationale sur les droits de la personne, et elle examine tous les textes réglementaires qui doivent être publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Elle examine, à la lumière de la *Déclaration canadienne des droits*, tous les règlements qui ne sont pas étudiés en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*.

Les huit avocats et l'avocat général ont suivi la cour itinérante dans la totalité des Territoires du Nord-Ouest, qui couvrent une superficie de 3,2 millions de kilomètres carrés et quatre fuseaux horaires. Pendant l'exercice 1988-1989, les avocats ont passé 240 «semaines d'audiences», dont quatre à la Cour d'appel, 64 à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et 172 à la Cour territoriale. Un avocat basé à Yellowknife a traité tous les litiges civils et a fourni des services et donné des avis juridiques à tous les ministères fédéraux représentés dans les Territoires du Nord-Ouest.

En septembre 1988, le juge en chef Laycraft, le juge McClung et le juge Bracco ont été jusqu'à Iqaluit pour une audience de la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest. C'était la première fois que la Cour d'appel siégeait dans l'est de l'Arctique.

Dans *La Reine* c. *Emile*, la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest a jugé que l'article 632 du *Code criminel*, qui prévoit un jury de six personnes seulement dans les Territoires et au Yukon, enfreint l'article 15 de la *Charte,* parce que la distinction géographique prévue par l'article 632 est arbitraire. Actuellement, tous les jurys sont composés de 12 personnes dans les Territoires.

Dans *La Reine* c. *Chivers*, une femme avait été reconnue coupable d'homicide involontaire à la mort de son mari, mais la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a jugé que cette femme présentait le «syndrome de la femme battue» et a décidé de suspendre le prononcé de la sentence. La Cour a également félicité les gouvernements provincial, territorial et fédéral pour l'attention qu'ils portent aux victimes d'actes criminels.

Parce que le procureur général du Canada est aussi le procureur général du Yukon, le bureau de Whitehorse est chargé de toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales, ainsi que des ordonnances territoriales du Yukon. Il est aussi chargé des poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, tant au plan fédéral que territorial.

L'essentiel des services consultatifs a été fourni au Commissaire du Yukon, au ministère des Affaires indiennes et du Nord, et au ministère de la Santé et du Bien-être social, qui gère un hôpital à Whitehorse et des postes de soins infirmiers dans tout le Yukon.

Le personnel du Bureau comprend quatre procureurs, un avocat spécialiste des affaires civiles, un avocat général et quatre employés de soutien. Le Bureau s'occupe de toutes les poursuites dans le territoire. Pendant l'année, des avocats ont participé à plus de 60 audiences itinérantes. Le nombre de poursuites a augmenté d'environ 17 pour cent à la Cour territoriale et de 21 pour cent à la Cour suprême.

Dans *La Reine* c. *Parent*, la Cour d'appel du Yukon a examiné l'admissibilité des preuves matérielles obtenues lors d'une perquisition faite en violation de la Charte.

Dans *La Reine* c. *Hébert*, la Cour d'appel a confirmé l'admissibilité d'une déclaration obtenue par un policier qui s'était fait passer pour le compagnon de cellule de l'accusé. Cette cause a permis de réexaminer, à la lumière de la Charte des Droits, la décision que la Cour suprême du Canada avait rendue dans *Rothman* c. *La Reine*; elle fait actuellement l'objet d'un pourvoi devant la Cour suprême du Canada.

Dans *Le Procureur général* c. *Air North Charter and Training Limited, Joseph T. Sparling et Thomas Woods*, la cour a rendu, en vertu du Code du travail du Canada, une ordonnance interdisant aux intimés d'employer des pratiques jugées préjudiciables au bien-être de leurs employés. C'était la première ordonnance rendue au Canada en vertu de cette loi.

■ Bureau régional de Yellowknife

Le Procureur général du Canada est aussi Procureur général des Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, le Bureau régional de Yellowknife y assume toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et des autres lois fédérales, ainsi que des ordonnances territoriales. Il assume également toutes les poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, aux niveaux fédéral et territorial.

Le Bureau compte dix avocats et huit employés de soutien, y compris un avocat et un employé de soutien qui travaillent au bureau auxiliaire d'Iqaluit, inauguré le 1er février 1988 pour fournir des services juridiques aux communautés de la Terre de Baffin, de Grise Fjord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq. L'avocat du bureau d'Iqaluit voyage avec une cour itinérante basée à Iqaluit.

Les vingt-deux avocats de la Section du droit criminel traitent essentiellement des infractions aux lois fédérales. Une grande partie de leur travail a trait à la *Loi sur les stupéfiants*, mais la Section traite aussi des poursuites délicates en vertu des lois fédérales sur les pêcheries, de l'impôt sur le revenu, sur l'extradition, les aliments et drogues, la protection de l'environnement et l'aéronautique.

La Cour suprême du Canada a rendu une décision sur un cas flagrant de provocation, *La Reine* c. *Mack*, qui a été plaidé par des avocats de la Section criminelle de Vancouver. D'autres avocats ont suivi l'affaire d'extradition *Les É.-U.* c. *McVey*, qui est particulièrement importante pour les États-Unis parce qu'elle concernait l'exportation de matériel informatique et de logiciels vers l'Union soviétique.

Enfin, le Bureau a intenté des poursuites relatives à d'importants complots en matière de stupéfiants; *La Reine* c. *Denbigh*, cause impliquant un cartel mondial de stupéfiants; *La Reine* c. *Radok et Joubert*, concernant la saisie de fonds d'avocats en fiducie, selon la nouvelle loi sur les produits du crime; *La Reine* c. *Brunell et Roy*, avec des mises en accusation relatives à des stupéfiants contre des policiers de la GRC.

La Section du droit commercial et immobilier de Vancouver est la seule, de tous les bureaux régionaux, à comprendre une unité de services consultatifs juridiques. Elle compte 15 avocats qui ont participé à une grande variété de transactions commerciales et immobilières au cours de l'année. En collaboration avec l'unité de services juridiques d'Environnement Canada, les avocats du bureau ont pris part: aux négociations concernant les gazoducs de gaz naturel sur l'île de Vancouver; à l'accord fédéral-provincial établissant la réserve du parc du sud de l'Île Moresby sur les îles de la Reine-Charlotte; aux négociations avec les Haïda en vue de les faire participer à la planification, au fonctionnement et à la gestion d'une réserve; à la négociation et à l'élaboration d'un accord pour régler les demandes d'indemnité occasionnnées par une fuite de pétrole sur l'île de Vancouver.

Les onze avocats fiscalistes ont traité 634 nouveaux appels contre les cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que de nombreux cas relatifs à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage, et au Régime des pensions du Canada. Ils ont plaidé devant la Cour de l'impôt, la Cour fédérale (Section de première instance), la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de Colombie-Britannique, la Cour d'appel de Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada. Il convient de citer deux causes particulièrement intéressantes :

Dans *Alberta Gas Ethylene Co.* c. *La Reine*, il a été décidé qu'une corporation était tenue de retenir environ 250 000 $ chaque mois en paiement d'intérêt, à sa filiale américaine;

Dans *Vanguard Coatings and Chemicals* c. *La Reine*, la Cour d'appel fédérale a examiné l'impact de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les lois fiscales.

La Cour de l'impôt a plus que doublé le nombre de ses audiences dans la région cette année. Au total, elle a réglé 617 causes, contre 300 en 1987-1988.

■ Bureau régional de Whitehorse

Le Bureau régional de Whitehorse fournit une vaste gamme de services juridiques aux organismes et ministères fédéraux dans le Territoire du Yukon.



Le 17 octobre 1988, la Cour d'appel de l'Alberta a statué dans l'affaire *Winterhaven Stables Ltd.* c. *Le Procureur Général du Canada*, en rejetant l'appel du demandeur formé contre le jugement de première instance. Ce dernier confirmait la constitutionnalité de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi canadienne sur la santé*, du *Régime d'assistance publique du Canada* et de la *Loi sur les Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions en matière d'enseignement post-secondaire et de santé*. Winterhaven Stables Ltd. a déposé une demande d'autorisation de pourvoi auprès de la Cour suprême du Canada pour défendre sa position, selon laquelle la *Loi de l'impôt sur le revenu* est *ultra vires* de la part du Parlement. La compagnie estime en effet que cette loi contrevient à l'article 92(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et que les trois autres lois contestées enfreignent l'article 92 parce qu'elles relèvent des compétences exclusives des provinces.

■ Bureau régional de Vancouver

Le Bureau régional de Vancouver fournit des avis et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et y représente le procureur général du Canada. Au cours de l'année, le Bureau comptait 63 juristes, six stagiaires, cinq parajudiciaires et 55 employés de soutien. Le Bureau est constitué de quatre sections : contentieux des affaires civiles, poursuites criminelles, droit commercial et immobilier et contentieux des affaires fiscales.

Les treize avocats des affaires civiles ont traité plus de 1200 affaires couvrant un large éventail de litiges civils reliés aux activités de l'État : droits des autochtones, immigration, accidents maritimes, pêcheries, construction, recouvrement fiscal, dommages corporels et droit correctionnel.

Les avocats de la Section du contentieux des affaires civiles ont donné des avis aux fonctionnaires des Travaux publics dans les affaires *Ellis Don Ltd.* et *Markham Brothers*, les deux premiers litiges en matière de contrat de construction à être examinés par la nouvelle Commission consultative pour le règlement des conflits relatifs aux contrats fédéraux. Par voie de médiation, deux réclamations d'un montant de 7 millions de dollars ont été réglées pour environ 600 000 $.

Dans *Chandler* c. *La Reine*, les avocats de la Section ont contesté avec succès une réclamation d'un million de dollars, pour les pertes causées par la négligence prétendue des responsables de Transports Canada lors d'un incendie dû à un accident d'avion sur un aéroport fédéral.

Jervis Crown était une affaire maritime d'abordage entre un remorqueur et son chaland et un pont tournant de chemin de fer appartenant à l'État. Les avocats des affaires civiles ont réussi, devant la Cour fédérale, à faire reconnaître le droit pour le Canada d'être indemnisé pour les pertes et les dommages subis. Cette décision a contribué à clarifier le droit en matière de la limitation de responsabilité aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

s'appliquait à la pénalité seulement, ou bien au capital, aux intérêts et à la pénalité. Le détenteur de la cession générale a interjeté appel auprès de la Cour d'appel de l'Alberta.

Dans le cas ci-dessous, le Juge McDonald a rendu des motifs supplémentaires, jugeant que le privilège de Revenu Canada s'exerce sur les déductions, de même que sur les pénalités et les intérêts, des impôts fédéral et provincial sur le revenu. Il a aussi statué que cette priorité de Revenu Canada sur les déductions au titre du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-chômage (et, par conséquent, les pénalités et les intérêts) ne s'appliquait qu'aux créances postérieures au 1er janvier 1988, inclus. Il n'y a pas eu d'autres appels à la suite de cette décision.

La chute, en 1987 du groupe d'entreprises Principal a continué de susciter de nombreux litiges impliquant le gouvernement fédéral en Alberta. L'un d'entre eux implique des créances au titre de fiducies présumées et des créances privilégiées, à la fois importantes et compliquées, de Revenu Canada; il concerne aussi le chevauchement de compétence des syndics nommés en vertu de la *Loi sur la faillite*, celle des liquidateurs nommés selon la *Loi sur les liquidations*, et celle des administrateurs judiciaires nommés en vertu des lois provinciales. On ne s'attend pas à une conclusion rapide.

A la Section du contentieux des affaires fiscales, les avocats ont, au total, participé à plus de 49 semaines d'audiences de la Cour de l'impôt; ils ont également plaidé devant le Surarbitre, devant la Commission d'appel des pensions et devant la Cour de l'impôt sur des problèmes d'assurance-chômage. Ils ont enfin poursuivi, dans un grand nombre d'affaires, l'instance devant la Cour fédérale. Il faut noter que les avocats de cette Section ont subi d'intenses pressions suite à l'extension de la Cour canadienne de l'impôt à Edmonton et à ses efforts pour réduire un important arriéré accumulé sur son rôle.

La Section du contentieux des affaires civiles, pour sa part a travaillé tout au long de l'année sur près de 750 dossiers actifs, dont 125 ont été traités par des avocats du secteur privé placés sous la supervision de l'avocat général. En outre, les avocats de la Section ont plaidé plusieurs fois à la Cour fédérale, la Cour du Banc de La Reine, la Cour d'appel de l'Alberta, et auprès de divers tribunaux administratifs appliquant des lois fédérales.

Le 17 août 1988, la Cour d'appel de l'Alberta a rendu les motifs de son arrêt dans l'affaire *Directeur de l'établissement de soldats* c. *King et Snider*. Elle a declaré que la Couronne était liée par les dispositions de la *Loi sur les titres de biens-fonds* de l'Alberta, la dépossédant ainsi de son droit de propriétaire sur les mines et les minéraux réservés par la *Loi d'établissement de soldats*. Une autorisation de pourvoi auprès de la Cour suprême du Canada a été demandée, et obtenue le 2 février 1989. Par une ordonnance ultérieure, deux questions d'ordre constitutionnel étaient posées : celle de l'immunité de la Couronne, et celle de savoir si l'Accord de transfert des ressources naturelles entre le Canada et l'Alberta a entraîné le transfert de la propriété des mines (Annexe à la *Loi constitutionnelle de 1930*).

et civiles les plus complexes, ainsi que des interventions constitutionnelles. Cette année, le bureau comptait sept avocats bilingues et sept employés de soutien bilingues. On a fait des progrès considérables dans l'informatisation du travail du personnel de soutien, ainsi que des plans pour informatiser une partie du travail des avocats.

Les avocats de la Section des poursuites criminelles ont traité un grand nombre de cas de trafic et d'importation de stupéfiants.

Dans *La Reine* c. *Gonzales et autre*, les principaux instigateurs d'un plan d'importation de cocaïne ont été condamnés. Le dossier fait l'objet d'un appel à la Cour d'appel de l'Alberta. Dans *La Reine* c. *Baik et autre*, les principaux auteurs ont été envoyés à leur procès, inculpés de complot pour trafic de méthamphétamine. En ce qui concerne *La Reine* c. *Mothersill* et *La Reine* c. *Cirone*, la Cour d'appel de l'Alberta a confirmé de longues peines de prison pour importation de cocaïne, imposées avant l'invalidation de la peine minimale de sept ans pour ces infractions.

Dans *République fédérale d'Allemagne* c. *Schroth* et dans *État du Wisconsin* c. *Kessler*, des fugitifs ont été extradés vers les pays requérants. Dans l'affaire *L'État du Texas* c. *Summers*, une demande de libération faite par un fugitif qui n'avait pas été renvoyé par les États-Unis dans le délai prescrit à la suite d'une ordonnance d'extradition, a été rejetée. Après une longue audience, Charles Chitat Ng a été arrêté aux fins d'extradition vers l'État de Californie pour 19 infractions criminelles, dont 12 de meurtre. Un appel résultant d'un refus ultérieur d'une ordonnance *d'habeas corpus* a été porté devant la Cour d'appel de l'Alberta, et devait être entendu en mai 1989.

Les avocats de la poursuite pénale ont aussi examiné et évalué un grand nombre de cas d'évasion fiscale, soumis par Revenu Canada.

La Section du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques a fourni des avis sur une vaste gamme de questions. Elle est intervenue en particulier dans le projet de création d'une municipalité à l'extérieur de l'emplacement actuel de la ville de Banff Park. Le dossier a soulevé des questions constitutionnelles complexes, portant sur la délégation de pouvoirs et l'élaboration d'un modèle législatif à la fois unique et complexe qui soit à même de créer une nouvelle ville et de lui conférer les pouvoirs nécessaires à son fonctionnement.

La Section a aussi agi dans l'affaire *Banque Lloyds du Canada* c. *International Warranty Co. Ltd.*, qui traite du «renforcement» des obligations de paiement prévues au paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le 27 novembre 1988, le Juge D.C. McDonald a entendu en cabinet une requête spéciale à ce sujet. Le détenteur d'une cession générale de créances comptables soutenait que le renforcement des obligations de paiement n'invalidait pas la cession générale. Le 19 janvier 1989, le juge McDonald a donné par écrit les raisons qui font que la créance de Revenu Canada prend un rang prioritaire. Il a pris en délibéré la question de savoir si ce rang prioritaire

La Section des poursuites criminelles a traité plusieurs affaires importantes au niveau de la Cour d'appel pendant l'année, dont :

L'affaire *La Reine* c. *Glen Arthur Stensrud et Guy Smith* dans laquelle, entre autres, la défense demandait de suspendre la poursuite parce que, en vertu de la *Charte*, un délai trop long s'était écoulé. La Cour d'appel de la Saskatchewan a rendu un jugement en faveur des deux accusés. L'appel a été accueilli et l'accusation rejetée. La Couronne a réussi à obtenir l'autorisation de se pourvoir auprès de la Cour suprême du Canada.

Dans *La Reine* c. *Nipawin and District Satellite T.V. Inc. et Sylvester Zanyk*, la Cour d'appel de la Saskatchewan a estimé que le terme «entreprise de radiodiffusion» n'a pas nécessairement une connotation commerciale. L'autorisation de pourvoi en Cour suprême du Canada a été accordée. Cette affaire présente un intérêt particulier pour les radiodiffuseurs et les câblodistributeurs du Canada.

Dans *La Reine* c. *Pastro (N^0 II)*, *Ruzkowski et Norman*, la Couronne a réussi pour la pre mière fois à persuader la Cour d'admettre une preuve en vertu de l'article 24(2) de la *Charte,* bien que les renseignements nécessaires à l'obtention d'un mandat de perquisition aient été jugés insuffisants. Le juge a refusé de motiver sa décision, qui s'écarte notablement des arrêts antérieurs de la Cour d'appel provinciale.

La Reine c. *Borowsky* est un autre procès d'importance nationale. La Cour suprême, qui avait annulé les dispositions relatives à l'avortement dans le *Code criminel* en 1988 dans l'affaire *Morgentaler* c. *La Reine*, s'est abstenue de décider si certains articles de la *Charte* s'appliquaient au foetus, en l'absence de contestation d'une loi en vigueur.

La Section du droit commercial et immobilier a fourni des conseils pour les achats et ventes de propriétés immobilières effectués par le gouvernement fédéral en Saskatchewan, y compris les parcs nationaux et le cas des revendications territoriales des autochtones.

D'autres avis juridiques sont fournis aux ministères et aux organismes gouvernementaux dans des conflits résultant des mises sous séquestre, des faillites, et des nouvelles lois provinciales ou fédérales qui n'ont pas encore été examinées par les tribunaux.

■ Bureau régional d'Edmonton

Les 30 avocats du bureau régional d'Edmonton fournissent des services et donnent des avis à la plupart des ministères et organismes fédéraux dans la province, pour les litiges de nature immobilière et commerciale. Le bureau s'occupe aussi des litiges fiscaux et sert de conseil dans ce domaine en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le bureau est formé de quatre sections : la Section du contentieux des affaires fiscales avec dix avocats; la Section des poursuites pénales avec sept avocats; la Section du contentieux des affaires civiles; et la Section du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques, avec cinq avocats chacune. Trois avocats généraux sont chargés des affaires criminelles

Le Bureau a fourni une assistance juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour les questions d'arbitrage et de règlements en vertu de *l'Accord relatif aux crues dans le Nord*. Le Bureau a également assisté la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur la justice et les autochtones.

Parmi les affaires importantes dont s'est occupé le bureau cette année, on citera :

La Reine c. *Blackwoods Beverages Ltd. et Beverage Services Ltd.* et *La Reine* c. *Blackwoods Beverages Ltd. et Coca-Cola Ltd.*; ces entreprises ont été condamnées pour complot en vue de fixer le prix de vente en gros des boissons gazeuses dans la zone commerciale de Brandon en 1977 et en 1978, et dans la zone commerciale de Winnipeg en 1980. La compagnie Blackwoods a été frappée d'une amende de 125 000 $, tandis que Beverage Services et Coca-Cola ont eu une amende respective de 50 000 $ et de 65 000 $. La Cour a aussi frappé les compagnies accusées d'interdiction pour une période de cinq ans.

Dans *Piché* c. *Le Procureur général du Canada*, la Cour d'appel fédérale a jugé qu'il n'y avait pas d'infraction à la *Charte* dans l'institution, ou la pratique, de la double occupation des cellules à l'établissement de Stony Mountain.

Dans *Badger* c. *Le Procureur général du Canada et le Directeur général des élections du Canada*, un juge de la Cour du Banc de La Reine a décidé que l'article 14(4)(e) de la *Loi électorale du Canada* contrevenait à la *Charte*. La Cour d'appel du Manitoba a renversé unanimement cette décision.

Dans l'affaire concernant *Le droit à l'éducation dans les langues des minoritaires*, la Cour d'appel du Manitoba a été appelée à statuer sur les obligations de la province en vertu de l'article 23 de la *Charte*, et sur la constitutionnalité des lois provinciales en matière d'éducation. De nombreuses représentations ont été faites au nom du Gouvernement du Canada. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

Dans l'affaire *Société du Crédit agricole* c. *Le Procureur général du Manitoba*, la décision du procureur général provincial d'exiger le paiement d'une taxe au moment de l'enregistrement des transferts de terrain a été renversée par la Cour d'appel du Manitoba. Par conséquent, on paye désormais un taux fixe pour l'enregistrement des transferts de terrains fédéraux, sans égard pour la valeur de ces terrains.

■ Bureau régional de Saskatoon

Le Bureau régional de Saskatoon fournit des services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux pour leurs activités en Saskatchewan; il a en outre la responsabilité des litiges civils et criminels dans l'ensemble de la province. En 1988-1989, le Bureau employait 12 avocats : trois pour les litiges civils, trois pour le droit commercial et immobilier, cinq pour les poursuites criminelles, ainsi qu'un avocat général régional. Il comptait également deux stagiaires et huit employés de soutien. A Regina, un bureau auxiliaire fonctionne deux jours par semaine. Les représentants du Procureur général du Canada en Saskatchewan relèvent du Bureau de Saskatoon.

■ **Poursuites criminelles :** La Section des poursuites criminelles est chargée, au nom du procureur général du Canada, des poursuites relatives aux lois fédérales autres que le *Code criminel*. Elle emploie 24 juristes et 16 employés de soutien, et supervise plus de 109 agents fédéraux dans tout le sud de l'Ontario. Les avocats de la Section sont responsables des poursuites criminelles et des appels, font les demandes d'écoute électronique et de mandats de perquisition, et dirigent les procédures d'extradition et de livraison; ils fournissent également des avis aux organismes d'enquête.

Outre un nombre important de procès et d'appels, la Section a traité 60 demandes d'écoute électronique, 25 demandes d'ouverture de dossiers d'interception de communications privées, 85 demandes de mandats de perquisition en 266 lieux différents , 48 demandes d'extradition de la part de gouvernements étrangers, sept demandes d'extradition de la part du Canada et 132 renvois d'accusations à d'autres instances à l'intérieur ou à l'extérieur de la province. Environ 100 demandes concernant de nombreuses questions juridiques ont été instruites à la cour des sessions hebdomadaires de la Cour suprême de l'Ontario.

Au cours de l'année, plusieurs procès importants ont été intentés pour trafic de drogue et autre délits, comme par exemple l'affaire *La Reine* c. *Rowbotham et autre*, nouveau procès intenté à la suite de l'appel formé par les huit accusés avec succès contre leur condamnation en 1985 pour importation prétendue de centaines de livres de cannabis au Canada.

L'affaire *Thomas A. Corr et Cancor Software Corporation et autre* est la première affaire d'évasion fiscale relative au crédit d'impôt pour la recherche scientifique qui aboutisse à un procès au Canada. Elle concerne des allégations de fraude portant sur près de 2,5 millions de dollars en crédits d'impôt pour la recherche scientifique, prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

■ **Contentieux des affaires fiscales :** La Section du contentieux des affaires fiscales comprend 15 juristes, cinq secrétaires et deux parajuridiques. Elle est chargée des litiges qui concernent l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage et le *Régime de pensions du Canada*, devant la Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et la Commission d'appel des pensions. Pendant l'année, la Cour de l'Impôt et la Commission ont siégé durant 78 semaines dans le sud-ouest de l'Ontario, soit une hausse de 24 pour cent.

Dans l'affaire *Friedberg* c. *La Reine*, la Section de première instance de la Cour fédérale a accueilli l'appel du contribuable et autorisé la déduction de la portion des pertes occasionnées par le chevauchement des contrats à terme sur marchandises lorsque cette seule portion a été liquidée. La Cour a également autorisé en déduction d'impôts la valeur estimée d'une propriété donnée au Musée royal de l'Ontario, bien que la propriété ait été achetée à un prix très inférieur peu de temps avant le don. L'affaire a été portée devant la Cour d'appel fédérale.

■ Bureau régional de Winnipeg

Le Bureau régional de Winnipeg représente le Procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des avocats du secteur privé dans certaines circonstances. Il supervise également des avocats du nord-ouest de l'Ontario. En 1988-1989, le Bureau comptait 13 avocats : cinq aux poursuites criminelles, six aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier, et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux. L'application de la *Charte* constitue une part toujours croissante du contentieux du Bureau.

Le Groupe chargé des questions d'insolvabilité fournit l'assistance juridique et les services de contentieux aux Sections de recouvrement des 12 bureaux de district de Revenu Canada – Impôt, en Ontario. Les avocats du groupe ont négocié des accords avec les syndics de faillite, les administrateurs judiciaires, et les autres créanciers; ils représentent la Couronne dans diverses instances d'insolvabilité à la Cour suprême, dans les cours de district, les tribunaux de la faillite et dans les cours fédérales.

Au cours de cette année, les avocats de la Section ont traité un grand nombre d'affaires importantes concernant les crédits d'impôt en matière de recherche scientifique. Ils ont également représenté la Couronne dans l'affaire *Norris*, où il s'agissait de déterminer si un avis de cotisation constitue un document suffisant lorsque la Couronne fait la preuve de sa créance dans une instance en faillite, ou si le syndic de faillite a le droit d'obtenir plus d'informations et de documents.

Les avocats du Groupe responsable des questions d'insolvabilité se sont également occupés d'obtenir des ordonnances de la Cour fédérale, en vertu d'une nouvelle disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, selon laquelle le Ministre doit obtenir une ordonnance judiciaire avant de prendre des mesures de recouvrement à titre de précaution.

La Section fournit également des services à Transports Canada à l'égard de tous les aéroports de l'Ontario, sauf l'Aéroport international d'Ottawa. Le principal projet entrepris au nom de Transports Canada l'an dernier consistait à négocier des marchés pour le Terminal 3 de l'Aéroport international Lester B. Pearson.

La Section a fourni des services juridiques au ministère des Travaux publics dans le cadre de l'organisation du Sommet économique tenu en juin à Toronto.

L'avocat général de la Section a également fourni des services juridiques au Directeur des Enquêtes et de la Recherche pour que soit respectée la *Loi sur la concurrence* dans le projet de prise de contrôle des Laboratoires Connaught par l'Institut Mérieux.

■ AFFAIRES CIVILES : La Section du contentieux des affaires civiles s'occupe de la direction des instances civiles dans la région, à l'exception des affaires fiscales et d'insolvabilité. Le travail des 14 juristes, quatre parajuristes et huit secrétaires est varié, depuis le recouvrement des créances de la Couronne jusqu'aux contestations de la compétence législative du Parlement canadien. En 1988-1989, il y a eu une augmentation considérable du nombre des dossiers d'immigration.

Parmi les affaires importantes en matière de droit public, il convient de mentionner l'affaire *Mohammad* c. *Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, une instance où l'indépendance et l'impartialité du système décisionnel basé sur la *Loi sur l'immigration*, qui avaient été contestées ont été défendues avec succès. Dans cette affaire, la Section a également mené l'enquête d'immigration qui a conclu qu'un terroriste présumé était passible d'expulsion. Dans une autre cause de droit public, celle de *La Reine* c. *La Municipalité régionale de Peel*, le tribunal a décidé que le gouvernement fédéral n'était pas tenu de rembourser à une municipalité les fonds dépensés pour réaliser un programme fédéral considéré plus tard comme *ultra vires*.

L'affaire *La Reine* c. *Crain Inc. et Moore Corp. Ltd.* concernait une collusion frauduleuse importante et contraire à la *Loi sur la concurrence*, en matière de soumissions au gouvernement provincial. La Division de première instance de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a imposé une amende de 200 000 $ à chacune des deux compagnies, et leur a ordonné de se conformer aux ordonnances d'interdiction.

Les quatre avocats de la Section du contentieux des affaires civiles se sont occupés d'un grand nombre d'affaires concernant des marchés, des délits civils et le droit administratif. Ils ont représenté la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada lors de leur comparution devant la Commission royale d'enquête sur la condamnation injustifiée de Donald Marshall, fils. Les audiences publiques sur l'administration de la justice en Nouvelle-Écosse se sont terminées au cours de l'année.

Dans l'affaire *Keleher et autre* c. *La Reine*, 27 anciens pêcheurs de saumon du Nouveau-Brunswick qui avaient racheté, dans le cadre d'un programme du ministère des Pêches et Océans, des permis de pêche commerciale au saumon, soutenaient que la Couronne les avait induits en erreur. L'affaire soulevait plusieurs points de droit importants, tels que la propriété des permis de pêche, l'abus de confiance, l'enrichissement sans cause, le dol selon l'"equity", les renseignements inexacts fournis par négligence, et l'application de la *Charte*.

L'avocat général chargé de la Section du droit immobilier et commercial a protégé les intérêts du gouvernement dans des opérations immobilières d'achats et d'expropriations liées à des projets de construction, et il a fourni des avis à plusieurs ministères. La Section a également eu la responsabilité de fournir des services d'un niveau plus élevé au ministère des Affaires indiennes et du Nord, et de diriger le contentieux dans les poursuites intentées par plusieurs bandes indiennes contre le gouvernement fédéral.

Les deux avocats de la Section du contentieux des affaires fiscales ont représenté les intérêts des ministères du Revenu national (impôt), de la Santé et du Bien-être social et de l'Emploi et de l'Immigration devant la Cour canadienne de l'impôt, la Commission canadienne des pensions et la Cour fédérale.

■ Bureau régional de Toronto

Le Bureau régional de Toronto est chargé des poursuites contre les infractions aux lois fédérales, et défend les intérêts juridiques du gouvernement du Canada dans le sud-ouest de l'Ontario. Le Bureau compte un personnel de 65 avocats, répartis en quatre secteurs fonctionnels et un groupe d'avocats généraux; il traite plus de 14 000 dossiers actifs.

■ **La Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier** : La Section fournit des services juridiques spécialisés, contentieux inclus, à un certain nombre de ministères clients et à d'autres organismes fédéraux en Ontario.



En 1988-1989, les bureaux régionaux comptaient 270 avocats et 238 employés de soutien. Ils sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux regroupent quatre sections : contentieux des affaires civiles, poursuites pénales, contentieux des affaires fiscales, droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats tandis que d'autres, à Montréal, Toronto et Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

On trouvera ci-dessous la description des responsabilités de chaque bureau régional et des affaires qui ont marqué l'année pour chacun d'eux. Il faut souligner que les bureaux s'occupent de la plupart des litiges et des poursuites du Ministère, et qu'ils ont donc pris en charge une bonne partie des affaires mentionnées dans les chapitres consacrés aux directions du contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales.

■ Bureau régional d'Halifax

Le bureau régional d'Halifax fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans la région des Maritimes. En 1988-1989, il comptait 24 employés, dont 14 avocats et deux conseillers parajuridiques.

Le Bureau a poursuivi son programme d'automatisation et la plupart des dossiers sont désormais informatisés.

La Section des poursuites pénales compte six avocats. Ils ont sous leurs ordres et instruisent quelque 200 conseillers juridiques chargés de l'application des lois fédérales dans les quatre provinces maritimes dans tous les domaines, depuis les questions qui précèdent l'inculpation jusqu'aux procès et aux appels. Il y a eu l'an dernier un grand nombre de cas de trafic et d'importation de stupéfiants, et un nombre croissant de procès concerne les mandats de perquisition, l'écoute électronique et la *Charte*.

Plusieurs cas de fraude fiscale ont été examinés au cours de l'année, dont l'affaire *La Reine* c. *J.A. Richard et autre*, dans lequel un règlement d'un million de dollars a été négocié.

L'affaire *La Reine* c. *Stephen Joseph Ratkai* portait sur une infraction à la *Loi sur les secrets officiels*. L'accusé a été condamné à neuf ans de prison pour avoir illégalement obtenu et tenté d'obtenir des documents et des renseignements choisis pour leur utilité, directe ou indirecte, pour l'Union soviétique.

L'affaire *La Reine* c. *Downey, James et Bucchianico* portait sur un complot de trafic de cocaïne. La Cour de comté de Nouvelle-Écosse a décidé qu'un juge de comté instruisant un procès possède la compétence nécessaire pour évaluer la validité d'une autorisation d'écoute électronique accordée par un juge de la Cour supérieure.

Dans l'affaire *La Reine* c. *C.F.C.*, un jeune contrevenant était accusé en vertu de la *Loi sur les stupéfiants*, et on contestait la compétence des juges de la Cour provinciale d'entendre les poursuites en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La Cour d'appel de Nouvelle-Écosse a confirmé la validité des dispositions de la Loi qui s'y rapportaient, et a confirmé que la province a le pouvoir de nommer ses juges de la Cour provinciale au tribunal pour adolescents.

La Direction a appuyé la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en apportant les modifications nécessaires aux lois relatives aux tarifs douaniers.

GROUPE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

Le Groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans les litiges qui, en raison de leur complexité, doivent être confiés à des avocats possédant une expérience et des connaissances particulières.

Ce groupe se compose d'avocats principaux ayant une vaste expérience du droit constitutionnel, civil, pénal ou fiscal. Il réunit, sous la direction du premier avocat général, trois avocats généraux principaux et un avocat général, qui travaillent tous à l'administration centrale. Au Ministère, le premier avocat général est responsable de tout le contentieux autochtone.

Au cours de l'année, le Groupe s'est occupé d'un grand nombre d'affaires importantes, en particulier :

L'affaire *Thompson* c. *La Reine*, dans laquelle on a examiné la relation entre les sous-ministres et le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, dans l'attribution aux fonctionnaires des habilitations de sécurité.

L'affaire *La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie* c. *La Reine*, portant sur certaines considérations fiscales de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives à la comptabilisation du revenu des compagnies d'assurance-vie.

L'affaire *Cassidy* c. *La Reine*, traitant des droits politiques des fonctionnaires.

Dans la cause de *La Bande du lac Lubicon* c. *La Reine*, a été examinée l'obligation des gouvernements du Canada et de l'Alberta de fournir des terres à la Bande du lac Lubicon, en vertu du Traité 8 et de la *Loi constitutionnelle de 1930*.

Dans le litige concernant l'écrasement de l'avion d'Air India, le transporteur aérien et les héritiers des victimes ont intenté des poursuites pour négligence contre des fonctionnaires de la Couronne et d'autres personnes.

Dans l'affaire *Symes* c. *La Reine*, la question a été soulevée à savoir si les dépenses encourues par les particuliers pour la garde de leurs enfants sont déductibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, dans la négative, si l'interdiction imposée par la Loi est contraire à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

BUREAUX RÉGIONAUX

Neuf bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice dans l'ensemble du pays.

Ces bureaux traitent des litiges de toute nature au nom du procureur général du Canada, et fournissent des avis juridiques aux bureaux des ministères et organismes fédéraux de leur région. Dans les régions qui ne sont pas desservies par les bureaux régionaux, le Ministère s'assure les services d'avocats du secteur privé qui reçoivent leurs directives des bureaux régionaux.



DIRECTION DU DROIT FISCAL

La Direction du droit fiscal fournit des avis juridiques au nom du procureur général du Canada dans tous les domaines relatifs à l'impôt, et traite tous les appels civils concernant les cotisations d'impôt. Elle s'occupe également de certains appels interjetés en vertu du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-chômage.

La Direction comprend trois sections et est dirigée par le sous-procureur général adjoint – Droit fiscal. La Section du contentieux des affaires fiscales comprend environ 75 avocats qui travaillent à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et elle est responsable, au nom du ministre du Revenu national, de tous les appels civils concernant les cotisations d'impôt sur le revenu. Des avis juridiques au ministère des Finances, au ministère du Revenu national (Impôts) et au ministère du Revenu national (Douanes et Accise) sont fournis par trois unités des services juridiques ministériels situées chez le client même.

Le nombre d'affaires fiscales portées devant la Cour de l'impôt et la Cour fédérale n'a cessé d'augmenter en 1988-1989. Des nominations additionnelles à la Cour de l'impôt ont permis de régler un plus important nombre de dossiers. Les modifications à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, adoptées le 22 septembre 1988, établira, une fois en vigueur, une procédure officieuse et expéditive pour les appels dont le montant de l'impôt et des pénalités encourues est inférieur à 7000 $.

Certaines questions importantes ont été examinées par les tribunaux. Dans l'affaire *Morrissey* c. *La Reine*, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne en décidant que le statut d'agriculteur, tel que défini par l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ne pouvait pas être établi sans tenir compte de la rentabilité d'une ferme. Dans *La Reine* c. *Dresdan*, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne et décidé que l'allocation pour inventaire prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne pouvait pas s'appliquer lorsque la marchandise est gardée en consignation. La Cour d'appel a également accueilli l'appel de la Couronne dans *Vanguard Coatings and Chemicals Limited* c. *Le ministre du Revenu* national; et elle a décidé qu'un article de la *Loi sur la taxe d'accise* est constitutionnel.

Dans l'affaire *Friedberg* c. *La Reine*, la Section de première instance de la Cour fédérale a statué sur deux questions : premièrement, elle a décidé que les pertes occasionnées par les chevauchements de contrats à terme sur marchandises résultant d'un traitement comptable étaient déductibles, et deuxièmement, qu'en matière de dons, le prix payé par un donateur pour l'acquisition d'objets rares ne pouvait servir de référence pour déterminer la valeur du don, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Couronne a interjeté appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

La Direction a travaillé toute l'année à la première étape (impôt sur le revenu) et à la deuxième étape (taxe sur les produits et services) de la réforme fiscale. De plus, elle a collaboré étroitement avec Revenu Canada – Impôt, pour apporter aux modalités d'administration fiscale les modifications imposées par la réforme.

dition contrevenaient à l'article 6 de la *Charte,* qui garantit le droit aux citoyens canadiens de demeurer au Canada, ces modalités sont néanmoins constitutionnelles en vertu de l'article 1er de la *Charte,* car la loi autorisant le Canada à renvoyer les criminels fugitifs est clairement légitime dans une société libre et démocratique.

Dans l'affaire *Dersch* c. *La Reine*, la Cour suprême devait établir si un accusé jouit du droit automatique d'inspection d'un affidavit établi pour obtenir un permis d'écoute électronique, ou s'il doit d'abord fournir la preuve *prima facie* d'une faute de l'administration avant d'avoir un droit d'inspection du document. La Cour a pris l'affaire en délibéré, et a demandé que la cause soit entendue à nouveau devant la totalité des juges.

Dans l'affaire *McKinlay Transport Ltd. et autre* c. *La Reine*, la question était de savoir si l'obligation de produire des documents en vertu d'un article de la *Loi de l'impôt sur le revenu* constitue une saisie. Dans l'affirmative, cette obligation est-elle contraire à la *Charte* parce qu'elle n'est pas conforme aux normes d'émission des mandats de perquisition, telles qu'établies par la Cour suprême dans l'affaire *Hunter* c. *Southam*? La Cour suprême a pris l'affaire en délibéré.

Dans l'affaire *Lee* c. *La Reine*, la Cour a été saisie d'une controverse sur la constitutionnalité d'un article du *Code criminel* déclarant qu'un accusé qui, sans raison valable, s'abstient de comparaître à un procès avec jury, sera par la suite jugé par un juge seulement. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

■ Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Des ententes ont été conclues pour faciliter les enquêtes et le rassemblement des éléments de preuve dans les pays où des crimes auraient été commis il y a plus de 40 ans, et deux instances judiciaires ont été mises en mouvement. Dans l'affaire *Secrétaire d'État et Luitjens*, une procédure de révocation de citoyenneté a été entamée en Cour fédérale (Section de première instance) contre Jacob Luitjens, qui est présumé n'avoir pas informé les autorités de sa collaboration avec l'Allemagne nazie aux Pays-Bas pendant la Seconde Guerre mondiale.

La Cour suprême de l'Ontario a procédé à une mise en accusation directe dans l'affaire *La Reine* c. *Finta*, accusé de détention illégale, d'enlèvement, de vol et d'homicide involontaire coupable pour la déportation de plus de 9000 habitants de Hongrie en 1944.

Dans les deux cas, des enquêtes ont été menées à l'étranger et des éléments de preuve y ont été réunis, conformément aux accords conclus. Des commissions rogatoires se sont rendues aux Pays-Bas, en Hongrie et en Israël et elles y ont entendu de nombreux témoins. Une équipe de chercheurs, d'historiens, de linguistes et de procureurs a été réunie; elle a collaboré avec la Gendarmerie royale du Canada pour effectuer les recherches nécessaires et prendre les mesures appropriées.

Comme suite aux recommandations de la Commission Deschênes et au fur et à mesure que de nouveaux indices sont mis au jour grâce aux recherches historiques, les enquêtes relatives aux allégations se poursuivent conformément aux ententes conclues avec de nombreux pays. De nouvelles allégations ont par ailleurs été avancées et les recherches, tout comme les enquêtes, se poursuivent.

Entraide juridique

Le 18 mars 1985, le Premier ministre Brian Mulroney et le président Ronald Reagan ont signé un traité canado-américain d'entraide juridique en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles. Le Canada et le Royaume-Uni ont signé le 22 juin 1988 un traité semblable qui porte seulement sur le trafic de la drogue. La loi d'exécution en droit interne de ces traités, *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, a été proclamée en vigueur le 1er octobre 1988.

À la ratification de ces traités, le Canada disposera des moyens nécessaires pour fournir des éléments de preuve destinés à appuyer les enquêtes britanniques et américaines, et le mettra en position de recevoir une assistance de même nature.

Au cours de l'année, le Canada a déposé 50 demandes destinées à rassembler des éléments de preuve dans des pays étrangers, dont 16 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Il a pour sa part reçu 50 demandes, dont 22 ont requis l'intervention des tribunaux. Au total, les avocats de la Direction ont traité 101 demandes formulées par des pays étrangers, y compris celles reportées des années précédentes. Vingt-huit cas ont été réglés pendant l'année, neuf ont été abandonnés par le pays demandeur, et 64 ont été reportés à l'année prochaine.

Équipes volantes du Nord

Les membres des équipes volantes du Nord ont assisté les procureurs de la Couronne affectés aux bureaux régionaux de Yellowknife et de Whitehorse. Ces équipes sont composées de procureurs chevronnés tirés des bureaux régionaux et de l'administration centrale. Les 12 membres de l'équipe des Territoires du Nord-Ouest ont comparu devant les tribunaux, tant la Cour territoriale que la Cour suprême, durant 14 semaines. Les 12 avocats de l'équipe du Yukon ont participé à 11 circuits de la Cour territoriale et de la Cour suprême, pendant sept semaines environ.

Partie IV.I du *Code criminel*

Des fonctionnaires de l'administration centrale et des bureaux régionaux, de même que certains représentants permanents du procureur général, ont été spécialement nommés et habilités à demander aux tribunaux la permission d'intercepter des communications privées aux fins d'enquêtes spéciales.

Affaires spéciales

En 1988-1989, la Direction a engagé 103 poursuites pour fraude fiscale, dont 98 ont abouti à des condamnations.

Elle a également plaidé devant la Cour suprême du Canada, les affaires suivantes :

Dans l'affaire *Turpin et Siddiqui* c. *La Reine*, la question était de savoir si, les dispositions du *Code criminel* requérant un procès pour meurtre avec jury en Ontario, mais permettant un procès pour meurtre sans jury en Alberta, contrevenaient à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour suprême a décidé que l'Ontario portait atteinte au droit des accusés à l'égalité devant la loi, parce qu'il ne leur était pas proposé de choix dans le mode de procès, mais que l'article 15 ne s'appliquait pas, parce qu'ils n'avaient pas été victimes de «discrimination» au sens où l'entend cet article.

Dans l'affaire *États-Unis d'Amérique* c. *Cotroni et El Zein*, la Cour suprême a soutenu que, même si les modalités d'extradition prévues par la *Loi sur l'extra-*

D'après le *Code criminel*, et d'autres lois fédérales, il est nécessaire d'obtenir le consentement du procureur général du Canada avant d'engager certaines procédures. La Direction examine ces demandes, ainsi que celles concernant les transferts de dossiers ou d'ordonnances de probation d'une juridiction à une autre.

Les avocats de la Direction sont appelés à donner leur avis sur les modifications au *Code criminel* et sur l'élaboration des propositions législatives en matière pénale, de même que sur l'élaboration des politiques et des programmes en matière de droit pénal.

ORGANISATION

La Direction du droit pénal est placée sous l'autorité du sous-procureur général adjoint Droit pénal. Elle se compose d'une centaine d'avocats qui travaillent, à l'administration centrale à Ottawa, et dans les sections de droit pénal des neuf bureaux régionaux du Ministère. Ces sections traitent de toutes les poursuites et instances fédérales qui se présentent dans leurs régions. Là où il n'y a pas de bureau régional, les poursuites sont intentées par quelque 550 avocats du secteur privé, nommés représentants permanents du procureur général.

Le sous-procureur général adjoint pour le Droit pénal assume en outre la responsabilité pour tout ce qui, à l'intérieur du Ministère, découle des poursuites intentées en vertu des lois fédérales dont l'administration revient à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux; il agit également comme conseiller juridique auprès des agences responsables de la sécurité et des services de renseignements.

Le sous-procureur général adjoint est aussi responsable de la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, qui a été constituée pour faciliter les enquêtes sur les présumés criminels de guerre et entamer contre ces derniers les procédures judiciaires appropriées. Son mandat comprend l'examen des dossiers soumis par la Commission d'enquête sur les criminels de guerre (Commission Deschênes) afin de prendre les mesures nécessaires, et l'examen de toute nouvelle allégation concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Plus particulièrement, la Section s'occupe, à l'étape de l'enquête, de toutes allégations précises et graves qui devraient faire l'objet d'une enquête. Si des preuves suffisantes sont réunies, elle recommande au Procureur général du Canada d'engager des poursuites criminelles. La section s'occupe également d'autres recours tels l'extradition, la dénaturalisation et la déportation, lorsque cela est nécessaire.

ACTIVITÉS

■ Demandes de clémence

La Direction a instruit 20 demandes de recours au titre de la peine infligée adressées au Ministre ou au Gouverneur en conseil en vertu du *Code criminel*.

Bien que le Ministre intervienne rarement dans ce domaine, et uniquement dans les cas manifestes où justice n'a pas été rendue, il a ordonné cette année la tenue d'un nouveau procès dans l'affaire *La Reine* c. *H. Saint-Cyr* à la suite duquel l'accusé a été acquitté.

■ Extradition et reddition

Au cours de l'année civile 1988, le Canada a déposé 26 demandes d'extradition aux États-Unis et neuf dans d'autres pays. Il a pour sa part reçu 64 demandes des États-Unis et douze d'autres pays. Au total, 45 fugitifs ont été renvoyés par le Canada, qui en a rapatrié 26 de l'étranger.



- Participation à la préparation d'un procès instruit pour le compte du ministre du Revenu national par un tribunal civil au Chili. Le Ministre était créancier privilégié d'une hypothèque de 25 millions de dollars sur le navire de recherche canadien saisi dans un chantier naval gouvernemental chilien pour défaut de paiement des créances. Des négociations ont été menées pour protéger les intérêts financiers du gouvernement canadien.

- Intervention en la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, où était contestée la constitutionnalité de la *Loi sur la marine marchande* du Canada.

- Préparation de l'interrogation préalable du président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de l'Administration elle-même et de l'État, suivant l'incident survenu à l'écluse 7 du canal Welland en 1985. Cet incident a déclenché quelque 55 poursuites et des demandes d'indemnités s'élevant à près de 25 millions de dollars.

- Assistance aux avocats du Bureau régional de Vancouver dans le procès sur la limitation de la responsabilité dans l'accident provoqué par le *Jervis Crown* quand il a heurté le pont de New Westminster en 1987.

- Organisation du premier séminaire de l'amirauté à l'intention des avocats et des fonctionnaires de plusieurs ministères, sociétés d'État et autres organismes gouvernementaux.

- Participation, au nom de la Garde côtière canadienne, à un procès concernant le recouvrement des frais de dépollution consécutifs aux déversements de pétrole causés par les accidents maritimes.

DIRECTION DU DROIT PÉNAL

Les responsabilités de la Direction du droit pénal découlent des obligations qui incombent au procureur général et au ministre de la Justice telles que définies par la loi, les traités et la common law.

La Direction intente les poursuites judiciaires relatives aux infractions, et aux complots pour les commettre, à la plupart des lois fédérales à l'exception du *Code criminel*, ainsi que des procès pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le procureur général du Canada se charge des procès pour toute infraction aux lois fédérales, y compris le *Code criminel*. La plupart des poursuites sont intentées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants*, de la *Loi des aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Direction représente le procureur général du Canada dans ses propres causes en Cour suprême, et elle intervient dans d'autres instances, où la constitutionnalité des lois fédérales, et du *Code criminel*, est contestée, où lorsque des questions importantes concernent la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Direction examine également les demandes de clémence qui sont adressées au ministre de la Justice par des personnes reconnues coupables d'une infraction pénale ou condamnées à une peine d'emprisonnement. Elle donne des avis sur toutes les questions d'extradition relevant de la *Loi sur l'extradition*, sur les demandes de reddition en vertu de la *Loi sur les criminels fugitifs*, ainsi que sur la négociation des traités d'extradition. Elle s'occupe également des demandes d'assistance juridique pour la réunion d'éléments de preuve à l'étranger nécessaires aux enquêtes faites au Canada, ainsi que des preuves au Canada pour des enquêtes faites à l'étranger. Enfin, la Direction est responsable de la politique de droit pénal en matière d'extradition, de reddition et d'entraide juridique.

- Douanes et Accise : Les récentes modifications à la *Loi sur les douanes* et à la *Loi sur l'accise* ainsi que la constitution du Tribunal canadien du commerce extérieur ont soulevé de nouvelles questions, dont le Tribunal et la Cour fédérale ont été saisis, en matière d'interprétation et de compétence.

- Fonction publique : Certaines actions et demandes fondées sur un article de la *Loi sur la Cour fédérale* ont eu trait à l'interprétation du Règlement et de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, ainsi qu'à l'interprétation des conventions collectives.

- Assurance-chômage : Certaines réclamations ont appelé une interprétation de divers articles du Règlement et de la *Loi sur l'assurance-chômage*, certaines autres, se fondant sur la *Charte*, contestaient cette législation.

Amirauté et droit maritime

La Section de l'amirauté et du droit maritime donne régulièrement des avis à la Direction des enquêtes sur les accidents maritimes du ministère des Transports, laquelle est chargée de mener des enquêtes sur les sinistres en mer en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

De plus, la Section mène ses propres enquêtes relativement aux réclamations contre l'État, réunit les éléments de preuve et fait rapport sur une éventuelle responsabilité.

Elle donne également des avis juridiques spécialisés relatifs à la réglementation et à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur la Cour fédérale*, ainsi qu'à d'autres lois fédérales ayant trait à la marine marchande.

La Section assume également des responsabilités effectives en donnant des avis et en participant à la négociation de conventions internationales dans le domaine du droit maritime ainsi qu'à l'élaboration d'une loi nationale pertinente. La Section a donc participé activement à plusieurs négociations internationales et donné régulièrement des avis dans ce domaine.

Les services fournis et les avis juridiques donnés portent sur des réclamations au titre des marchandises, sur des différends au titre d'une charte-partie, sur des questions reliées à l'assurance maritime, sur les hypothèques, les privilèges et le financement maritimes ainsi que sur le transport de marchandises par mer. Les services fournis comprennent également la rédaction d'ententes contractuelles complexes, les enquêtes sur les réclamations, la négociation et le règlement de litiges.

La Section entretient des rapports étroits avec des organismes comme l'Association canadienne de droit maritime et la Section de droit maritime de l'Association du Barreau canadien.

La Section est dirigée par un premier avocat général – Amirauté et droit maritime, qui relève lui-même du sous-procureur général adjoint – Contentieux des affaires civiles.

Voici quelques-unes des activités de la Section en 1988-1989 :

- Défense de la Garde côtière canadienne dans un litige contestant la capacité d'inspecter et d'approuver l'équipement de sauvetage à bord des navires canadiens.



domaine ont leur bureau ailleurs ou lorsqu'il paraît souhaitable que le litige soit pris en charge par Ottawa du fait que l'affaire concerne l'administration centrale du ministère-client.

La Direction regroupe environ 90 juristes dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale. Ils sont assistés dans leur tâche par des techniciens en droit, des commis et des secrétaires. Le procureur général confie également des dossiers à des avocats du secteur privé qui s'acquittent de leurs fonctions sous le contrôle des avocats de la Direction.

ACTIVITÉS

En 1988-1989, le nombre et la complexité des litiges n'ont cessé d'augmenter.

La Cour fédérale a été saisie de l'affaire *Syndicat international des débardeurs et magasiniers* c. *La Reine*; il s'agissait d'une contestation fondée au regard de la *Charte* de la *Loi de 1986 sur les opérations portuaires*. Les demandeurs alléguaient que les dispositions de la loi en question qui imposaient une convention collective et leur enlevaient le droit de grève portaient atteinte à la liberté d'association. L'affaire sera instruite à l'automne de 1989.

D'autres questions relatives à la *Charte* ont été soulevées dans l'affaire *La Reine* c. *Amway Corporation*. Dans cette affaire, la Couronne tentait de recouvrer certains droits, taxes et amendes en conformité de la *Loi sur les douanes*. La défenderesse a allégué que les règles de la cour, qui exigeaient sa comparution aux interrogatoires préalables, portaient atteinte à ses droits en ce qui regarde l'auto-incrimination. La Cour d'appel fédérale a convenu du bien-fondé de cet argument et a renversé le jugement de la Section de première instance. La Couronne s'est pourvue contre cet arrêt auprès de la Cour suprême et a obtenu gain de cause.

Une question de droit constitutionnel importante a été soulevée dans l'affaire *Sparrow* c. *La Reine*. Cette affaire dont la Cour suprême a été saisie l'an dernier porte sur les droits de pêche des autochtones et sur l'interprétation d'un article de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La Cour suprême du Canada a instruit en octobre 1988 l'affaire *Borowski* c. *Le Procureur général du Canada*. Dans un arrêt rendu au début de 1989, la Cour a soutenu qu'elle n'avait pas à trancher la question de savoir si un fœtus a droit à la protection de la *Charte*, étant donné qu'elle avait déjà déclaré invalide l'article contesté dans son arrêt *Morgentaler* c. *La Reine*.

De nouvelles instances ont également été introduites dans les domaines suivants :

- Affaires autochtones : Les litiges ont porté sur diverses questions, notamment les droits constitutionnels et les droits ancestraux, l'interprétation des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et les revendications territoriales. Plusieurs affaires importantes ont été portées devant la Cour d'appel.

- Droits de la personne : Comme suite à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le nombre de recours devant le Tribunal des droits de la personne et la Cour fédérale relativement à des plaintes fondées sur une discrimination en raison de l'âge, la race, le sexe, la religion et l'incapacité a augmenté considérablement.

- Accès et protection des renseignements personnels : plusieurs demandes en justice ont amené les tribunaux à rechercher un juste équilibre entre d'une part la protection des renseignements personnels et le besoin d'assurer le caractère confidentiel de certaines activités gouvernementales et d'autre part, le droit du public de savoir.

Sous la direction du sous-ministre associé – Contentieux, ce secteur est chargé de tous les procès auxquels l'État est partie, à l'exception des litiges civils au Québec. Il compte trois directions principales, responsables des instances civiles, criminelles et fiscales. Cette année, un quatrième groupe s'occupant des questions maritimes et d'amirauté a été transféré à la Direction du contentieux des affaires civiles dont il fait maintenant partie. À la tête de chaque direction, il y a un sous-procureur général adjoint. De plus, sous la direction du premier avocat général, un petit groupe d'avocats de grande expérience s'occupent des affaires particulièrement complexes et importantes.

Ce secteur regroupe également les bureaux régionaux à Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse et Yellowknife et des sous-bureaux d'Iqaluit et Regina. Les avocats qui les composent agissent tous les jours devant les tribunaux de toutes les instances dans toutes les régions du Canada. Dans d'autres villes, on a recours à des avocats du secteur privé pour agir en justice; ils reçoivent leurs instructions d'Ottawa et des bureaux régionaux.

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

La Direction du contentieux des affaires civiles est chargée principalement de représenter le procureur général du Canada dans les affaires civiles auxquelles sont parties les autorités fédérales dans les provinces de common law et les territoires. Les avocats du Contentieux des affaires civiles interviennent à toutes les étapes de l'instance, depuis son introduction jusque devant la Cour suprême du Canada. Les litiges dont ils ont à s'occuper vont des questions contractuelles et délictuelles découlant de la conduite générale des affaires gouvernementales aux questions de droit public d'ordre constitutionnel ou en matière de compétences. Il existe également de nombreux litiges relevant de domaines très particuliers, tels que la propriété intellectuelle, l'immigration, les droits de la personne, les douanes et l'accise, le droit international et le droit commercial.

Les avocats agissent devant toutes les instances des tribunaux fédéraux ou provinciaux, ainsi que devant les conseils, commissions et tribunaux administratifs chargés d'appliquer les lois fédérales. Il leur arrive également de comparaître devant des commissions d'enquête et, à l'occasion, devant des tribunaux administratifs provinciaux ou internationaux.

La Direction donne des avis aux autorités fédérales sur les questions susceptibles de donner lieu à une contestation judiciaire. Ses membres sont souvent appelés à donner des avis sur la responsabilité juridique que pourrait entraîner telle ligne de conduite si elle était adoptée ou sur la validité de certaines mesures législatives. Les conseillers juridiques participent également à l'élaboration des politiques et des propositions législatives, notamment en ce qui concerne la position du gouvernement sur les questions soulevées par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

ORGANISATION

Le sous-procureur général adjoint – Contentieux des affaires civiles, dirige et coordonne la conduite de tous les litiges civils, à l'exception de ceux en matière d'impôt, survenant dans les provinces de common law et les territoires.

Il existe un groupe du contentieux des affaires civiles à l'administration centrale et dans chacun des bureaux régionaux. En règle générale, chaque groupe se charge des litiges prenant naissance sur son territoire. Toutefois, cette règle peut subir des exceptions lorsque les conseillers juridiques spécialisés dans le

référence pour les étudiants, professeurs, avocats et juges qui veulent faire soit de la common law en français soit du droit civil en anglais.

Au cours des deux dernières années, les responsables du programme ont voulu mettre l'accent sur les cours de français juridique en droit pénal destinés aux avocats des provinces et territoires de common law. À partir de janvier 1990, une modification apportée au *Code criminel* par la nouvelle *Loi sur les langues officielles* donnera à tout accusé le droit d'avoir un procès devant un juge seul – ou un jury, selon le cas, - qui comprend et parle la langue de l'accusé. Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton a élaboré les deux premiers modules de ce cours et en a assumé l'enseignement dans les provinces maritimes. Pour sa part, l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg a organisé et dispensé ces cours dans les quatre provinces de l'Ouest.

En 1984, le programme a entrepris la normalisation de la terminologie française de la common law. Jusqu'à présent, ont été publiés les vocabulaires bilingues du *Droit de la preuve* et du *Droit successoral*, les trois premiers tomes du *Droit des biens* ainsi qu'un *Glossaire de la procédure civile*. De plus, le dépouillement effectué dans le cadre du programme des *Lois révisées du Canada* de 1985 et des lois adoptées depuis, a permis la publication, en collaboration avec le Secrétariat d'État, du *Lexique juridique des lois fédérales* et une mise à jour du *Recueil des définitions des lois fédérales*.

Le 15 décembre 1988, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *La Caisse de dépôt et placement du Québec* c. *Sparling*, dans laquelle se posait le problème de l'immunité de l'État au regard de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*. La Cour suprême a décidé à ce sujet que si l'État décidait d'acheter des actions d'une compagnie, il était lié par toutes les dispositions législatives portant sur les droits et les obligations d'un actionnaire.

Dans l'affaire *Sa majesté la Reine* c. *L'Alliance de la Fonction publique du Canada et Econosult Inc.*, la Cour d'appel fédérale a décidé que la Commission des relations de travail dans la fonction publique n'avait pas la compétence de décider si une personne est un fonctionnaire aux termes de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, la qualité de fonctionnaire de la fonction publique fédérale découlant exclusivement d'une nomination faite en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*. La Cour suprême du Canada est actuellement saisie d'une requête en autorisation de pourvoi contre cet arrêt.

Dans l'affaire *Marcelle Tétreault-Gadoury* c. *La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada*, la Cour d'appel fédérale a jugé que l'article 31 de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage*, qui interdit de verser des prestations d'assurance-chômage à toute personne âgée de 65 ans ou plus est incompatible avec l'article 15 de la *Charte* et, de ce fait, inopérant. La Cour suprême du Canada a accordé la requête du gouvernement pour autorisation de pourvoi contre cet arrêt.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Richard Gervais, Jean Poupart et Serge Boulet*, au terme d'un procès de près de six mois, un jury a reconnu l'un des accusés coupable d'importation de cinq tonnes de haschich et les deux autres co-accusés coupables de possession de haschich en vue d'en faire le trafic. Il s'agissait à ce moment-là de la plus importante saisie effectuée au Canada. De plus, pour la première fois, la Gendarmerie royale du Canada a travaillé en étroite collaboration avec les douanes soviétiques, l'issue de l'affaire en dépendant. Un agent des douanes soviétiques a été l'un des témoins à charge les plus importants.

Dans l'affaire *Watelle et Lalonde* c. *La Reine*, il s'agissait de déterminer la nature des dépenses engagées par deux médecins relativement à la construction d'un centre d'accueil et si ceux-ci devaient honorer les cautionnements connexes. Les contribuables soutenaient que les dépenses étaient déductibles dans le calcul de leur revenu professionnel selon l'alinéa 18(1)a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le ministère du Revenu soutenait qu'il s'agissait de dépenses de capital et qu'elles tombaient sous le coup de l'alinéa 18(1)b) de ladite loi. La Cour d'appel fédérale a jugé en faveur du Ministère.

PROGRAMME NATIONAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles vise à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans les textes législatifs, au sein de la profession juridique et devant les tribunaux de l'ensemble des provinces et territoires du pays. Constitué en 1981, le programme aide à la publication de glossaires, de vocabulaires, de dictionnaires, de formulaires et d'ouvrages de



Dans l'affaire *Grand Chief Coon Come et autre* c. *Sa Majesté et autre*, certains représentants des Cris de la Baie James tentent, devant la Cour fédérale, d'empêcher la réalisation du projet hydro-électrique de la Grande Rivière de la Baleine entrepris par Hydro-Québec, et d'obtenir la reconnaissance de droits divers sur des terres dites «ancestrales» et sur les ressources naturelles du territoire concerné. Ils invoquent à l'appui de leur réclamation contre la Couronne, certaines obligations découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les lignes directrices fixant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et la *Loi sur les pêcheries*. L'affaire est en instance.

Trente-neuf infrastructures de boëtte et de glace au Québec, évaluées à 18 millions de dollars ont été privatisées au cours de l'année. Le Secteur de l'immobilier et du droit commercial, de concert avec le conseiller juridique du ministère-client, a préparé toute la documentation juridique relative au transfert. Il assumera la rédaction de diverses ententes avec Pêches et Océans Canada, Travaux publics Canada, Transports Canada, Environnement Québec, le Secrétariat aux affaires gouvernementales canadiennes, l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec et certaines municipalités.

BUREAU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

Le bureau régional de Montréal fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux de l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal dans les litiges de nature civile. Il représente également le ministère du Revenu dans les litiges fiscaux et il est chargé des poursuites criminelles intentées au nom du Procureur général du Canada dans une importante partie de la province de Québec.

En 1988-1989, le bureau comptait 60 avocats, dont cinq avocats généraux; 29 oeuvraient au contentieux des affaires civiles, 15 étaient affectés aux poursuites criminelles et 13 aux instances fiscales. Quarante-six employés de soutien y travaillaient ainsi que six stagiaires et cinq étudiants.

Les avocats de la Section des affaires civiles ont traité 6253 dossiers dont 3600 nouveaux dossiers. La plupart de ces dossiers, qui avaient trait à de multiples activités de l'État, portaient principalement sur l'application des dispositions législatives concernant l'assurance-chômage, l'immigration, les douanes, le droit du travail, le droit fiscal, ou la responsabilité civile délictuelle et contractuelle de l'État.

Le nombre d'affaires de droit public n'a cessé d'augmenter en raison des nombreux litiges fondés sur la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Section des poursuites criminelles a traité 2600 affaires dont plusieurs affaires d'extradition et de diverses procédures touchant les établissements pénitentiaires.

La Section du contentieux des affaires fiscales a traité plus de 3400 dossiers, représentant Revenu Canada auprès de la Cour canadienne de l'impôt et des deux sections de la Cour fédérale.

Loi sur la sécurité ferrovaire. De plus, des membres de la Section de la législation ont, cette année encore, contribué aux travaux du comité chargé de rédiger la version française officielle de certaines lois constitutionnelles.

Le Ministère a de nouveau versé une aide financière à l'Université d'Ottawa relativement au programme de rédaction législative dispensé par les sections de common law et de droit civil de la Faculté de droit dans le cadre de leur programme d'études supérieures. Huit bourses d'études en rédaction législative ont été accordées à des étudiants inscrits à ce programme d'études, qui forme la plupart des rédacteurs législatifs engagés par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et certains pays en voie de développement.

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET DU DROIT IMMOBILIER (QUÉBEC)

La Section du contentieux et des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) agit à titre de représentant du procureur général du Canada dans les poursuites civiles auxquelles sont parties l'administration fédérale et ses représentants partout au Québec, à l'exception de la région de Montréal. Elle s'occupe de tous les aspects du droit public et privé n'intéressant pas le droit pénal, le droit fiscal ou le droit de l'immigration.

La Section se compose de deux secteurs : le contentieux et le droit immobilier et commercial.

Voici quelques-unes des affaires importantes traitées par la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) au cours de l'année :

Dans l'affaire *Marc-André Boivin* c. *Sa Majesté la Reine*, le demandeur, ancien employé d'un syndicat, mais également agent du Service canadien de renseignement de sécurité (S.C.R.S.), réclame des dommages et intérêts à la Couronne devant la Cour fédérale. Il prétend que le S.C.R.S., après avoir appris qu'il avait participé à un complot visant à dynamiter des biens appartenant à un employeur, complot pour lequel il a été subséquemment poursuivi et condamné, aurait violé la règle de confidentialité de l'identité des indicateurs de police en divulguant ou en permettant que soit divulgué le fait qu'il était un agent des services secrets canadiens. Il reproche également au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, un organisme constitué aux termes de la législation fédérale, d'avoir violé l'article 7 de la *Charte* en ne lui permettant pas d'être entendu dans le cadre de l'enquête dudit Comité sur les activités du S.C.R.S. au sein du mouvement ouvrier. Il reproche finalement au Solliciteur général du Canada d'avoir autorisé, dans ces circonstances, que soit rendu public le rapport d'enquête du Comité de surveillance. L'affaire suit son cours.

Dans l'affaire *Michel Généreux* c. *Cour martiale générale et autre*, un militaire accusé de désertion et de possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic, devant une cour martiale convoquée conformément à la *Loi sur la défense nationale*, a soutenu que cette Cour martiale ne constituait pas un tribunal indépendant et impartial au sens des articles 7 et 11(d) de la *Charte* et que sa constitution portait atteinte aux droits garantis par l'article 15 de la *Charte*. La Cour fédérale a rejeté ces prétentions, ajoutant que le régime des cours martiales se justifiait pleinement en vertu de l'article 1er de la *Charte*.



SECTEUR DU DROIT CIVIL

La sous-ministre déléguée — Droit civil, est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Elle est la conseillère principale du Ministère pour toutes les questions de droit civil et elle donne des avis sur l'orientation et la direction à donner aux relations du Ministère avec le Québec. Elle est également responsable de la Direction des programmes législatifs et elle coordonne les activités du Ministère qui se rapportent aux questions internationales. Elle est aussi chargée du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles et le bureau régional de Montréal lui fait rapport.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

La Direction rédige tous les projets de loi ainsi que les amendements à ces derniers. Elle veille également à la publication des recueils annuels des lois et de la partie III de la Gazette du Canada. La Direction comprend la Section de la législation et le Service de révision rédactionnelle.

■ SECTION DE LA LÉGISLATION

La Section relève du premier conseiller législatif qui a qualité de sous-ministre adjoint. Lui prêtent leur concours un premier conseiller législatif adjoint, deux avocats généraux, quatre avocats-conseils et dix rédacteurs législatifs. De plus, un avocat général et trois rédacteurs sont rattachés à la Division du droit fiscal du ministère des Finances où ils sont chargés de rédiger et de réviser les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ses règlements.

Le sous-ministre de la Justice a par ailleurs délégué au premier conseiller législatif le soin d'examiner tous les projets de loi présentés par les ministres à la Chambre des communes. Il s'agit là d'une exigence de la *Loi sur le ministère de la Justice* qui permet de veiller à ce que les textes soient compatibles avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits.*

■ SERVICE DE RÉVISION RÉDACTIONNELLE

Le Service de révision rédactionnelle fournit des services à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice). Il rédige, à l'intention des juristes de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), les projets de proclamations, de commissions et autres instruments donnés sous le grand sceau. En outre, il garde les originaux à jour des lois et règlements fédéraux et prépare et supervise l'impression du Tableau des lois d'intérêt public et du Tableau des lois et des ministres responsables, de la Partie III de la *Gazette du Canada* et des recueils annuels des Lois du Canada.

ACTIVITÉS

En 1988-1989, le gouvernement a déposé 34 projets de loi rédigés par la Section de la législation et le Parlement a adopté 55 lois, dont la très importante *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada – États-Unis.* Autres pièces législatives d'importance adoptées par le Parlement : les lois portant sur la privatisation d'Air Canada et d'Eldorado Nucléaire Limitée, et plusieurs autres lois d'envergure telles la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* et la

LE COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion est composé des gestionnaires de l'Administration centrale, des bureaux régionaux et des Services juridiques ministériels. Présidé par le sous-ministre, il siège deux fois par année afin de discuter de toutes les questions intéressant la gestion du Ministère. Les ateliers et les réunions plénières du comité offrent aux gestionnaires ministériels une structure pour se rencontrer et débattre des nouveaux développements intervenus dans le monde du droit et dans celui de la gestion.

LE COMITÉ DES LANGUES OFFICIELLES

Ce comité contrôle la mise en oeuvre du programme des langues officielles. Il se charge des diverses politiques et des aspects administratifs du programme dont l'accès à la formation linguistique, la traduction et les objectifs du Ministère en matière de langues officielles.

AUTRES COMITÉS INTERNES

Il existe d'autres comités qui donnent des avis à la direction supérieure sur les politiques et le fonctionnement du Ministère. On compte parmi ceux ci le comité consultatif sur les personnes handicapées, le comité de la formation et du perfectionnement, le comité consultatif des communications internes, le comité des politiques d'information et des systèmes informatiques et le comité de l'évaluation et de la vérification interne. Plus de 250 employés volontaires siègent à ces comités, apportant leur concours à l'élaboration des politiques et des programmes et à un échange d'informations.



Comités

Le Ministère compte un réseau complet de comités internes qui sont chacun chargés d'une fonction ministérielle importante. Certains comités qui regroupent les cadres supérieurs tracent l'orientation stratégique à donner aux questions juridiques et administratives. D'autres comités s'intéressent à des questions ou à des activités particulières. Ensemble, tous ces comités cumulent leurs efforts pour veiller à ce que les compétences appropriées interviennent dans les différentes questions juridiques et administratives qui intéressent le Ministère.

Le comité exécutif

Le comité exécutif est le plus haut comité de gestion et le plus important centre de décision du Ministère. Présidé par le sous-ministre, il se compose des sous-ministres délégués, des sous-ministres adjoints, des sous-procureurs généraux adjoints, du premier conseiller législatif, du premier avocat général et des directeurs généraux de la Gestion intégrée. Le comité se réunit deux fois par mois pour étudier les questions de politique, juridiques et administratives. Il est chargé de la planification stratégique, y compris l'examen des besoins en ressources des divers secteurs. Les membres du comité évaluent les répercussions qu'auront sur le Ministère les diverses initiatives des organismes centraux ainsi que l'incidence des mesures législatives et des principales affaires contentieuses. Le Comité accorde une importance particulière aux questions relatives au personnel. Le Comité se réunit en comité de gestion du personnel immédiatement après la réunion du Comité exécutif.

Le comité consultatif du sous-ministre

Le comité consultatif du sous-ministre se compose des hauts fonctionnaires de tous les secteurs du Ministère. Le comité examine les questions de politique et de gestion afin de conseiller le sous-ministre. Les questions qu'il étudie sont régulièrement soumises au Comité exécutif qui prend les décisions finales.

Le comité de la *Charte canadienne des droits et libertés*

Le comité de la *Charte*, qui est présidé par le sous-ministre, supervise la direction des litiges portés devant les tribunaux où la *Charte* est en cause et les autres questions contentieuses qui intéressent celle-ci. Le comité recommande des politiques au ministre et le conseille sur les interventions du procureur général dans les instances auxquelles le gouvernement n'est pas directement partie..

Le comité du contentieux

Le comité du contentieux qui est présidé par le sous-ministre délégué – Contentieux, se penche sur l'ensemble du contentieux ministériel. Le comité étudie et coordonne les questions importantes que soulèvent les instances en justice, dont les interventions, les appels et les questions juridiques de fond; il donne des avis sur ces points et en instruit le ministre et le sous-ministre.

Sous-ministres délégués

Trois sous-ministres délégués secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction.

La sous-ministre déléguée – droit civil, conseille le Ministère en matière de droit civil, de droit public et de droit privé (affaires litigieuses et non litigieuses) pour ce qui est du Québec, et plus précisément des rapports entre le ministère et le Québec, ses groupes, associations et organismes. Le Secteur est chargé de la rédaction de toute la législation fédérale. En outre, la sous-ministre déléguée – droit civil, coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales. Elle préside également le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-ministre délégué — Contentieux, s'occupe des litiges auxquels l'Administration fédérale est partie à l'exception des litiges de droit civil dans la province de Québec. Il préside le Comité du contentieux du Ministère et il a autorité, au niveau administratif, sur tous les bureaux régionaux, à l'exception de celui de Montréal.

La sous-ministre déléguée — Droit public, est responsable de la Section des droits de la personne, de la Section des affaires judiciaires, de la Section de la réforme du droit administratif, de la Section du Bureau du Conseil privé, de la Section du Bureau des relations fédérales-provinciales, de la Section de consultation et de droit administratif, de la Section du droit constitutionnel et international, de la Section du droit des autochtones, et de la Commission de révision des lois. Elle préside également un comité ministériel charge d'etudier les questions autochtones.



Cabinet du sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec toutes les directions, plus particulièrement la Direction de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du Ministre et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre plusieurs comités du Ministère, le sous-ministre préside le Conseil d'information juridique, organisme fédéral-provincial qui se compose des sous-ministres de la Justice et qui supervise les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside aussi les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Ces réunions permettent aux intéressés de discuter des grandes questions relatives au système juridique et elles sont tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres. À cette occasion, des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont constitués pour étudier certaines questions précises. C'est ainsi qu'en 1988-1989, ils se sont penchés sur différents sujets dont les textes législatifs sur les jeunes contrevenants, la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, la réforme du droit pénal, la loi sur les droits de la personne, les victimes d'actes criminels et les rapports des autochtones avec la justice.

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

- DIRECTION DU DROIT COMMERCIAL ET IMMOBILIER
- DIRECTION DU DROIT À L'INFORMATION
- DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - FINANCES

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

- DIRECTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL ET DE DROIT FAMILIAL
- PROJET DE RÉVISION DU DROIT PÉNAL
- PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES
- DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA POLITIQUE
- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

- DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL
- DIRECTION DES POLITIQUES ET SERVICES ADMINISTRATIFS
- DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATIQUE
- BUREAU DE L'EXAMEN
- DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
- SECTION DE LA LIAISON ET DES RELATIONS FÉDÉRALES – PROVINCIALES
- DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

31 mars 1989

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

SECTEUR DU DROIT CIVIL

- Direction de la Planification des programmes législatifs
  - Section de la législation
  - Service de révision rédactionnelle
- Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)
- Bureau régional de Montréal
- Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

SECTEUR DU CONTENTIEUX

- Direction du contentieux des affaires civiles
  - Section de l'amirauté et du droit maritime
- Direction du droit pénal
- Direction du droit fiscal
- Groupe des avocats généraux

BUREAUX RÉGIONAUX

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

- Section du droit constitutionnel et international
- Section de la consultation et du droit administratif

Section du Bureau du Conseil privé (Justice)

- Section du Bureau des relations fédérales - provinciales
- Section des droits de la personne
- Service des affaires judiciaires
- Section du droit des autochtones
- Commission de révision des lois

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE*
ANNÉE FINANCIÈRE 1988-1989

	Personnel	Fonctionnement	Subventions Contributions	Total
	$	$	$	$
Cabinet du Ministre	1 105 678	483 861		1 589 539
Sous-ministre	418 483	94 211		512 694
Sous-ministre déléguée, droit civil	10 451 249	2 951 656	190 890	13 593 795
Sous-ministre délégué, contentieux	29 074 990	8 646 049		37 721 039
Sous-ministre déléguée, droit public	6 481 768	1 567 675	451 687	8 501 130
Premier sous-ministre adjoint Services juridiques ministériels	21 748 533	730 943		22 479 476
Sous-ministre adjoint Politique, programmes et recherche	7 147 495	4 160 120	260 041 402	271 349 017
Sous-ministre adjoint Gestion intégrée	12 326 837	11 429 399		23 756 236
TOTAL	88 755 033	30 063 914	260 683 979	379 502 926

* *Chiffres tirés des comptes publics 1988-1989*

Organisation du ministère

En 1988-1989, le ministère de la Justice comptait 1 524 employés.* Environ 48 % de l'effectif du Ministère se compose d'avocats et de notaires.

Le personnel du Ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'année, l'effectif total des neuf bureaux régionaux s'élevait à 476 personnes. Ces bureaux se chargent, pour le compte du procureur général du Canada, des litiges et des poursuites les plus variés et assurent des services juridiques aux ministères fédéraux dans les régions.

Le Ministère compte 39 services juridiques dans la Région de la Capitale nationale et un à Charlottetown (Î.-P.-É.), qui viennent en aide aux ministères et organismes fédéraux. La taille de ces services juridiques varie d'un à 30 employés. En 1988-1989, les services juridiques ministériels regroupaient 216 employés. Dans la plupart des cas, le ministère ou l'organisme client fournit les services de soutien administratif.

Les bureaux du Ministère à Ottawa ont un effectif de 832 personnes. On y retrouve les directions des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux comme le droit public, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats des contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales sont responsables des poursuites et des litiges intéressant les autorités fédérales qui interviennent dans la Région de la Capitale nationale.

Le budget du Ministère pour l'année visée s'élevait à 379,5 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du ministère de la Justice figure ci-contre.

* *Années-personnes au 31 mars 1989. Ce chiffre ne comprend pas les années-personnes prêtées à la Justice par ses clients.*

VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)* a reçu la sanction royale le 21 juillet 1988. De plus, l'entrée en vigueur des modifications portant sur la protection de l'identité des victimes et des témoins des délits sexuels et d'extorsion, le recours aux photographies de biens recouvrés, la preuve de la propriété et de la valeur des biens ainsi que les déclarations des victimes sur les répercussions du crime ont été proclamées le 1er octobre 1988.

AGRESSIONS SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS

Un programme complet d'information a été mis en oeuvre afin que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes soient informés de l'existence de la législation sur les agressions sexuelles et qu'ils puissent se renseigner à son sujet. Celle-ci permet aux victimes de moins de 14 ans de témoigner sans corroboration obligatoire de leur témoignage.

DÉTERMINATION DE LA PEINE

Le Comité permanent sur la Justice et le Solliciteur général a déposé son rapport sur la détermination de la peine. Le Ministre a annoncé son intention de mettre sur pied une commission permanente de détermination de la peine et d'édicter un exposé législatif des buts et des principes de la détermination de la peine. La Commission de détermination de la peine a publié en tout 24 rapports de recherche au cours de l'année.

ENTRAIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE CRIMINELLE

La *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle* a pris effet le 1er octobre 1988. La Loi a établi le cadre juridique pour la mise en oeuvre des traités d'entraide juridique, dont celui signé entre le Canada et les États-Unis en 1985.

PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

Le projet de loi C-61 modifiant le *Code criminel*, la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues* prévoit la saisie, le blocage et la confiscation des produits de la criminalité. La Loi a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988 et elle a été proclamée en vigueur le 1er janvier 1989.

CODE CRIMINEL

L'examen du projet de *Code criminel* de la Commission de réforme du droit s'est poursuivi tout au long de l'année. L'accent a été mis sur les troubles mentaux et les consultations avec les provinces au sujet de l'homicide.

CONTENTIEUX

Les litiges fondés sur la *Charte canadienne des droits et libertés* ont encore augmenté en nombre et en complexité. Parmi les dossiers constitutionnels importants, il faut citer l'affaire *Sparrow* c. *la Reine* dont la Cour suprême a entendu le pourvoi en novembre 1988; il portait sur les droits de pêche autochtones en Colombie-Britannique. Ce sera la première fois que l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* sera interprété par la Cour suprême. Dans l'affaire *Amway* c. *la Reine*, la Cour a jugé qu'une société ne peut elle-même être témoin, qu'elle ne peut, par conséquent, profiter de l'alinéa 11c) de la *Charte* et qu'elle doit faire comparaître un de ses dirigeants pour interrogatoire préalable.

Vue d'ensemble des activités de 1988-1989

Au cours d'une année fertile en événements, le ministère de la Justice est intervenu directement dans presque tous les grands projets du gouvernement, notamment en matière de renouveau, de promotion de la justice sociale pour tous les Canadiens et Canadiennes et d'actualisation du système juridique.

ACCORD DU LAC MEECH

Le Ministère a participé à la conception et à la rédaction de l'Accord et il était présent dans plusieurs dossiers se rapportant à la réforme constitutionnelle.

LIBRE-ÉCHANGE

Le Ministère a fourni des avis au Premier ministre et au gouvernement relatifs à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ainsi que sur sa mise en oeuvre et ses répercussions constitutionnelles.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Le Ministère a participé aux négociations franco-canadiennes sur les pêches au large de la côte atlantique et les limites maritimes de Saint-Pierre et Miquelon. Les parties ont signé une série d'accords le 30 mars 1989 réglant ainsi le différend sur la pêche pour trois ans et prévoyant également l'arbitrage de la question des limites par un tribunal composé de cinq membres.

CONFÉRENCE UNIDROIT

Le Canada était l'hôte de la conférence de l'Institut international pour l'unification du droit privé qui s'est tenue à Ottawa du 9 au 28 mai 1988. La conférence visait l'adoption de projets de conventions sur l'affacturage international et le crédit-bail international. On y retrouvait des délégués de 59 États représentant des intérêts régionaux divers et des systèmes de droit variés ainsi que 10 organisations internationales dont la Conférence de La Haye de droit international privé et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial et international (UNCITRAL).

LOIS RÉVISÉES

Les *Lois révisées du Canada*, 1985, ainsi que les premier et deuxième suppléments qui regroupent les lois de 1985 et de 1986 sont entrées en vigueur le 12 décembre 1988. Les lois ont été imprimées en volumes reliés et en volumes à feuilles mobiles.

LANGUES OFFICIELLES

Le projet de loi C-72, la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988 et son entrée en vigueur a été proclamée le 15 septembre suivant. La nouvelle loi renforce l'économie et les principes de l'ancienne *Loi sur les langues officielles*.

DROIT DE LA FAMILLE

L'entrée en vigueur de la partie II de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* a été proclamée le 2 mai 1988. Elle permet la saisie-arrêt de certaines sommes dues par le gouvernement afin d'aider à l'exécution des ordonnances et ententes alimentaires. Les parties I et III de la Loi qui ont été proclamées en vigueur le 20 novembre 1987 ont autorisé la divulgation de certaines informations contenues dans des fichiers de renseignements du gouvernement fédéral afin de retrouver des personnes qui enfreignent les ordonnances de pension alimentaire, de garde ou d'accès ou qui sont coupables d'enlèvement d'enfant.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général du Canada soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ou la ministre, selon le cas, est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au Conseil privé. Le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État; il le représente devant les tribunaux dans toutes les affaires intéressant le gouvernement fédéral, y compris tous les ministères et organismes fédéraux.

Le ministre de la Justice doit, par ailleurs, se préoccuper des questions de principes sous-jacentes à la loi. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels. À cette fin, il doit examiner les projets de loi et de règlements pour s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux droits et libertés fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient :

- de fournir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et organismes. Il doit, entre autres, donner des avis juridiques, se charger de la direction des litiges, de la rédaction des textes législatifs et de divers actes juridiques;
- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;
- de veiller à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes que voici guident le Ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I donne la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

SECTEUR DU DROIT PUBLIC 38
Section du droit constitutionnel et international 38
Section de la consultation et du droit administratif 38
Section du Bureau du Conseil privé (Justice) 38
Section du Bureau des relations fédérales-provinciales 39
Section des droits de la personne 39
Section du droit des autochtones 39
Commission de révision des lois 39

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS 42
Droit commercial et immobilier 42
Droit à l'information 42
Services juridiques – Finances 43

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE 46
Direction de la politique en matière de droit pénal et droit familial 46
Groupe de la révision du droit pénal 47
Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires 47
Direction des programmes et de la politique 47
Direction de la recherche et du développement 47

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE 55
Administration du personnel 57
Direction des politiques et services administratifs 57
Direction de la gestion financière, de la planification et de l'informatique 58
Bureau de l'examen 58
Direction des communications et des affaires publiques 59
Relations fédérales-provinciales 60
Direction des services ministériels 60

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE 61

ANNEXE I
Lois dont l'application relevait en tout ou en partie du ministre de la Justice au 31 mars 1989 66

ANNEXE II
Ministères et organismes desservis par le Secteur des services juridiques ministériels 67

ANNEXE III
Quelques publications, 1988-1989 68

TABLE DES MATIÈRES

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA 1

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE 1988-1989 2

ORGANISATION DU MINISTÈRE 4

CABINET DU SOUS-MINISTRE 8

SOUS-MINISTRES DÉLÉGUÉS 9

COMITÉS 10

SECTEUR DU DROIT CIVIL 12

Direction de la planification des programmes législatifs 12

Section de la législation 12

Service de révision rédactionnelle 12

Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) 13

Bureau régional de Montréal 14

Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles 15

SECTEUR DU CONTENTIEUX 17

Direction du contentieux des affaires civiles 17

Amirauté et droit maritime 19

Direction du droit pénal 20

Direction du droit fiscal 24

Groupe des avocats généraux 25

Bureaux régionaux 25

Halifax 26

Toronto 27

Winnipeg 29

Saskatoon 30

Edmonton 31

Vancouver 34

Whitehorse 35

Yellowknife 36

Les mesures législatives sur l'entraide juridique en matière criminelle entrées en vigueur le 1er octobre 1988 ont donné au Canada le cadre juridique nécessaire pour faire enquête sur les crimes transnationaux, notamment le terrorisme, le trafic des stupéfiants et le recyclage des produits de la criminalité, et pour intenter des poursuites. En outre, sur la scène internationale, le Ministère a poursuivi les préparatifs en vue de la participation canadienne au 8e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

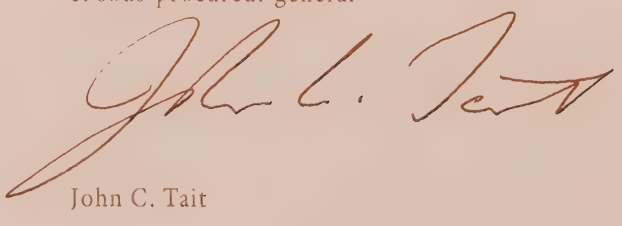
Certaines causes, devant les tribunaux, ont eu une incidence sur la vie quotidienne des Canadiens. Plusieurs d'entre elles ont découlé de la *Charte canadienne des droits et libertés*. C'est le cas notamment de *Borowski* c. *la Reine, Schachter* c. *la Reine* et de *Cassidy et al* c. *la Reine*. Le Ministère s'est aussi occupé d'affaires importantes reliées au droit administratif, aux relations internationales, à l'extradition, à la citoyenneté, à des questions constitutionnelles et aux droits des autochtones.

Au cours de l'année visée par le rapport, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un énoncé de mission et de valeurs organisationnelles. Il s'agit d'une tâche essentielle qui doit faire intervenir tous les employés. L'exercice est particulièrement important vu l'ampleur et la portée des défis que doit aujourd'hui relever le ministère de la Justice. Nos valeurs fondamentales ont été définies comme étant le service de l'intérêt public, l'intégrité et la qualité, et le respect des employés.

Tout au long de l'année, les employés du Ministère - à l'administration centrale, dans les services juridiques ministériels et dans les bureaux régionaux - se sont acquittés de leurs fonctions avec enthousiasme et dévouement et ont largement démontré leur respect de ces valeurs. Sans leurs efforts, le Ministère n'aurait pu atteindre ses objectifs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Justice
et sous-procureur général



John C. Tait

Madame Kim Campbell
Ministre de la Justice
et procureure générale
du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 1989.

Le Ministère, une fois de plus, a participé étroitement à toutes les activités du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires du Ministère ont donné au gouvernement des avis sur la mise en application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord du Lac Meech. De plus, le projet de loi C-72, la nouvelle *Loi sur les langues officielles,* a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988 et a été proclamée en vigueur le 15 septembre.

Le Ministère a également été au premier plan de plusieurs mesures prises en vue d'actualiser et d'améliorer le système juridique de notre pays. Parmi ces mesures, il convient de mentionner le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels),* qui a reçu la sanction royale le 21 juillet 1988. Des publications ont été préparées à l'intention des Canadiens et Canadiennes directement intéressés à la protection de l'enfance - travailleurs sociaux, agents de police, médecins, infirmières, enseignants - ainsi que le public en général, pour les renseigner sur les modifications apportées au *Code criminel* et à la *Loi sur la preuve au Canada* qui permettent à notre société de s'attaquer avec plus d'efficacité au sérieux problème de l'exploitation sexuelle des enfants.

suite...

Publié en vertu de l'autorisation du
ministre de la Justice et
procureur général du Canada

Direction des communications et
des affaires publiques
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates
Limited

Conception graphique :
Bytown Group Inc.

No de catalogue J1-1989

ISBN 0-662-57319-6

ISSN 0825-7442

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1990

Imprimé au Canada

JUS-P-564

Rapport Annuel 1988-1989



JUSTICE

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada



Justice

RAPPORT ANNUEL 1988-1989

Canada

CA1
J
-A56

Publication

Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada



Annual Report 1989-1990

Canada

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada



LIBRARY
JUN 18 1991
University of Toronto

Annual Report 1989-1990

Canada

Published by authority of the
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates Limited
Design: Rae Chalmers Associates
Catalogue No. J1-1991
ISBN 0-662-58066-4
ISSN 0825-7442

© Minister of Supply and
Services Canada 1991
Printed in Canada

JUS-P-582

The Honourable Kim Campbell, Q.C., P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

Minister Campbell:

I have the honour of submitting the annual report of the Department of Justice for the fiscal year beginning April 1, 1989, and ending March 31, 1990.

During this year, the Department saw the completion of its Statement of Mission and Values. All employees were engaged in the formulation of the Statement, in an effort to clarify and enunciate our purpose as a Department and to express the principles that guide our activities.

The statement expresses our commitment to help you, as Minister, to ensure that Canadians have an accessible, efficient and fair system of justice. To that end, the Department is dedicated to providing high-quality legal services and counsel to the Government, and to promoting respect for rights and freedoms, for the law, and for the Constitution of Canada.

The statement of our mission is particularly important at this time. The legal environment is changing rapidly and it is becoming increasingly complex. Public law in Canada is being shaped by the Charter and by a greater consciousness among Canadians of their fundamental rights and freedoms. These trends greatly affect our "products" — legal policy and programs, legal advice, litigation, legislative drafting, and counsel in areas touching on law and government.

Justice, like other institutions in Canadian society, must evolve rapidly to meet these changes. Within the Department, we must find new ways to cope with the burgeoning quantity of legal work while, at the same time, maintaining our commitment to quality and to the highest standards of integrity and fairness in dealing with all of our employees.

To enable us to meet these growing challenges, the Department has established a broad program of initiatives, known collectively as Justice in the 1990s. This program comprises a wide range of projects designed to ensure that we carry out our responsibilities effectively in the years ahead.

I would like to take this opportunity to express my heartfelt appreciation to all members of the Department for their work in developing our Statement of Mission and Values, and for their dedication and continued commitment to the principles it expresses.

Sincerely,

John C. Tait
Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General of Canada

The Department of Justice Canada

MISSION

The mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

VALUES

People

The Department's strength comes from all members of the organization, who are committed to working together on the basis of mutual trust, support and respect.

Integrity and Fairness

As public servants supporting the Minister of Justice and Attorney General, we are committed to respecting and obeying the law and upholding the highest standards of integrity and fairness.

Service

We aim for excellence and constructive contributions in serving our Minister, the government and our clients.

Department of Justice

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL

DEPUTY MINISTER OF JUSTICE AND DEPUTY ATTORNEY GENERAL

CIVIL LAW SECTOR

- Legislation Branch
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section
- Montréal Regional Office
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice

LITIGATION SECTOR

- Civil Litigation Branch
- Criminal Law Branch
- Tax Law Branch
- General Counsel Group

REGIONAL OFFICES

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

PUBLIC LAW SECTOR

- Constitutional and International Law Section
- Advisory and Administrative Law Section
- Privy Council Office Section (Justice)
- Federal-Provincial Relations Office Section
- Human Rights Law Section
- Native Law Section
- Judicial Affairs Unit

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

- Commercial and Property Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Information Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Finance Law Branch
  - Departmental Legal Services Units

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

- Criminal and Family Law Policy Directorate
- Criminal Law Review Project
- Compliance and Regulatory Remedies Project
- Programs and Policy Directorate
- Research and Development Directorate

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

- Human Resources Directorate
- Corporate Management Policy, Systems and Services Directorate
- Communications and Public Affairs Directorate
- Corporate Services Directorate
- Bureau of Review
- Security Services

March 31, 1990

TABLE OF CONTENTS

Minister of Justice and Attorney General of Canada 1
- Deputy Minister 1
- Associate Deputy Ministers 1
- Committees 2

Departmental Organization 3

Civil Law Sector 5
- Legislative Programming 5
- International Activities 5
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) 5
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice 6

Litigation Sector 7
- Civil Litigation 7
- Criminal Law 8
- Tax Law 10
- General Counsel Group 11

Regional Offices 12
- Halifax 12
- Montréal 13
- Toronto 14
- Winnipeg 15
- Saskatoon 16
- Edmonton 16
- Vancouver 18
- Whitehorse 19
- Yellowknife 19

Public Law Sector 21
- Meech Lake Accord 21
- Human Rights 21
- International Tin Agreement 21
- Canada-France Arbitration 21
- Canadian Laws Offshore Application Act 21
- International Law 22
- Native Law 22
- Environmental Matters 22
- Official Languages 22
- Revised Statutes of Canada 23
- Judicial Affairs 23

Departmental Legal Services Sector 24
Commercial Law 24
Corrections Law 24
Government Law 24
Policy 24
Property Law 25
Public Law 25
Trade Law 25

Policy, Programs and Research Sector 26
Abortion 26
Young Offenders 26
Firearms 26
Victims of Crime 26
National Drug Strategy 27
Aboriginal Criminal Justice 27
Crime Prevention 27
Family Law 27
Sentencing 27
Criminal Law Review 27
Regulatory Compliance Project 28
Research 28
Project Funding 28
Statistics 28
Law Information 28

Corporate Management Sector 29
Mission and Values 29
United Nations Congress 29
Corporate Management Policy, Systems and Services 29
Corporate Services 30
Human Resources 30
Communications and Public Affairs 30
Bureau of Review 31
Security 32

Departmental Grants and Contributions 33

Appendix I
Statutes for which the Minister of Justice is Responsible 38

Appendix II
Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector 39

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal adviser to the Governor General and the chief legal member of the Queen's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- sees that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also ex officio the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all sectors of the Department and acting closely with the Corporate Management Sector, it interacts with the Minister's Office and with other government departments and agencies.

In addition to chairing key departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice that provides policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1989-1990, these groups examined such issues as the young offenders legislation, sentencing and parole reform, criminal law reform, human rights law, victims of crime and aboriginal justice matters.

The Deputy Minister also chairs various interdepartmental committees, including a committee of federal deputy ministers in support of the Ad Hoc Cabinet Committee on Justice and Legal Affairs.

Associate Deputy Ministers

Three Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership.

The Associate Deputy Minister, Civil Law, advises the Department on civil law matters

and is responsible for federal litigation, commercial and notarial matters in Quebec. She is responsible for the Legislation Branch, and coordinates all departmental activities related to international issues. She also administers the Montréal Regional Office and chairs the National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government except for civil law litigation in the province of Quebec. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montréal).

The Associate Deputy Minister, Public Law, is responsible for the Human Rights Law Section, the Judicial Affairs Unit, the Privy Council Office Section (Justice), the Federal-Provincial Relations Office Section, the Advisory and Administrative Law Section, the Constitutional and International Law Section, the Native Law Section and the Statute Revision Commission. She also chairs a departmental committee on native issues.

Committees

The Department has an extensive network of corporate committees, each addressing an important aspect of departmental responsibility. Some, consisting of the senior management of the Department, provide strategic direction on legal and management issues. Others address particular issues or areas of departmental activity. Together, they ensure that the necessary expertise is brought to bear on the wide range of legal and management issues facing the Department. In 1989-1990, more than 250 employees served as volunteer members of these committees, assisting in policy and program development, and in the exchange of information.

During the year, an important new committee was established — the Human Resources Committee. This group, which has the same membership as the Department's Executive Committee, considers and approves all departmental policies and procedures relating to human-resource management.

DEPARTMENTAL ORGANIZATION

The Department of Justice employed 1,569 persons in 1989-1990.* The largest occupational group — lawyers — constituted 48 per cent of all personnel.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units in other departments, and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 466 during the year.* These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada, and provide legal services to federal departments and agencies in the regions.

The Department had 45 legal services units in the National Capital Region and one each in Charlottetown, P.E.I., Moncton, N.B., and Sydney, N.S., which provided assistance to federal departments and agencies. The size of these units varied from one to 30 employees. In 1989-1990, staff in the departmental legal services units totaled 244.* In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff at headquarters in Ottawa totaled 859. Branches representing specialized fields of law and central services, such as public law, commercial law, property law, access to information and privacy, policy development, programs and research, legislative programming and administration, are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Department spent a total of $398.5 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the table of expenditures.

* Person-year usage as of March 31, 1990. Does not include person-years lent to Justice by client departments.

Department of Justice expenditures
Fiscal year 1989-1990

	Personnel Costs	Operating Costs	Grants and Contributions	Total
Minister's Office	$ 1,182,513	$ 462,080		$ 1,644,593
Deputy Minister	460,667	117,161		577,828
Associate Deputy Minister Civil Law	11,352,703	2,907,307	$ 211,460	14,471,470
Associate Deputy Minister Litigation	32,234,842	9,163,718		41,398,560
Associate Deputy Minister Public Law	8,205,856	3,311,981	554,373	12,072,210
Senior Assistant Deputy Minister Legal Services	23,630,800	996,423		24,627,223
Assistant Deputy Minister Policy, Programs & Research	7,313,283	3,359,558	266,586,508	277,259,349
Assistant Deputy Minister Corporate Management	14,916,986	11,523,258		26,440,244
TOTALS	$99,297,650	$31,841,486	$267,352,341	$398,491,477

CIVIL LAW SECTOR

Headed by the Associate Deputy Minister, Civil Law, the Sector is responsible for litigation involving the federal government in the province of Quebec, and for real property and commercial cases. These cases are handled by the Montréal Regional Office and the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section. The Sector also administers the Department's legislative program.

LEGISLATIVE PROGRAMMING

The Legislation Branch prepares all government bills and motions to amend these bills. During 1989-1990, the government introduced 70 bills drafted by the Legislation Section, and Parliament passed 40 acts. Members of the Section also assisted the committee responsible for preparing a new official French version of certain constitutional acts.

The Legislative Editing Office, which provides editing services to the Legislation Section and the Privy Council Office Section (Justice), edited some 28,104 pages during the year. It prepared 12 proclamations and five commissions for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice) and reviewed 94 other commissions.

The Office revised the text and oversaw the printing of the office consolidation of the *Constitution Acts, 1867 to 1982*. It also maintained master copies of federal statutes and regulations, and prepared and oversaw the printing of the "Assented to" Acts, the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers, the Supplement to the Table of Local and Private Acts, Part III of the *Canada Gazette* and the annual volumes of the Statutes of Canada.

INTERNATIONAL ACTIVITIES

Most sectors of the Department deal to some extent with matters of international law. The Advisory Committee on International Affairs was created during the year to better coordinate departmental activities in this area, as well as Canada's international obligations.

In the area of legal and juridical cooperation, the Department began forwarding publications to the justice departments of French-speaking countries. This is the first of several activities aimed at developing juridical relations with such countries.

Following the rapid political changes that occurred in Eastern Europe, the Department received a Hungarian delegation to study Canada's experience as a bilingual country with two systems of law.

CIVIL LITIGATION AND REAL PROPERTY LAW (QUEBEC)

The Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section acts in civil cases involving the federal government in Quebec (except in the Montréal area), and handles real property and commercial cases.

A hydroelectric project at Grande-Baleine (James Bay, Phase II) involved the Section in two cases. In addition to an action previously brought before the Federal Court in *Grand Chief Coon Come et al* v. *Her Majesty, a* second case was brought against Hydro-Québec and the provincial and federal governments in the Quebec Superior Court. In both cases, James Bay Cree Indians claim an ancestral right to the lands in question.

The Section also contributed to the development of a Canada-Quebec agreement on the establishment of a joint process for environmental assessments and reviews that would comply with federal legislation and the James Bay Convention.

The Supreme Court of Canada heard representations by the parties in *Attorney General of Quebec* v. *Réjean Sioui et al,* in

which the Attorney General of Canada intervened. The Supreme Court ruled that a document, signed in 1760 by General Murray and the Huron Indians, constituted a treaty within the meaning of section 88 of the *Indian Act*. Consequently, the rights set out in the document cannot be restricted by provincial legislation. However, in exercising their rights under a treaty, the Indians must respect the intended use of the territory concerned. The Court upheld the acquittal of four Indians charged with contravening the Quebec *Parks Act* by cutting trees and making fires in Jacques Cartier Park.

The Section participated in the negotiation of agreements between Canada Ports Corporation and the Alouette Consortium (comprising a subsidiary of the Société générale de financement du Québec and five offshore companies) relating to the construction and operation of port facilities at Sept-Îles, Quebec. Port facilities were made necessary by the construction of the consortium's aluminum refinery.

The Section is involved in a project to privatize the Montréal and Mirabel international airports. It advised the Department of Transport on legal documentation for the project, especially regarding applicable civil laws.

NATIONAL PROGRAM FOR THE INTEGRATION OF THE TWO OFFICIAL LANGUAGES IN THE ADMINISTRATION OF JUSTICE

The National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice promotes the use of English and French in legal texts, the legal profession and courts across the country.

As of January 1990, under the amendment to the *Criminal Code* made by the new *Official Languages Act*, any accused has the right to appear before a justice or a jury who speaks his or her official language. To prepare lawyers in the common-law provinces and territories to serve these clients, the Program offered French legal language courses in criminal law. The Moncton Centre for Legal Translation and Terminology developed the first three modules of these courses and presented them in the Maritime Provinces. The Institut Joseph-Dubuc in Winnipeg gave the courses in the western provinces and territories, while the Association des juristes d'expression français de l'Ontario performed this function for lawyers in that province.

In 1984, the Secretary of State and Justice departments, in cooperation with the Justice departments of New Brunswick, Ontario and Manitoba, instituted a process to standardize French common-law terminology. Volume 4 of the *Vocabulary of Property Law* was completed, another publication in a series that includes the *Vocabulary of the Law of Evidence* and the *Vocabulary of the Law of Succession*.

Also published in 1989 were the *Glossary of Civil Procedure*, the *Legal Glossary of Federal Statutes* and the *Collection of Definitions in Federal Statutes*. These works provide quick reference to definitions and new terminology found in the *Revised Statutes of Canada, 1985*, and the supplements.

LITIGATION SECTOR

Under the Associate Deputy Minister, Litigation, this Sector is responsible for all litigation for and against the Crown, except for civil law litigation in Quebec. The Sector is divided into three main branches, dealing with criminal, civil and tax litigation. Each branch is directed by an Assistant Deputy Attorney General. In addition, a small group of senior experienced counsel conduct particularly complex and significant cases under the direction of the Chief General Counsel.

Regional offices in Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife, and suboffices at Iqaluit and Regina, complete the Sector. Staff counsel are engaged daily in courts at all levels in all parts of Canada. In other centres, the services of private-sector counsel are engaged to conduct cases on instructions from Ottawa and the regional offices.

CIVIL LITIGATION

Charter challenges again dominated Crown litigation in 1989-1990.

The constitutional validity of federal back-to-work legislation was unsuccessfully challenged in *International Longshoremen's and Warehousemen's Union* v. *The Queen*. The Federal Court, Trial Division, rejected the plaintiffs' claim that provisions of the *Maintenance of Ports Operation 1986 Act*, which imposed a collective agreement and removed the right to strike, infringed the union's freedom of association under the Charter. The decision was appealed.

An attempt to have section 39 of the *Canada Evidence Act* struck down for inconsistency with the Charter failed in *Central Cartage Co. (Ambassador Bridge)* v. *Attorney General of Canada*. The Federal Court of Appeal ruled that the provision is valid, ensuring that Cabinet confidences will continue to be absolutely protected from disclosure in court proceedings.

In another Charter case, *Jackson* v. *Disciplinary Tribunal*, the Federal Court, Trial Division, held that compulsory urinalysis testing of prison inmates believed to have ingested an intoxicant constitutes an unreasonable search, contrary to section 8 of the Charter. The provision in the Penitentiary Service Regulations that provided for such testing was declared invalid.

Environmental issues also preoccupied Crown litigants in 1989-1990. In *Friends of the Oldman River Society* v. *Minister of Transport et al*, the Federal Court of Appeal, reversing the decision of the Trial Division, held that the Environmental Assessment and Review Process (EARP) Guidelines Order superadded to any other statutory duties residing in the Minister of Transport a further duty to comply with the environmental assessment and review process. Noncompliance with that process rendered invalid the Minister's approval of a dam on the Oldman River in Alberta.

An attempt to block the implementation of VIA Rail cuts for failure to comply with the EARP process failed in *Iain Angus et al* v. *The Queen et al*. The Federal Court, Trial Division, held that the EARP Guidelines Order does not apply to the Governor in Council. VIA Rail service could therefore be terminated by Order-in-Council without assessment of environmental impact. An appeal to the Federal Court of Appeal was dismissed.

In *Naskapi-Montagnais Innu Association* v. *Minister of National Defence*, proceedings were brought to halt low-level NATO training flights out of Goose Bay, Labrador, pending completion of an environmental impact assessment under the EARP Guidelines Order. The Federal Court, Trial Division, refused to order a halt to the flights. The decision was appealed.

The year also saw a dramatic increase in human rights

litigation. Complaints of discrimination under both the *Canadian Human Rights Act* and section 15 of the Charter involved Department counsel in complex, difficult and protracted proceedings. The volume, complexity and importance of such cases have brought human rights law to the forefront of government practice.

Human rights cases during the fiscal year include a number in which the policies and regulations of the Canadian Armed Forces were attacked as discriminatory. In *Dwyer* v. *The Queen*, the policy of restricting the employment of homosexuals came under attack in the Federal Court, Trial Division. In *B'nai Brith* v. *Minister of National Defence*, the issue was whether the Forces' policy of considering the sex, race or ethnic or national origin of a member, in determining inclusion in peacekeeping missions to certain countries, contravenes section 15 of the Charter. In *Mossop* v. *Secretary of State*, the issue was whether the denial of bereavement leave to an employee to attend the funeral of his same-sex partner's father constitutes discrimination on the basis of family status under the *Canadian Human Rights Act*. The Human Rights Tribunal upheld the complaint of Mr. Mossop but this decision was set aside by the Federal Court of Appeal.

The Supreme Court of Canada overturned the decision of the Federal Court of Appeal in *Minister of Employment and Immigration and The Secretary of State for External Affairs* v. *Bhatnager*. The Supreme Court held that the appellant ministers could not be held liable for contempt of court for breaching an order requiring them to direct their officials to produce a file by a specified date, since there was no evidence that the ministers had actual knowledge of the order breached.

Drugs in amateur sport was an important issue for Civil Litigation Branch counsel, as well as for the public and the media in 1989. Counsel represented Fitness and Amateur Sport Canada before the Commission of Inquiry into the Use of Drugs and Banned Practices Intended to Increase Athletic Performance (the Dubin Inquiry).

The activities of the Sector's Admiralty and Maritime Law Section are not confined to litigation, but cover all aspects of maritime law. During 1989-1990, the Section continued to handle or supervise admiralty litigation involving large and complex claims. In one case, litigation pertaining to a challenge to the Coast Guard's fulfilment of its duty to approve and inspect life-saving equipment on board Canadian ships, referred to as the *Hudson Transport* litigation, was discontinued on the eve of a trial: a result favourable to the Crown. As well, judgment was obtained by consent in proceedings in Chile based on a negotiated settlement that will result in payment to the Crown of more than $2 million out of the proceeds of sale of the ship *Canada's Tomorrow*.

The Section continued to provide legal services and advice to various departments, Crown corporations and agencies on maritime law matters. The Section also handles negotiations of international maritime conventions. It led the Canadian delegation at a diplomatic conference held in London, England, in April 1989, which adopted a new Convention on Salvage with important implications for the protection of the environment.

CRIMINAL LAW

Applications for Mercy

The Criminal Law Branch handled 27 applications for the Minister's intervention to provide a post-conviction remedy under the *Criminal Code*. The Minister intervenes rarely and only in compelling circumstances of an apparent miscarriage of justice. There were no applications granted by the Minister in 1989-1990.

Extradition and Rendition

Canada filed 33 requests for extradition with the United States and six with other countries. Canada received 55 requests for extradition from the United States and seven from other countries. Canada made one request for rendition of a fugitive from a Commonwealth country, and four requests were made to Canada. Thirty-nine fugitives were surrendered by Canada and 25 were returned to Canada from other countries.

On December 1, 1989, a new extradition treaty with France was brought into force, the first of Canada's modern treaties with European countries. It provides for extradition based on conduct which is an offence in both countries, rather than on a list of offences. The treaty allows Canada to admit evidence gathered according to French law in extradition proceedings.

In January 1990 the Minister of Justice announced that the Department was undertaking a comprehensive review of Canada's laws regarding extradition and rendition in order to modernize the process.

Mutual Legal Assistance

Two mutual legal assistance treaties were brought into effect during the year. The treaty with the United States was proclaimed in force on January 24, 1990, and the treaty with Australia on March 14, 1990. Both treaties will be implemented by the *Mutual Legal Assistance Act,* proclaimed in force on October 1, 1988. Other treaties have been signed and will be ratified in the near future.

During the year, Canada filed 57 requests for assistance to gather evidence with foreign countries, 20 of which required judicial assistance. Canada received 53 requests for assistance to gather evidence in Canada from foreign countries, 17 of which required judicial assistance. Of the 110 requests exchanged between Canada and foreign states, 32 were completed, 74 are outstanding and four were abandoned by the requesting state.

Special Prosecutions

The Criminal Law Branch prosecuted 123 tax evasion cases in 1989-1990, of which 103 resulted in convictions. As well, the Branch argued a number of other cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following.

In *Duarte* v. *The Queen,* the issue was whether the *Criminal Code* infringed the Charter's right to freedom from unreasonable search and seizure. The section in question excepted from criminal liability a person who intercepted private communications with the consent of one of the parties thereto. The Court held that the section of the *Criminal Code* in question did not breach the Charter, but went on to hold that the interception of private communications by the state without prior judicial authorization infringed rights and freedoms guaranteed by the Charter — notwithstanding the consent of the originator or intended recipient of the communication.

In *Hébert* v. *The Queen,* the issue was whether a section of the Charter (fundamental justice), recognized a right to silence. The question was whether the police were precluded from attempting to obtain incriminating statements from a detained person who had exercised his right to remain silent, by placing him in a cell with an undercover police officer posing as a suspect under arrest. The Court held that this section accords a detained person a pre-trial right to remain silent, precluding such police action.

In *A, B and C* v. *The Queen,* the Supreme Court of Canada was petitioned, and agreed, to proceed in camera and to order that the record of proceedings before it be sealed. In this case, disclosure could have resulted in substantial risk to the security and life of a police informant's immediate family. The Court held that a Superior Court judge presiding over a criminal trial, or another judge of the same court,

had jurisdiction to grant an appropriate remedy where the state had allegedly failed to comply with an undertaking to protect and compensate members of a witness's immediate family.

Crimes Against Humanity and War Crimes

Arrangements were concluded for investigation and taking of commission evidence in countries where crimes were allegedly committed more than 45 years ago. Four legal proceedings were under way. In the case of *Secretary of State and Luitjens*, revocation of citizenship proceedings were instituted in the Federal Court, Trial Division, against Jacob Luitjens for allegedly having failed to disclose his activities as a collaborator with Nazi Germany in the Netherlands during World War II.

A direct indictment was preferred in the Supreme Court of Ontario in the cases of *R.* v. *Finta, R.* v. *Pawlowski* and *R.* v. *Reistetter.* The Finta case is a prosecution for illegal confinement, kidnapping, theft and manslaughter in relation to the deportation of more than 8,000 people from Hungary in 1944. *R.* v. *Pawlowski* is a prosecution for multiple counts of murder, including the murder of 80 Polish persons and 408 Jewish persons in Byelorussia in 1942. The Reistetter case is a prosecution for kidnapping in relation to the deportation of approximately 3,000 Jewish persons from Slovakia in 1942.

In all four cases, investigations were conducted and evidence was gathered abroad, pursuant to negotiated international agreements. In the Finta and Luitjens cases, rogatory commissions traveled to the Netherlands, Hungary and Israel, where the evidence of many witnesses was received. Working with the RCMP, a team of researchers, historians, language specialists and prosecutors was assembled to carry out the necessary research and take appropriate action.

Following the Deschênes Commission recommendations, and as new leads become available through historical research, investigations into allegations continue.

National Strategy for Drug Prosecutions

During the fiscal year, a decision was made to establish an Office of National Strategy for Drug Prosecutions within the Criminal Law Branch. The intent is to provide strategic management to the prosecution of drug and money-laundering offences, and additional support to the efforts of prosecutors in the Department's regional offices. The creation of this office will also enhance the Department's commitment to the government's National Drug Strategy.

TAX LAW

During the year, the Tax Law Branch played a major role in the drafting of the Goods and Services Tax legislation and the new rules of practice of the Tax Court of Canada.

The Branch disposed of a record number of appeals. Many matters involved significant issues such as the *Canadian Charter of Rights and Freedoms,* the extent of the Minister of National Revenue's discretion in administering the *Income Tax Act,* and the taxation of the resource industry.

In *Lavers,* the British Columbia Court of Appeal held that the imposition of penalties coupled with a conviction for evading the payment of tax did not amount to a taxpayer being punished twice for the same offence contrary to section 11(h) of the Charter.

In *Optical Recording Corporation,* the Federal Court of Appeal, in overturning a decision of the Trial Division, recognized a discretion on the part of the Minister of National Revenue not to collect taxes owing where the collection position was secure and immediate collection would conflict with the purposes of specific provisions of the *Income Tax Act.* The Federal Court, Trial Division, by contrast, had found such discretion illegal.

Gulf Canada Resources Ltd. v. *The Queen,* a test case with industry-wide implications for corporations with income from natural resources, was argued in the Federal Court, Trial Division. The result in *Gulf* will affect the calculation of the earned depletion base, the size of the resource allowance and the amount of tax abatement from basic federal tax for companies with resource income.

GENERAL COUNSEL GROUP

The General Counsel Group conducts, on behalf of the Attorney General of Canada, particularly complex litigation. The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal and tax law. The Chief General Counsel has Department-wide responsibilities for native litigation issues.
The Group conducted many major cases during the year, including the following:

the Air Ontario Crash Inquiry, investigating the circumstances of a crash at Dryden, Ontario, in which 24 of 69 passengers died: Department of Justice counsel from the Litigation Sector and from the Legal Services Unit at Transport Canada represented the Crown's interests in these hearings, which were expected to continue to December 1990;

an inquiry constituted by Alberta as the result of concerns expressed by members of the Blood Tribe that natives are systematically attacked by white people and that the police do not respond in an appropriate fashion;

Prior v. *The Queen,* which challenged the revenue-raising and spending powers of the government under the *Income Tax Act,* on the basis that the plaintiff's freedom of religion and equality rights were violated because a portion of her income tax goes to support the Canadian military establishment: the plaintiff's appeal from the striking out of action was dismissed by the Supreme Court of Canada in October 1989; application for leave to appeal was filed the following month;

the *Cassidy* action, brought by certain public servants whose partisan political activities were constrained by legislation;

litigation concerning the constitutional validity of s. 614(2) of the *Criminal Code* requiring that an accused who is found not guilty of an indictable offence by reason of insanity, be kept in custody during the pleasure of the Lieutenant-Governor.

REGIONAL OFFICES

Nine regional offices perform a crucial function in the day-to-day operation of the Department of Justice across the country.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices, with the exception of Montréal, form part of the Litigation Sector. The Montréal Regional Office is part of the Civil Law Sector.

The offices are organized in much the same fashion as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law, in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montréal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution that is discussed elsewhere in this report.

HALIFAX REGIONAL OFFICE

The regional office in Halifax is responsible for government legal work in the four Atlantic Provinces. Lawyers, particularly in the civil and tax litigation sections, travel throughout the region to represent the interests of the Attorney General of Canada and the various agencies and departments of the federal government. In 1989-1990, the office had a staff of 31, including 16 lawyers and two paralegals. The Department's work in this region was assisted by approximately 120 agents.

Litigation is distributed among three sections: civil, tax and criminal. A fourth section, the Property and Commercial Law Group, provides solicitor services to a variety of government departments as well as litigation support to the Civil Litigation Section, especially in cases involving native issues. In response to client requirements, the office provided priority service to the departments of Fisheries and Oceans, Environment, and Indian Affairs and Northern Development.

In drug prosecutions, the most significant case was *R.* v. *Jaramillo and Escobar* in the Court of Queen's Bench of New Brunswick. This case involved the seizure of 500 kilograms of cocaine, the largest seizure in Canadian history. The accused persons, with connections to a Colombian drug cartel, were charged with importing cocaine into Canada from Colombia. They were convicted and sentenced. (See also Criminal Litigation, page 13.)

Charges of possession of the proceeds of crime pursuant to the new provisions of the *Narcotic Control Act* were laid in the case of *R.* v. *Cluett*. Cluett was a convicted drug dealer who acquired a number of motor vehicles with the profits of criminal enterprise. Four luxury motor vehicles were ordered forfeited. As well, the general counsel attended two meetings with U.S. attorneys in Vermont and Maine to discuss common border problems arising from the illegal transport of drugs into the United States through New Brunswick.

Regional office counsel represented federal interests in two important commissions of inquiry during the year. The report of the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution was released, with a number of recommendations for change in the criminal justice system within Nova Scotia and nationally. In Newfoundland, the Hughes commission continued to examine the response of the Newfoundland justice system, particularly with regard

to complaints of sexual abuse at the Mount Cashel Orphanage in St. John's.

In January, the Civil Litigation Section successfully resisted a challenge brought by the Province of Nova Scotia in the Supreme Court, Trial Division, against the elimination or cutback of passenger rail service to some parts of the province.

Charges of fishing in Canadian waters and of obstructing a protection officer were laid against an American captain in *R.* v *Scheffer.* While the defendant was acquitted before the Nova Scotia Court of Appeal, the case led to greater cooperation between Canadian and American authorities in contested fishing waters in the Gulf of Maine. Passage of the *Canada Laws Offshore Application Act,* currently before Parliament, will also ease certain jurisdictional difficulties in the *Coastal Fisheries Protection Act,* identified in the Scheffer case.

The Civil Litigation Section represented the government in *Newfoundland Inshore Fishermen's Association* v. *Minister of Fisheries and Oceans.* In this ongoing case, the plaintiffs challenged northern cod stock quotas fixed for inshore fishermen by the Department of Fisheries and Oceans. The association argued *inter alia* that the quotas violate section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* Counsel succeeded before the Federal Court, Trial Division, in having the claim for an interim injunction struck.

Native rights issues also played a prominent role during the year. Foremost among them were *Denny and Paul* v. *The Queen; Sylliboy* v. *The Queen,* before the Nova Scotia Court of Appeal. The cases raised important questions of the interpretation of the *Constitution Act 1982* and the principles pertaining to the extinguishment of native rights.

Regional counsel conducted a number of training sessions during the year for police officers, investigators and federal managers in many different departments and agencies.

MONTRÉAL REGIONAL OFFICE

The Montréal Regional Office, which employed 65 lawyers and 50 support staff in 1989-1990, provides legal services to federal departments and agencies in the judicial districts under the jurisdiction of the Court of Appeal in Montréal. It also represents the Minister of National Revenue in tax matters, and prosecutes criminal cases on behalf of the Attorney General of Canada in most areas of Quebec.

Criminal Litigation

In *Regina* v. *Mery-Correa, Ortega Gonzales, Marquel-Delgad,* an informer infiltrated the Medellin cocaine cartel. His cooperation with U.S. authorities and the RCMP led to the arrest of three co-accused and the largest seizure of cocaine in Canadian history. The three were convicted after a lengthy jury trial and sentenced to prison terms of 18, 22 and 25 years, after spending 14 months in preventive detention.

Civil Litigation

In *Imperial Tobacco Ltd. and RJR MacDonald* v. *The Attorney General of Canada,* the two companies instituted legal proceedings before the Superior Court in Montréal to have the *Tobacco Products Control Act* declared *ultra vires* on the grounds that the matter was under provincial jurisdiction, and inoperative on the grounds that the Act violated the right to freedom of expression guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* The Attorney General of Canada called more than 20 experts, including medical specialists, chemists, psychologists, sociologists, public health specialists and marketing experts, to testify in support of the constitutionality of the Act.

The Quebec firm of Alex Couture Inc. and a number of associated

companies filed an action before the Superior Court to have a number of provisions of the *Competition Act* declared *ultra vires*. They argued that the provisions violated the right to freedom of expression guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and contravened the division of powers between the federal and provincial governments. One of the purposes of the Act was to create a competition tribunal. The plaintiffs argued that the tribunal did not meet the independence and impartiality requirements of the Charter. After a lengthy hearing, the Superior Court allowed the plaintiffs' arguments, but also recognized the federal government's authority to legislate in the matter. The judgment was appealed to the Quebec Court of Appeal.

TORONTO REGIONAL OFFICE

The Toronto Regional Office provides a full range of legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario through a full-time staff of almost 200, including 96 lawyers, and with the assistance of more than 125 legal agents. The office was relocating during the year to accommodate its increased size.

Advisory, Commercial and Property Law

Section lawyers were involved in a number of tax credit claims for scientific research and in obtaining orders from the Federal Court of Canada allowing the Minister of National Revenue to take immediate collection action under the *Income Tax Act* in situations where there was a danger of dissipation of assets.

Counsel participated in the negotiation of an inter-creditor agreement, which received court approval in February 1990 and which ensured a recovery to major creditors.

The Section provided legal advice to the Department of Indian Affairs and Northern Development on a number of environmental problems on the Six Nations of the Grand River Reserve at Brantford, including the presence of asbestos in schools, contamination of the water supply system and the impact of the tire fire at Hagersville.

General counsel also provided specialized legal service to the Superintendent of Financial Institutions in proceedings to take control of the Canadian business of the Advocate General Insurance Company.

Civil Litigation

The strength of the Civil Litigation Section increased from 14 to 30 lawyers, a growth largely attributable to an increase in immigration litigation. Of the 40,000 refugee cases outstanding across Canada, 80 per cent were filed in the Toronto region. The Section also focused on challenges under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms,* including *The Queen* v. *Schachter.* This is the first case to test the interpretation remedies under sections 24 and 52. The case also involved the power of courts to direct the spending of funds from the Consolidated Revenue Fund without prior parliamentary approval.

In *Chiarelli* v. *The Minister of Employment and Immigration,* the Federal Court of Appeal considered a reference from the Immigration Appeal Board involving the constitutionality of several sections of the 1976 *Immigration Act*. The provisions effectively allowed the Security Intelligence Committee to hold hearings in camera in cases of threats to national security.

Criminal Prosecutions

Thirty-two counsel and 17 support staff, as well as 109 federal agents throughout southern Ontario, report to the Criminal Prosecutions Section. Activities included 88 wiretap applications, 15 applications for

opening of wiretap packets, 66 search warrants for 225 locations, 60 outstanding extradition and 165 inter/intra provincial transfers of charges, and 19 requests for mutual assistance or letters rogatory.

Several major prosecutions were conducted, including completion of the preliminary inquiry in *R.* v. *Cuffaro et al,* involving the largest single Canadian seizure of heroin to date; *R.* v. *Howard White,* in which extradition proceedings were commenced in the context of an alleged tax evasion in excess of $50 million in federal taxes; and *R.* v. *The Lyric Corporation,* in which forfeiture of an aircraft was ordered under the proceeds of crime amendments to the *Criminal Code.* The Section was responsible for obtaining forfeiture in excess of $2 million in proceeds of crime to the Government of Canada.

Tax Litigation

During the year, the Tax Litigation Section, with a complement of 16 lawyers, attended 83 weeks of sittings of the Tax Court in southwestern Ontario, and also assisted the western regions in meeting their Tax Court obligations.

In *The Queen* v. *Merban Capital Corporation Limited,* the taxpayer, a merchant banker, caused two subsidiary corporations to be incorporated, to acquire the shares of a public corporation. To finance the acquisition, Merban guaranteed the payment of $500,000 interest, which it later paid on behalf of its subsidiaries, claiming a deduction. The Federal Court of Appeal held that for the interest to be deductible, it must be paid pursuant to money borrowed by the taxpayer, not by someone else.

The Federal Court of Appeal dismissed the taxpayer's appeal in *Dr. F. Bruce Burns* v. *The Queen.* In that case, the taxpayer sought to deduct payments to the Canadian Ski Association, a registered amateur athletic association. The payments could not be considered as deductible charitable gifts since the taxpayer expected a benefit.

WINNIPEG REGIONAL OFFICE

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada throughout Manitoba, with recourse to agents in certain circumstances. It also supervises agents in northwestern Ontario.

The office employed 13 lawyers and 10 support staff in 1989-1990. Four lawyers worked in criminal prosecutions, six in civil litigation, one in property and commercial law, another to service the legal needs of the Department of Indian Affairs and Northern Development exclusively, and a general counsel responsible for administration and litigation. The Charter continued to have an impact in both the criminal and civil areas, resulting in an increased workload.

Counsel represented the RCMP at the Aboriginal Inquiry into Native Justice, which was held over a number of months, dealing with the issue of whether an RCMP investigation into the murder of a young native woman was influenced by racial considerations. The commissioner's report is pending.

In *Regina* v. *Shell Canada Products Limited* the company was convicted of resale price maintenance in contravention of the *Competition Act,* and was fined $100,000. The company appealed conviction and sentence, and the Crown cross-appealed sentence. On February 8, 1990, the Manitoba Court of Appeal dismissed the corporation's appeals, allowed the Crown's cross-appeal and increased the fine to $200,000.

In *Regina* v. *Pedwysocki et al,* eight individuals were charged with a conspiracy to traffic in Talwin and Ritalin, as the result of an 18-month investigation by Winnipeg City Police. The evidence established the sale of 10,000 sets of these drugs over a four-month period at $60 per set. All accused were convicted and

sentenced to periods ranging from two and one-half to six years' incarceration. One of the conspirators was fined $50,000 under the proceeds of crime section of the *Criminal Code.*

SASKATOON REGIONAL OFFICE

The Saskatoon Regional Office provides legal services to, or on behalf of, 40 federal departments and agencies in Saskatoon. These services include both civil and criminal litigation and a variety of property, commercial and advisory work.

The office provided preliminary legal services for the acquisition of a 575 km^2 area that will form Grasslands National Park in southern Saskatchewan. Appropriate steps were being taken at the outset for its environmental protection.

Other legal services were provided concerning the joint recognition of native land claims by both Canada and the Province of Saskatchewan. The office helped to establish a new reserve for the Lucky Man Band. Approximately 25 native claims are outstanding in Saskatchewan.

The office also prosecuted a number of cases concerning narcotics, tax evasion, aeronautics violations and many other federal offences. These criminal prosecutions involved drug profiteering, search and seizure, and fraud.

One of the more important cases was *R.* v. *Stensrud,* in which the Supreme Court of Canada clarified the law respecting the right of an accused under the Charter to be tried within a reasonable time.

Another notable case was *R.* v. *Bloski,* in which the Saskatchewan Court of Appeal required a person to repay some $42,500 to his creditors, notwithstanding his earlier discharge in bankruptcy. This person was convicted on 18 counts of concealing property contrary to the *Bankruptcy Act.*

In civil litigation, the office was involved with claims based on treaty or aboriginal rights, contract disputes, personal injury matters, and prisoners' rights cases emanating from Saskatchewan Penitentiary.

Among the more important civil cases was one that raised the question of whether the federal government, having approved procedures for the distribution of blood products to hemophiliacs, is legally liable if the users subsequently develop AIDS.

EDMONTON REGIONAL OFFICE

The Edmonton Regional Office provides legal services to federal departments and agencies and conducts criminal and civil litigation throughout Alberta. The office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories. There are four groups: tax litigation (12 lawyers); criminal prosecutions (10); property and commercial law (9); and civil litigation (6). In addition, a general counsel group of three handled complex criminal and civil litigation and constitutional interventions. The office was supported by an administrative staff and 16 secretaries.

During the year under review, there were six bilingual lawyers and six bilingual support persons on staff at the Edmonton office.

General Counsel Group

In *Hutton and Denali Music Ltd.* v. *The Canadian Broadcasting Corporation,* the Alberta Court of Queen's Bench concluded that the Corporation's production of a video show entitled "Good Rockin' Tonite" did not infringe the plaintiff's copyright in the popular music program "Star Chart", which the plaintiffs had earlier co-produced with the CBC.

Tax Litigation

There were 50 weeks of sittings of the Tax Court of Canada in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories during the year.

As well, there were many actions before the Federal Court, Trial Division, and the Federal Court of Appeal, involving provisions of the *Income Tax Act* and such issues as the nature and scope of the assessing power of the Minister of National Revenue. Tax litigation lawyers participated in the work of a committee struck by the Minister of Justice to draft rules of procedure for the newly constituted Tax Court of Canada. They also provided advice to Revenue Canada in respect of proposed assessments under the *Income Tax Act*.

Criminal Prosecutions

Criminal prosecution lawyers were involved in litigating several drug trafficking and importation cases. In *The Queen* v. *Gonzales et al,* the Alberta Court of Appeal upheld convictions of the principals in a scheme to import large quantities of cocaine. In *The Queen* v. *Youn et al,* the principals pleaded guilty to a charge of conspiracy to traffic in methamphetamine. Evidence obtained in South Korea was instrumental in obtaining committals for trial in the case of *The Queen* v *Yoo et al* on a charge of conspiracy to traffic in methamphetamine. The principals in a scheme to traffic in cocaine and marijuana were committed to stand trial, on charges of conspiracy and possession of property obtained by crime, in *The Queen* v. *Koruz et al.*

The Alberta Court of Appeal dismissed an appeal from refusal of *habeas corpus* in the extradition application of the State of California respecting Charles Chitat Ng. An application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada was dismissed in August 1989. After receiving written and oral submissions, the Minister of Justice decided to surrender the fugitive without conditions. Shortly thereafter, a Statement of Claim was filed on the fugitive's behalf in the Federal Court, Trial Division, challenging the decision, based on the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* A Statement of Defence was filed and the matter was awaiting a date for hearing.

Criminal Prosecution lawyers also reviewed and assessed a significant number of tax evasion cases referred by Revenue Canada during the year.

Property and Commercial Law

The Property and Commercial Law Group provided comprehensive legal services in a land claim agreement with the Whitefish Lake Indian Band.

The group was also involved in the creation of a new municipality from the former Banff National Park Townsite, and in the designation, for the purposes of a lease, of part of the Blackfoot Reserve. It was the first such designation to be concluded since passage of Bill C-115 amendments to the *Indian Act.* Lawyers also provided services in a $140 million research project involving the Province of Alberta and Sherritt Gordon Limited.

Civil Litigation

The Civil Litigation Section conducted two lawsuits arising out of the crash of a Wapiti Airlines aircraft. Noting a trend toward the institutional liability of the Crown, the judge decided in favour of the plaintiff in November 1989. The case was appealed to the Federal Court of Appeal.

Leave to Appeal to the Supreme Court of Canada was granted in respect of two constitutional questions arising in the case of the *Director of Soldier Settlement* v. *Snider and the Attorney General of Alberta.* The case considers the application of provincial law to federal property and an interpretation of the 1930 Natural Resources Transfer Agreement with Alberta.

The RCMP was represented in an inquiry pursuant to the *Provincial Fatal Inquiries Act*

with respect to four motor vehicle deaths that occurred during police pursuit of a suspect. RCMP hazardous pursuit policy, and the conduct of the Force's members, were subjected to scrutiny. The court made several recommendations for the prevention of similar deaths in future.

VANCOUVER REGIONAL OFFICE

The Vancouver Regional Office provides legal services and advice to federal government departments and agencies, and represents the Attorney General of Canada, throughout British Columbia. The office comprises 63 lawyers, five articling students, five paralegals and 55 support staff.

Civil Litigation

Twelve civil litigation lawyers handled more than 1,200 cases involving civil disputes related to government activities, particularly native law, fisheries, environmental matters, immigration, air transport, maritime law and corrections.

Lawyers represented the Minister of Fisheries and Oceans in several cases where Indian bands claim exclusive rights to commercial fisheries, based on aboriginal use and harvest.

In *Toosey Indian Band* v. *The Queen,* counsel successfully defended against a claim by an Indian band to prohibit military exercises in British Columbia. The band claimed the exercises would have a detrimental impact on the environment. The court held that the evidence showed there would not be significant environmental impact.

Counsel also handled claims against those responsible for major maritime oil spills that caused damage to marine life and shoreline.

In *Steele* v. *Warden,* an inmate serving an indeterminate sentence since the 1950s claimed that his continued detention was cruel and unusual punishment, contrary to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* The case was argued before the Supreme Court of Canada.

Criminal Prosecutions

The Criminal Prosecutions Section consists of 23 lawyers who prosecute cases under federal statutes.

Much of the Section's work relates to the enforcement of the *Narcotic Control Act,* but it also deals with a variety of sensitive prosecutions under other federal acts concerning fisheries, income tax, extradition, food and drug regulations, environmental protection and aeronautics.

Regina v. *Cheung et al* involved the smuggling into Canada from Hong Kong of a number of illegal immigrants whose final destination was the United States. Because of its international implications and the organized nature of the conspiracy, the Attorney General of Canada consented to prosecute the accused under the *Immigration Act* and the *Criminal Code.* This was the first time the Attorney General of Canada gave consent to proceed under the *Immigration Act.*

A number of major conspiracies were prosecuted this year, including *Regina* v. *Filinov et al,* a major cocaine trafficking conspiracy involving the seizure of nearly 15 pounds of cocaine and illegal assets and monies. This case was ongoing at fiscal year's end.

In *Regina* v. *Radok and Joubert,* there was seizure of a $1.5 million house and the proceeds of a lawyer's trust account. The profits-of-crime aspect of this case is continuing.

Property and Commercial Law and Advisory Services

Fifteen lawyers provide a full range of legal advice and services to federal government departments and agencies in British Columbia, chiefly on property, commercial, environmental, native, tax, constitutional and administrative law matters.

Among other projects, the unit assisted the Department of Energy, Mines and Resources in the finalization of the Vancouver Island natural gas pipeline, and the Department of Supply and Services on the Globe 90 Conference on the Environment.

The unit also assisted in Canada - British Columbia negotiations on compensation for the creation of the proposed South Moresby Park Reserve, and advised the Department of Transport on the devolution of the Vancouver International Airport to the private sector. Counsel took part in a working group established by the United Nations Commission on International Trade Law on a draft model law on procurement. It provided legal advice on a framework agreement with the Nisga'a to negotiate the first comprehensive land claim agreement in British Columbia, and prepared and registered documents involving the issuance of the first title by the B.C. Land Title Office to an Indian band, the Sechelt.

Tax Litigation

Fourteen tax lawyers handled 781 new appeals against assessments of income tax in British Columbia and the Yukon, as well as many excise tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan cases. Lawyers appeared before the Tax Court of Canada; the Federal Court, Trial Division; the Federal Court of Appeal; the Court of British Columbia; the Court of Appeal of British Columbia; and the Supreme Court of Canada.

In *Cyprus Anvil Mining Corporation,* the Federal Court of Appeal agreed with the Crown's position that generally accepted accounting principles, which apply to the determination of profit under the *Income Tax Act,* also apply to valuation of inventory. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was denied.

In *Walley Fries,* the court dealt with the issue of the taxability of strike pay. The Federal Court of Appeal agreed with the Crown that such pay is taxable. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was granted.

WHITEHORSE REGIONAL OFFICE

This small office provides a full range of advisory and litigation services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Staff lawyers have primary responsibility for all prosecutions within the Territory, including those under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances.

During the year, the office developed and presented a series of seminars for a variety of departments to train nonpolice investigators in the collection and presentation of evidence.

Counsel attended more than 60 circuits in the small communities scattered throughout the Yukon Territory. The year saw the first jury trial ever conducted in the town of Faro; the jury included two husband-and-wife teams.

In *Regina* v. *Chief,* the Yukon Court of Appeal dealt with section 100 of the *Criminal Code,* which provides that persons convicted of indictable offences in which violence is used against a person shall be prohibited from possessing firearms, ammunition or explosive substances for certain periods. The Court found the prohibition to be constitutionally valid but held, by a two-to-one majority, that the prohibition did not apply to Chief because he used firearms to gain his livelihood.

YELLOWKNIFE REGIONAL OFFICE

The Yellowknife Regional Office and the sub-office in Iqaluit provide legal services to federal departments and agencies operating within the Northwest Territories and conduct civil and criminal litigation throughout the Northwest Territories. As the Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Northwest Territories, departmental lawyers are responsible for the prosecution of all offences

under federal and territorial statutes.

The office staff consists of 10 lawyers and seven support persons, working under the direction of the general counsel. There are two lawyers and one support person working out of the sub-office in Iqaluit, which opened in February 1988 to serve the Baffin Island region as well as communities in Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik and Sanikiluaq. The bulk of the prosecution work in the Northwest Territories is carried out on circuit, with courts working out of Yellowknife, Hay River, Inuvik and Iqaluit.

Lawyers spend a great deal of time flying from one community to another to carry out prosecutorial responsibilities in more than 40 communities scattered across 3.2 million km^2.

During 1989-1990, the Yellowknife and Iqaluit offices continued to devote resources to the problem of family violence. This was highlighted by the implementation of a Protocol for the Investigation and Prosecution of Child Sexual Abuse Cases. The Protocol was designed to promote a coordinated working relationship between police, prosecutors, social workers and health-care providers. The objective is to streamline the investigation and prosecution of these offences in order to minimize victim trauma as much as possible.

The Northwest Territories *Jury Act* was amended in 1988 to recognize the official status of several aboriginal languages, in addition to English and French. The amendments broadened the scope of participation by community members, especially unilingual elders, in the administration of justice. In 1989-1990, several juries included one or more jurors who spoke neither English nor French. An example was *The Queen* v. *Eli Ulayuk,* where the jury included two unilingual Inuit.

PUBLIC LAW SECTOR

The Sector provides advice on legal and policy issues in the field of public law. In particular, it advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms,* and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure that they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Sector works closely with many other government departments and agencies.

Meech Lake Accord

The Associate Deputy Minister, Public Law, with the support of the Sector, worked extensively on Meech Lake and related constitutional reform issues.

Human Rights

The Sector continued to review the *Canadian Human Rights Act* and engaged in consultations to provide interested parties with opportunities to take part in the review. It also undertook detailed analyses of the Charter and its evolving implications for the government.

A number of educational initiatives were launched, aimed at broadening the knowledge of officials within the Department, as well as key sectors of the community, on the evolution of the Charter.

Advice was provided on key human rights issues of concern to the government in its relationship with Canadians in all walks of life. This function is designed to reduce the need for litigation.

The Sector handles complaints concerning Canada's obligation under the International Convention on Civil and Political Rights. It has established a consultative relationship with the Council of Europe's Steering Committee on Human Rights. Canada's ratification of the Charter of the Organization of American States raises important human rights issues. A process was begun to consider the policy and legal issues that arise under OAS human rights treaties.

International Tin Agreement

Canada's interests were defended in litigation that ensued from the default of the International Tin Council, of which this country was a member. Appeals to the House of Lords, relating to Canada's immunity from the jurisdiction of United Kingdom courts, were successful. Most importantly, the Sector was responsible for reaching, through an appointed agent of the Attorney General and with the cooperation of the Department of External Affairs, a settlement with all creditors of the debts of the Council. All member states participated in the Canadian-led settlement effort, and were released from all litigation and future claims.

Canada-France Arbitration

Priority was given to the preparation of the Canadian argument in a case concerning the delimitation of maritime areas between Canada and France. The case involves the disputed maritime boundary between Newfoundland and the French islands of St. Pierre and Miquelon. On March 30, 1989, Canada and France signed a treaty referring the dispute to an ad hoc Court of Arbitration. At least two sets of written pleading will be exchanged in 1990 and 1991. The Court of Arbitration is expected to hear oral argument in late 1991 or early 1992, and to render its decision shortly thereafter.

Canadian Laws Offshore Application Act

Sector lawyers worked on *Criminal Code* amendments contained in Bill C-39, the proposed *Canadian Laws Offshore Application Act*. The amendments related to the extraterritorial application of the Code, providing further protection to Canadian fisheries officers patrolling Canada's 200-mile fishing zone.

International Law

The Sector organized a meeting of the Advisory Group on Private International Law on November 2 and 3, 1989.

It coordinated the Canadian position and participation on:

- two Special Commissions of the Hague Conference on Private International Law of the Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction;
- the Convention on the Taking of Evidence Abroad in Civil and Commercial Matters; and
- the Convention on the Service Abroad of Judicial and Extrajudicial Documents on Civil or Commercial Matters.

The Sector coordinated Canada's participation in the 22nd Session of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) in May 1989. This was the first session attended by Canada since being elected to the body in December 1989. The Sector coordinated the Canadian position and participation in other UNCITRAL work, including preparation of a legal guide on international countertrade, model rules on international credit transfers, a uniform law on independent guarantees, stand-by letters of credit, and a model procurement law.

The Sector also participated in the work of the International Institute for the Unification of Private Law (Unidroit), an organization to which Canada has belonged since 1969.

The Sector took the necessary steps for Canada to sign, on December 7, 1989, the United Nations Convention on International Bills of Exchange and International Promissory Notes, a product of the work of UNCITRAL.

Native Law

The Sector provided advice on the Tungavik Federation of the Nunavut Agreement in Principle, and on the Council of Yukon Indians Umbrella Final Agreement, which was signed in March 1990.

The Sector also assisted in the development of draft environmental assessment legislation dealing with native interests. At the international level, the Sector advised the government on the 1989 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations and on the International Labour Organization's Convention 169, adopted in June 1989.

Environmental Matters

The Sector was involved in the preparation and filing of two *amicus curiae* briefs before United States courts. One brief was filed before the United States Court of Appeals for the Fifth Circuit to support petitioners challenging the final rule issued by the United States Environmental Protection Agency that bans virtually all asbestos products on U.S. territory. The other brief was filed before the United States Court of Appeals, District of Columbia, in acid rain litigation between the Government of Ontario and the United States Environmental Protection Agency.

Official Languages

The Official Languages Group was consolidated within the Sector during 1989-1990 to assist in preparing and coordinating legal opinions and advice on the official-language provisions of the Charter and on the *Official Languages Act*. This group is responsible for the development and coordination of the government's legal position when it is involved as a party or an intervenor in language cases. The group also cooperated with the Treasury Board Secretariat, the Secretary of State Department and other federal institutions in the development of policies and other measures for the implementation of the

Official Languages Act. It provided more than 30 opinions on the application of the Act, and participated in consultations with minority language communities. It was active in major language cases, including the *Brunet, Collier and Albert* case before the Supreme Court of Canada on the application of section 133 of the *Constitution Act, 1867*.

Revised Statutes of Canada

The *Revised Statutes of Canada, 1985*, including the first and second supplements, were brought into force on December 12, 1988. The third and fourth supplements, which adapted the Acts of Parliament enacted in 1987 and up to December 12, 1988, were brought into force on May 1, 1989, and November 1, 1989.

Judicial Affairs

Parliament enacted amendments to the *Judges Act* in response to provincial and territorial increases in the size of superior and county courts and to implement certain recommendations of the 1986 Commission on Judges' Salaries and Benefits. Bills were introduced in Parliament to facilitate court mergers in British Columbia and Ontario.

Other Activities

During 1989-1990, the Sector also

- administered the Human Rights Law Fund and a segment of the Department of Justice Consultation and Development Fund;
- offered government lawyers the seventh in a series of annual administrative law seminars;
- prepared and distributed the (1989) Administrative Law Digest; and
- established the Administrative Law Reform Unit.

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

Through its headquarters staff and Departmental Legal Services Units — teams of lawyers attached directly to their clients — the Departmental Legal Services Sector provides a full range of in-house legal services to more than 40 federal departments and agencies, as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information and privacy law matters. It is also responsible for the policy in relation to access to information, privacy and related issues. A total of 350 lawyers and support staff worked in the Sector during the year.

The Sector is headed by a Senior Assistant Deputy Minister who, in addition to directing and coordinating the Sector's affairs, manages a number of the legal services units where the principal focus of practice is commercial and property law. He is responsible for all commercial and property law matters handled by the Department, and is the departmental coordinator for environmental law.

The Assistant Deputy Minister, Information Law, manages legal services units where the focus of practice is on enforcement and regulatory matters. He is also responsible for coordinating policy and providing advice to the Department on information and privacy law matters.

The Assistant Deputy Minister, Finance, is chief counsel to the Department of Finance; he manages and coordinates the legal services provided to that department and to the Superintendent of Financial Institutions.

Commercial Law

The Sector was active in Crown projects worth a total of about $25 billion, including work associated with the development of the Hibernia oil field and the construction of a natural gas pipeline to Vancouver Island.

Corrections Law

The Sector dealt with statutes concerning all matters relating to the incarceration, detention and parole of convicted individuals. Lawyers were involved in the development of public consultation packages on sentencing, corrections and conditional release reform, and in a major revision of the parole regulations. Sector lawyers also took part in precedent-setting cases in correctional law, involving issues such as inmate urinalysis, conjugal visits for homosexual inmates, cross-gender searching, and the authority to detain dangerous offenders indeterminately.

Government Law

Advice was provided on statutes governing the organization and operation of the Public Service, including the *Financial Administration Act* and the *Public Service Employment Act*. The Department was involved in such initiatives as the Public Service 2000 project, amendments to the *Financial Administration Act*, the *Public Service Staff Relations Act* and reform of pension legislation.

Policy

Policy advice was provided on a number of issues, including amendments to the *Oil and Gas Production and Conservation Act* to enhance safety in offshore oil and gas operations, in response to the *Ocean Ranger* tragedy. The Sector participated in the development of policies and strategies concerning new initiatives related to the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) and the Canada - United States Free Trade Agreement.

The Sector was also involved in implementation of the government's response to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General's report on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. Sector lawyers helped to implement hearings for the newly created RCMP Public Complaints Commission, and were involved in the Five Year

Review of the *Canadian Security Intelligence Service Act*.

Property Law

Legal advice was provided on an agreement with Alberta under which Banff became the first provincially created municipal corporation in the National Parks of Canada. The Sector also advised on real property interests abroad, such as the development of the Canadian Embassy properties in Tokyo and Paris, and the construction of Canada's pavilion for the 1992 World Exposition in Seville.

Sector lawyers also participated in native land claims, including the framework agreement with the Nisga'a Band relating to the first comprehensive land claim agreement in British Columbia. They also prepared and registered documents involving the Sechelt Indian Band, which culminated in the issuance by the B.C. Land Title Office of the first title in the name of an Indian band.

Public Law

Sector lawyers provided legal advice on such statutes as the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Unemployment Insurance Act*, and the *Canada Pension Plan*. They were also involved in many Charter cases, including an appeal to the Supreme Court of Canada on the issue of whether it was discriminatory to pay child-care benefits to adoptive parents but not to natural parents. Another concerned the question of whether the termination of unemployment insurance benefits at age 65 violates equality rights in the Charter. There were successful challenges to the procedure of the Security Intelligence Review Committee, and a challenge to sections of the *Canadian Security Intelligence Service Act* dealing with that agency's powers.

The Sector was also involved in the preparation of Canada's position on certain aspects of international child abduction.

Trade Law

Advice was provided on the interpretation and application of statutes dealing with trade, including the *Export and Import Permits Act*, which deals with limitations on the export or import of certain goods. Revisions were made to export controls on strategic goods, reflecting changes in East-West relations and in the imposition of export and import controls relating to South Africa.

The Sector was also involved in matters relating to the *Softwood Lumber Products Export Charge Act*, which imposes a charge on Canadian softwood lumber products exported to the United States. The most significant of these was a pending case in which the plaintiffs claimed that the regulations that allow the exemption of certain companies from the application of the Act are contrary to equality rights in the Charter.

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

The Policy, Programs and Research Sector plans, develops and implements government justice policies with respect to criminal and family law, related social issues and regulatory compliance, and administers associated programs, three of which are cost-shared with the provinces and territories.

Abortion

The Sector assisted the Department in developing its position in the case of *Daigle* v. *Tremblay*, which was argued before the Supreme Court of Canada. The Court overturned the injunction, which had been granted and upheld by the lower courts, that prevented Ms. Daigle from obtaining an abortion.

The Sector advised the federal government on various options in responding to the decision of the Supreme Court of Canada in the Morgentaler case of 1988 which struck down section 251 of the *Criminal Code*. It also provided legal and policy advice on the development of *An Act Respecting Abortion*, which was introduced in the House of Commons on November 3, 1989.

Young Offenders

After extensive consultations with federal, provincial and territorial representatives and with nongovernment associations, Bill C-58, *An Act to Amend the Young Offenders Act and the Criminal Code*, was tabled in the House of Commons on December 20, 1989. The bill addresses the transfer of young offenders to ordinary court, and sentencing in both the youth court and the adult court, for youths convicted of murder.

The Sector continued to administer the Juvenile Justice Services cost-sharing program (see Grants and Contributions, page 33), designed to aid in the implementation of the *Young Offenders Act* and to help provincial and territorial governments develop and advance juvenile justice systems. It also provided financial contributions totaling $4.259 million to support the work of 11 provincial and territorial departments in developing automated systems to support their administration of the *Young Offenders Act*, and to provide statistics needed by the Department of Justice.

The Sector participated in preparations for the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, which included discussion of the standard minimum rules for the administration of juvenile justice (Beijing Rules) for juveniles deprived of their liberty, and the guidelines for the prevention of delinquency (Riyadh Guidelines).

Firearms

Consultations were held with national organizations, provincial law enforcement authorities and federal departments and agencies with an interest in firearms regulation, in the course of developing amendments to the firearms control provisions of the *Criminal Code*.

Victims of Crime

An amendment contained in Bill C-89, *An Act to Amend the Criminal Code (victims of crime)*, requires courts to impose a victim fine surcharge, in addition to any other sentence imposed on an offender. The Act was proclaimed into force on July 31, 1989. Regulations prescribing the maximum amount of the victim fine surcharge also came into force.

The Sector consulted with the provinces and territories on the implementation of the expanded restitution provisions of Bill C-89. A working group was established to examine the cost and operational implications of the restitution amendments.

National Drug Strategy

The Sector was involved in several aspects of the government's National Drug Strategy. It participated in an interdepartmental committee established to consolidate the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drugs Act*. It coordinated the government's efforts to have the recent UN convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances ratified by Canada, and it participated in a financial action task force on money laundering.

Aboriginal Criminal Justice

The Sector responded to several inquiries dealing with aboriginal criminal justice, such as the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution, the Manitoba Public Inquiry into the Administration of Justice and Aboriginal People, and the Alberta Public Inquiry into Policing on the Blood Indian Band Reserve.

A number of activities also were undertaken towards the development of a national research, development and evaluation strategy to better understand and address the problems of aboriginal people in conflict with the law.

Crime Prevention

The Sector participated in planning the First European and North American Conference on Urban Safety and Crime Prevention, held in Montréal in October 1989. The conference generated a number of municipally based crime prevention activities in Canada. The Sector also continued development, in collaboration with other federal departments and agencies, of a national crime prevention framework and policy statement.

Family Law

Bill C-61, *An Act to Amend the Divorce Act (barriers to religious remarriage)*, was introduced in Parliament. It provides for the striking of a party's divorce proceedings where he or she has refused to remove religious barriers to remarriage that are within that party's control.

The federal-provincial Child Support Guidelines project was established in 1989-1990 to develop a formula for the computation of child support, based upon the actual costs of raising children.

Sentencing

The publication of the report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General, *Taking Responsibility*, together with the previously published report of the Canadian Sentencing Commission, *Sentencing Reform: A Canadian Solution*, provided the basis for the Sector's work in the area of sentencing. A joint effort was undertaken with the Ministry of the Solicitor General to develop a unified approach to the issues of sentencing, corrections and conditional release.

Criminal Law Review

The Department participated in a federal-provincial working group to examine and make recommendations on the law of homicide. In response to the working group's recommendations regarding the decision of the Supreme Court of Canada in *Vaillancourt* (1987), the Minister of Justice introduced a bill to permit joinder of other indictable offences with a charge of murder.

Amendments to the *Criminal Code* were introduced in the House of Commons to modernize and render more effective the provisions relating to arson.

Work continued on the development of a package of fundamental reforms to the *Criminal Code* provisions relating to accused who are mentally disordered. This work included the development of consequential amendments to the *Young Offenders Act* and the *National Defence Act*.

Regulatory Compliance Project

During 1989-1990, the Regulatory Compliance Project completed three major sub-projects: compliance and enforcement policies; noncriminal, administratively imposed remedies and sanctions; and regulatory penalty structure/sentencing guidelines.

Three new case studies were initiated in the areas of the Goods and Services Tax, illegal fishing, and environmental sanctions.

Research

The Sector conducts empirical research supporting the legislative and other policy development functions of the Department, in support of departmental programs to foster access to the justice system, and in other areas related to the Minister's leadership role in justice. Research programs in 1989-1990 included work on street prostitution; the transborder flow of personal information; current trends in European crime prevention (implications for Canada); focus groups on legal education and information needs; civil legal aid services in Canada; sentencing patterns and sentencing options relating to aboriginal offenders; and a national inventory of aboriginal justice programs, projects and research.

Project Funding

By means of the Department's discretionary contribution funds, the Sector continued to encourage research studies to promote and help implement selected justice system reforms. These funds are available to individuals, groups and government agencies that are involved in areas defined as priorities by the Government of Canada. (See Grants and Contributions, page 33.)

Statistics

At the invitation of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch, the Sector hosted a week-long meeting of 20 experts from eight countries to plan for the computerization-related subtopics at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, to be held August 27 to September 7, 1990.

The Sector also continued to identify and analyze the Department's statistical requirements. During 1989-1990, the focus was on the development of a model of the *Young Offenders Act,* supported by a qualitative description of the application of dispositions under the legislation.

Law Information

During 1989-1990, efforts were concentrated on Canada-wide promotion and distribution of the Department's new publications on child sexual abuse: *The Secret of the Silver Horse* and *What to do if a child tells you of sexual abuse.* Other educational projects concerned drinking and driving: the information kit (video and guide) *Getting Serious,* and the video *Friends don't let friends....* Work started on a series of fact sheets to inform victims about Bill-C-89 and its implications.

The Sector continued to operate the National Victims Resource Centre, which responds to the information needs of victims of crime.

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

The Corporate Management Sector provides administrative and management support services to the Department. This includes a full range of executive services to the Minister, the Deputy Minister and the Executive Committee. Service is provided directly to the public through the Communications and Public Affairs Directorate, the Access to Information and Privacy Coordinator's Office, the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit, and the Central Registry of Divorce Proceedings.

The Sector develops departmental policies, coordinates programs and activities, and is concerned with the effective management of departmental resources, in keeping with government policy and central agency directives. It manages and conducts all aspects of the Department's communications programs. It also performs legal functions in specialized areas and is responsible for strategic planning for the Department. The Sector is headed by the Assistant Deputy Minister, Corporate Management.

Mission and Values

During 1989-1990, the Sector devoted much attention to the finalization of the Department's Statement of Mission and Values. All work related to the statement conducted before the start of the fiscal year was reviewed by the Management Committee in the spring of 1989, and several draft statements evolved. These were distributed within the Department, and input was solicited from all employees. In the spring of 1990, Management Committee, considering input provided from all levels within the organization, developed a new draft statement.*

United Nations Congress

The Department prepared for Canadian participation at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, to be held in Havana from August 27 to September 7, 1990.

Officials helped develop briefing documents for the Congress at the regional meeting in Helsinki, attended by government representatives from Europe and North America. In cooperation with experts from the United Nations, they also finalized the resolutions for the Congress at the 11th meeting of the Committee on Crime Prevention and Control.

Corporate Management Policy, Systems and Services

The Corporate Management Policy, Systems and Services Directorate was restructured during the year, and additional functions were added.

The Corporate Planning Section developed a simplified planning and accountability framework, encompassing both strategic and operational planning. The Section also assisted the Deputy Minister in developing "Justice in the 1990s", a program to consolidate the various initiatives under way to ensure that the Department is managed effectively during the coming decade.

A task force was created to implement the Strategic Plan for Information Management (SPIM), which will enable the Department to generate, store, retrieve and communicate information more efficiently.

The Family Law Assistance Systems Section provides support to people subject to spousal support default. It also operates the Central Registry of Divorce Proceedings, which provides information leading to resolution of jurisdictional issues relating to divorce. To March 31, 1990, the tracing service had received 13,187 applications to locate default debtors and 31,583 summonses to garnishee designated federal funds. To date, $13.1 million has been garnisheed on behalf of the provinces and territories under the *Family Orders and Agreements Enforcement*

*At a special ceremony in Ottawa on May 22, 1990 — Department of Justice Day — Justice Minister Kim Campbell and Deputy Minister John Tait unveiled the Department's Statement of Mission and Values. The ceremony was duplicated at Department of Justice offices throughout the country, and all employees received copies of the statement.

Assistance Act. The Central Registry of Divorce Proceedings issued more than 96,000 divorce clearance certificates during the year.

The Legal Contracts Support Unit deals with contracts for legal services on behalf of the Crown. This year, the unit processed approximately $31 million in fees and disbursements for payment, an increase of almost 15 per cent over the previous year.

The Administrative Services Section undertook a major review of departmental files, and transferred hard-copy opinions and material of precedential value, dating from 1856 to 1953, to the National Archives. Records systems audits were performed in three departmental units and one regional office, which led to major improvements in records management. During 1989-1990, more than 187 consulting and professional services contracts representing $5.8 million were processed, as were 4,200 requisitions for materials, amounting to approximately $5.2 million.

Corporate Services

The Corporate Services Directorate provides a range of central services to the Minister, the Deputy Minister and the Department, including the coordination of briefing and related materials required by the Minister and Deputy Minister in relation to Parliament and Cabinet.

During 1989-1990, the Directorate:

- prepared and coordinated briefing materials for 10 legislative initiatives;
- worked with House and Senate officials to coordinate technical assistance to the Minister and the Parliamentary Secretary for the passage of legislation, as well as for departmental participation in House and Senate committees;
- coordinated briefing materials for the Minister's use in preparation for Question Period;
- processed more than 200,800 items of ministerial correspondence;
- coordinated and provided secretariat services for a series of federal-provincial-territorial meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice; and
- processed 1,122 requests for information, 408 pursuant to the *Access to Information Act* and 714 pursuant to the *Privacy Act*.

Human Resources

During the year, the Human Resources Directorate introduced a new bulletin, *Infopersonnel,* to ensure that employees receive information on policies that affect them. A revised orientation policy for new employees was implemented, and the first orientation session was held.

A recruitment kit was developed to attract articling students to the Department, and work was well advanced in finalizing an overall recruitment strategy.

A major project was undertaken to update the organizational and personnel information in the Department, resulting in a restructuring to provide response to needs such as career development and to improve organizational effectiveness.

Communications and Public Affairs

The Communications and Public Affairs Directorate helped to develop and implement major legislative initiatives, including amendments to the *Federal Court Act,* the *Young Offenders Act,* the *Divorce Act,* the *Criminal Code* (arson and homicide), the *Canadian Laws Offshore Application Act* and court reform in British Columbia and Ontario.

The Directorate participated in the preparatory work leading to the introduction of abortion legislation. It was also responsible for the preparation of the government's response to the recommendations of the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution.

The Directorate contributed as well to government-wide initiatives relating to family violence, the National Drug Strategy, and crime prevention. Major court cases and decisions dealing with subjects as varied as government pension programs, extradition cases, the *Chantal Daigle* case, and environmental assessment and review guidelines, required substantial communications support.

Publications produced during the year included a series of five reports assessing the impact of the law on street prostitution; a brochure providing an overview of the 1988 *Official Languages Act;* a leaflet providing information about drinking and driving offences under the *Criminal Code;* and many bulletins and brochures supporting internal communications. The Department's series of publications on sexual abuse against children triggered a large public response and generated more than two million requests. The series was also broadcast in native languages and the children's storybook was published in the Inuit language. In all, requests were received from the public for more than 4.5 million copies of Justice publications.

Exhibits and special events were mounted at the Canadian Bar Association annual meeting in Vancouver, for Child Sexual Abuse Prevention Month (September), the annual meetings of the Quebec Bar and the Canadian Criminal Justice Association, at the European and North American Crime Prevenion Conference, and at Law Day events across Canada.

The Directorate played a major internal communications role in support of the Department's new Statement of Mission and Values, and its program of initiatives, Justice in the 1990s.

A total of 74 news releases and 20 major information kits were issued during the year. The Directorate responded to more than 32,000 written requests from the public for general information on the justice system, and received more than 5,000 queries by telephone.

Bureau of Review

The Bureau of Review completed management reviews on the use of facsimile within the Department, the topical index of *Revised Statutes of Canada, 1985,* the borrowed person-year arrangements in the Legal Services Sector, the Canada Student Loans, litigation, the improvement of the organizational effectiveness of the Ministerial Correspondence Unit, and the work profiling of the Legal Services Sector.

The Bureau also began work on evaluations of the Northwest Territories Legal Aid Program, the Department's Family Violence and Victims initiatives, the Federal Criminal Injuries Compensation and Victims Assistance programs, and the Federal Young Offenders Cost-shared Program. In addition, it completed evaluations of the Saskatchewan Legal Aid Program, the Central Registry of Divorce Proceedings and the *Divorce Act* of 1985. These studies cover a wide variety of issues including both internal and external management considerations, how to improve effectiveness and efficiency, and the impact of departmental services, programs and legislation.

Internal audits were conducted on the legal services units in five government departments, the security services function, records management, and the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit. The Section also began audits of telecommunications and data communications, legislative services, the Halifax Regional Office, the Winnipeg Regional Office and contracting for services.

Security

During the year, the Department's Security Services Unit implemented physical, personnel and information security programs, and promoted security awareness. It also implemented a secure facsimile network at headquarters and regional offices, and distributed a new departmental security manual. It processed screening checks for employees, contractors and order-in-council appointments.

DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs. In general terms, the purpose of these grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public. As well, the Public Law Sector administers the Human Rights Law Fund and the public law element of the Consultation and Development Fund.

The Programs Section (Access to Justice) develops and manages major federal-provincial program financing arrangements in three areas: legal aid, native courtworkers, and compensation to victims of crime (see tables on page 35).

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada. The Native Courtworker Program helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance. The Compensation to Victims of Crime Program compensates victims of violent crime.

In addition to these cost-shared programs, the Section also manages agreements to support public legal education and information, grants and contributions to national criminal justice organizations, and a variety of funding programs to support the participation of students in advanced legal studies.

The Programs Section (Young Offenders) administers the Juvenile Justice Services Cost-Sharing Program (see table on page 34). The purpose of the program is to aid in the implementation of the *Young Offenders Act*, and to help provincial and territorial governments develop and advance sound juvenile justice systems. This support is in the form of federal contributions towards provincial and territorial costs for post-adjudication custodial services, as well as for certain noncustodial services and alternative measures programs. The federal government provides further financial assistance to the territories towards the cost of construction of residential facilities for young offenders.

JUVENILE JUSTICE SERVICES
COST-SHARING PROGRAM

Province/Territory	1989-90	Retroactive Prior Years	Total 1989-90
British Columbia	$16,473,097	$2,302,220	$18,775,317
Alberta	12,643,877	3,943,999	16,587,876
Saskatchewan	6,557,000	553,476	7,110,476
Manitoba	5,703,049	673,032	6,376,081
Ontario	55,100,000	7,342,762	62,442,762
Quebec	24,461,590	307,644	24,769,234
New Brunswick	4,144,000	322,000	4,466,000
Nova Scotia	5,511,320	1,103,001	6,614,321
Prince Edward Island	0	0	0
Newfoundland	4,109,000	1,900,000	6,009,000
Yukon	1,078,248	61,086	1,139,334
Northwest Territories	1,675,000	472,000	2,147,000
Total	$137,456,181	$18,981,220	$156,437,401

COMPENSATION TO VICTIMS OF CRIME

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1989-90
British Columbia	$1,044,400
Alberta	798,534
Saskatchewan	353,920
Manitoba	379,645
Ontario	3,300,780
Quebec	2,323,720
New Brunswick	167,451
Nova Scotia	301,919
P.E.I.	50,000
Newfoundland	111,906
Yukon	117,344
N.W.T.	121,026
Total	$9,070,645

NATIVE COURTWORKER

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1989-90
British Columbia	$712,509
Alberta	953,530
Manitoba	270,300
Ontario	504,435
Quebec	451,100
Newfoundland	100,185
Yukon	132,250
N.W.T.	286,180
Total	$3,410,489

ADULT AND YOUNG OFFENDERS CRIMINAL LEGAL AID

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1989-90
British Columbia	$9,062,383
Alberta	7,033,531
Saskatchewan	2,725,903
Manitoba	3,504,293
Ontario	39,280,999
Quebec	16,534,868
New Brunswick	1,439,515
Nova Scotia	3,222,000
P.E.I.	226,156
Newfoundland	1,707,489
Yukon	457,396
N.W.T.	1,287,668
Total	$86,482,201

OTHER FUNDING PROGRAMS

Contributions/Fund	Projects	1989-90
Access to Legal Information Fund		
General	14	$1,307,273
Special Projects PLEI	7	281,076
Young Offenders Act		
Systems Development	12	4,258,566
Program Development	18	439,582
Custodial Facilities	1	1,618,407
Human Rights Law Fund	26	235,598
Criminal Law Reform		
General	44	695,635
Victims of Crimes	5	153,707
Child Sexual Abuse	7	73,341
Family Violence	5	83,000
Consultation and Development		
General	26	293,672
Public and International Law	11	79,800
Family Law	9	140,933
Special Projects - Legal Aid	6	156,605
Other Native Projects	2	6,200
Aboriginal Self-government	6	530,431

MISCELLANEOUS GRANTS AND CONTRIBUTIONS

GRANTS	1989-90
Legal Studies for Aboriginal People	$296,587
Duff-Rinfret Scholarship	86,150
Uniform Law Conference of Canada	27,226
International Commission of Jurists	22,575
Institut international des droits d'expression française	1,500
Driedger-Pigeon Fellowships in Legislative Drafting	89,280
Canadian Association of Chiefs of Police	16,150
British Institute of International and Comparative Law	9,500
Hague Academy of International Law	11,400
Institut international des droits de l'homme	3,000
Canadian Judicial Centre	162,500
Canadian Human Rights Foundation	20,000

CONTRIBUTIONS	1989-90
Civil Law / Common Law	$286,140
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500
Canadian Society of Forensic Science	25,621
University of Ottawa - Legislative Drafting Program	93,455
Canadian Law Information Council	380,200

APPENDIX I

STATUTES FOR WHICH THE MINISTER OF JUSTICE WAS RESPONSIBLE IN WHOLE OR IN PART AS OF MARCH 31, 1990

Access to Information Act, R.S., c. A-1
Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14
Bills of Lading Act, R.S., c. B-5
Canada Evidence Act, R.S., c. C-5
Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24
Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S., c. C-30
Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44
Canadian Human Rights Act, R.S., c. H-6
Commercial Arbitration Act, R.S., c. 17 (2nd Supp.)
Criminal Code, R.S., c. C-46
Crown Liability Act, R.S., c. C-50
Department of Justice Act, R.S., c. J-2
Divorce Act, R.S., c.3 (2nd Supp.)
Escheats Act, R.S., c. E-13
Extradition Act, R.S., c. E-23
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S., c.4 (2nd Supp.)
Federal Court Act, R.S., c. F-7
Food and Drugs Act, R.S., c. F-27
Foreign Enlistment Act, R.S., c. F-28
Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S., c. F-29
Fugitive Offenders Act, R.S., c. F-32
Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S., c. G-2
Identification of Criminals Act, R.S., c. I-1
Interpretation Act, R.S., c. I-21
Judges Act, R.S., c. J-1
Law Reform Commission Act, R.S., c. L-7
Marriage Act, R.S., c. M-2
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, R.S., c. 30 (4th Supp.)
Narcotic Control Act, R.S., c. N-1
Official Languages Act, R.S., c. 31 (4th Supp.)
Official Secrets Act, R.S., c. O-5
Postal Services Interruption Relief Act, R.S., c. P-16
Privacy Act, R.S., c. P-21
Revised Statutes of Canada, 1985 Act, R.S., c. 40 (3rd Supp.)
Security Offences Act, R.S., c. S-7
State Immunity Act, R.S., c. S-18
Statute Revision Act, R.S., c. S-20
Statutory Instruments Act, R.S., c. S-22
Supreme Court Act, R.S., c. S-26
Tax Court of Canada Act, R.S., c. T-2
Tobacco Restraint Act, R.S., c. T-12
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S., c. 16 (2nd supp.)
Young Offenders Act, R.S., c. Y-1

APPENDIX II

DEPARTMENTS, AGENCIES AND OTHER BODIES SERVED BY THE DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

Agricultural Products Board
Agricultural Stabilization Board
Agriculture
Atlantic Canada Opportunities Agency
Atomic Energy Control Board
Bank of Canada
Canada Mortgage and Housing Corporation
Canada Post
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian International Development Agency
Canadian International Trade Tribunal
Canadian Pension Commission
Canadian Security Intelligence Service
Communications
Communications Security Establishment
Consumer and Corporate Affairs
Correctional Service Canada
Defence Construction (1951) Limited
Emergency Preparedness Canada
Employment and Immigration Commission
Energy, Mines and Resources
Energy Supplies Allocation Board
Enterprise Cape Breton Corporation
Environment
External Affairs and International Trade
Farm Credit Corporation
Farm Debt Review Board
Finance
Fisheries and Oceans
Fitness and Amateur Sport
Forestry
Hazardous Materials Information Review Commission
Health and Welfare
Indian Affairs and Northern Development
Industry, Science and Technology
Investment Canada
Labour
Labour Adjustment Review Board
Livestock Feed Board
Medical Research Council
Merchant Seamen Compensation Board
Ministry of State for Multiculturalism
Ministry of State for Youth
National Archives of Canada
National Battlefields Commission
National Defence
National Farm Products Marketing Council
National Film Board
National Library
National Museums of Canada
National Parole Board
National Research Council
Natural Sciences and Engineering Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency
Office of Privatization and Regulatory Affairs
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Petroleum Monitoring Agency
Prairie Farm Rehabilitation Administration
Public Service Commission
Public Works
Revenue Canada (Customs and Excise)
Revenue Canada (Taxation)
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police
Secretary of State
Siting Task Force on Low-level Radioactive Waste Management Secretariat
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Solicitor General
Statistics Canada

Status of Women
Supply and Services
Transport
Treasury Board
Veterans Affairs
Western Economic Diversification Office

Secrétariat, Groupe de travail, Choix d'un site de gestion des déchets faiblement radioactifs

Secrétariat d'État

Service canadien du renseignement de sécurité

Service correctionnel Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société du crédit agricole

Solliciteur général Canada

Statistique Canada

Transports

Travail

Travaux publics

Tribunal canadien du commerce extérieur

ANNEXE II

MINISTÈRES ET ORGANISMES CLIENTS DU SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Administration du pipe-line du Nord
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Affaires des anciens combattants
Affaires extérieures et commerce extérieur Canada
Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement international
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence de surveillance du secteur pétrolier
Agriculture
Approvisionnements et Services
Archives nationales du Canada
Banque du Canada
Bibliothèque nationale
Bureau d'examen de l'endettement agricole
Bureau de privatisation et affaires réglementaires
Bureau du Surintendant des institutions financières
Centre de la sécurité des télécommunications
Commission canadienne des pensions
Commission canadienne du lait
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la fonction publique
Commission de l'emploi et de l'immigration
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des champs de bataille nationaux
Commission d'indemnisation des marins marchands
Commission nationale des libérations conditionnelles
Communications
Condition féminine
Condition physique et Sport amateur
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Conseil de recherches médicales
Conseil du Trésor
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil national de recherches
Consommateurs et Sociétés
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Défense nationale
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Énergie, Mines et Ressources
Entreprise Cape Breton Corporation
Environnement
Finances
Forêts
Gendarmerie royale du Canada
Investissement Canada
Ministère d'État à la Jeunesse
Ministère d'État au multiculturalisme
Monnaie royale canadienne
Musées nationaux du Canada
Office canadien des provendes
Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Office de répartition des approvisionnements d'énergie
Office de stabilisation des prix agricoles
Office des produits agricoles
Office national du film
Pêches et Océans
Postes Canada
Protection civile Canada
Revenu Canada (Douanes et Accise)
Revenu Canada (Impôt)
Santé et Bien-être social

ANNEXE I

LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE EN TOUT OU EN PARTIE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AU 31 MARS 1990

Loi sur l'accès à l'information, L. R., ch. A-1

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L. R., ch. 4 (2e suppl.)

Loi sur les aliments et drogues, L. R., ch. F-27

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, ch. A-14

Loi sur l'arbitrage commercial, L. R., ch. 17 (2e suppl.)

Loi sur les biens en déshérence, L. R., ch. E-13

Code criminel, L. R., ch. C-46

Loi sur la Commission de réforme du droit, L. R., ch. L-7

Loi sur les connaissements, L. R., ch. B-5

Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L. R., ch. C-30

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L. R., ch. 16 (2e suppl.)

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L. R., ch. T-2

Loi sur la Cour fédérale, L. R., ch. F-7

Loi sur la Cour suprême, L. R., ch. S-26

Loi sur les criminels fugitifs, L. R., ch. F-32

Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, ch. 44

Loi sur le divorce, L. R., ch. 3 (2e suppl.)

Loi canadienne sur les droits de la personne, L. R., ch. F-32

Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L. R., ch. F-28

Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L. R., ch. 30 (4e suppl.)

Loi sur l'extradition, L. R., ch. E-23

Loi sur l'identification des criminels, L. R., ch.I-1

Loi sur l'immunité des États, L. R., ch. S-18

Loi sur les infractions en matière de sécurité, L. R., ch. S-7

Loi sur l'interprétation, L. R., ch. I-21

Loi sur les jeunes contrevenants, L. R., ch.Y-1

Loi sur les juges, L. R., ch. J-1

Loi sur les langues officielles, L. R., ch. 31 (4e suppl.)

Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), L. R., ch. 40 (3e suppl.)

Loi sur le mariage, L. R., ch. M-2

Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L. R., ch. F-29

Loi sur le ministère de la Justice, L. R., ch. J-2

Loi sur la preuve du Canada, L. R., ch. C-5

Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, ch. P-24

Loi sur la protection des renseignements personnels, L. R., ch. P-21

Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux, L. R., ch. P-16

Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, L. R., ch. T-12

Loi sur la responsabilité de l'État, L. R., ch. C-50

Loi sur la révision des lois, L.R., ch. S-20

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, L.R., ch. G-2

Loi sur les secrets officiels, L. R., ch. O-5

Loi sur les stupéfiants, L. R., ch. N-1

Loi sur les textes réglementaires, L. R., ch. S-22

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS	1989-1990
	$
Accès des autochtones aux études de droit	296 587
Bourses d'études Duff-Rinfret	86 150
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	27 226
Commission internationale de juristes	22 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	89 280
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Institut international des droits de l'homme	3 000
Centre canadien de la magistrature	162 500
Fondation canadienne des droits humains	20 000

CONTRIBUTIONS	1989-1990
	$
Droit civil/common law	286 140
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	25 621
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	93 455
Centre canadien de la documentation juridique	380 200

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Contributions/Fonds	Projets	1989-1990
		$
Fonds d'accès à l'information juridique		
Généralités	14	1 307 273
Projets spéciaux VIJ	7	281 076
Loi sur les jeunes contrevenants		
Élaboration de systèmes	12	4 258 566
Élaboration de programmes	18	439 582
Établissements de garde	1	1 618 407
Fonds des droits de la personne	26	235 598
Réforme du droit pénal		
Généralités	44	695 635
Victimes d'actes criminels	5	153 707
Exploitation sexuelle	7	73 341
Violence familiale	5	83 000
Consultation et développement		
Généralités	26	293 672
Droit public et international	11	79 800
Droit de la famille	9	140 933
Projets spéciaux- Aide juridique	6	156 605
Autres projets intéressant les autochtones	2	6 200
Autonomie gouvernementale des autochtones	6	530 431

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Province / Territoires	1989-1990
	$
Colombie-Britannique	1 044 400
Alberta	798 534
Saskatchewan	353 920
Manitoba	379 645
Ontario	3 300 780
Québec	2 323 720
Nouveau-Brunswick	167 451
Nouvelle-Écosse	301 919
Î.-P.-É	50 000
Terre-Neuve	111 906
Yukon	117 344
T.N.-O	121 026
Total	9 070 645

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

Province / Territoires	1989-1990
	$
Colombie-Britannique	712 509
Alberta	953 530
Manitoba	270 300
Ontario	504 435
Québec	451 100
Terre-Neuve	100 185
Yukon	132 250
T.N.-O	286 180
Total	3 410 489

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

AIDE JURIDIQUE AUX ADULTES ET AUX JEUNES CONTREVENANTS EN MATIÈRE PÉNALE

Province / Territoires	1989-1990
	$
Colombie-Britannique	9 062 383
Alberta	7 033 531
Saskatchewan	2 725 903
Manitoba	3 504 293
Ontario	39 280 999
Québec	16 534 868
Nouveau-Brunswick	1 439 515
Nouvelle Écosse	3 222 000
Î.-P.-É	226 156
Terre-Neuve	1 707 489
Yukon	457 396
T.N.-O	1 287 668
Total	86 482 201

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS
SERVICES DE JUSTICE APPLICABLES AUX ADOLESCENTS

Provinces / Territoires	1989-1990	Rétroactif Années précédentes	Total 1989-1990
	$	$	$
Colombie-Britannique	16 473 097	2 302 220	18 775 317
Alberta	12 643 877	3 943 999	16 587 876
Saskatchewan	6 557 000	553 476	7 110 476
Manitoba	5 703 049	673 032	6 376 081
Ontario	55 100 000	7 342 762	62 442 762
Québec	24 461 590	307 644	24 769 234
Nouveau-Brunswick	4 144 000	322 000	4 466 000
Nouvelle-Écosse	5 511 320	1 103 001	6 614 321
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0
Terre-Neuve	4 109 000	1 900 000	6 009 000
Yukon	1 078 248	61 086	1 139 334
Territoires du Nord-Ouest	1 675 000	472 000	2 147 000
Total	137 456 181	18 981 220	156 437 401

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche administre la plupart des programmes de subventions et de contributions du ministère. En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires au public. De plus, le Secteur du droit public administre le Fonds des droits de la personne et la composante du droit public du Fonds de la consultation et du développement.

La Section des programmes (Accès à la justice) élabore et administre les principales ententes fédérales-provinciales de financement des programmes dans trois secteurs : l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux autochtones et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (voir les tableaux à la page 39).

Le programme d'aide juridique permet que, dans des affaires criminelles graves (affaires criminelles et civiles dans les territoires), les personnes défavorisées au plan économique aient accès à l'aide juridique partout au Canada. Ce programme aide les Indiens inscrits et non inscrits, de même que les Inuit et les Métis, à comprendre leurs droits et à obtenir une aide juridique. Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes de crimes violents.

Outre ces programmes de partage des frais, la Section administre des ententes appuyant les programmes de vulgarisation et d'information juridiques, les subventions et les contributions versées aux organismes nationaux de justice criminelle et divers programmes de financement visant à encourager les études supérieures en droit.

La Section des programmes (Jeunes contrevenants) administre le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir le tableau à la page 38). Ce programme a pour objet d'aider à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et à promouvoir un bon système de justice applicable aux adolescents. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral contribue aux frais engagés par les provinces et les territoires pour les services de garde postérieurs au jugement, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange. Le gouvernement fédéral apporte également une aide financière aux territoires relativement à la construction d'établissements pour les jeunes contrevenants.

au litige concernant les prêts aux étudiants, à l'amélioration du rendement organisationnel de l'Unité de la correspondance ministérielle et à l'établissement du profil des tâches du Secteur des services juridiques.

Le Bureau a amorcé une évaluation du programme d'aide juridique dans les Territoires du Nord-Ouest, des projets concernant la violence familiale et l'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que du programme de partage des frais liés à l'indemnisation des victimes d'actes criminels et du programme de partage des frais liés aux services de justice applicables aux jeunes contrevenants. En outre, il a terminé les évaluations concernant le programme d'aide juridique en Saskatchewan, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et la *Loi de 1985 sur le divorce*. Ces évaluations portent sur des sujets très variés y compris des facteurs d'ordre administratif tant internes qu'externes, les moyens d'améliorer l'efficacité et les répercussions des services, des programmes et des lois dont l'administration relève du ministère.

La Vérification interne a effectué la vérification de cinq services juridiques ministériels, des services de sécurité, de la gestion des documents, et de la Section d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. Elle a amorcé la vérification des services de télécommunications et de communications des données, des services législatifs, du bureau régional d'Halifax et de Winnipeg ainsi que la vérification des marchés de services.

Sécurité

Au cours de l'exercice, les Services de sécurité ont mis en oeuvre des programmes relatifs à la sécurité des biens, du personnel et des données; de surcroît, ils ont pris des mesures afin de sensibiliser les employés aux questions concernant la sécurité. Ils ont mis en place un réseau de télécopieurs sûr à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et ont distribué un nouveau manuel sur la sécurité. Enfin, ils ont traité des demandes de vérification de sécurité concernant des employés, des entrepreneurs et des nominations par voie de décret.

Un projet important de mise à jour de l'information sur l'organisation et le personnel a été entrepris; il a débouché sur une réorganisation visant à répondre aux besoins dégagés comme le perfectionnement professionnel et un meilleur rendement organisationnel.

Communications et affaires publiques

La Direction des communications et affaires publiques a contribué à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures législatives de première importance, y compris les modifications à la *Loi sur la Cour fédérale*, à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, à la *Loi sur le divorce*, au *Code criminel* (incendie criminel et homicide), à la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* et la réforme administrative des tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario.

La Direction a participé aux travaux préliminaires ayant mené au dépôt du projet de loi sur l'avortement. Elle a aussi rédigé la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils.

En outre, elle a contribué à des initiatives interministérielles concernant la violence familiale, la Stratégie nationale antidrogue et la prévention du crime. De nombreux services de soutien dans le domaine des communications ont été requis par suite d'importantes affaires judiciaires et décisions relatives aux régimes de retraite de l'État, à l'extradition, à l'affaire *Chantal Daigle* et aux lignes directrices relatives à l'évaluation et à l'examen en matière d'environnement.

Parmi les publications produites au cours de l'exercice, on note cinq rapports d'évaluation de l'incidence de la loi sur la prostitution de rue, une brochure exposant les grandes lignes de la *Loi sur les langues officielles*, un dépliant sur les infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies prévues dans le *Code criminel* et de nombreux bulletins et brochures visant à renforcer les communications internes. La série de publications du ministère concernant l'exploitation sexuelle des enfants a provoqué une forte réaction du public : le ministère a reçu plus de deux millions de demandes à ce sujet. Les publications ont été diffusées en langues autochtones et un livre d'histoires pour enfants a été publié en langue inuit. En tout, il y a plus de 4,5 millions de demandes de la part du public pour les publications de la Justice.

Des expositions et des événements spéciaux ont été organisés dans le cadre de la rencontre annuelle de l'Association du Barreau canadien à Vancouver, du mois de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants (septembre), de la réunion annuelle du Barreau du Québec et de l'Association canadienne de justice pénale, de la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain et de la Journée du droit, partout au Canada.

La Direction a joué un rôle important dans les communications internes visant à appuyer le nouvel énoncé de mission et des principes directeurs du ministère ainsi que son programme d'initiatives intitulé *La justice dans les années 1990*.

Au cours de l'exercice, la Direction a publié 74 communiqués et 20 cahiers d'information importants. Elle a également répondu à plus de 32 000 demandes écrites de la part du public pour de l'information générale sur le système judiciaire, et a recu plus de 5 000 demandes téléphoniques.

Bureau de l'examen

Le Bureau de l'examen a mené à bien des examens de la gestion relativement à l'utilisation des télécopieurs au ministère, à l'index par sujet des *Lois révisées du Canada, 1985*, aux arrangements relatifs aux prêts d'années-personnes dans le Secteur des services juridiques,

divorce, qui fournit des renseignements amenant au règlement des problèmes relatifs aux conflits de compétence en matière de divorce. Au 31 mars 1990, le service de communication des renseignements avait reçu 13 187 demandes de recherche de débiteurs défaillants et 31 583 sommations de saisie-arrêt de fonds fédéraux désignés. Jusqu'à présent, 13,1 millions de dollars ont été saisis pour le compte des provinces et des territoires en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Le Bureau d'enregistrement des actions en divorce a délivré plus de 96 000 certificats de mise à jour au cours de l'exercice.

Le Service de gestion des marchés de services juridiques administre les contrats de services juridiques pour le compte de la Couronne. Cette année, la valeur des contrats traités a atteint 31 millions de dollars (frais et débours), une hausse de près de 15 pour 100 par rapport à l'année précédente.

La Division des services administratifs a entrepris une révision en profondeur des dossiers du ministère et a transféré aux Archives nationales les avis et les documents faisant jurisprudence, lesquels datent de 1856 à 1953. La vérification des systèmes de dossiers a été effectuée dans trois services du ministère et dans un bureau régional, ce qui a permis d'améliorer considérablement la gestion des documents. En 1989-1990, plus de 187 contrats de services de consultation et de services professionnels s'élevant à 5,8 millions de dollars ont été traités, auxquels s'ajoutent 4 200 demandes de matériel totalisant environ 5,2 millions de dollars.

Section des services ministériels

La Section des services ministériels fournit divers services généraux au ministre, au sous-ministre et au ministère; elle s'occupe entre autres de la coordination des documents d'information et autres dont ont besoin le ministre et le sous-ministre pour les activités parlementaires et les réunions du Cabinet.

En 1989-1990, la Section s'est acquittée des tâches suivantes :

- rédiger et coordonner la préparation des notes d'information relatives à dix projets de loi;
- de concert avec des employés de la Chambre des communes et du Sénat, coordonner l'aide spécialisée apportée à la ministre et au secrétaire parlementaire en vue de l'adoption des projets de loi et de la participation du ministère aux travaux des comités parlementaires et de ceux du Sénat;
- coordonner les notes d'information que la ministre consulte en prévision de la période des questions;
- traiter plus de 200 800 lettres adressées à la ministre;
- coordonner et fournir les services de secrétariat pour une série de réunions fédérales-provinciales-territoriales des ministres et sous-ministres responsables de la justice;
- traiter 1 122 demandes de renseignements, 408 découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* et 741, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ressources humaines

Au cours de l'exercice, la Direction des ressources humaines a lancé un nouveau bulletin, *Info-personnel*, dont le but est d'informer les employés de toutes les politiques qui les touchent. On a mis en oeuvre les lignes directrices révisées relatives à l'orientation des nouveaux employés, et la première session d'orientation a été offerte.

Un cahier d'information sur le recrutement a été préparé afin d'attirer des avocats stagiaires au ministère, et le travail en vue de la préparation de la version définitive de la stratégie générale de recrutement a considérablement progressé.

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le Secteur de la gestion intégrée offre au ministère des services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion, notamment une gamme complète de services centraux au ministre, au sous-ministre et au Comité exécutif. Les services sont fournis directement au public par l'intermédiaire de la Direction des communications et des affaires publiques, du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et du Bureau d'enregistrement des actions en divorce.

Le Secteur élabore les politiques ministérielles, coordonne les programmes et les activités du ministère et s'occupe de la gestion des ressources, tout en veillant au respect des directives des organismes centraux et des politiques du gouvernement. En outre, il administre et dirige toutes les activités de communication du ministère. Il exerce des fonctions juridiques dans des domaines spécialisés et est responsable de la planification stratégique pour l'ensemble du ministère. Le sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, est à la tête du Secteur.

Mission et principes directeurs

En 1989-1990, le Secteur a porté une attention spéciale à la rédaction de la version définitive de l'Énoncé de la mission et des principes directeurs du ministère. Le travail accompli à cet égard avant le début de l'exercice a été examiné par le Comité de gestion au printemps de 1989, et plusieurs projets d'énoncé ont été préparés. Ils ont été distribués dans l'ensemble du ministère et les employés ont tous été invités à faire connaître leurs observations. Au printemps de 1990, le Comité de gestion a élaboré un nouveau projet d'énoncé à partir des observations recueillies.*

Congrès des Nations Unies

Le ministère a été mis à contribution en vue de la participation du Canada au Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tenait à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990.

Les fonctionnaires du ministère ont participé à l'élaboration de la documentation pour le Congrès à la réunion régionale à Helsinki, qui réunissait des représentants gouvernementaux de l'Europe et de l'Amérique du Nord. De concert avec les spécialistes des Nations Unies, ils ont en outre rédigé la version définitive des résolutions pour le Congrès à la onzième réunion du Comité pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Direction des politiques, des systèmes et des services

La structure de la Direction des politiques, des systèmes et des services a été modifiée et de nouvelles fonctions ont été ajoutées à celles qu'elle remplissait déjà.

La Division de la planification a établi un cadre de planification et de responsabilité simplifié, qui englobe tant la planification stratégique qu'opérationnelle. Elle a également secondé le sous-ministre dans l'élaboration du programme «La justice dans les années 1990», qui vise à réunir en un même programme les diverses initiatives en cours afin d'assurer la gestion efficace du ministère au cours des dix prochaines années.

Un groupe de travail a été créé pour mettre en oeuvre le Plan stratégique de gestion de l'information. Celui-ci permettra au ministère d'obtenir, de stocker, de chercher et de communiquer l'information plus efficacement.

La Division des systèmes d'aide au droit familial aide les gens dont le conjoint n'a pas respecté l'ordonnance alimentaire rendue. Elle dirige aussi le Bureau d'enregistrement des actions en

* La ministre de la Justice, M^me^ Kim Campbell, et le sous-ministre, M. John Tait, ont rendu public l'Énoncé de la mission et des principes directeurs du ministère dans le cadre d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée à Ottawa le 22 mai 1990. Une cérémonie similaire a été organisée dans les bureaux du ministère de la Justice partout au pays, et tous les employés ont reçu un exemplaire de l'Énoncé.

des sous-sujets relatifs à l'automatisation qui se fera dans le cadre du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui aura lieu du 27 août au 7 septembre 1990.

Le Secteur a également poursuivi son inventaire et son analyse des besoins du ministère en matière de données statistiques. Au cours de l'exercice 1989-1990, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un modèle de *Loi sur les jeunes contrevenants*, ainsi que sur une description qualitative de l'application des dispositions en vertu de la loi.

Information juridique

En 1989-1990, le Secteur a concentré ses efforts sur la promotion et la distribution dans l'ensemble du Canada de nouvelles publications du ministère relatives à l'exploitation sexuelle des enfants : *Le secret du petit cheval* et *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle : les dispositions de la loi.* D'autres projets éducatifs se sont attaqués au problème de la conduite avec facultés affaiblies : le dossier d'information (vidéo et guide) *Le temps d'y penser* et la vidéo *Alcool, une question de conduite...* Des fiches documentaires visant à renseigner les victimes d'actes criminels sur le projet de loi C-89 et ses répercussions sont également en préparation.

Le Secteur continue d'administrer le Centre national de documentation sur les victimes, lequel vise à répondre aux besoins en information des victimes d'actes criminels.

général en vue de déterminer la façon d'aborder les questions touchant à la détermination de la peine, aux services correctionnels et aux libérations conditionnelles.

Révision du droit criminel

Le ministère s'est joint à un groupe de travail fédéral-provincial mis sur pied dans le but d'étudier le droit relatif à l'homicide et de faire des recommandations à cet égard. En réponse aux recommandations faites par le groupe de travail au sujet de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Vaillancourt* (1987), le ministre de la Justice a déposé un projet de loi visant à permettre l'adjonction d'autres actes criminels à une accusation de meurtre.

Des modifications au *Code criminel* visant à moderniser et à rendre plus efficaces les dispositions relatives aux incendies criminels ont été déposées à la Chambre des communes.

Les travaux menés en vue d'une réforme fondamentale des dispositions du *Code criminel* visant les accusés atteints de troubles mentaux se sont poursuivis. Ces travaux ont également porté sur l'élaboration d'amendements corrélatifs à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la *Loi sur la défense nationale*.

Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires

En 1989-1990, trois sous-projets ont pu être menés à bien dans le cadre du Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires : politiques en matière d'observation et d'application, recours et sanctions administratifs non judiciaires et barème des peines réglementaires et lignes directrices relatives à la détermination de la peine.

Trois études de cas ont été entreprises dans les domaines de la taxe sur les produits et services, la pêche illégale et les sanctions en matière d'environnement.

Recherche

Le Secteur réalise des travaux de recherche expérimentale pour appuyer le ministère dans ses fonctions d'élaboration de mesures législatives et de politiques et pour soutenir les programmes ministériels destinés à favoriser l'accès à la justice, ainsi que dans d'autres domaines liés au rôle de chef de file du ministre dans le domaine de la justice. Parmi les programmes de recherche réalisés en 1989-1990, il faut noter les travaux sur la prostitution; les flux transfrontières de renseignements personnels; les tendances actuelles en Europe dans le domaine de la prévention du crime (répercussions au Canada); les groupes de discussion sur les besoins en vulgarisation et en information juridiques; les services d'aide juridique en matière civile au Canada; les tendances en matière de peine et les options à cet égard en ce qui concerne les contrevenants autochtones; un répertoire national des programmes, des projets et des travaux de recherche en matière de justice autochtone.

Financement des projets

Le Secteur s'est servi des fonds de contributions discrétionnaires du ministère pour continuer d'appuyer la recherche visant à promouvoir et à favoriser la mise en place de certaines réformes touchant le système de justice. Ont accès à ces fonds les particuliers, les groupes et les organismes gouvernementaux qui oeuvrent dans des domaines définis comme prioritaires par le gouvernement du Canada (voir Subventions et contributions, page 37).

Statistiques

Donnant suite à l'invitation lancée par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies, le Secteur a organisé une réunion d'une semaine qui a rassemblé 20 experts en provenance de huit pays; cette réunion visait à planifier l'étude

criminels), les tribunaux sont tenus d'imposer une suramende compensatoire, en plus de toute autre peine infligée au contrevenant. La Loi est entrée en vigueur le 31 juillet 1989. Le règlement prescrivant le montant maximal de la suramende compensatoire est aussi entré en vigueur.

Le Secteur a consulté les provinces et les territoires sur la mise en application des dispositions élargies du projet de loi C-89 relative au dédommagement. Un groupe de travail a été établi dans le but d'en examiner les répercussions financières et opérationnelles.

La stratégie nationale antidrogue

Le Secteur a participé à plusieurs phases de la Stratégie nationale antidrogue. Il contribue aux travaux du comité interministériel constitué pour consolider la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues*. Il a coordonné les efforts entrepris par le gouvernement en vue de la ratification par le Canada d'une récente convention de l'ONU sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et il a participé aux travaux d'un groupe d'étude sur les mesures financières en matière de blanchissage.

La justice criminelle autochtone

Le Secteur a répondu à plusieurs demandes traitant de justice criminelle autochtone, comme la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, l'enquête publique du Manitoba sur l'administration de la justice et les autochtones ainsi que l'enquête publique de l'Alberta sur les services de police dans la réserve de la bande indienne de Blood.

Un certain nombre d'activités ont également été entreprises en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche, d'action et d'évaluation pour nous permettre de mieux comprendre et d'aborder les problèmes des autochtones en conflit avec la loi.

La prévention du crime

Le Secteur a participé à la planification de la première Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, tenue à Montréal en octobre 1989. Par suite de cette conférence, une série d'activités ont été mises en oeuvre par les municipalités canadiennes dans le domaine de la prévention du crime. Le Secteur a également poursuivi, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, l'élaboration d'un plan et d'un énoncé de politique nationaux en matière de prévention du crime.

Le droit de la famille

Le projet de loi C-61, *Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux)*, a été présenté au Parlement. Il prévoit le rejet de la demande en divorce de l'époux qui refuse de supprimer tout obstacle au remariage religieux de l'autre époux lorsque cette suppression dépend du requérant.

Le projet fédéral-provincial de lignes directrices sur les pensions alimentaires a été lancé en 1989-1990 dans le but d'élaborer une formule de calcul pour les pensions alimentaires au profit des enfants, formule qui tient compte des coûts réels de l'entretien et de l'éducation des enfants.

La détermination de la peine

Deux rapports ont servi de base aux travaux du Secteur dans le domaine de la détermination de la peine : le rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, *Responsabilités à assumer*, d'une part, et le rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine, *Réformer la sentence: une approche canadienne*, d'autre part. Le ministère de la Justice a mené une action concertée avec le ministère du Solliciteur

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche est responsable, d'une part, de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques relatives au droit pénal et familial, aux questions sociales connexes et à l'observation des règlements et, d'autre part, de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces et territoires.

L'avortement

Le Secteur a participé à l'élaboration d'une prise de position du ministère dans l'affaire *Daigle* c. *Tremblay*, entendue par la Cour suprême du Canada. La Cour suprême a infirmé l'injonction accordée et confirmée par les tribunaux d'instance inférieure qui visait à empêcher M^me^ Daigle d'obtenir un avortement.

Après que la Cour suprême du Canada eût rendu en 1988 sa décision dans l'affaire *Morgentaler* invalidant l'article 251 du *Code criminel*, le Secteur a donné des avis au gouvernement fédéral sur les différentes voies qui s'offraient à lui. Il a également fourni des conseils en matière de politiques et des avis juridiques au sujet de la *Loi concernant l'avortement*, déposée à la Chambre des communes le 3 novembre 1989.

Les jeunes contrevenants

À la suite de longues consultations avec les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux, le projet de loi C-58, *Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel*, a été déposé à la Chambre des communes le 20 décembre 1989. Le projet de loi traite du renvoi des jeunes délinquants à la juridiction normalement compétente ainsi que de la détermination de la peine par le tribunal pour adolescents et par le tribunal pour adultes, dans les cas d'adolescents reconnus coupables de meurtre.

Le Secteur a continué d'administrer le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir Subventions et contributions, page 37). Ce programme a pour objet d'aider à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et promouvoir les services de justice applicables aux adolescents. Le Secteur a versé à 11 ministères provinciaux et territoriaux des contributions d'un montant total de 4 259 millions de dollars pour soutenir leurs efforts d'élaboration de systèmes informatisés servant à l'administration de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, d'une part, et pour obtenir les statistiques nécessaires au ministère de la Justice, d'autre part.

Le Secteur a participé aux préparatifs en vue du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment aux discussions sur les règles minima pour l'administration de la justice pour mineurs (règles de Beijing) dans les cas de mineurs privés de leur liberté et sur les directives pour la prévention de la délinquance (directives de Riyadh).

Les armes à feu

Des organisations nationales, des autorités provinciales compétentes ainsi que des ministères et organismes du gouvernement fédéral intéressés à une réglementation dans le domaine des armes à feu ont été consultés dans le cadre du processus d'élaboration de modifications aux dispositions du *Code criminel* sur le contrôle des armes à feu.

Les victimes d'actes criminels

En vertu d'une modification contenue dans le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes*

contrôle touchant l'exportation et l'importation ont été imposées.

Le Secteur est également intervenu dans les affaires qui découlent de l'application de la *Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre*, laquelle impose un droit sur le bois d'oeuvre du Canada qui est exporté aux États-Unis. La plus importante de ces affaires est celle où les demandeurs soutiennent que la réglementation qui exempte certaines sociétés de l'application de la Loi contrevient aux droits à l'égalité garantis par la Charte.

notamment au sujet des modifications à la *Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz* dans le but d'améliorer la sécurité dans l'exploitation offshore du pétrole et du gaz à la suite de la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Le Secteur a participé à l'élaboration des politiques et des stratégies concernant les nouvelles initiatives liées à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le Secteur a également participé à la mise en oeuvre de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à l'organisation des audiences de la nouvelle Commission des plaintes du public contre la GRC, et ont participé à l'examen quinquennal de la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité*.

Droit immobilier

Les avocats du Secteur ont fourni des avis sur un accord intervenu avec l'Alberta aux termes duquel Banff devient la première municipalité, créée selon les lois d'une province, à faire partie des parcs nationaux du Canada. Le Secteur a également donné des avis relativement à l'acquisition d'intérêts dans des immeubles à l'étranger, notamment l'ambassade du Canada à Tokyo et à Paris et la construction du pavillon du Canada à l'exposition universelle de Séville qui se tiendra en 1992.

Les avocats du Secteur se sont vu également confier des dossiers relatifs aux revendications territoriales des autochtones, notamment l'entente cadre avec les Nisga'a qui constituait le premier règlement global des revendications territoriales en Colombie-Britannique. Ils ont également rédigé et enregistré les documents nécessaires pour le premier transfert de titre par le *Land Title Office* de la Colombie-Britannique à une bande indienne, soit la bande sechelte.

Droit public

Les avocats du Secteur ont fourni des avis juridiques sur les textes législatifs suivants : la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur l'assurance-chômage* et la *Loi sur le régime de pensions du Canada*. Ils sont également intervenus dans de nombreux dossiers touchant la Charte, y compris dans un appel à la Cour suprême du Canada relativement à la question de savoir s'il est discriminatoire de verser des prestations pour la garde des enfants aux parents adoptifs mais non aux parents naturels. Dans un autre appel, on a demandé à la Cour de déterminer si le fait d'arrêter de verser des prestations d'assurance-chômage aux gens âgés de 65 ans contrevient aux droits à l'égalité garantis par la Charte. Certaines contestations de la procédure suivie par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ont été accueillies; de plus, les dispositions de la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité* relatives aux pouvoirs de cet organisme sont contestées.

Le Secteur a également participé à l'élaboration de la position du Canada en ce qui a trait à certains aspects de l'enlèvement international d'enfants.

Droit des échanges commerciaux

Le Secteur a fourni des avis sur l'interprétation et l'application des lois dans le cadre d'échanges commerciaux, notamment la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, laquelle prévoit des limites à l'exportation et à l'importation de certaines marchandises. Les mesures de contrôle liées à l'exportation de marchandises stratégiques ont été révisées pour tenir compte des changements intervenus dans les relations entre l'Est et l'Ouest; en ce qui a trait à l'Afrique du Sud, des mesures de

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Le Secteur des services juridiques ministériels, par l'entremise du personnel de l'administration centrale et des services juridiques ministériels - des équipes d'avocats affectées directement chez le ministère client -, fournit des services juridiques à plus de 40 ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il est également chargé de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes. Le Secteur compte 350 personnes, ce chiffre comprenant les avocats et le personnel de soutien.

Le premier sous-ministre adjoint assure la direction et la coordination du Secteur et notamment celle d'un certain nombre de services juridiques ministériels axés sur le droit commercial et immobilier. Il est responsable de tous les dossiers en droit commercial et immobilier dont s'occupe le ministère. Il est également le coordonnateur du ministère en droit de l'environnement.

Le sous-ministre adjoint, Accès à l'information, assure la direction des services juridiques ministériels chargés principalement des affaires relatives aux règlements et à leur application. Il est également responsable de la coordination des politiques et de la prestation d'avis juridiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le sous-ministre adjoint, Finances, est le premier conseiller du ministère des Finances. Il assure la gestion et la coordination des services juridiques fournis au ministère des Finances et au Surintendant des institutions financières.

Droit commercial

Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à des projets de l'État qui entraîneront l'engagement d'environ 25 milliards de dollars. Ils ont collaboré au projet Hibernia et à celui du gazoduc sur l'île de Vancouver.

Droit correctionnel

Les avocats du Secteur ont examiné toutes les lois renfermant des dispositions relatives à l'emprisonnement, la détention et la libération conditionnelle des personnes déclarées coupables. Ils ont participé à l'élaboration de la documentation de consultation sur la réforme relative à la détermination de la peine, au droit correctionnel et à la libération conditionnelle ainsi qu'à la révision substantielle de la réglementation en matière de libération conditionnelle. Les avocats du Secteur ont été chargés de dossiers qui ont donné lieu à des précédents dans le domaine du droit correctionnel, notamment sur l'analyse de l'urine des détenus, les visites par les partenaires des détenus homosexuels, la fouille corporelle effectuée par un membre du sexe opposé et sur le pouvoir de garder en prison pour une période indéterminée les contrevenants dangereux.

Droit de l'administration fédérale

Des avis ont été fournis sur les lois relatives à l'organisation et à la gestion de la fonction publique, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Le ministère a participé au projet Fonction publique 2000, à l'élaboration des modifications à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et à la réforme de la législation sur les pensions.

Politiques

Les avocats du Secteur ont fourni des conseils en matière de politiques relativement à un certain nombre de questions,

acides qui oppose le gouvernement de l'Ontario et la *Environmental Protection Agency*.

Langues officielles

Au cours de l'année 1989-1990, le groupe des langues officielles a été formé afin d'aider à l'élaboration et à la coordination des avis juridiques sur les dispositions de la Charte relatives aux langues officielles et sur la *Loi sur les langues officielles*. Ce groupe est chargé de l'élaboration et de la coordination de la position juridique du gouvernement lorsque celui-ci est une partie ou un intervenant dans une affaire portant sur les langues. Il a également collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État et d'autres organismes fédéraux à l'élaboration des politiques et des mesures nécessaires pour la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Ce groupe a donné plus de 30 avis juridiques sur l'application de cette Loi, et a mené des consultations auprès des minorités linguistiques. Le groupe est intervenu dans les causes importantes en matière de langues notamment dans l'affaire *Brunet, Collier et Albert*, devant la Cour suprême du Canada, qui porte sur l'application de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Lois révisées du Canada

Les *Lois révisées du Canada, 1985*, ainsi que les premier et deuxième suppléments sont entrés en vigueur le 12 décembre 1988. Les troisième et quatrième suppléments, qui réunissent les lois que le Parlement a adoptées en 1987 et jusqu'au 12 décembre 1988, sont entrés en vigueur respectivement le 1er mai 1989 et le 1er novembre 1989.

Affaires judiciaires

Le Parlement a adopté, à la demande des provinces et des territoires, des modifications à la *Loi sur les juges* pour augmenter le nombre de juges siégeant aux cours supérieures et aux cours de comté. De plus, ces modifications mettent en oeuvre certaines recommandations de la Commission de 1986 sur le traitement et les avantages des juges. Des lois ont été présentées au Parlement afin de faciliter l'unification des tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario.

Autres activités

Au cours de l'année 1989-1990, le Secteur a également :

- administré le Fonds des droits de la personne et une partie du Fonds de la consultation et du développement du ministère de la Justice;
- organisé à l'intention des avocats du gouvernement le septième séminaire annuel en droit administratif;
- préparé et distribué le Recueil de jurisprudence en droit administratif (1989);
- établi le Service de la révision du droit administratif.

Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes

Les avocats du Secteur ont élaboré les modifications au *Code criminel* découlant du projet de loi C-39, la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* proposée. Les modifications en question ont trait à l'application extraterritoriale du *Code*, assurant ainsi des moyens de protection accrus aux agents des pêches qui patrouillent la zone de pêche du Canada de 200 milles.

Droit international

Le Secteur a organisé la réunion du Groupe consultatif sur le droit international privé qui s'est tenue les 2 et 3 novembre 1989.

Il a coordonné la participation du Canada et la position prise par ce dernier relativement :

- à deux commissions spéciales de la Conférence de La Haye sur le droit international privé portant sur la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants;
- à la Convention sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale;
- à la Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.

Le Secteur a coordonné la participation du Canada à la 22e Session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) qui s'est tenue en mai 1989. C'était la première fois que le Canada participait à une session de la Commission depuis qu'il en fait partie, soit mai 1989. Le Secteur a également coordonné la participation et la position du Canada relativement à d'autres travaux de la CNUDCI, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un manuel juridique sur les échanges compensés, de l'établissement de règles sur les transferts internationaux de fonds, et de la rédaction d'une loi uniforme sur les garanties indépendantes, de lettres de crédit stand-by, d'une loi sur les marchés publics internationaux.

Le Secteur a également participé aux travaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit). Le Canada en est membre depuis 1969.

Le Secteur a pris les mesures pour que le Canada signe le 7 décembre 1989 la Convention des Nations Unies relative aux lettres de change internationales et billets à ordre internationaux, fruit des travaux de la CNUDCI.

Droit des autochtones

La Section a donné des avis pour l'entente de principe avec la *Tungavik Federation of the Nunavut* et pour l'entente finale intervenue, en mars 1990, avec le Conseil des Indiens du Yukon.

Elle a également collaboré à l'élaboration d'un projet de loi sur l'évaluation environnementale et les intérêts des autochtones. Sur le plan international, la Section a donné des avis au gouvernement relativement aux travaux du Groupe de travail des populations autochtones des Nations Unies (Séance de 1989) et sur la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail qui a été adoptée en juin 1989.

Dossiers en matière d'environnement

Le Secteur a rédigé et déposé deux interventions *amicus curiae* devant les tribunaux américains. La première intervention a été présentée à la cour d'appel des États-Unis du Fifth Circuit afin d'appuyer les requérants qui contestent la validité de la dernière règle adoptée par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis interdisant presque tous les produits d'amiante dans ce pays. L'autre intervention a été présentée devant la cour d'appel des États-Unis du district de Columbia dans un litige relatif aux pluies

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

Le Secteur du droit public donne des avis sur les questions de droit et de politique en matière de droit public, et notamment de droit constitutionnel, y compris sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, de droit international, autochtone, administratif, des droits de la personne, sans oublier le domaine des langues officielles et des affaires judiciaires. Il examine également les projets de réglementation pour en assurer la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*. Le Secteur collabore étroitement avec plusieurs autres ministères et organismes fédéraux.

L'Accord du Lac Meech

La sous-ministre déléguée, Droit public, avec l'appui du Secteur, a déployé des efforts considérables relativement à l'Accord et aux problèmes de réforme constitutionnelle connexes.

Les droits de la personne

La Section poursuit la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et mène des consultations auprès des parties intéressées afin que ces dernières puissent avoir l'occasion de participer à cette révision. La Section se livre à un examen approfondi de la Charte et de son incidence sur le gouvernement.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans le but d'élargir les connaissances des fonctionnaires du ministère et des représentants des secteurs clés de la société en ce qui touche l'évolution de la Charte.

Des avis juridiques ont été donnés au gouvernement sur des questions importantes en matière de droits de la personne. Ces avis visent à réduire le nombre de poursuites judiciaires.

La Section s'occupe des plaintes qui découlent des obligations du Canada aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle maintient des rapports de nature consultative avec le comité des droits de la personne du Conseil de l'Europe. La ratification par le Canada de la Charte de l'Organisation des États américains soulève d'importantes questions en matière de droits de la personne. L'examen des questions politiques et juridiques découlant des traités relatifs aux droits de la personne de l'OEA a été entrepris.

Accord international sur l'étain

Les intérêts du Canada, pays signataire de l'Accord, ont été défendus à la suite de l'inobservation des engagements pris par le Conseil international sur l'étain. La *House of Lords* a reconnu que le Canada ne pouvait pas être poursuivi devant les tribunaux du Royaume-Uni. Plus important encore, le Secteur a négocié, par l'entremise d'un représentant du procureur général et grâce à la collaboration du ministère des Affaires extérieures, un règlement avec tous les créanciers du Conseil. Tous les pays membres ont participé aux efforts de règlement dirigés par le Canada et ont obtenu une mainlevée à l'égard des poursuites et des réclamations futures.

Arbitrage Canada-France

La priorité a été donnée à l'élaboration de l'argumentation que pourra soutenir notre pays dans le dossier relatif aux limites maritimes entre le Canada et la France. Cette affaire porte notamment sur le différend relatif aux limites maritimes entre Terre-Neuve et les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon. Un accord, signé le 30 mars 1989, prévoit que le différend sera soumis à un tribunal d'arbitrage. En 1990-1991, au moins deux séries d'arguments écrits seront échangées entre les parties. Il est prévu que le tribunal d'arbitrage entendra les plaidoiries à la fin de 1991 ou au début de 1992, et qu'il rendra sa décision peu de temps après.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Chief*, la Cour d'appel du Yukon a eu à se pencher sur l'article 100 du *Code criminel*, lequel prévoit qu'il est interdit aux personnes déclarées coupables d'un acte criminel perpétré avec violence d'avoir en leur possession une arme à feu, des munitions ou une substance explosive pour une certaine période déterminée. Selon la Cour, la disposition en question est constitutionnelle, mais deux des trois juges considèrent qu'elle ne s'applique pas à Chief parce qu'il doit utiliser des armes à feu pour gagner sa vie.

BUREAU RÉGIONAL DE YELLOWKNIFE

Le bureau régional de Yellowknife et le bureau auxiliaire d'Iqaluit fournissent les services juridiques aux organismes et ministères fédéraux qui sont représentés dans les Territoires du Nord-Ouest. Le bureau s'occupe de toutes les poursuites civiles et pénales sur le territoire. Comme le procureur général du Canada est aussi le procureur général des Territoires du Nord-Ouest, les avocats du bureau sont chargés de toutes les poursuites intentées en vertu des lois fédérales et territoriales.

Le bureau compte 10 avocats et sept employés de soutien, qui relèvent tous de l'avocat général. Deux avocats et un employé de soutien travaillent au bureau auxiliaire d'Iqaluit, ouvert en février 1988 pour fournir des services aux collectivités de la Terre de Baffin, de Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la plus grande partie du travail lié aux poursuites judiciaires se fait en suivant la cour itinérante qui siège à Yellowknife, Hay River, Inuvik et Iqaluit.

Les avocats chargés des poursuites passent beaucoup de temps à se déplacer par avion pour se rendre dans plus de 40 collectivités dispersées sur un territoire de 3,2 millions de kilomètres carrés.

Au cours de l'année 1989-1990, les bureaux de Yellowknife et d'Iqaluit ont continué de s'occuper du problème de la violence familiale. Ces efforts ont abouti à la mise en oeuvre du Protocole d'entente sur les enquêtes et les poursuites dans les cas d'agression sexuelle contre des enfants. Le protocole porte sur la coordination du travail entre les policiers, les procureurs de la poursuite, les travailleurs sociaux et les travailleurs de la santé. Le but visé est de rationaliser les activités liées aux enquêtes et aux poursuites relatives à ces infractions afin de traumatiser le moins possible la victime.

En 1988, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le jury* des Territoires du Nord-Ouest. Elles visent à donner un statut officiel à plusieurs langues autochtones, en plus du français et de l'anglais qui le possèdent déjà. Les modifications visent à permettre à un plus grand nombre d'autochtones, notamment les plus vieux qui sont unilingues, de participer à l'administration de la justice. Au cours de l'année 1989-1990, plusieurs jurys comprenaient des jurés qui ne parlaient ni l'anglais ni le français. Par exemple, dans l'affaire *La Reine* c. *Eli Ulayuk*, le jury comptait deux Inuit unilingues.

Droit commercial et immobilier et services de consultation

La Section compte 15 avocats qui fournissent une vaste gamme d'avis et de services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux en Colombie-Britannique, notamment en droit immobilier, en droit commercial, en droit de l'environnement, en droit fiscal, en droit des autochtones, en droit constitutionnel et en droit administratif.
La Section a participé à divers projets. Elle a notamment collaboré avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'achèvement du projet de gazoduc sur l'île de Vancouver et, avec le ministère des Approvisionnements et Services à la Conférence mondiale de 1990 sur l'environnement.

Les avocats de la Section ont participé aux négociations entre le Canada et la Colombie-Britannique relativement à l'indemnisation pour l'établissement de la réserve du parc du sud de l'île Moresby. Ils ont également fourni des avis au ministère des Transports en ce qui concerne le transfert de l'aéroport international de Vancouver au secteur privé. Les avocats de la section ont participé à un groupe de travail formé par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international dans le but de rédiger un projet de loi type sur l'approvisionnement.

La Section a fourni des avis juridiques concernant l'entente cadre avec les Nisga'a en vue de négocier le premier règlement global des revendications territoriales en Colombie-Britannique. Elle a également rédigé et enregistré les documents nécessaires pour le premier transfert de titre par le Land Title Office de la Colombie-Britannique à une bande indienne, soit la bande sechelte.

Contentieux des affaires fiscales

La Section du contentieux des affaires fiscales compte 14 avocats qui se sont occupés des 781 nouveaux appels concernant des cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que de nombreux cas relatifs à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage et au Régime des pensions du Canada. Ils ont plaidé devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de Colombie-Britannique, la Cour d'appel de Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada.

Dans l'affaire de *Cyprus Anvil Mining Corporation*, la Cour d'appel fédérale a souscrit aux arguments de la Couronne selon lesquels les principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent à la détermination des bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* s'appliquent également à l'évaluation des stocks. La Cour suprême du Canada n'a pas autorisé l'appel.

L'affaire *Walley Fries* porte sur la question de savoir si l'indemnité de grève est assujettie à l'impôt. Selon la Cour d'appel fédérale, cette indemnité est imposable. La Cour suprême du Canada a accueilli la demande d'autorisation d'appel.

BUREAU RÉGIONAL DE WHITEHORSE

Le petit bureau régional de Whitehorse fournit une gamme d'avis et de services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux dans le Territoire du Yukon. Les avocats du bureau s'occupent de toutes les poursuites sur le Territoire, y compris celles intentées en vertu du *Code criminel*, des lois fédérales et des ordonnances territoriales.

Au cours de l'année, le bureau a élaboré et organisé une série de séminaires pour divers ministères dans le but de former des enquêteurs civils chargés de la collecte et de la présentation des éléments de preuve.

Au cours de l'année, les avocats ont participé à plus de 60 audiences itinérantes dans les petites collectivités situées partout dans le Territoire du Yukon. Le premier procès avec jury s'est déroulé dans la ville de Faro; le jury comprenait notamment deux couples mariés.

Le tribunal a formulé plusieurs recommandations visant à éviter un événement semblable dans l'avenir.

BUREAU RÉGIONAL DE VANCOUVER

Le bureau régional de Vancouver fournit des avis et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et y représente le procureur général du Canada. Le bureau compte 63 avocats, cinq stagiaires, cinq spécialistes parajuridiques et 55 employés de soutien.

Contentieux des affaires civiles

Les douze avocats des affaires civiles ont traité plus de 1 200 affaires reliées aux activités de l'État en matière civile : droit des autochtones, pêches, environnement, immigration, transport aérien, droit maritime et droit correctionnel.

Les avocats ont représenté le ministre des Pêches et Océans dans plusieurs affaires où des bandes indiennes ont revendiqué des droits exclusifs en matière de pêches commerciales fondés sur l'utilisation et la capture ancestrales.

Dans l'affaire *Toosey Indian Band* c. *La Reine*, un avocat s'est opposé avec succès à une revendication présentée par une bande indienne pour que soient interdits les exercices militaires en Colombie-Britannique. La bande prétendait que les exercices auraient un effet néfaste sur l'environnement. Le tribunal a estimé que la preuve produite démontrait que ce n'était pas le cas.

Un avocat s'est également occupé d'actions intentées contre les responsables des graves déversements de pétrole qui ont mis en danger la vie marine et le littoral.

Dans *Steele* c. *Warden*, un détenu emprisonné depuis les années 1950 pour une période indéterminée prétendait que sa détention constituait une peine cruelle et inusitée, contrairement à la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'affaire a été entendue par la Cour suprême du Canada.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales comprend 23 avocats qui s'occupent des poursuites judiciaires relatives aux infractions aux lois fédérales.

Dans une large mesure, le travail de la Section a trait à l'application de la *Loi sur les stupéfiants*; elle s'occupe également de diverses poursuites de nature épineuse en vertu des lois fédérales relatives aux pêches, à l'impôt sur le revenu, à l'extradition, aux aliments et drogues, à la protection de l'environnement et à l'aéronautique.

L'affaire de *La Reine* c. *Cheung et al.* concerne un réseau de passeurs d'immigrants non autorisés de Hong Kong au Canada; la destination finale de ces immigrants était les États-Unis. Vu les ramifications internationales et la nature organisée de la conspiration, le procureur général du Canada a autorisé que la poursuite soit intentée en vertu de la *Loi sur l'immigration* et du *Code criminel*. C'était la première fois que cette autorisation de poursuivre en vertu de la *Loi sur l'immigration* était accordée par le procureur général.

Cette année, un certain nombre de poursuites ont été intentées relativement à des complots importants, notamment l'affaire *La Reine* c. *Filinov et al.*, qui concerne un complot de trafic de cocaïne et la saisie d'environ 15 lb de cocaïne, d'argent et de biens illicites. À la fin de l'exercice financier, cette affaire était encore en cours.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Radok et Joubert*, la saisie d'un immeuble d'une valeur de 1,5 million de dollars et des fonds du compte en fiducie d'un avocat a été exécutée. L'examen de la question des produits de la criminalité se poursuit.

grand nombre de cas de trafic et d'importation de stupéfiants. Dans l'affaire *La Reine* c. *Gonzales et autres*, la Cour d'appel de l'Alberta a maintenu les condamnations des principaux auteurs d'un plan visant à importer des quantités considérables de cocaïne. Dans *La Reine* c. *Youn et autres*, les contrevenants ont plaidé coupable à une accusation de complot en vue de faire le trafic de méthamphétamines. Dans l'affaire *La Reine* c. *Yoo et autres*, des éléments de preuve obtenus en Corée du Sud ont aidé à obtenir le renvoi au procès d'individus accusés de complot en vue de faire le trafic de méthamphétamines. Dans l'affaire *La Reine* c. *Koruz et autres*, les principaux auteurs d'un plan visant le trafic de cocaïne et de marijuana ont été cités à procès et accusés de complot et de possession de biens obtenus criminellement.

La Cour d'appel de l'Alberta a rejeté un appel d'une décision refusant la délivrance d'un bref d'*habeas corpus* dans la demande d'extradition de Charles Chitat Ng présentée par l'État de la Californie. Une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada a été refusée en août 1989. Après avoir pris connaissance des observations écrites et orales, la ministre de la Justice a décidé de livrer le fugitif sans condition. Immédiatement après cette décision, une déclaration a été déposée au nom du fugitif devant la Cour fédérale, Section de première instance, par laquelle il conteste la décision en se fondant sur la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une défense a été produite. Il reste à fixer une date d'audition.

Au cours de l'année, les avocats de la Section ont aussi examiné et évalué un grand nombre de cas d'évasion fiscale, soumis par Revenu Canada.

Droit immobilier et commercial

La Section du droit immobilier et commercial a fourni des services juridiques complets concernant une entente relative à une revendication territoriale avec la bande indienne de Whitefish Lake.

La Section est également intervenue dans le projet de création d'une nouvelle municipalité à l'emplacement de l'ancienne ville de Banff Park, et dans la désignation, aux fins de la conclusion d'un bail, d'une partie de la réserve Blackfoot. Il s'agissait de la première désignation conclue depuis l'adoption du projet de loi C-115 qui renferme des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Les avocats ont également participé à un projet de recherche de 140 millions de dollars auquel participent la province de l'Alberta et Sherritt Gordon Limited.

Contentieux des affaires civiles

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de deux poursuites judiciaires à la suite de l'écrasement d'un avion de la Wapiti Airlines. Après avoir souligné la tendance des tribunaux à reconnaître la responsabilité institutionnelle de la Couronne, le juge a accueilli la demande du requérant en novembre 1989. La décision a été portée en appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

Une autorisation de pourvoi à la Cour suprême a été accordée relativement à deux questions touchant la constitution soulevées dans l'affaire *Le directeur de l'établissement des soldats* c. *Snider et le procureur général de l'Alberta*. Le tribunal a examiné l'application du droit provincial aux biens appartenant au gouvernement fédéral et l'interprétation de la Convention sur le transfert des ressources naturelles conclue en 1930 avec l'Alberta.

La GRC a été représentée dans une enquête menée en vertu de la *Provincial Fatal Inquiries Act* concernant la mort de quatre personnes dans un accident automobile survenu lors de la poursuite d'un suspect par les policiers. La politique de la GRC en matière de poursuite dangereuse et la conduite des membres de la GRC ont fait l'objet d'un examen minutieux.

touchaient les profits tirés des stupéfiants, les fouilles, saisies et perquisitions, et la fraude.

Une des affaires les plus importantes dont s'est occupé le bureau est *La Reine* c. *Stensrud*, dans laquelle la Cour suprême a clarifié la disposition de la *Charte* garantissant le droit d'un accusé d'être jugé dans un délai raisonnable.

Le bureau s'est également chargé d'un autre dossier de premier plan, l'affaire *La Reine* c. *Bloski*, dans laquelle la Cour d'appel de la Saskatchewan a ordonné à une personne de remettre quelque 42 500 $ à ses créanciers, malgré la libération consécutive à sa faillite. Cette personne a été reconnue coupable de 18 accusations d'avoir caché des biens contrairement à la *Loi sur la faillite*.

En matière civile, le bureau s'est occupé de revendications fondées sur les droits ancestraux ou issus de traités, de différends contractuels et d'affaires concernant des lésions corporelles et les droits des prisonniers du pénitencier de la Saskatchewan.

Une des plus importantes affaires en matière civile concernait la question de savoir si le gouvernement fédéral, qui a approuvé les mesures de distribution de produits du sang aux hémophiles, était légalement responsable si les hémophiles contractaient le SIDA.

BUREAU RÉGIONAL D'EDMONTON

Le bureau régional d'Edmonton fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Alberta et s'occupe des litiges en matière criminelle et civile dans toute la province. Le bureau s'occupe aussi des litiges fiscaux et sert de conseil dans ce domaine en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est formé de quatre sections : la Section du contentieux des affaires fiscales (12 avocats); la Section des poursuites pénales (10); la Section du droit commercial et immobilier (9); la Section du contentieux des affaires civiles (6). De plus, trois avocats généraux sont chargés des affaires criminelles et civiles complexes, ainsi que des interventions en matière constitutionnelle. Le personnel administratif et 16 secrétaires fournissent les services de soutien requis.

En 1989-1990, le bureau comptait six avocats bilingues et six employés de soutien bilingues.

Groupe des avocats généraux

Dans l'affaire *Hutton and Denali Music Ltd.* c. *La Société Radio-Canada*, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a décidé que la production, par la Société, d'une émission vidéo intitulée «Good Rockin' Tonite» ne portait pas atteinte au droit d'auteur du demandeur à l'égard de la populaire émission de musique «Star Chart», que le demandeur avait auparavant produite avec la SRC.

Contentieux des affaires fiscales

La Cour canadienne de l'impôt a siégé durant 50 semaines en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, au cours de la dernière année.

La Section s'est occupée de plusieurs actions intentées devant la Section de première instance de la Cour fédérale et devant la Cour d'appel fédérale, lesquelles touchaient des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres questions comme la nature et l'étendue du pouvoir du ministre du Revenu national d'établir des cotisations. Les avocats de la Section ont également participé aux travaux d'un comité établi par le ministre de la Justice pour rédiger les règles de procédure de la nouvelle Cour canadienne de l'impôt. Ils ont également donné des avis juridiques à Revenu Canada relativement à des cotisations que le ministre se proposait d'établir en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Poursuites pénales

Les avocats de la Section des poursuites pénales ont traité un

du ski, une association de sport amateur enregistrée. Les paiements ne pouvaient pas constituer des dons de charité déductibles car le contribuable s'attendait à en tirer un avantage.

BUREAU RÉGIONAL DE WINNIPEG

Le bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des représentants dans certaines circonstances. Il supervise également le travail des représentants du nord-ouest de l'Ontario.

Le bureau comptait 13 avocats et 10 employés de soutien en 1989-1990. Quatre avocats travaillaient aux poursuites criminelles, six aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier, un exclusivement responsable de l'assistance juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux. L'application de la *Charte* en matière criminelle et civile a augmenté la charge de travail du bureau.

Un avocat a représenté la GRC à la commission d'enquête sur la justice et les autochtones qui, durant plusieurs mois, s'est penchée sur la question de savoir si la GRC, dans une enquête menée sur le meurtre d'une jeune femme autochtone, avait été influencée par des considérations raciales. La commission n'a pas encore publié son rapport.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Shell Canada Products Limited*, la société commerciale a été reconnue coupable d'avoir contrôlé les prix à des fins de revente, infraction prévue par la *Loi sur la concurrence*, et a été condamnée à payer une amende de 100 000 $. La société a interjeté appel de la condamnation et de l'amende imposée. De son côté, la Couronne a déposé un appel incident de l'amende. Le 8 février 1990, la Cour d'appel du Manitoba a rejeté l'appel de la société, a accueilli l'appel incident de la Couronne et a porté l'amende à 200 000 $.

Dans *La Reine* c. *Pedwysocki et autres*, huit individus ont été accusés de complot en vue de faire le trafic de deux médicaments - le Talwin et le Ritalin - après une enquête de la police de Winnipeg qui aura duré 18 mois. La preuve produite a démontré que les individus avaient vendu 10 000 boîtes de ces drogues au cours d'une période de quatre mois, à 60 $ la boîte. Tous les accusés ont été reconnus coupables et condamnés à des emprisonnements allant de deux ans et demi à six ans. Un des accusés a également été condamné au paiement d'une amende de 50 000 $ aux termes des dispositions du *Code criminel* relatives aux produits de la criminalité.

BUREAU RÉGIONAL DE SASKATOON

Le bureau régional de Saskatoon fournit des services juridiques à 40 ministères et organismes fédéraux situés à Saskatoon, ou au nom de ceux-ci. Le bureau s'occupe notamment des litiges en matière civile et pénale et offre des services dans les domaines immobilier, commercial et consultatif.

Le bureau a fourni des services juridiques préliminaires à l'acquisition d'un terrain de 575 km^2 qui constituera le Parc national des Prairies dans le sud de la Saskatchewan. Les démarches nécessaires ont été entreprises au début du projet pour assurer la protection de l'environnement.

Le bureau a également offert d'autres services juridiques ayant trait à la reconnaissance des revendications territoriales des autochtones par le Canada et la Saskatchewan. Le bureau a également contribué à établir une nouvelle réserve pour la bande Lucky Man. Environ 25 revendications présentées par des autochtones ne sont pas encore réglées en Saskatchewan.

Le bureau a également intenté différentes poursuites concernant les stupéfiants, l'évasion fiscale, les infractions en matière d'aéronautique et un grand nombre d'autres infractions fédérales. Ces poursuites criminelles

Contentieux des affaires civiles

Le personnel de la Section du contentieux des affaires civiles est passé de 14 à 30 avocats. Cette augmentation est attribuable au nombre croissant de dossiers en matière d'immigration. Quatre-vingt pour cent des 40 000 dossiers non encore réglés à travers le Canada ont été présentés dans la région de Toronto. La Section s'est également occupée de contestations fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment l'affaire *La Reine* c. *Schacter* dans laquelle un tribunal s'est, pour la première fois, penché sur l'interprétation à donner aux recours prévus par les articles 24 et 52. L'affaire concerne également le pouvoir des tribunaux d'ordonner que des sommes provenant du Trésor soient dépensées sans autorisation préalable du Parlement.

Dans la décision *Chiarelli* c. *Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, la Cour d'appel fédérale a examiné un renvoi de la Commission d'appel de l'immigration concernant la constitutionnalité de certaines dispositions de la *Loi de 1976 sur l'immigration*. Ces dispositions permettaient effectivement au Comité de la sécurité et des renseignements de tenir des audiences à huis clos lorsque la sécurité nationale était menacée.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales compte 32 avocats et 17 employés de soutien, et supervise plus de 109 représentants dans tout le sud de l'Ontario. La Section a traité notamment 88 demandes d'écoute électronique, 15 demandes d'ouverture de dossiers d'interception de communications privées, 66 demandes de mandats de perquisition visant 225 lieux différents, 60 demandes d'extradition, 165 renvois d'accusations à d'autres instances à l'intérieur ou à l'extérieur de la province et 19 demandes d'entraide juridique ou de lettres rogatoires.

Plusieurs poursuites majeures ont été intentées, notamment l'affaire *La Reine* c. *Cuffaro et autres*, qui concernait la plus importante saisie d'héroïne faite par les autorités canadiennes jusqu'à maintenant et dont l'enquête préliminaire est terminée; l'affaire *La Reine* c. *Howard White*, dans laquelle des procédures d'extradition ont été entreprises à la suite d'une allégation d'évasion fiscale atteignant plus de 50 millions de dollars en impôt fédéral; enfin, l'affaire *La Reine* c. *The Lyric Corporation*, dans laquelle le tribunal a ordonné la confiscation d'un avion en vertu des modifications relatives aux produits de la criminalité apportées au *Code criminel*. La Section a obtenu au nom du gouvernement du Canada la confiscation de produits de la criminalité totalisant plus de deux millions de dollars.

Contentieux des affaires fiscales

Au cours de l'exercice, la Direction du contentieux des affaires fiscales, qui comptait 16 avocats, a participé à 83 semaines d'audiences de la Cour de l'impôt dans le sud-ouest de l'Ontario, et elle a également aidé les régions de l'Ouest à respecter leurs obligations à l'endroit de la Cour de l'impôt.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Merban Capital Corporation Limited*, le contribuable, un spécialiste des services de banque d'affaires, a constitué en personne morale deux filiales dans le but d'acquérir les actions d'une société publique. Pour financer cette acquisition, Merban a garanti le paiement de 500 000 $ en intérêts qui ont par la suite été versés au nom de ses filiales, et a demandé une déduction. La Cour d'appel fédérale a affirmé que pour être déductibles, les intérêts doivent avoir été payés sur des sommes empruntées par le contribuable et non par une autre personne.

La Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel présenté par le contribuable dans l'affaire D^{r} F. Bruce Burns c. *La Reine*. Dans cette affaire, le contribuable voulait déduire les paiements faits à l'Association canadienne

accusés et à la plus importante saisie de cocaïne de l'histoire du Canada. Les trois individus ont été reconnus coupables à la suite d'un long procès par jury et ont été condamnés respectivement à 18, 22 et 25 ans d'emprisonnement, après une détention préventive de 14 mois.

Contentieux des affaires civiles

Dans l'affaire *Imperial Tobacco Ltée et R.J.R. MacDonald* c. *Le procureur général du Canada*, deux compagnies ont demandé à la Cour supérieure de Montréal d'invalider la *Loi réglementant les produits du tabac* aux motifs qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale et qu'elle porte atteinte à la liberté d'expression garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le procureur général du Canada a fait témoigner 20 experts, notamment des médecins spécialistes, des chimistes, des psychologues, des sociologues, des spécialistes en santé publique et des experts en marketing, afin de défendre la constitutionnalité de la Loi.

La société commerciale Alex Couture Inc. de Québec ainsi que certaines autres sociétés associées ont déposé devant la Cour supérieure une action visant à faire déclarer *ultra vires* certaines dispositions de la *Loi sur la concurrence*. Selon elles, ces dispositions violent le droit à la liberté d'expression garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés* et ne respectent pas le partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux. La nouvelle loi prévoit notamment la création d'un tribunal de la concurrence. Les demandeurs ont soutenu que la création de ce tribunal ne répond pas aux exigences d'indépendance et d'impartialité de la *Charte*. Après une longue audition, la Cour supérieure a accueilli les arguments des demandeurs. Elle a par ailleurs reconnu le pouvoir du gouvernement fédéral de légiférer en la matière. Le jugement a été porté en appel devant la Cour d'appel du Québec.

BUREAU RÉGIONAL DE TORONTO

Le bureau régional de Toronto fournit une large variété de services juridiques au gouvernement du Canada dans le sud-ouest de l'Ontario. Il compte environ 200 employés à temps plein, dont 96 avocats, et a recours aux services de plus de 125 représentants. Vu son expansion importante, il a été installé dans de nouveaux locaux au cours de l'année.

Section de consultation et du droit commercial et immobilier

Les avocats de la Section ont traité un grand nombre d'affaires concernant les crédits d'impôt pour la recherche scientifique. Ils se sont occupés d'obtenir des ordonnances de la Cour fédérale permettant au ministre du Revenu national de prendre des mesures de recouvrement préventives en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans les cas où une dilapidation des biens était possible.

Un conseiller juridique a pris part à la négociation d'une entente entre créanciers, approuvée par le tribunal en février 1990, qui permettait aux principaux créanciers de recouvrer leur créance.

La Section a fourni des avis juridiques au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur certains problèmes environnementaux touchant les Six Nations de la réserve de Grand River à Brantford, notamment la présence d'amiante dans les écoles, la contamination du réseau d'aqueduc et les conséquences de l'incendie de pneus survenu à Hagersville.

L'avocat général de la Section a également fourni des services juridiques spécialisés au Surintendant des institutions financières dans le cadre des procédures visant à prendre le contrôle des activités de l'Advocat Général Compagnie D'Assurance du Canada sur le territoire canadien.

du Maine en vue de discuter du problème du transport illégal de drogues entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis.

Au cours de l'exercice, les avocats du bureau régional de Halifax ont représenté les intérêts fédéraux devant deux importantes commissions d'enquête. Le rapport de la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, dans lequel on recommandait la modification du système de justice pénale en Nouvelle-Écosse et à l'échelle du pays, a été rendu public. À Terre-Neuve, la commission Hughes a continué d'examiner la réponse du système de justice terre-neuvien, particulièrement en ce qui a trait aux plaintes d'agressions sexuelles survenues à St. John's, au Mount Cashel Orphanage.

En janvier, la Section du contentieux des affaires civiles a obtenu gain de cause dans une affaire où la province de la Nouvelle-Écosse contestait devant la Cour suprême, division de première instance, la réduction ou l'élimination des services de transport sur rail pour passagers dans certaines parties de la province.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Scheffer*, un capitaine de navire américain a été accusé d'avoir pêché dans les eaux canadiennes et d'avoir entravé le travail d'un préposé à la protection. Même si le capitaine a été acquitté par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, cette affaire a permis aux autorités canadiennes et américaines de renforcer leur collaboration dans les eaux de pêche du golfe du Maine. L'adoption prochaine de la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* allégera certaines difficultés de compétence que suscite la *Loi sur la protection des pêches côtières* qui ont été mises au jour dans l'affaire *Scheffer*.

La Section du contentieux des affaires civiles a représenté le gouvernement fédéral dans *Newfoundland Inshore Fishermen's Association* c. *Le ministre des Pêches et Océans*. Dans cette affaire, qui n'est toujours pas réglée définitivement, la demanderesse a contesté les quotas de stock de morues du Nord fixés par le ministère des Pêches et Océans pour les pêcheurs de la côte. L'association a soutenu, notamment, que les quotas violaient l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. À la requête de l'avocat de la défense, la Cour fédérale, Section de première instance, a annulé la demande d'injonction provisoire.

Les droits ancestraux ont également donné lieu à un grand nombre de litiges. Les plus importants sont *Denny et Paul* c. *La Reine* et *Sylliboy* c. *La Reine* dont la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a été saisie. Ces affaires soulevaient d'importantes questions d'interprétation de la *Loi constitutionnelle de 1982* ainsi que les principes relatifs à l'extinction des droits ancestraux.

Au cours de 1989-1990, les avocats du bureau régional ont animé des sessions de formation à l'intention des policiers, des enquêteurs et des gestionnaires de nombreux ministères et organismes fédéraux.

BUREAU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

Le bureau régional de Montréal, qui comptait 65 avocats et 50 employés de soutien en 1989-1990, fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux de l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal. Il représente également le ministère du Revenu national dans les litiges en matière fiscale et il est chargé des poursuites criminelles intentées au nom du procureur général du Canada dans la plupart des régions du Québec.

Poursuites pénales

Dans l'affaire *La Reine* c. *Mery-Correa, Ortega Gonzales, Marquel-Delgad*, un informateur s'est infiltré dans le réseau de trafic de cocaïne appelé le «cartel de Medellin». Sa collaboration avec les autorités américaines et la GRC a mené à l'arrestation de ces trois co-

BUREAUX RÉGIONAUX

Neuf bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice dans l'ensemble du pays.

Ces bureaux traitent des litiges de toute nature au nom du procureur général du Canada, et fournissent des avis juridiques aux bureaux des ministères et organismes fédéraux de leur région. Dans les régions auxquelles les bureaux régionaux n'offrent aucun service, le ministère s'assure les services d'avocats du secteur privé qui reçoivent leurs directives des bureaux régionaux.

Les bureaux régionaux, à l'exception de celui de Montréal, font partie du Secteur du contentieux. Le bureau régional de Montréal relève du Secteur du droit civil.

Les bureaux régionaux sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux regroupent un contentieux des affaires civiles, une section des poursuites pénales, un contentieux des affaires fiscales et un contentieux du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats tandis que d'autres, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

Ci-dessous figure la description des responsabilités de chaque bureau régional et des affaires qui ont marqué l'année pour chacun d'eux. Il faut souligner que les bureaux s'occupent de la plupart des litiges et des poursuites du ministère, et qu'ils ont pris en charge une bonne partie des affaires mentionnées dans les autres sections du présent rapport.

BUREAU RÉGIONAL DE HALIFAX

Le bureau régional de Halifax fournit les services juridiques au nom du gouvernement dans les quatre provinces maritimes. Les avocats, particulièrement ceux des contentieux des affaires civiles et fiscales, se sont déplacés d'un bout à l'autre des Maritimes pour représenter les intérêts du procureur général du Canada et des divers ministères et organismes fédéraux. En 1989-1990, le bureau comptait 31 employés, dont 16 avocats ainsi que deux spécialistes parajuridiques, et il a reçu l'appui d'environ 120 représentants.

Les litiges se divisent en trois catégories : civils, fiscaux ou pénaux. Une quatrième section, soit Droit commercial et immobilier, fournit des conseils juridiques à différents ministères fédéraux et aide la Section du contentieux des affaires civiles, particulièrement en ce qui a trait aux affaires touchant le droit relatif aux autochtones. À la demande de ses clients, le bureau a fourni ses services à titre prioritaire à Pêches et Océans, à Environnement Canada et aux Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour ce qui est du trafic et de la consommation de stupéfiants, *La Reine* c. *Jaramillo et Escobar*, entendue par la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, a été l'affaire la plus importante. Cette affaire portait sur la saisie de 500 kilogrammes de cocaïne, soit la plus importante saisie qu'ait connue le Canada. Les suspects, membres du «cartel colombien de la drogue», ont été accusés d'avoir importé au Canada de la cocaïne en provenance de la Colombie. Ils ont été reconnus coupables et condamnés. (Voir également Poursuites pénales, p. 14.)

Dans *La Reine* c. *Cluett*, il s'agissait d'une poursuite intentée pour possession de produits de la criminalité aux termes des nouvelles dispositions de la *Loi sur les stupéfiants*. Cluett était un revendeur de drogues qui avait acquis un certain nombre de véhicules à moteur grâce aux bénéfices qu'il tirait de ses activités illégales. En tout, quatre luxueux véhicules à moteur ont été confisqués. Par ailleurs, l'avocat général du bureau a rencontré à deux reprises les procureurs américains du Vermont et

pour le motif qu'ils violaient sa liberté de religion et son droit à l'égalité étant donné qu'une partie des impôts perçus est affectée aux dépenses militaires. L'appel de la demanderesse à l'encontre de la décision concernant la radiation a été rejetée par la Cour suprême du Canada en octobre 1989; la demande d'autorisation d'appel a été déposée le mois suivant.

L'action *Cassidy* présentée par certains fonctionnaires dont les activités politiques partisanes ont été restreintes par la loi.

Le litige concernant la validité constitutionnelle de l'article 614(2) du *Code criminel* voulant qu'un accusé qui est déclaré non coupable d'un acte criminel en raison d'aliénation mentale soit gardé en détention jusqu'à ce que le lieutenant-gouverneur décide du contraire.

nationale des poursuites en matière de drogues. L'objet consiste à fournir une gestion stratégique pour les poursuites relatives aux infractions en matière de drogues et de blanchissage d'argent, et un appui supplémentaire aux procureurs de la poursuite des bureaux régionaux du ministère. La création de ce bureau intensifiera également l'engagement du ministère à l'endroit de la stratégie nationale du gouvernement en matière de drogues.

DIRECTION DU DROIT FISCAL

Au cours de l'année, la Direction du droit fiscal a joué un rôle important dans la rédaction de la législation relative à la taxe sur les produits et services et des nouvelles règles de pratique de la Cour canadienne de l'impôt.

La Direction a réglé un nombre record d'appels. Un grand nombre de cas touchaient des sujets importants tels que la *Charte canadienne des droits et libertés*, la mesure dans laquelle le ministre du Revenu national peut utiliser son pouvoir discrétionnaire dans l'administration de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et l'imposition du secteur des ressources.

Dans *Lavers*, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a soutenu que l'imposition de peines associée à une condamnation pour évasion fiscale ne constituait pas une peine double pour la même infraction contrairement à l'article 11*h*) de la *Charte*.

Dans *Optical Recording Corporation*, la Cour d'appel fédérale, en infirmant une décision de la Section de première instance, a reconnu le pouvoir discrétionnaire du ministre du Revenu national de ne pas percevoir les impôts dus là où la situation de perception est stable et où une perception immédiate entrerait en conflit avec les objectifs des dispositions précises de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Cour d'appel fédérale, Section de première instance, avait par ailleurs jugé ce pouvoir discrétionnaire comme étant illégal.

Gulf Canada Resources Ltd. c. *La Reine*, une action type comportant des répercussions à la grandeur de l'industrie pour les sociétés tirant un revenu de ressources naturelles, a été plaidée en Cour fédérale, Section de première instance. La décision dans *Gulf* influera sur le calcul de la base de la déduction pour épuisement gagnée, l'importance des ressources allouées et le montant de déduction fiscale de la taxe de base fédérale pour les sociétés tirant un revenu des ressources.

GROUPE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

Le Groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans les litiges particulièrement complexes. Le Groupe se compose d'avocats principaux possédant une expérience du droit constitutionnel, civil, pénal et fiscal. Le premier avocat général est responsable de tout le contentieux autochtone. Au cours de l'exercice, le Groupe s'est occupé d'un grand nombre d'affaires importantes, notamment celles ci-dessous :

L'enquête sur les circonstances entourant l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden (Ontario), dans lequel 24 des 69 passagers ont trouvé la mort. Les avocats du Secteur du contentieux et du Service juridique du ministère des Transports ont représenté les intérêts de la Couronne lors des audiences, qui devaient se poursuivre jusqu'en décembre 1990.

Une commission d'enquête créée par l'Alberta à la suite des inquiétudes exprimées par les membres de la tribu Blood selon lesquelles les autochtones seraient systématiquement attaqués par des gens de race blanche sans que la police ne prenne les mesures qui s'imposent.

L'affaire *Prior* c. *La Reine*, dans laquelle la demanderesse a contesté les pouvoirs d'imposer et de dépenser du gouvernement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,

abusives. L'article en question dégage de toute responsabilité pénale la personne qui intercepte des communications privées avec le consentement de l'une des parties à ces communications. La Cour a déclaré que l'article du *Code criminel* ne contrevenait pas à la *Charte*, mais a également statué que l'interception par l'État de communications privées sans autorisation préalable du tribunal violait les droits et libertés garantis par la *Charte*, indépendamment du consentement de l'auteur ou du destinataire de la communication.

Dans *Hébert* c. *La Reine*, la question était de savoir si un article de la *Charte* (justice fondamentale) incluait le droit au silence. Il s'agissait de déterminer si l'exercice par un détenu de son droit de garder le silence empêchait la police de tenter de lui soutirer des déclarations incriminantes en le plaçant dans une cellule avec un policier en civil tenant le rôle d'un suspect arrêté. La Cour a déclaré que l'article en question accordait aux détenus le droit de garder le silence avant leur procès, empêchant ainsi une telle mesure par la police.

Dans *A, B et C* c. *La Reine*, la Cour suprême du Canada a fait droit à la demande d'instruire l'affaire à huis clos et de rendre une ordonnance de non-publication du compte rendu d'audience. Dans cette affaire, la divulgation aurait pu considérablement menacer la sécurité et la vie de la famille immédiate d'un informateur de police. La Cour a déclaré qu'un juge de la cour supérieure présidant un procès en matière criminelle, ou un autre juge de la même cour, avait la compétence voulue pour accorder la réparation qui s'impose si l'État manque à son devoir de respecter sa promesse de protéger et d'indemniser les membres de la famille immédiate d'un témoin.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Le Canada a conclu des ententes avec des pays où des crimes auraient été commis il y a plus de 45 ans pour que des enquêtes et des commissions rogatoires y soient menées. Les tribunaux canadiens ont été saisis de quatre affaires. Dans *Secrétaire d'État et Luitjens*, la Cour fédérale, Section de première instance, a été saisie d'une requête en révocation de la citoyenneté de Jacob Luitjens pour le motif qu'il n'avait pas révélé ses activités de collaborateur avec les Nazis allemands aux Pays-Bas au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Dans les affaires *La Reine* c. *Finta*, *La Reine* c. *Pawlowski* et *La Reine* c. *Reistetter*, la Cour suprême de l'Ontario a estimé préférable de procéder par voie de mise en accusation directe. L'affaire *Finta* est une poursuite pour détention illégale, enlèvement, vol et homicide involontaire en rapport avec la déportation de plus de 8 000 Hongrois en 1944. *La Reine* c. *Pawlowski* est une poursuite pour meurtres multiples, y compris le meurtre de 80 Polonais et de 408 Juifs en Biélorussie en 1942. L'affaire *Reistetter* est une poursuite pour rapt en rapport avec la déportation d'environ 3 000 Juifs de Slovaquie en 1942.

Dans ces quatre affaires, les enquêtes ont été menées et la preuve recueillie à l'étranger conformément à des accords internationaux. Dans les affaires *Finta* et *Luitjens*, les commissions rogatoires ont parcouru les Pays-Bas, la Hongrie et Israël. Une équipe, composée de chercheurs, d'historiens, de linguistes et d'avocats, a été créée pour effectuer les recherches nécessaires et prendre les mesures qui s'imposaient; celle-ci travaillait en collaboration avec la GRC.

À la suite des recommandations de la Commission Deschênes, et à mesure que de nouvelles pistes sont découvertes grâce à la recherche historique, les enquêtes se poursuivent.

Stratégie nationale des poursuites en matière de drogues

Au cours de l'exercice, il a été décidé de mettre sur pied, au sein de la Direction du droit pénal, un bureau de stratégie

une poursuite intentée au Chili, les parties ont consenti au jugement et ont convenu d'un règlement qui oblige le versement à la Couronne d'une somme de plus de deux millions de dollars à même le produit de la vente du navire *Canada's Tomorrow*.

La Section a continué de fournir des services et des avis juridiques au titre du droit maritime à divers ministères, organismes et sociétés d'État. En outre, elle est responsable des négociations entourant les conventions internationales dans le domaine du droit maritime. Elle a dirigé la délégation canadienne à une conférence diplomatique qui s'est tenue à Londres, en avril 1989, au cours de laquelle a été adoptée une nouvelle Convention sur le sauvetage ayant des répercussions importantes pour la protection de l'environnement.

DIRECTION DU DROIT PÉNAL

Demandes de clémence

La Direction du droit pénal a instruit 27 demandes de recours au titre de la peine infligée adressées à la ministre en vertu du *Code criminel*. Le ministre intervient rarement dans ce domaine, et uniquement dans des cas manifestes où justice n'a pas été rendue. En 1989-1990, le ministre n'a accepté aucune demande.

Extradition et livraison

Le Canada a déposé 33 demandes d'extradition aux États-Unis et six dans d'autres pays. Il a pour sa part reçu 55 demandes des États-Unis et sept d'autres pays. En outre, le Canada a déposé une demande de livraison à un pays du Commonwealth et en a reçu quatre. En tout, 39 réfugiés ont été livrés par le Canada, qui en a rapatrié 25 de l'étranger.

Le 1er décembre 1989, un nouveau traité d'extradition entre la France et le Canada est entré en vigueur, le premier traité moderne que le Canada ait conclu avec un pays européen. Ce traité prévoit l'extradition fondée sur la conduite, qui est une infraction dans les deux pays signataires, plutôt que sur une liste d'infractions. Le traité autorise le Canada à recevoir la preuve recueillie conformément aux procédures d'extradition du droit français.

En janvier 1990, le ministre de la Justice a annoncé que le ministère entreprenait un examen complet des lois du Canada concernant l'extradition et la livraison afin de moderniser le processus.

Entraide juridique

Au cours de 1989-1990, deux traités d'entraide juridique ont pris effet. Le traité conclu avec les États-Unis est entré en vigueur par proclamation le 24 janvier 1990 et celui conclu avec l'Australie, le 14 mars 1990. Ces deux traités seront mis en oeuvre par la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, qui a été proclamée en vigueur le 1er octobre 1988. D'autres traités ont été conclus et seront ratifiés prochainement.

Au cours de l'exercice, le Canada a déposé 57 demandes d'entraide visant à rassembler des éléments de preuve à l'étranger, dont 20 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Il a pour sa part reçu de l'étranger 53 demandes visant à rassembler des éléments de preuve, dont 17 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Des 110 demandes échangées entre le Canada et des pays étrangers, 33 ont été réglées, 74 sont en suspens et 4 ont été abandonnées par l'État requérant.

Affaires spéciales

Au cours de 1989-1990, la Direction du droit pénal a mené 123 poursuites pour fraude fiscale, dont 103 se sont soldées par des condamnations. De même, elle a plaidé un certain nombre d'affaires devant la Cour suprême du Canada, y compris les suivantes.

Dans l'affaire *Duarte* c. *La Reine*, la question en litige était de savoir si le *Code criminel* violait la protection, garantie par la *Charte*, contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies

y ait évaluation des incidences environnementales. On a interjeté appel de cette décision, mais la Cour d'appel fédérale l'a rejeté.

Dans l'affaire *Association Naskapi-Montagnais Innu* c. *Le ministre de la Défense nationale*, la demanderesse a intenté des procédures en vue de faire suspendre les vols à basse altitude de l'OTAN aux environs de Goose Bay (Labrador), jusqu'à ce que l'évaluation des incidences environnementales effectuée aux termes du Décret sur les lignes directrices visant le PEEE soit terminée. La Cour fédérale, Section de première instance, a refusé de rendre l'ordonnance de suspension. Appel a été interjeté de cette décision.

L'exercice 1989-1990 a également connu une augmentation spectaculaire du nombre de litiges en matière de droits de la personne. Des plaintes de discrimination déposées aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de l'article 15 de la *Charte* ont plongé les avocats du ministère dans des procédures longues, complexes et difficiles. Le volume, la complexité et l'importance de ces affaires ont porté les droits de la personne à l'avant-plan de l'exercice du droit au sein du gouvernement.

Dans bon nombre d'affaires relatives aux droits de la personnes entendues en 1989-1990, les politiques et les règlements des Forces armées canadiennes ont été contestés pour le motif qu'ils étaient discriminatoires. Dans *Dwyer* c. *La Reine*, on a contesté, devant la Cour fédérale, Section de première instance, la validité de la politique concernant les restrictions visant l'emploi d'homosexuels. Dans l'affaire *B'nai Brith* c. *Le ministre de la Défense nationale*, la question en litige était de savoir si la politique des Forces de prendre en considération le sexe et les origines raciales, ethniques ou nationales des membres aux fins des missions de paix dans certains pays violait l'article 15 de la *Charte*. Dans *Mossop* c. *Le Secrétariat d'État*, le demandeur soutenait que le refus de lui accorder un congé de décès pour assister aux funérailles du père de son partenaire du même sexe constituait de la discrimination fondée sur la situation de famille aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le Tribunal des droits de la personne a accueilli la plainte de M. Mossop, mais la Cour d'appel fédérale a annulé la décision.

Le Cour suprême du Canada a cassé la décision de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures* c. *Bhatnager*. Elle a déclaré que les ministres appelants ne pouvaient être tenus responsables d'outrage au tribunal pour non-respect d'une ordonnance les enjoignant d'instruire leurs fonctionnaires de produire un dossier dans le délai prévu, étant donné que rien ne prouvait que les ministres savaient que l'ordonnance n'avait pas été respectée.

En 1989, l'usage de drogues dans les sports amateurs a été une question importante autant pour les avocats de la Direction du contentieux des affaires civiles que pour le public et les médias. Les avocats ont représenté Condition physique et Sport amateur Canada à la Commission d'enquête sur l'usage des drogues et d'autres pratiques bannies pour améliorer la performance athlétique (la Commission Dubin).

La mission de la Section de l'amirauté et du droit maritime ne se limite pas aux litiges, elle porte également sur toutes les facettes du droit maritime. Au cours de l'exercice 1989-1990, la Section a continué de mener et de superviser les litiges en matière d'amirauté comportant des réclamations majeures et complexes contre l'État. Dans une affaire en particulier, le litige concernant la contestation de l'exercice des fonctions de la garde côtière qui visent à approuver et inspecter le matériel de sauvetage à bord de vaisseaux canadiens - l'affaire *Hudson Transport* - a été abandonné la veille du procès : résultat considéré comme favorable à la Couronne. Dans

SECTEUR DU CONTENTIEUX

Sous la direction du sous-ministre délégué, Contentieux, ce secteur est chargé de tous les procès auxquels l'État est partie, à l'exception des litiges civils au Québec. Il compte trois directions principales, responsables des instances civiles, criminelles et fiscales. À la tête de chaque direction, il y a un sous-procureur général adjoint. De plus, sous la direction du premier avocat général, un petit groupe d'avocats de grande expérience s'occupent des affaires particulièrement complexes et importantes.

Ce secteur regroupe également les bureaux régionaux à Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse et Yellowknife et les sous-bureaux d'Iqaluit et de Regina. Les avocats qui les composent plaident tous les jours devant les tribunaux de toutes les instances dans toutes les régions du Canada. Dans d'autres villes, on a recours à des avocats du secteur privé pour mener les litiges; ils reçoivent leurs instructions d'Ottawa et des bureaux régionaux.

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

Encore une fois en 1989-1990, la majorité des litiges où l'État était partie étaient des contestations fondées sur la *Charte*.

Dans l'affaire *Syndicat international des débardeurs et magasiniers* c. *La Reine*, le syndicat a contesté la validité constitutionnelle de la législation fédérale de retour au travail, mais n'a pas obtenu gain de cause. La Cour fédérale, Section de première instance, a rejeté la demande selon laquelle la *Loi de 1986 sur les opérations portuaires*, qui imposait une convention collective et retirait le droit de grève, violait la liberté d'association du syndicat aux termes de la *Charte*. Le syndicat a interjeté appel.

Dans l'affaire *Central Cartage Co. (Ambassador Bridge)* c. *Le procureur général du Canada*, la demanderesse a demandé à la Cour fédérale d'invalider l'article 39 de la *Loi sur la preuve au Canada* pour le motif qu'il était incompatible avec la *Charte*. La Cour d'appel fédérale a rejeté la demande, et déclaré que l'article en question est valide, maintenant ainsi la non-divulgation totale des renseignements confidentiels du Cabinet dans les procédures judiciaires.

Dans une autre affaire fondée sur la *Charte*, *Jackson* c. *Le comité de discipline*, la Cour fédérale, Section de première instance, a statué que l'analyse obligatoire d'urine des détenus soupçonnés d'avoir consommé des substances intoxicantes constitue une fouille abusive et contraire à l'article 8 de la *Charte*. En conséquence, la Cour a déclaré nulle et inopérante la disposition du *Règlement sur le service des pénitenciers* prévoyant une telle analyse.

Au cours de 1989-1990, les avocats de la Couronne ont également mené de nombreux litiges en matière environnementale. Dans l'affaire *Friends of the Oldman River Society* c. *Le ministre des Transports et autres*, la Cour d'appel fédérale a cassé le jugement de la Section de première instance et déclaré que le *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale* (PEEE) oblige le ministre des Transports, en sus de tout autre devoir que lui impose la loi, à se conformer au PEEE. Par suite du manquement à cette obligation, l'approbation du projet de barrage sur la rivière Oldman (Alberta) par le ministre a été invalidée.

Dans l'affaire *Iain Angus et autres* c. *La Reine et autres*, les demandeurs ont tenté d'empêcher en vain la mise en application des réductions de services de Via Rail pour le motif que la décision de réduire les services n'avait pas été prise conformément au PEEE. La Cour fédérale, Section de première instance, a déclaré que le Décret sur les lignes directrices visant le PEEE ne s'applique pas aux décisions du gouverneur en conseil. Les services de Via Rail pouvaient donc, en toute légalité, être réduits par décret sans qu'il

Par ailleurs, la Section a contribué à l'élaboration d'une entente Canada-Québec sur l'établissement d'un processus conjoint d'évaluation et d'examen environnemental qui respecte à la fois la législation fédérale et les exigences de la Convention de la Baie James.

La Cour suprême du Canada a entendu l'argumentation des parties dans l'affaire *Procureur général du Québec* c. *Réjean Sioui et autres* à laquelle le procureur général du Canada est intervenu. Elle a subséquemment rendu un jugement par lequel elle reconnaît que le document signé par le général Murray et les Hurons, en 1760, constitue un traité au sens de l'article 88 de la *Loi sur les Indiens* et qu'en conséquence, les droits qui y sont reconnus ne peuvent être limités par une loi provinciale. Cependant, dans l'exercice de leurs droits découlant d'un traité, les Indiens doivent respecter la vocation du territoire concerné. En l'occurrence, la Cour suprême a maintenu l'acquittement de quatre Indiens accusés d'avoir contrevenu à la *Loi sur les parcs* du Québec en coupant des arbres et en faisant des feux dans le parc de la Jacques-Cartier.

La Section a participé à la négociation d'ententes entre la Société canadienne des ports et le Consortium Alouette (composé d'une filiale de la Société générale de financement du Québec et de cinq compagnies étrangères) concernant la construction et l'exploitation d'infrastructures portuaires à Sept-Îles (Québec). La réalisation de ces infrastructures portuaires est rendue nécessaire par suite de la construction, par le consortium, de l'aluminerie.

La Section participe activement au projet de privatisation des aéroports internationaux de Montréal et de Mirabel. À ce chapitre, la Section conseille le ministère des Transports quant à la documentation juridique relative à ce projet, en particulier à l'égard du droit civil qui y est applicable.

PROGRAMME NATIONAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) vise à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans les textes législatifs, au sein de la profession juridique et devant les tribunaux de l'ensemble du pays.

Depuis janvier 1990, la modification apportée au *Code criminel* par la nouvelle *Loi sur les langues officielles* permet à un accusé de subir son procès devant un juge seul ou un jury qui parle sa langue officielle. Pour préparer les avocats des provinces et territoires de common law à servir ces personnes, les responsables du PAJLO ont offert des cours de français juridique en droit pénal. Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton a élaboré les trois premiers modules de cours et s'est chargé de les enseigner dans les Maritimes. Pour sa part, l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg a dispensé les cours dans les provinces de l'Ouest et les territoires tandis que l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario l'a fait pour les avocats de cette province.

En 1984, le Secrétariat d'État et le ministère de la Justice, en collaboration avec les ministères de la Justice du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, ont entrepris de normaliser la terminologie française de common law. On vient de terminer le tome 4 du *Droit des biens* qui s'ajoute aux vocabulaires sur le *Droit de la preuve* et sur le *Droit successoral*.

De même, ont été publiés en 1989 le *Glossaire de la procédure civile* et le *Lexique juridique des lois fédérales* et le *Recueil des définitions des lois fédérales*. Ces ouvrages permettent de repérer rapidement la terminologie - souvent nouvelle - et les définitions que renferment les *Lois révisées du Canada* de 1985 et leurs suppléments.

SECTEUR DU DROIT CIVIL

La sous-ministre déléguée, Droit civil, est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Ces dossiers sont sous la conduite du bureau régional de Montréal et de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec). Elle est également responsable de la Direction des programmes législatifs du ministère.

PLANIFICATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

La Direction de la législation rédige tous les projets de loi du gouvernement et les motions de modification. Au cours de l'exercice 1989-1990, le gouvernement a présenté 70 projets de loi rédigés par la Section de la législation, et le Parlement en a adopté 40. Les membres de cette section ont également aidé le comité responsable de la rédaction d'une nouvelle version française officielle de certaines lois constitutionnelles.

Le Service de révision rédactionnelle, qui fournit des services de révision à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), a révisé quelque 28 104 pages au cours de l'année. Il a rédigé douze proclamations et cinq commissions pour examen par les conseillers juridiques de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), et il a examiné 94 autres commissions. Le Service a révisé le texte et a supervisé l'impression des *Lois constitutionnelles, 1867 à 1982*. En outre, il garde des originaux des lois et des règlements fédéraux, prépare les lois «sanctionnées», le Tableau des lois d'intérêt public et le Tableau des lois et des ministres responsables, le supplément au Tableau des lois d'intérêt privé, la partie III de la *Gazette du Canada* ainsi que les recueils annuels des *Lois du Canada*, et en supervise l'impression.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La majorité des secteurs du ministère de la Justice traitent à divers degrés des questions de droit international. Dans le but d'améliorer la coordination des activités du ministère dans ce domaine et d'assurer l'intégration des obligations internationales du pays, un comité de coordination a été créé : le Comité consultatif en matière de droit international.

Dans le domaine de la coopération juridique et judiciaire, le ministère a procédé à l'envoi de ses publications aux ministres de la Justice des pays francophones. Ceci ne constitue que le premier jalon de l'action ministérielle dans le domaine du développement des relations juridiques de la Francophonie.

Les profonds changements survenus en Europe de l'Est ont amené le ministère à recevoir une délégation hongroise venue s'inspirer de l'expérience unique du Canada, pays bilingue et bijuridique.

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET DU DROIT IMMOBILIER (QUÉBEC)

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) agit dans les poursuites civiles auxquelles est partie l'administration fédérale au Québec (à l'exception de la région de Montréal) et s'occupe des questions de droit immobilier et commercial.

Le projet hydro-électrique de Grande-Baleine (Baie James, Phase II) a amené la Section à s'occuper de deux affaires. Au recours déjà intenté en Cour fédérale, dans l'affaire *Grand Chief Coon Come et autres* c. *Sa Majesté*, s'est ajouté un deuxième recours en Cour supérieure du Québec dirigé notamment contre Hydro-Québec ainsi que les Couronnes provinciale et fédérale. Dans ces deux affaires, les Cris de la Baie James réclament des droits ancestraux quant aux terres concernées.

Dépenses du ministère de la Justice
Exercice 1989-1990

	Personnel	Fonctionnement	Subventions et contributions	Total
	$	$	$	$
Cabinet de la ministre	1 182 513	462 080		1 644 593
Sous-ministre	460 667	117 161		577 828
Sous-ministre déléguée Droit civil	11 352 703	2 907 307	211 460	14 471 470
Sous-ministre délégué Contentieux	32 234 842	9 163 718		41 398 560
Sous-ministre délégué Droit public	8 205 856	3 311 981	554 373	12 072 210
Premier sous-ministre adjoint, Services juridiques ministériels	23 630 800	996 423		24 627 223
Sous-ministre adjoint Politique, programmes et recherche	7 313 283	3 359 558	266 586 508	277 259 349
Sous-ministre adjoint, Gestion intégrée	14 916 986	11 523 258		26 440 244
TOTAL	99 297 650	31 841 486	267 352 341	398 491 477

ORGANISATION DU MINISTÈRE

En 1989-1990, le ministère de la Justice comptait 1 569 employés. Les avocats, qui forment le plus important groupe professionnel, représentent 48 pour 100 du personnel.

Le personnel du ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'exercice, 466 personnes travaillaient dans les neuf bureaux régionaux*. Ceux-ci se chargent, pour le compte du procureur général du Canada, des litiges et des poursuites de toutes sortes et fournissent des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans les régions.

Le ministère dispose de 45 services juridiques dans la Région de la capitale nationale et d'un service juridique dans chacune des villes suivantes : Charlottetown (Î-P.-É.), Moncton (N.-B.) et Sydney (N.-É.). Ces services viennent en aide aux ministères et organismes fédéraux. La taille de ces services varie de 1 à 30 employés. En 1989-1990, les services juridiques ministériels regroupaient 244 employés*. Dans la plupart des cas, le ministère ou l'organisme client fournit le personnel de soutien administratif.

Les bureaux du ministère à l'administration centrale, à Ottawa, ont un effectif de 859 personnes. On y retrouve les directions des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux, par exemple le droit public, le droit commercial, le droit immobilier, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats des contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales sont responsables des poursuites et des litiges intéressant les autorités fédérales qui surviennent dans la Région de la capitale nationale.

Au cours de l'exercice, le ministère a dépensé 398,5 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du ministère figure ci-après.

* Années-personnes au 31 mars 1990. Ce chiffre ne comprend pas les années-personnes prêtées au ministère par ses clients.

Les sous-ministres délégués

Trois sous-ministres délégués secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction.

La sous-ministre déléguée, Droit civil, conseille le ministère en matière de droit civil, et est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Responsable de la Direction de la législation, elle coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales. Elle administre le bureau régional de Montréal et préside le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-ministre délégué, Contentieux, s'occupe des litiges auxquels l'administration fédérale est partie, à l'exception des litiges de droit civil dans la province de Québec. Il préside le Comité du contentieux du ministère et assume la responsabilité administrative des bureaux régionaux, sauf celui de Montréal.

Pour sa part, le sous-ministre délégué, Droit public, est responsable de la Section des droits de la personne, de la Section des affaires judiciaires, de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), de la Section des relations fédérales-provinciales, de la Section de consultation et de droit administratif, de la Section du droit constitutionnel et international, de la Section du droit des autochtones et de la Commission de révision des lois. Il préside en outre un comité ministériel chargé d'étudier les questions intéressant les autochtones.

Les comités

Le ministère compte bon nombre de comités internes qui sont chacun chargés d'une fonction ministérielle importante. Certains, qui regroupent les cadres supérieurs, tracent l'orientation stratégique à donner aux questions juridiques et administratives. D'autres s'intéressent à des questions ou à des activités particulières. Ensemble, ils veillent à ce que les connaissances appropriées interviennent dans la vaste gamme de questions juridiques et administratives auxquelles fait face le ministère. En 1989-1990, plus de 250 employés ont siégé à ces comités à titre de bénévoles, aidant ainsi à élaborer la politique et les programmes et à faire circuler l'information.

Un important nouveau comité a vu le jour pendant l'exercice, à savoir le Comité des ressources humaines. Composé des mêmes membres que le Comité exécutif du ministère, ce nouveau venu étudie et approuve toutes les politiques et procédures en matière de gestion des ressources humaines.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ministre est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au Conseil privé. Pour sa part, le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État, qu'il représente devant les tribunaux dans toutes les affaires intéressant le gouvernement fédéral, y compris tous ses ministères et organismes.

Le ministre de la Justice doit en outre se préoccuper des questions de principe sous-jacentes à la loi. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels. À cette fin, il lui faut examiner les projets de loi et de règlement pour s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux libertés et droits fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient :

- de fournir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et organismes, notamment de donner des avis juridiques et de se charger de la direction des litiges ainsi que de la rédaction des textes législatifs et de divers actes juridiques;

- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;

- de voir à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes que voici guident le ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I dresse la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

Le sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec tous les secteurs du ministère, plus particulièrement le Secteur de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du ministre et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre les principaux comités du ministère, le sous-ministre préside le Conseil d'information juridique, organisme fédéral-provincial composé des sous-ministres de la Justice et chargé de superviser les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres, ces rencontres permettent de discuter des grandes questions relatives au système de justice et de constituer des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. C'est ainsi qu'en 1989-1990, ceux-ci se sont penchés sur différents sujets, dont les textes législatifs sur les jeunes contrevenants, la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, la loi sur les droits de la personne, les victimes d'actes criminels et les rapports des autochtones avec la justice.

Le sous-ministre préside également divers comités interministériels, notamment un comité de sous-ministres fédéraux à l'appui du Comité ad hoc de la justice et des questions juridiques.

Secteur des services juridiques ministériels 26
Droit commercial 26
Droit correctionnel 26
Droit de l'administration fédérale 26
Politiques 26
Droit immobilier 27
Droit public 27
Droit des échanges commerciaux 27

Secteur de la politique, des programmes et de la recherche 29
Avortement 29
Jeunes contrevenants 29
Armes à feu 29
Victimes d'actes criminels 29
Stratégie nationale antidrogue 30
Justice criminelle autochtone 30
Prévention du crime 30
Droit de la famille 30
Détermination de la peine 30
Révision du droit criminel 31
Projet de l'observation des lois 31
Recherche 31
Financement des projets 31
Statistiques 31
Information juridique 32

Secteur de la gestion intégrée 33
Mission et principes directeurs 33
Congrès des Nations Unies 33
Politiques, systèmes et services 33
Services ministériels 34
Ressources humaines 34
Communications et affaires publiques 35
Bureau de l'examen 35
Sécurité 36

Subventions et contributions du ministère 37

Annexe I 42
Lois dont l'application relève du ministre de la Justice 42

Annexe II 43
Ministères et organismes clients du Secteur des services juridiques ministériels 43

TABLE DES MATIÈRES

Ministre de la Justice et procureur général du Canada 1
Sous-ministre 1
Sous-ministres délégués 2
Comités 2

Organisation du ministère 3

Secteur du droit civil 5
Planification des programmes législatifs 5
Activités internationales 5
Contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) 5
Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles 6

Secteur du contentieux 7
Contentieux des affaires civiles 7
Droit pénal 9
Droit fiscal 11
Groupe des avocats généraux 11

Bureaux régionaux 13
Halifax 13
Montréal 14
Toronto 15
Winnipeg 17
Saskatoon 17
Edmonton 18
Vancouver 20
Whitehorse 21
Yellowknife 22

Secteur du droit public 23
Accord du lac Meech 23
Droits de la personne 23
Accord international sur l'étain 23
Arbitrage de la frontière maritime entre le Canada et la France 23
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes 24
Droit international 24
Droit des autochtones 24
Dossiers en matière d'environnement 24
Langues officielles 25
Lois révisées du Canada 25
Affaires judiciaires 25
Autres activités 25

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

- Direction du droit commercial et immobilier
  - Services juridiques ministériels
- Direction du droit à l'information
  - Services juridiques ministériels
- Direction des services juridiques-Finances
  - Services juridiques ministériels

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

- Direction de la politique en matière de droit pénal et de droit familial
- Projet de révision du droit pénal
- Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires
- Direction des programmes et de la politique
- Direction de la recherche et du développement

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

- Direction des ressources humaines
- Direction des politiques, des systèmes et des services
- Direction des communications et affaires publiques
- Direction des services ministériels
- Bureau de l'examen
- Services de sécurité

Ministère de la Justice

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

SECTEUR DU DROIT CIVIL

- Direction de la législation
- Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)
- Bureau régional de Montréal
- Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

SECTEUR DU CONTENTIEUX

- Direction du contentieux des affaires civiles
- Direction du droit pénal
- Direction du droit fiscal
- Groupe des avocats généraux

BUREAUX RÉGIONAUX

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

- Section du droit constitutionnel et international
- Section de la consultation et du droit administratif
- Section du Bureau du Conseil privé (Justice)
- Section du Bureau des relations fédérales-provinciales
- Section des droits de la personne
- Section du droit des autochtones
- Service des affaires judiciaires

Ministère de la Justice du Canada

MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

PRINCIPES DIRECTEURS

Valorisation du personnel

Le principal atout du ministère, c'est un personnel déterminé à travailler en équipe, dans un climat de confiance, de coopération et de respect mutuel.

Intégrité et équité

Chargés, dans le cadre de nos fonctions, de seconder le ministre de la Justice et procureur général, nous nous devons de respecter scrupuleusement la loi et d'observer les règles d'intégrité et d'équité les plus strictes.

Qualité du service

Excellence et efficacité sont les mots d'ordre de notre action au service du ministre, du gouvernement et de nos clients en général.

Madame Kim Campbell
Ministre de la Justice
et procureure générale du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice qui a commencé le 1er avril 1989 et s'est terminé le 31 mars 1990.

Au cours de cet exercice, le ministère a terminé la formulation de l'énoncé de sa mission et de ses principes directeurs. Tous les employés ont participé à cet exercice, qui visait essentiellement à clarifier et à exposer notre but en tant que ministère, d'une part, et à exprimer les règles qui guident nos activités, d'autre part.

L'énoncé de notre mission et de nos principes directeurs témoigne de notre engagement à vous aider, en votre qualité de ministre, à faire en sorte que les Canadiens disposent d'un système de justice à la fois accessible, efficace et équitable. À cette fin, le ministère est résolu à fournir des services et des conseils juridiques de haute qualité au gouvernement et à promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution du Canada.

L'énoncé de notre mission tombe singulièrement à propos car le milieu juridique évolue rapidement et devient de plus en plus complexe. Le droit public progresse en fonction de la Charte et d'une prise de conscience de plus en plus grande par les Canadiens de leurs droits et libertés fondamentaux. Ces tendances influent grandement sur nos «produits» : politique et programmes juridiques, avis juridiques, contentieux, rédaction législative et conseils en matière de droit et de gouvernement.

À l'instar des autres institutions de la société canadienne, le ministère de la Justice est tenu d'évoluer rapidement pour faire face aux changements. Au ministère même, il nous faut trouver de nouvelles façons de remplir notre charge de travail grandissante tout en tenant notre engagement de fournir des services et des conseils juridiques de haute qualité et de respecter les normes d'intégrité et d'équité les plus strictes à l'égard de tous nos employés.

Pour nous permettre de répondre à ces défis grandissants, le ministère a mis sur pied un vaste programme d'initiatives connu sous le nom de La justice dans les années 1990. Ce programme comprend une grande variété de projets conçus pour assurer que nous gérions nos responsabilités de façon efficace au cours des années à venir.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance la plus profonde à tous les employés du ministère pour leur participation à l'élaboration de l'énoncé de notre mission et de nos principes directeurs et pour leur dévouement et leur engagement indéfectibles à l'égard de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Justice
et sous-procureur général du Canada,



John C. Tait

Publié en vertu de l'autorisation de la
ministre de la Justice et procureure générale du
Canada

Communications et affaires publiques
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates Limited
Conception graphique : Chalmers Associates
N° de catalogue : J1-1990
ISBN 0-662-58066-4
ISSN 0825-7442

© Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1991
Imprimé au Canada

JUS-P-582

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada



Rapport annuel 1989-1990

Canada

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada



Rapport annuel 1989-1990

Canada

CA1
J
-A56

Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada



JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE

Annual Report 1990-1991

Canada

Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

LIBRARY
University of Victoria



JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE

Annual Report 1990-1991

Canada

Published by authority of the
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates Limited
Design: Canada Communication Group
Catalogue No. J1-1991
ISBN 0-662-58650-6

© Minister of Supply and Services
Canada 1991
Printed in Canada

JUS-P-602

Printed on recycled paper



The Honourable A. Kim Campbell, Q.C., P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

Minister Campbell:

I have the honour of submitting to you the annual report of the Department of Justice for the fiscal year beginning April 1, 1990, and ending March 31, 1991.

The Department began this year to focus its energies on three closely linked policy areas which you had identified as being especially important: we are working to ensure that our system of justice is *inclusive, fair,* and *protective of society.*

To achieve a more inclusive system of justice, enabling all Canadians, including women, aboriginal peoples, young persons and multicultural groups, to receive equal treatment before and under the law, we launched several important initiatives. In the area of women's rights, the Department took a lead role in the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Gender Equality in the Canadian Justice System, inquiring into gender bias in the courts. Research continued on the problem of family violence and the need to provide better access to justice for women, especially disadvantaged women. We began work with the provinces and territories to examine whether child support levels were adequate in cases of family breakdown.

We also began to construct a framework for addressing aboriginal justice matters, an effort that required us to consult extensively not only with aboriginal groups but with other federal departments and other levels of government. Justice counsel are actively involved in the negotiation of all comprehensive land claims. The Department is also playing a key role, along with the Department of Indian and Northern Affairs, in implementing a new process for handling specific claims.

With respect to multiculturalism, the Department renewed the Court Challenges Program, which provides financial assistance for test cases related to language and equality rights. As well, the Law Reform Commission began work, at your request, to investigate the application of criminal law to aboriginal peoples and members of cultural and religious minorities in order to determine whether the criminal justice system discriminates against Canadians from these groups.

On the fairness issue, we developed proposals to change the law as it pertains to administrative tribunals and to improve the relationship between citizens and various agencies of government. One area of this work is in respect to compliance with the law. Drafting continued throughout the year on legislation that will provide a simple means of enforcing minor federal regulations through "ticketing". This legislation decriminalizes many matters which had been the subject of administrative procedures and so will reduce the incidence of incarceration for minor infractions.

Concerning the protection of society, work continued on an Act to amend the *Criminal Code* with respect to firearms control. The Canadian Advisory Council on Firearms was formed, and its work guided the drafting of new legislation. Reforms in the areas of sentencing, corrections and conditional release were also designed to increase the protection of society under law. We began to draft new Young Offenders legislation, and we played a major role in introducing new initiatives to combat family violence.

These initiatives took place against the backdrop of escalating demands for our services, especially in the areas of environmental protection, human rights, taxation, drugs, and native law. We saw the burden on our departmental legal services units in Ottawa and on our regional offices to provide policy and legal advice increase significantly.

The Department drafted 25 bills as part of a heavy legislative agenda, including Bill C-80, an Act to amend the *Criminal Code* to exert tighter control over firearms, and Bill C-78, an Act to replace and clarify the Guidelines Order and establish a federal Environmental Assessment and Review Process. Both of these initiatives underwent intense public scrutiny. We also played an important role in bringing the Goods and Services Tax (GST) legislation to completion, implemented as Part IX of the *Excise Tax Act*. The Department provided a great deal of legal advice to the Department of National Revenue, including advice on the joint administration of the GST and the Québec sales tax.

Advice was also provided to the government on questions concerning the validity of the appointment of eight additional senators, pursuant to section 26 of the *Constitution Act, 1867*. The Department assisted counsel representing the Attorney General of Canada in cases where these issues were litigated in Ontario, New Brunswick and British Columbia.

As this report makes clear, the Department is involved in a great many different activities and in virtually all endeavours of the Government of Canada. Nonetheless, we are all engaged in the same essential mission, which is best expressed in our Statement of Mission and Values and through the highest ideals of service to the public. That statement is already paying dividends, helping us to maintain our purpose in sharp focus, in spite of the diversity of our efforts. I am pleased to report that the Justice in the 1990s program is on course, helping us to ensure that the Department will continue to do its job well, now and in the future.

Sincerely,



John C. Tait

The Department of Justice Canada

MISSION

The mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

VALUES

People

The Department's strength comes from all members of the organization, who are committed to working together on the basis of mutual trust, support and respect.

Integrity and Fairness

As public servants supporting the Minister of Justice and Attorney General, we are committed to respecting and obeying the law and upholding the highest standards of integrity and fairness.

Service

We aim for excellence and constructive contributions in serving our Minister, the government and our clients.

Department of Justice

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL

DEPUTY MINISTER OF JUSTICE AND DEPUTY ATTORNEY GENERAL

CIVIL LAW SECTOR

- Legislation Branch
- Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section
- Montréal Regional Office
- National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice

LITIGATION SECTOR

- Civil Litigation Branch
- Criminal Law Branch
- Tax Law Branch
- General Counsel Group

REGIONAL OFFICES

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

PUBLIC LAW SECTOR

- Constitutional and International Law Section
- Advisory and Administrative Law Section
- Privy Council Office Section (Justice)
- Federal-Provincial Relations Office Section
- Human Rights Law Section
- Native Law Section
- Judicial Affairs Unit

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

- Commercial and Property Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Information Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Finance Law Branch
  - Departmental Legal Services Units

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

- Criminal and Family Law Policy Directorate
- Criminal Law Review Project
- Regulatory Compliance Project
- Policy Directorate
- Programs Directorate
- Research and Development Directorate

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

- Human Resources Directorate
- Corporate Management Policy, Systems and Services Directorate
- Communications and Public Affairs Directorate
- Corporate Services Directorate
- Bureau of Review
- Security Services

TABLE OF CONTENTS

Minister of Justice and Attorney General of Canada 1
- Deputy Minister 1
- Associate Deputy Ministers 1
- Committees 2

Departmental Organization 3

Civil Law Sector 5
- Legislative Programming 5
- International Activities 5
- Civil Litigation and Real Property Law (Québec) 5
- National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice 6

Litigation Sector 7
- Civil Litigation 7
- Admiralty and Maritime Law 8
- Criminal Law 9
- Tax Law 12
- General Counsel Group 12

Regional Offices 13
- Halifax 13
- Montréal 14
- Toronto 15
- Winnipeg 16
- Saskatoon 17
- Edmonton 18
- Vancouver 19
- Whitehorse 21
- Yellowknife 21

Public Law Sector 23
- Canadian Unity 23
- Human Rights 23
- Official Languages 23
- Advisory and Administrative Law 23
- Native Law 24
- Judicial Affairs 24
- International Law 24

Canada-France Arbitration 25
Canadian Laws Offshore Application Act 25
Statute Revision Commission 25

Departmental Legal Services Sector 26
Property Law 26
Commercial Law 26
Environment 26
Native Law 26
Taxation and Finance 27
Government Law and the Individual's Rights 27
Corporate Law 27
Multiculturalism 27
Public Service 2000 27
Policy 28

Policy, Programs and Research Sector 29
Firearms 29
Extradition 29
Contraventions Act 29
Arson and Other Amendments to the *Criminal Code* 29
Homicide and the General Part 29
Mental Disorder 30
Abortion 30
Aboriginal Criminal Justice 30
Crime Prevention 30
Sentencing 30
Women and the Justice System 31
Family Law 31
Young Offenders 31
Family Violence 31
Regulatory Compliance Project 31
Research 32
Project Development Funding 32
Statistics 32
Public Legal Information 32

Corporate Management Sector 34
Communications and Public Affairs 34
Human Resources 34
Corporate Management Policy, Systems and Services 35
Accommodations Task Force 35
Administrative Policy, Systems and Services 35
Family Law Assistance Systems 35
Legal Contracts Support 35

Contracting, Forms and Materiel Management 35
Financial Policy, Systems and Accounting 35
Strategic Resourcing 36
Corporate Planning 36
Informatics Services 36
Corporate Services 37
Bureau of Review 37
Security Services 38
International Events 38

Departmental Grants and Contributions 39

Appendix I
Statutes for which the Minister of Justice is Responsible 46

Appendix II
Departments, Agencies and Other Bodies Served
by the Departmental Legal Services Sector 47

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal advisor to the Governor General and the chief legal member of the Queen's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation, and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- sees that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also *ex officio* the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all sectors of the Department, and acting closely with the Corporate Management Sector, it interacts with the Minister's Office and with other government departments and agencies.

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice that provides policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as a follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1990-1991, these groups examined such issues as the young offenders legislation, sentencing and parole reform, criminal law reform, human rights law, victims of crime, and aboriginal justice matters.

Associate Deputy Ministers

Three Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership.

The Associate Deputy Minister, Civil Law, advises the Department on civil law matters and is responsible for federal litigation, commercial and notarial matters in Québec. She

is responsible for the Legislative Programming Branch and coordinates all departmental activities related to international issues. She also administers the Montréal Regional Office and chairs the National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government, except for civil law litigation in the province of Québec. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montréal).

The Associate Deputy Minister, Public Law, is responsible for the Human Rights Law Section, the Judicial Affairs Unit, the Privy Council Office Section (Justice), the Federal-Provincial Relations Office Section, the Advisory and Administrative Law Section, the Constitutional and International Law Section, the Native Law Section, and the Statute Revision Commission. She also chairs a departmental committee on native issues.

Committees

The Department has an extensive network of corporate committees, each tasked with addressing an important aspect of departmental responsibility. Some, consisting of the senior management of the Department, provide strategic direction on legal and management issues. Others address particular issues or areas of departmental activity. Together, they ensure that the necessary expertise is brought to bear on the wide range of legal and management issues facing the Department.

DEPARTMENTAL ORGANIZATION

The Department of Justice employed 1,709 persons in 1990-1991.* The major occupational group, lawyers, constituted 43 percent of all personnel.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 541 during the year.*

The Department had 48 legal services units in the National Capital Region and one each in Charlottetown, P.E.I., Moncton, N.B., Sydney, N.S., and Vancouver, B.C. The size of these units varied from one to 30 employees. In 1990-1991, staff in the departmental legal services units totalled 250.* In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff in Ottawa totalled 918. Branches representing specialized fields of law and central services, such as public law, policy development, programs and research, legislative programming and administration, are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law, and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region. The Department spent a total of $432.6 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the table of expenditures.

* Person-year usage as of March 31, 1991. Does not include person-years lent to Justice by client departments.

Department of Justice Expenditures
Fiscal year 1990-91

	Personnel Costs	Operating Costs	Grants and Contributions	Total
Minister's Office	$ 1,417,892	$ 808,802	$ 0	$ 2,226,694
Deputy Minister	665,995	185,549	0	851,544
Associate Deputy Minister, Civil Law	12,972,502	2,736,351	214,235	15,923,088
Associate Deputy Minister, Litigation	40,317,236	9,626,302	0	49,943,538
Associate Deputy Minister, Public Law	10,505,721	3,995,169	748,599	15,249,489
Senior Assistant Deputy Minister, Legal services	27,442,508	1,048,820	0	28,491,328
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research	8,100,474	4,474,689	275,183,953	287,759,116
Assistant Deputy Minister, Corporate Management	19,197,586	12,951,864	0	32,149,450
TOTAL	$ 120,619,914	$ 35,827,546	$ 276,146,787	$ 432,594,247

CIVIL LAW SECTOR

The Associate Deputy Minister, Civil Law, is responsible for litigation involving the federal government in the province of Québec, and for real property and commercial law matters. These cases are handled by the Montréal Regional Office and by the Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section in Ottawa. The Associate Deputy Minister is also responsible for the Legislative Programming Branch.

LEGISLATIVE PROGRAMMING

The Legislation Section, consisting of 22 counsel and support staff, prepares all government bills and motions to amend those bills. During 1990-91, the government presented 25 new bills drafted by the Legislation Section, and Parliament passed 35 acts (some of which had been introduced in the previous fiscal year). Members of the Section also assisted the committee responsible for preparing a new French version of certain constitutional acts.

The Legislative Editing Office, which provides editing services to the Legislation Section and to the Privy Council Office Section (Justice), edited some 30,638 pages during the year. It prepared 12 proclamations and eight commissions for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice) and reviewed 153 other commissions. The Office assisted in the Meech Lake Accord project and related constitutional reform issues, as well as in the preparation of a draft official French version of certain constitutional acts. It also maintained master copies of federal statutes and regulations, and prepared and oversaw the printing of the "assented to" acts; the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers; the Table of Private Acts; Part III of the *Canada Gazette*; and the annual volumes of the *Statutes of Canada*.

INTERNATIONAL ACTIVITIES

The majority of the Department deals to some extent with international law issues. The Advisory Committee on International Affairs is entrusted with coordinating these activities and ensuring that Canada's international obligations are integrated into the Department's work.

The Department continued to participate in the Comité d'experts sur la coopération juridique et judiciaire, and to submit departmental publications to the Ministers of Justice in francophone countries. These activities were undertaken as a follow-up to La Francophonie summit at Dakar and in preparation for the next summit, to be held in Paris in November 1991.

The Department of Justice, in cooperation with the Department of External Affairs, has adopted a policy of actively supporting Central Europe. During the year covered by this report, the Department took an active part in designing and implementing several initiatives for legal cooperation with Hungary. The major event of the year, however, was the study trip to Canada by a delegation of five jurists from Czechoslovakia. Led by Vice-Prime Minister Pavel Rychetsky, this delegation included the Attorney General and the President of the Supreme Court. The members of the delegation had an opportunity to visit Ottawa, Montréal and Toronto, and to meet with eminent members of the legal profession and with political leaders. The Department plans to continue its activities in this area, in order to develop lasting relationships with the countries of Central Europe.

CIVIL LITIGATION AND REAL PROPERTY LAW (QUÉBEC)

The Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section helped settle the Oka crisis. It was responsible for the legal aspects of the acquisition of property in Oka claimed by aboriginal people. The Section

also obtained the dismissal of an application to the Federal Court of Canada which sought to have the presence of the Canadian army in Oka declared illegal and unconstitutional.

In addition to cases already under way, two more actions concerning the Grande-Baleine hydroelectric project were brought in the Federal Court of Canada. One challenged certain aspects of the National Energy Board's authorization for Hydro-Québec to export electricity to the northeastern United States. The other sought *mandamus* to force the federal administrator under the James Bay and Northern Québec Agreement to conduct an environmental assessment of the Grande-Baleine project, in accordance with the provisions of that Agreement.

The Section also dealt with cases under the *Official Languages Act*. In one case, an employee of the Department of the Environment applied to the Federal Court of Canada, seeking to change the decision of Parks Canada in respect of the bilingual imperative staffing of certain positions in Mingan National Park. In another, the Attorney General of Canada intervened in the application by the Commissioner of Official Languages seeking to require Air Canada to provide the same information in newspapers of both official languages, wherever there is significant demand.

The Section helped to develop a bill respecting the acquisition, administration and disposition of real property by the Government of Canada, ensuring that the civil law was taken into account.

NATIONAL PROGRAM FOR THE INTEGRATION OF BOTH OFFICIAL LANGUAGES IN THE ADMINISTRATION OF JUSTICE

The National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice (POLAJ) — a joint program with the Department of the Secretary of State — facilitates access to legal services and to the courts in either of the official languages. POLAJ promotes the publication of material that reflects the bilegal and bilingual nature of Canada, both at home and abroad.

During 1990-91, POLAJ offered courses in French legal terminology in criminal law at major centres across the country to assist private and public sector lawyers in implementing Part XVII of the *Criminal Code*. This part of the Code permits an accused person anywhere in Canada to have his or her trial before a judge or jury who can speak the accused's official language.

The Department continued to help in standardizing French common law terminology, in cooperation with representatives of the Attorneys General of Ontario, New Brunswick, Manitoba, the Yukon and the Northwest Territories. POLAJ published *Property Law*, Volume IV, in a series of bilingual common law vocabularies.

This year marked the 10th anniversary of POLAJ. A brochure entitled *A Decade of Commitment to the Legal Community and Official Language Minorities* was published for this occasion. The brochure lists the major accomplishments and activities of POLAJ over the decade. POLAJ established two annual prizes of $800 each, to be awarded to the law students who write the best dissertation in French in the field of common law and the best dissertation in English in the field of civil law. The Department also used this occasion to make a grant to the Wainwright Foundation of McGill University for the creation of the "Canada Award" in comparative law. This $10,000 prize will be granted every four years by the International Academy of Comparative Law to recognize an unpublished work comprising a critical comparative study of the common law and civil law systems in a specific area of public or private law.

LITIGATION SECTOR

Under the Associate Deputy Minister, Litigation, this Sector is responsible for all litigation for and against the Crown, except for civil law litigation in Québec. The Sector is divided into three main branches, dealing with civil, criminal, and tax litigation. Each branch is directed by an Assistant Deputy Attorney General. In addition, a small group of experienced counsel conducts particularly complex and significant cases, under the direction of the Chief General Counsel.

Regional offices in Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife, and sub-offices at Iqaluit and Regina, complete the Sector. Staff counsel are engaged daily in courts at all levels and in all parts of Canada.

CIVIL LITIGATION

The volume of litigation continued to increase during 1990 and 1991, especially in the following areas:

- Native Claims:
  Claims touched upon aboriginal and constitutional rights, and interpretation of the *Indian Act*. Claims are proceeding more frequently to the trial and appellate levels of the Federal Court and provincial superior courts.

- Corrections:
  In addition to *habeas corpus* applications, sentence disputes, parole matters and inmates' rights cases, high-profile and lengthy inquests are now a permanent part of litigation in this area.

- Public Service:
  Tribunals, the Federal Court, and the Supreme Court of Canada continued to preside over trials and hear appeals in a large number of cases involving the interpretation of the *Public Service Employment Act* and Regulations and ancillary policies such as the Work Force Adjustment Policy.

- Unemployment Insurance:
  Claims under the *Unemployment Insurance Act* continue to be litigated before the Federal Court. Issues involve interpretation of the Act and Regulations to determine such matters as eligibility for benefits.

Counsel also took on more litigation in non-traditional areas:

- Environment:
  As a result of the application of the Environmental Assessment and Review Process (EARP) Guidelines and legislation such as the *Navigable Waters Protection Act*, the *Fisheries Act*, and the *Department of the Environment Act*, many actions were commenced. These actions affected all departments, raising many constitutional and non-constitutional issues.

- Human Rights:
  Litigation involving a myriad of issues continues to be generated by the application of the *Canadian Human Rights Act*. Most recently, these issues required judicial interpretation of terms such as "sexual orientation" and "family status".

- Charter:
  Challenges continued to be made to a wide array of federal provisions. The courts dealt increasingly with equality rights and the scope of section 15.

- Access/Privacy:
  Courts are constantly being requested to deal with lawsuits requiring decisions balancing the right to individual privacy and the need for confidentiality in government activities against the public's right to know.

The following cases illustrate the trend towards more complex

and high-profile litigation. They have broad policy implications for individuals, groups and interests of governments, apart from the interests of litigants.

Canada Deposit Insurance Corporation and Attorney General of Canada v. McLaughlan et al.

Actions brought by the Attorney General of Canada on behalf of the Minister of Finance and Canada Deposit Insurance Corporation against the officers, directors and auditors of two insolvent banks recently resulted in a favorable settlement and the recovery of substantial sums of money.

Southam v. Senate and Attorney General of Canada

The Federal Court of Appeal agreed with submissions made by counsel for the Attorney General of Canada and the Senate that the Federal Court did not have the jurisdiction to deal with the power of Senate committees to regulate their own proceedings.

Lavigne v. Ontario Public Service Union et al.

The Supreme Court of Canada heard submissions on various constitutional questions from private and public litigants, including the Attorney General of Canada. The Court decided that rights of freedom of association and freedom of expression are not infringed by legislation and collective agreements that permit the use of compulsory union dues for purposes unconnected with collective bargaining.

Martin et al. v. Canadian Forces

The Human Rights Tribunal heard lengthy arguments to determine whether the mandatory retirement age requirement of the Armed Forces is a bona fide occupational requirement or discriminatory and therefore contrary to section 15 of the Charter.

Export Development Corporation v. Republic of Peru

Actions were commenced by counsel for the Attorney General on behalf of the Export Development Corporation against the Republic of Peru and various Peruvian debtor companies for $300 million worth of defaults on loan and guarantee agreements. Apart from the large amounts, the case may engage the matter of immunity under the *State Immunity Act.*

Consumers Gas v. Her Majesty

Counsel defended many Federal Court actions brought by gas transmission companies, pursuant to the *Excise Tax Act,* claiming sales tax refunds exceeding $100 million.

Prince Edward Island Railway v. Canadian National Railways and Attorney General of Canada

On an appeal to the Federal Court of Appeal from an order of the National Transportation Agency to abandon certain railways, the Court agreed that Prince Edward Island's Terms of Union did not impose a constitutional obligation on the federal government to operate railways in the province in perpetuity.

ADMIRALTY AND MARITIME LAW

In May 1990, the Attorney General made submissions in the argument of the *Whitbread* appeal before the Supreme Court of Canada. Key provisions of the *Canada Shipping Act,* relating to the shipowner's right to limit his liability for damage, were being challenged. The Supreme Court upheld the relevant provisions and confirmed Parliament's authority to legislate in such matters.

Together with the Dominion Hydrographer, the Admiralty and Maritime Law Section organized an international conference on the legal aspects of electronic charts. The conference was the first of its kind and brought together legal and hydrographic experts from many parts of the world.

The Section was also busy in international law matters. In June 1990, it represented the Department at the Paris conference organized by the Comité international maritime. This conference brought together leading maritime lawyers from many countries. The Section also headed the Canadian delegation to a diplomatic conference in London, England, that adopted amendments to the 1974 Convention on Liability for Carriage of Passengers and their Luggage.

The Section continued to provide advice on maritime law matters to various government clients, notably Transport Canada, the St. Lawrence Seaway and the Canadian International Development Agency (CIDA).

CRIMINAL LAW

The Criminal Law Branch is directed by the Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law.

In the 10 provinces, departmental counsel and agents prosecute offences and conspiracies to commit offences under all federal enactments other than the *Criminal Code*. Most prosecutions are conducted under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*. In the Yukon and the Northwest Territories, counsel prosecute offences under the *Criminal Code* as well. Departmental counsel also prosecute cases involving war crimes and crimes against humanity. There are approximately 115 prosecutors in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa. In addition, about 600 private lawyers, appointed as standing agents, prosecute in areas not served by regional offices.

Members of the Branch appear on behalf of the Attorney General of Canada on appeals to the Supreme Court of Canada from decisions in federally instituted proceedings, and also as intervenors in other cases that challenge the constitutional validity of federal legislation, including the *Criminal Code*.

The Branch reviews applications for the mercy of the Crown for persons convicted of all types of crimes. It implements the *Mutual Legal Assistance Act*, the *Fugitive Offenders Act* and the *Extradition Act*, including the negotiation of mutual legal assistance and extradition treaties. The Branch also reviews all applications requiring the consent of the Attorney General of Canada under the *Criminal Code* and other federal legislation.

Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code* and other criminal legislation, on legislative proposals pertaining to criminal law or procedure, and on the development of criminal law policy and programs.
The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, has functional responsibility for all departmental activities respecting prosecutions arising under federal statutes administered by other government departments and agencies, and for legal advice to agencies responsible for security and intelligence matters. The Branch is also responsible for the Crimes Against Humanity and War Crimes Section and the Office of National Strategy for Drug Prosecutions.

Applications for Mercy

The Criminal Law Branch handled 25 applications for the Minister's intervention to provide a post-conviction remedy under the *Criminal Code*. The Minister intervenes rarely and only in response to compelling circumstances which indicate an apparent miscarriage of justice. There were no applications granted by the Minister in 1990-91.

Mutual Legal Assistance

Four new mutual legal assistance treaties were implemented this year, involving the Bahamas, the United Kingdom, Mexico, and Hong Kong. In addition, the United

Nations Convention Against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychoactive Substances, which contains a mutual assistance arrangement for drug offences, came into effect during the year.

Canada filed 89 requests for assistance to gather evidence in foreign countries. Canada received 95 requests from foreign countries for assistance to gather evidence in Canada, 43 of which required judicial assistance. Of the 184 requests exchanged between Canada and foreign states, 97 were completed, 78 are outstanding, seven were abandoned and two were refused.

Extradition and Rendition

Canada filed 17 requests for extradition with the United States and eight with other countries. Canada received 55 requests for extradition from the United States and 11 from other countries. No requests were made by Canada for rendition of fugitives from Commonwealth countries, although 11 requests were made to Canada. During the year, 55 fugitives were surrendered by Canada and 25 were returned to Canada from other countries.

New extradition treaties with Spain, Mexico, and the Philippines were brought into force during 1990-91. These treaties provide for extradition based on conduct that is an offence in both countries, rather than on a list of specified offences. The treaties allow Canada to admit in extradition proceedings evidence gathered according to the laws of the requesting state.

An Extradition Working Group was established by the Branch to undertake a comprehensive review of the entire extradition-rendition procedure in Canada. The Working Group included members of the Criminal Law Section, the Criminal Law Policy Section (Policy, Programs and Research Sector), regional prosecutors, and scholars interested in extradition law. The Group completed a number of studies during the year, and a bill was drafted to streamline judicial proceedings in extradition cases.

Supreme Court of Canada Cases

The Branch argued a number of important cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following:

In a series of cases, including *R.* v. *Skinner*, the Court considered the constitutionality of a section of the *Criminal Code* which forbids communicating in public places for the purpose of prostitution. The provision was challenged on the basis that it: a) limited freedom of expression; b) limited freedom of association; and c) was so vague as to be unconstitutional. The Court held that, while the law did limit freedom of expression, it was a reasonable limit, given the impact of street prostitution on the community. It rejected the other arguments.

In *Ladouceur* v. *The Queen*, the Court upheld the power of Ontario police officers to stop motorists at random to conduct checks, including tests to determine a driver's sobriety. The Court referred to statistical data on highway accidents and said this police power was necessary to alleviate the "terrible toll of highway accidents."

A number of cases dealt with whether police investigative techniques violated the Charter. In *R.* v. *Thompson*, the Court limited the police power to place wiretaps on public pay telephones. In *R.* v. *Wong*, the Court found that unrestricted video surveillance by police officers constituted an unreasonable search. In *R.* v. *Garofoli*, the Court dealt with several issues concerning the rights of an accused to challenge an order authorizing the wiretapping of telephones.

In *R.* v. *Chaulk*, the issue was whether a section of the *Criminal Code*, creating the presumption that every accused person is sane, violates the

Charter right to be presumed innocent. The Court found that the section did violate that right, but that it was a reasonable limit; otherwise, the Crown would face an unduly onerous burden of proof of sanity.

In *R.* v. *Ng* and *R.* v. *Kindler*, the Supreme Court heard arguments on whether extradition, when the fugitive may face the death penalty if convicted, violates the fugitive's rights under the *Charter of Rights and Freedoms*. Judgment was reserved.

In six cases, led by *R.* v. *Martineau*, the Branch intervened in support of the *Criminal Code* provisions dealing with constructive murder. The Supreme Court reserved judgment and then struck down the provisions on the basis that they violated the *Charter of Rights and Freedoms*.

Crimes Against Humanity and War Crimes

This Section is responsible for investigating all alleged war criminals living in Canada. Investigations are conducted in North America and abroad by a team of prosecutors, historians, police, and language specialists. Agreements with Eastern European countries and the Soviet Union provide for cooperation and assistance in the gathering and taking of evidence.

Recently, arrangements have been made under these agreements to allow Justice historians to search archival collections, court records, and investigative files for historical documentation, potential witness names and previous statements, and other information which may assist the investigation of the Canadian suspect. In addition, RCMP investigators and Justice counsel are now allowed to conduct informal interviews of potential witnesses and take voluntary statements from them.

Four proceedings were in process during 1990-91. In the revocation of citizenship proceedings in the case of *Secretary of State* v. *Luitjens*, the Federal Court, Trial Division, reserved decision at the conclusion of a hearing in May 1989. Luitjens was alleged to have failed to disclose on entry to Canada or during his citizenship application his activities as a collaborator with Nazi Germany in the Netherlands during World War II.

The three other cases were criminal prosecutions. The *Finta* case involved charges of illegal confinement, kidnapping, theft, and manslaughter in relation to the deportation of more than 8,000 people from Hungary in 1944. Finta was acquitted after a lengthy trial. A Crown appeal was heard by the Ontario Court of Appeal in January 1991, and judgment was reserved.

The *Reistetter* case was a prosecution for kidnapping in relation to the deportation of approximately 3,000 Jewish persons from Slovakia in 1942. As a result of the loss of crucial evidence, the charges were dismissed by consent.

The *Pawlowski* case was a prosecution on multiple counts of murder, including the killing of 80 Polish persons and 408 Jewish persons in Byelorussia in 1942. An application to take commission evidence in the U.S.S.R. was dismissed by the Ontario High Court, and a second application was made to the courts. The proceedings continue.

The Section also advised Employment and Immigration Canada in the appeal of Arthur Rudolph from a decision by an immigration officer withholding visitor status in Canada. He was refused entry because of his involvement in the use of slave labour to produce the V2 rocket at Mettelwerk, Germany, during World War II. The decision of the Immigration Appeal Board confirming that Rudolph was a war criminal and prohibiting his entry to Canada was appealed by Rudolph to the Federal Court of Appeal.

Office of National Strategy for Drug Prosecutions

An Office of National Strategy for Drug Prosecutions was established this year within the Criminal Law Branch.

The Office developed a strategic proposal to improve the effectiveness of federal prosecutions. It also developed a process designed to expedite the approval of drug-related proceeds of crime prosecutions in money-laundering cases. The Office's main purpose is to support regional offices in such prosecutions.

The Office and the Asset Forfeiture Office of the U.S. Department of Justice began working towards a joint conference on proceeds of crime issues. It is also working with regional prosecutors to assist police in the development of certain types of investigative techniques in drug cases.

The Office also worked with the Drug Secretariat at Health and Welfare Canada for the purpose of holding consultations on the future of Canada's Drug Strategy.

TAX LAW

The Tax Law Branch represents the Minister of National Revenue in all civil appeals regarding the *Income Tax Act*, Part IX of the *Excise Tax Act* (the Goods and Services Tax), the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*, and the *Unemployment Insurance Act*, and it represents the Minister of National Health and Welfare in appeals arising under the Canada Pension Plan.

Lawyers from the Branch also prepared drafts of the initial GST legislation. They also played a major role in its implementation, including the conclusion of a collection agreement with the province of Québec.

There was a record number of income tax appeals. In response to the increasing amount and cost of tax litigation, the Branch undertook initiatives to reduce costs and to streamline litigation. These efforts included standardizing pleadings, establishing a Tax Litigation Section in the Winnipeg Regional Office, launching a task force to review procedures, and transferring pleadings under the informal procedure to the designated offices of Revenue Canada.

The Supreme Court of Canada rendered its decision in the case of *McClurg* v. *the Queen*. The Court, by a five-to-four majority, upheld the validity of giving the directors of a company the discretion to identify which of otherwise similar shares would receive dividends in any one year. The Federal Court of Appeal allowed the Crown's appeal in *Optical Recording Corporation*. The decision affirms the discretion of the Minister of National Revenue, in the context of tax collection, to enter into arrangements with taxpayers so as to ensure the proper administration of the *Income Tax Act*.

GENERAL COUNSEL GROUP

The General Counsel Group conducts particularly complex litigation on behalf of the Attorney General of Canada. The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal, and tax law. The Chief General Counsel has department-wide responsibilities for native litigation issues.

The General Counsel Group had overall responsibility for several major cases, including the litigation arising out of the appointment of eight additional Senators by Her Majesty the Queen; litigation before the Supreme Court of Canada relating to the constitutionality of section 2 of the *Young Offenders Act*; and the appeal to the Supreme Court of Canada in the cases of *Osborne, Miller* and *Cassidy*, which involved a Charter-based challenge to legislation that limits the partisan political activities of federal public servants.

REGIONAL OFFICES

The nine regional offices perform a crucial function in the day-to-day operations of the Department of Justice across the country.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices, with the exception of Montréal, are part of the Litigation Sector. The Montréal Regional Office is part of the Civil Law Sector.

Most regional offices are modelled on the operation at headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montréal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

HALIFAX REGIONAL OFFICE

The Halifax Regional Office provides a full range of legal services to federal government departments and agencies in the four Atlantic provinces. These services include civil, criminal, and tax litigation as well as a variety of property, commercial, and advisory work. Lawyers, particularly in civil and tax litigation, travel throughout the region. In 1990-91, the Office had a staff of 33, including 18 lawyers and three paralegal persons. The Department's work was conducted with the assistance of about 130 agents, under the general supervision of the Office.

The Office has four sections: Civil Litigation (five lawyers and a paralegal specialist); Criminal Prosecutions (seven lawyers); Tax Litigation (three lawyers and a paralegal specialist); and Property and Commercial Law (two lawyers and a paralegal specialist). Lawyers and support persons work under the direction of the General Counsel.

In addition to litigation and advisory work, counsel also took part in training and development sessions for police officers, investigators and managers in federal departments and agencies.

Civil Litigation

The Cape Breton Development Corporation successfully challenged a decision of the Workers' Compensation Board of Nova Scotia to award compensation for industrial disease in the absence of any loss of wages. The decision affected a number of claims, including about 1,000 pending claims by coal miners for occupational hearing loss. An appeal to the Appeal Division of the Supreme Court of Nova Scotia was dismissed and a further appeal was subsequently refused by the Supreme Court of Canada.

One case, *Cantwell et al.* v. *Minister of Fisheries and Oceans et al. (Point Aconi)*, involved a $400 million coal-fired power-generating plant which the Nova Scotia Power Corporation planned to build at Point Aconi, Cape Breton. The project was reviewed by the Minister of Fisheries and Oceans under the EARP Guidelines, as called for by the *Fisheries Act*. The Minister's decision not to hold public hearings under the Guidelines was challenged on *certiorari* by a coalition of environmentalists. The *certiorari* application was dismissed on January 18, 1991, by the Federal Court, Trial Division.

Criminal Prosecutions

The Queen v. *Nova Scotia Pharmaceutical Society et al.* is an ongoing prosecution involving two charges under the *Combines Investigation Act*. The charges allege a conspiracy, over a number of years, to lessen competition in the dispensing of drugs and services to the public and to subscribers of prepaid prescription insurance plans. As the result of a pre-trial motion by the defendants, paragraph 32(1)(c)

and subsection 32(1.1) of the Act were struck down and the indictment quashed on the ground that these sections violated the accused's Charter rights. The Appeal Division of the Nova Scotia Supreme Court allowed the Crown's appeal and concluded that the offence created by paragraph 32(1)(c) requires a criminal intent. The Appeal Court also found that paragraph 32(1)(c) is not unduly vague and does not violate the Charter in this respect.

In *The Queen* v. *Grenkow*, the authority of the government to issue licences to taxicabs under the Government Airport Concession Operations Regulations was challenged. The accused was charged with unlawfully conducting her taxicab business at the Halifax International Airport while her licence was cancelled. The Nova Scotia Supreme Court, Appeal Division, allowed the Crown's appeal and entered convictions against the accused. The Court upheld the validity of provisions which regulate commercial activity at most of the airports under the jurisdiction of Transport Canada.

In *The Queen* v. *Cluett*, this Office successfully conducted a proceeds of crime prosecution under the *Narcotic Control Act*. This prosecution resulted in the forfeiture of three automobiles and $72,000 in cash.

Tax Litigation

Lawyers handled appeals against assessments of Income Tax, as well as many Excise Tax, Unemployment Insurance, and Canada Pension Plan cases. In addition, they supervised the activities of agents in *Unemployment Insurance Act* and Canada Pension Plan cases. Lawyers appeared before the Tax Court of Canada, the Federal Court, Trial Division, and the Federal Court of Appeal.

Property and Commercial Law

Property and Commercial Law lawyers provided a full range of legal advice and services to federal government departments and agencies on property, commercial, native, and administrative law matters. The Section also supported the Civil Litigation Section, including certain property and commercial litigation. Lawyers worked with the Department of Indian and Northern Affairs in negotiating and resolving several native rights issues, which continued to be an important activity.

MONTRÉAL REGIONAL OFFICE

In 1990-91, the Montréal Regional Office consisted of 69 lawyers; 63 agents, paralegal persons and legal secretaries; eight articling students; and five summer students. This staff provided legal services to federal departments and agencies in Québec involved in civil litigation within the jurisdiction of the Montréal Court of Appeal. It represented the Department of National Revenue in taxation cases and also acted in criminal cases involving federal statutes prosecuted by the Attorney General of Canada in most regions of Québec.

Criminal prosecutions

In *The Queen* v. *Lore*, a conspiracy to import and distribute hundreds of kilograms of cocaine was discovered by an American double agent of the Drug Enforcement Agency (D.E.A.), who alerted Canadian authorities. After a month-long trial, Mr. Lore was found guilty and sentenced to life imprisonment. The Court also ordered confiscation of $1 million seized during the operation. The life sentence was a first in Québec for a crime involving narcotics trafficking. The confiscation of money was also the largest to be made under new legislation on the proceeds of crime.

In another case, charges of possession of the proceeds of crime were laid in Sherbrooke against two numbered companies. The assets of the companies — including a ski centre, real property and other

items with a value of several million dollars — were frozen. The people involved in this organization were later sought in extradition proceedings brought by the United States.

Civil Litigation

In *Comité pour la République du Canada et al.*, the plaintiffs had appeared at Montréal (Dorval) International Airport in 1984 to promote their party and provide information about their political objectives to the travelling public. After they were expelled by the RCMP, the plaintiffs obtained a declaration from the Supreme Court on January 25, 1991, that their freedom of expression, as guaranteed by the Charter, had been infringed. The Court found that the regulations violated section 2(b) and could not be justified under section 1 of the Charter.

In *Econosult Inc.*, the Supreme Court of Canada was asked to rule on whether the employees of a private firm, hired to provide teaching services in a penitentiary, could receive the same benefits available to public servants performing identical duties. The Supreme Court held that these teachers could not be considered to be public servants because they had not been appointed to a position in the public service under the provisions of the *Public Service Employment Act.*

TORONTO REGIONAL OFFICE

The Toronto Regional Office provides legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario. The Office had an active inventory during the year of more than 20,000 files, serviced by 102 lawyers. A substantial workload was also undertaken by more than 150 agents.

Advisory, Commercial, and Property Law

This Section provides services to client departments, primarily in the fields of insolvency, commercial, and property law.

A large portion of the Section's work involves representing the Crown as a creditor in priority disputes with secured creditors when the debtors are insolvent. Most of this work is related to tax claims. The Section provides legal opinions, negotiates with receivers and trustees in bankruptcy, and appears for the Crown in court proceedings.

The Section also provides advice on commercial and property law matters that range from drafting and negotiating leases and contracts to resolving contract claims and lease disputes.

The Section also advises the Department of Indian and Northern Affairs on settlements or arrangements relating to native claims, capital works projects and environmental disputes.

Civil Litigation

The Civil Litigation Section comprises 32 lawyers, half of whom focus on immigration litigation. Toronto is Canada's largest port of entry for immigrants.

The Section represented the Crown in *Ward* v. *The Minister of Employment and Immigration*, in which a former member of the Irish National Liberation Army sought to establish his status as a Convention refugee. The case, which is on appeal to the Supreme Court of Canada, will be the first to examine the definition of a Convention refugee.

In *Rudolph* v. *The Minister of Employment and Immigration*, the Section represented the Minister in upholding the inadmissibility of a person who was denied visitor status on the grounds that he had committed a crime against humanity during World War II. The Federal Court of Appeal granted leave to review the decision of the adjudicator, who found that the applicant's use of forced labour violated international law and was a crime against humanity.

The Section also represented the Attorney General of Canada before the Ontario Court of Appeal, when it affirmed federal jurisdiction over labour relations

at nuclear-powered electrical generating stations in Ontario, notwithstanding expanded provincial jurisdiction over resources under the *Constitution Act, 1867*.

Criminal Prosecutions

The Criminal Prosecutions Section comprises 32 counsel and 23 support personnel. It supervises more than 100 federal agents throughout southern Ontario. The Section is responsible for prosecutions under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act*, the *Income Tax Act* and a variety of other federal statutes. Activities included 112 wiretap applications, 252 search warrants, 65 extraditions, 183 interprovincial and intraprovincial transfers of charges, and 15 requests for mutual assistance or letters rogatory.

There were several major prosecutions during the year. They included the *Amigos* and *Sombra* cocaine importing and conspiracy cases, which involved a total of 70 accused and more than 1,300 kg of cocaine; the *Burnet* and *Mauro* cases, which led to two large tax evasion trials; and the *Murugesu* heroin conspiracy and prison break case, in which a sentence of life imprisonment was imposed. In addition to regular appearances in the Ontario Court of Appeal, counsel also conducted appeals and interventions in the Supreme Court of Canada. These included the cases of *Wong*, dealing with video surveillance; *Scott*, dealing with the informer privilege and the abuse of process; and *Douglas and Douris*, a conspiracy case.

Tax Litigation

The Tax Litigation Section dealt with a general increase in workload this year, including a number of especially complex cases and structural changes in the process of tax litigation.

Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd. concerned the computation of profits of a telecommunications company. The Federal Court, Trial Division, upheld the Minister of National Revenue's reassessment. The taxpayer appealed this case to the Federal Court of Appeal.

The Queen v. *Guaranty Properties Limited et al.* raised a procedural issue which could have invalidated assessments issued in the name of a company which had amalgamated with other companies to form a new corporation. The Federal Court of Appeal allowed the Crown's appeal, holding that predecessor corporations in an amalgamation did not cease to exist, but remained jointly liable, with their successor corporations, for liabilities at the time of amalgamation. Leave to appeal was refused by the Supreme Court of Canada.

WINNIPEG REGIONAL OFFICE

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada throughout Manitoba, with recourse to agents in certain circumstances. It also supervises agents in northwestern Ontario.

The Office employed 14 lawyers and 10 support staff in 1990-91. Five lawyers worked in criminal prosecutions, six in civil litigation, and one in property and commercial law. Another lawyer served the legal needs of the Department of Indian and Northern Affairs exclusively, while a general counsel was responsible for administration and litigation. The Charter continued to have an impact on both criminal and civil cases.

In *Markesteyn* v. *The Queen*, counsel continued to litigate in a major class action against the Crown alleging nuisance and negligence in the construction and operation of a navigation control structure, the St. Andrews Lock and Dam on the Red River in Manitoba.

In *Attorney General of Canada* v. *Canadian National Railways*, the Crown commenced an action for the recovery of lands taken for right-of-way because they were no longer so used. The Crown sought to apply the

principles of *Attorney General of Canada* v. *Canadian Pacific Railways.*

Her Majesty the Queen v. *Brewer Bros. et al.* and *Her Majesty the Queen* v. *Devloo et al.* were two cases involving claims of negligence brought by groups of grain producers against the Canadian Grain Commission. The suit alleged shortages of bond or security, as required by the *Canada Grain Act,* to cover the debts of two grain licensees that went bankrupt. The Federal Court, Trial Division, held the Crown to be liable. The decision was appealed.

In *Manitoba Society of Seniors Inc.* v. *The Attorney General of Canada,* the Office defended the constitutional validity of 1987 amendments to the *Patent Act.* These amendments introduced a new regime for patented medicines and authorized the creation of the Patented Medicine Prices Review Board. Counsel successfully argued that the amendments were enacted under the authority of subsection 91(22) of the *Constitution Act, 1867* and were not a device to control the prices charged for drugs in Canada. The case was appealed to the Manitoba Court of Appeal.

Counsel continued to provide advice and to appear in major environmental litigation, including the Rafferty-Alameda litigation. It also represented the Minister of Indian and Northern Affairs in continuing arbitrations and on environmental issues arising out of the Northern Flood Control Agreement.

SASKATOON REGIONAL OFFICE

The Saskatoon Regional Office provides legal services to 40 federal departments and agencies in Saskatchewan. These services include civil litigation, criminal prosecutions, and a broad range of property, commercial and advisory work.

Following the release of the Treaty Commissioner's Report in May 1989, the Saskatchewan and federal governments agreed to enter into negotiations with the Federation of Saskatchewan Indian Nations to settle the treaty land entitlement claims of 27 Saskatchewan Indian bands. Property and Commercial Law counsel were involved in the research and negotiations leading up to a framework agreement. In addition, legal services were provided on specific claims of Saskatchewan bands. Many of these are being resolved on an individual basis.

Counsel have also been involved in negotiating an expansion of the 1961 interprovincial water-sharing agreement to provide water quality standards for easterly flowing rivers in the three prairie provinces.

In civil litigation, the Office was involved with environmental issues, claims based on treaty and aboriginal rights, contract disputes, personal injury claims, and prisoners' rights cases.

An application for an injunction to enforce an agreement between the Minister of the Environment and the Saskatchewan Water Corporation, and to halt construction of the Rafferty and Alameda dams, pending completion of the environmental review process, was dismissed by the Court of Queen's Bench. However, the Saskatchewan Court of Appeal granted the injunction on certain conditions, and the matter is no longer active.

A Charter case, which received national attention, challenged the incarceration of native women from the Prairies in the Kingston, Ontario, Prison for Women. The trial judge declared that the Charter rights of Carol Daniels and all other native female inmates from the Prairie provinces were infringed. The trial judge ordered that Daniels should serve her sentence closer to her Saskatchewan home. On an appeal by the Crown, the Court of Appeal held that the trial judge had exceeded her jurisdiction.

In *Royal Bank of Canada* v. *Saskatchewan Power Corp.*, the Saskatchewan Court of Appeal rejected the approach taken by courts in other provinces, holding that recent amendments to the *Income Tax Act* were unambiguous and had the intended effect of allowing Revenue Canada to intercept payments otherwise destined for secured creditors of a tax debtor.

In *R.* v. *Kumar*, the accused was charged with trafficking in cocaine and with possession for the purpose of trafficking in cocaine as well as trafficking in hashish and possession for the purpose of trafficking in hashish. He was convicted and sentenced to six years. In this decision, the Court of Appeal extended a principle enunciated by the Alberta Court of Appeal in *R.* v. *Pretty*. The Court held that once the existence of a common design or a continuing enterprise has been proved, evidence unrelated to the actual charges before the court can be used to prove that the possession of the prohibited substance was indeed for the purpose of trafficking. Kumar's application for leave to appeal was refused by the Supreme Court of Canada.

R. v. *Puric* involved the prosecution of a cocaine trafficker in Saskatoon, who was eventually convicted and sentenced to six years imprisonment and fined $25,000. The case involved hundreds of one-gram sales over two years.

EDMONTON REGIONAL OFFICE

The Edmonton Regional Office provides legal services to federal departments and agencies in Alberta and conducts criminal and civil litigation throughout the province. The Office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan, and the Northwest Territories. The Office is composed of four groups: Tax Litigation, with 14 lawyers; Criminal Prosecutions, with 12 lawyers; Property and Commercial Law, with nine lawyers; and Civil Litigation, with six lawyers. In addition, a general counsel group of two lawyers handled complex criminal and civil litigation and constitutional interventions. The Office employed two articling students, 20 administration persons and 32 secretaries.

General Counsel Section

Major cases included the tax evasion prosecution of a chartered accountant (*Doyle*), the preparation of the defence in environmental litigation (*Daishowa*), a complex drug conspiracy trial (*Heikel*), and the defence of a Charter challenge to the search provisions of the *Income Tax Act*.

Tax Litigation

The Tax Litigation Section represented the Minister of National Revenue at 58 sittings of the Tax Court, maintaining an inventory of about 400 Federal Court matters.

An attack under section 15 of the Charter upon the criteria for entitlement to survivorship benefits under the Canada Pension Plan (*Mosher* v. *the Minister of Health and Welfare*) was successfully opposed. In *Oro del Norte*, a motion for production of third-party Revenue Canada materials was dismissed. The Section worked on a number of significant files awaiting hearing before the Federal Court of Appeal. These included *Sie-Mac Pipeline*, concerning the deductibility of certain expenses in connection with the use of recreational facilities; *Witten*, concerning the appropriate test of intention for long-term holding of raw land; and *Bowen*, concerning deemed receipt provisions for Notices of Assessment.

Criminal Prosecutions

Criminal Prosecutions lawyers were involved in a large number of drug trafficking, importation and conspiracy charges. They prosecuted offences under many federal statutes, including the *Competition Act, Aeronautics Act, Immigration Act* and *Income Tax Act*.

The Edmonton Office represented the interests of foreign governments in extradition proceedings and helped formulate materials in support of Canada's extradition requests to foreign governments. As well, the criminal law group contributed to the work of the Extradition Working Group.

The group represented the Crown in the Court of Appeal of Alberta on a variety of appeals and provided legal advice to police and enforcement agencies on various topics.

Civil Litigation

The following comprises a brief summary of significant cases conducted by the Civil Litigation Section.

An appeal is being considered on a decision of the Federal Court of Appeal upholding a decision of the Trial Division, which found that a civil duty of care was owed by the Crown to ensure the establishment and maintenance of safety standards. The actions *Swanson et al.* and *Peever et al.* v. *Her Majesty the Queen* followed the crash of a Wapiti Airlines plane with a loss of life.

In *Chief Jerome Morin et al.* v. *The Queen*, the Enoch Band seeks nearly $1 billion stemming from a claim that the Crown breached fiduciary, equitable, treaty and statutory obligations by incompetently managing band funds. The funds were derived from the exploration and sale of natural resources on Indian lands.

Woodward et al. v. *Her Majesty the Queen*, a highly publicized case, continued before the Trial Division of the Federal Court. An escaped convict, Daniel Gingras, murdered two persons while at large. The parents of one of the victims brought a suit against the Crown for negligence, citing the conduct of prison and parole officials.

Property and Commercial Law

This year, the Property and Commercial Law Section became responsible for all native claims in Alberta, other than the Lubicon claim. Three claims were successfully concluded: the Ghost Lake mineral claim by the Stoney Band; a mineral claim by the Siksika Band; and a claim by the Gordon Benoit Band to land in severalty. As well, the Section helped negotiate an agreement in principle with the Grouard Band regarding their treaty land entitlement claim.

The Section provided legal advice to Indian Oil and Gas on a multi-million dollar issue; rendered legal opinions on many corporate commercial issues in connection with an airport devolution project; and successfully concluded the *Container Port of Alberta Research Corporation* case, recovering $4.7 million for the Crown.

VANCOUVER REGIONAL OFFICE

The Vancouver Regional Office provides legal services and advice to federal government departments and agencies and represents the Attorney General of Canada throughout British Columbia. The office is made up of four sections and comprises 74 lawyers, five articling students, five paralegal persons, and 68 support staff.

Civil Litigation

Fifteen civil litigation lawyers handled more than 1,200 civil litigation cases concerning native law, fisheries, environment, immigration, maritime law, corrections and diverse government activities.

Lawyers represented the Crown in *Garvins Farm* v. *Minister of National Revenue*, where the applicants asked the court to order the Minister to strictly enforce the *Customs Act* at Canada-U.S.A. border crossings. The Court decided the Minister has a discretion in enforcing the legislation. The case was appealed by the applicants.

In *Western Canada Wilderness Committee* v. *Minister of Environment*, counsel successfully defended against a claim that could have halted all

logging in the Carmanah and Walbran Valleys on Vancouver Island, with serious economic consequences. In the same case, counsel successfully upheld the validity of the federal *Migratory Birds Convention Act* and Regulations.

Counsel represented the Minister of Fisheries and Oceans in *Reid* v. *The Queen*, in which an Indian band claimed an exclusive, or first-priority, right to the commercial harvest of fish. The Court dismissed the Indians' claim to these rights.

In *Western Pulp* v. *Fisheries and Oceans*, counsel successfully defended against a challenge to the closure of the shellfish harvest in Howe Sound for health reasons. This upheld the general power of fisheries officers to close a fishery for any purpose consistent with the *Constitution Act*.

In *Antrim Yards* v. *The Queen*, counsel successfully defended against a claim that the *Softwood Lumber Products Export Charges Act* infringed the equality provisions of the *Charter of Rights and Freedoms*.

Criminal Prosecutions

The Criminal Prosecutions Section consisted of 22 lawyers who prosecuted cases under federal statutes. Much of the Section's work related to enforcement of the *Narcotic Control Act*, but it also dealt with a variety of sensitive prosecutions under other federal acts concerning fisheries, income tax, extradition, food and drug regulations, environmental protection, and aeronautics.

A number of major conspiracy cases were prosecuted this year, including *R.* v. *Filinov et al.*, a large cocaine trafficking conspiracy involving the seizure of nearly 15 pounds of cocaine, illegal assets and monies. A case involving the extradition of a German national from Canada by Germany involved an alleged fraud of billions of dollars worth of assets from several German organizations. The Department of Justice, the RCMP and German investigative agencies cooperated on this case.

Property and Commercial and Advisory Services

Sixteen lawyers in the Vancouver Regional Office provide legal advice and services to federal departments and agencies in British Columbia on such diverse matters as property, commercial, environmental, native, tax, constitutional and administrative law. The unit had five lawyers sitting on client management committees; four corporate counsel (at Public Works, Transport Canada, Indian and Northern Affairs, and Revenue Canada); five counsel located with client departments (four at Indian and Northern Affairs and one at Fisheries and Oceans); and three counsel dedicated to commercial and environmental law.

Major projects included advising Supply and Services Canada on the Globe '92 conference on the environment; participating on a joint Canada-B.C. committee negotiating compensation payable as a result of the creation of the proposed South Moresby Park Reserve; advising Transport Canada on the transfer of the Vancouver International Airport to the private sector; providing legal and negotiation advice on the recently completed framework agreement between Canada and the Nisga'a Indian Band (on the first comprehensive land claim agreement in B.C.); reviewing and analyzing proposals for alternative legislation to the *Indian Act*; preparing an education program for lawyers dealing with the new *Federal Real Property Act*; advising on the proposed transfer of the Alaska Highway to the Yukon Territorial Government; and preparing a report on the management of contaminated federal Crown lands.

Seventeen tax lawyers handled 1,106 new appeals against income tax assessments in British Columbia and Yukon, as well as many excise tax cases. This represents an increase of about 30 percent over last year. Lawyers appeared before the Tax Court of Canada; the

Federal Court, Trial Division; the Federal Court of Appeal; the Supreme Court of British Columbia; the Court of Appeal of British Columbia; and the Supreme Court of Canada.

WHITEHORSE REGIONAL OFFICE

This Office provides a full range of advisory and litigation services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Staff lawyers have primary responsibility for all prosecutions within the Territory, including those under the *Criminal Code*.

A significant issue in Yukon is the development of the judicial system so that it will permit the participation of native communities. The Whitehorse Regional Office has worked closely with other participants in the judicial system in an effort to develop practices sensitive to community issues while maintaining respect for the integrity of our national legal system.

In *R.* v. *A.P.G.*, the Yukon Court of Appeal dealt with the power of the territorial government to appoint Justices of the Peace and to confer jurisdiction upon them in matters which arise under the *Young Offenders Act*. The challenge came from a young offender who had been tried and found guilty by a Justice of the Peace. The Court of Appeal held that the Justice of the Peace, being a member of a Youth Court, had jurisdiction to hear and determine the offence before him. The young offender's application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada was dismissed.

Counsel attended more than 60 circuits in small communities throughout Yukon and continued to assist in the development and delivery of seminars to federal departments and to non-police investigators concerning the collection and presentation of evidence.

YELLOWKNIFE REGIONAL OFFICE

The Yellowknife Regional Office and the sub-office in Iqaluit provide legal services to federal departments and agencies and conduct civil and criminal litigation throughout the Northwest Territories. The Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Northwest Territories; therefore, departmental lawyers are responsible for the prosecution of all offences under the *Criminal Code* and other federal and territorial statutes.

Twelve lawyers and eight support persons worked out of the Yellowknife Office, while two lawyers and one support person worked out of the sub-office in Iqaluit. The Iqaluit sub-office opened in February 1988 to provide legal services to Baffin Island communities as well as to Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik, and Sanikiluaq.

Most of the prosecution work in the Northwest Territories is carried out on circuit. Lawyers fly from one community to another to carry out prosecutorial responsibilities in more than 50 communities scattered across 3.2 million km^2.

The offices continued to devote resources to the problems of family violence and sexual assault during 1990-1991. Yellowknife Office supported the Departments of Justice and Social Services in the Government of the Northwest Territories in publishing a booklet entitled *Kids in Court in the Northwest Territories*. The booklet provides information to children and families serving as witnesses in sexual abuse cases. A standard letter to parents was developed by prosecution counsel for cases involving child sexual abuse. The letter explains the judicial process to parents and suggests ways parents can assist their child as the case gets closer to court.

A number of significant cases were decided by Northwest Territories courts in 1990-91. In *R.* v. *Iyerak*, the Supreme Court of the Northwest Territories ruled that a firearms prohibition order under the *Criminal Code* was inoperative against an Inuk

who used firearms to gain his livelihood. The Court held that courts must consider, among other things, "the extent to which subsistence activities involving firearms are a part of the person's cultural identity."

In *R.* v. *Childs*, the Northwest Territories Supreme Court, in a judge-alone sexual assault trial, allowed an Inuk woman to give opinion evidence regarding Inuit culture.

PUBLIC LAW SECTOR

The Sector provides advice on legal and policy issues in the field of public law. In particular, it advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure that they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Sector works closely with many other government departments and agencies.

Canadian Unity

In December 1990, a Canadian unity legal group reporting to the Associate Deputy Minister, Public Law, was established to coordinate departmental activity on this issue. The Associate Deputy Minister, Public Law, along with the Deputy Minister and with the support of members of the Public Law Sector and other officers of the Department, worked with the Federal-Provincial Relations Office and other departments on matters relating to Canadian unity.

Human Rights

The Sector provided legal advice on the application of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Human Rights Act* to a wide range of issues relating to federal laws, policies and programs, including issues arising out of litigation. The Sector also undertook in-depth analyses of broad questions of interpretation of the Charter. It continued the overall review of the *Canadian Human Rights Act*.

The Sector handled complaints concerning Canada's obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights. It reviewed the policy and legal issues arising from Canada's ratification of the Charter of the Organization of American States. The Sector coordinates the review of federal legislation and policies in light of the Convention on the Rights of the Child and has been extensively involved in federal-provincial-territorial consultations on the ratification process.

Official Languages

The Sector provided legal opinions to a number of federal institutions, usually through departmental legal services, on Charter provisions respecting the official languages, on the *Official Languages Act*, and on related legislation.

In cooperation with the Treasury Board, Transport Canada and other institutions, the Sector continued to develop measures for the application of the *Official Languages Act*. In this respect, the Sector was closely involved in the preparation of the Act's draft regulations on communications with and services to the public.

The Sector is also responsible for developing and coordinating the legal position of the federal government when it is a party to, or an intervenor in, a case involving the official languages. The Sector participated in important language cases, including the special hearing in the *Manitoba Language Reference* and the *Cross* and *Montour* cases, in which the scope of governmental duties under the Constitution is at issue.

Advisory and Administrative Law

The Sector assisted in the process of reforming and streamlining procedures before the Federal Court. Amendments to the *Federal Court Act*, set out in Bill C-38, received Royal Assent in March 1990 and now appear as chapter 8 of the *Statutes of Canada, 1990*.

A publication entitled *Crown Law* was released by Butterworths in March 1991. The text is the product of several years of work by Sector lawyers, and is currently being translated into French. It has been described as the "definitive reference on the constitutional and legal status of the Crown in Canada," and is expected to become an essential tool for

Canadian lawyers who deal with issues involving the Crown.

Native Law

The Sector provided advice on a number of important native law issues, including land claims, self-government, international law, and native litigation. Following the Supreme Court of Canada decisions in the *Sioui* and *Sparrow* cases, the Sector provided to various federal departments an analysis of the nature and scope of aboriginal and treaty rights protection under section 35 of the *Constitution Act, 1982,* as well as examining the ramifications of the Crown's fiduciary relationship with aboriginal peoples. The Sector also advised the government on the 1990 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations.

Judicial Affairs

The two federal bills required to facilitate court reform in British Columbia and Ontario were enacted and brought into force. The Minister announced improvements to the judicial appointments process, including the adoption of new assessment categories and procedures designed to obtain more complete information on candidates for the judiciary. The Standing Committee on Justice and the Solicitor General completed its examination of the 1989 Commission on Judges' Salaries and Benefits (Courtois Commission).

International Law

The Sector advised the government on such international issues as the Gulf War; the development of a new international instrument on the marking of explosives for the purpose of detection; diplomatic privileges and immunities; and the development of new conventions in the international environment field. It also advised on the drafting of a blocking order under the *Foreign Extraterritorial Measures Act.*

The consultation process undertaken by the Sector led to the enactment by eight provinces, one territory and Parliament of legislation implementing the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods. As a result, Canada acceded to the Convention, which will come into force in those jurisdictions on May 1, 1992.

The Sector organized three meetings of the Advisory Group on Private International Law. It coordinated the Canadian position for the Special Commission of the Hague Conference on Private International Law on intercountry adoption in June 1990. The Special Commission will draft a convention establishing a system of central authorities to add legality and order to intercountry adoptions. The Canadian delegation included provincial participation. It also coordinated Canada's participation in a meeting covered by UNIDROIT to develop a convention on the protection of cultural property.

The Sector coordinated Canada's participation in the 23rd session of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) and in other UNCITRAL work, including the completion of Model Rules on International Credit Transfers; the preparation of a Model Law on International Procurement; Uniform Rules on Independent Guarantees and Stand-by Letters of Credit; and a Legal Guide on International Countertrade.

Consultation with the provinces continued on the International Convention on the Settlement of Investment Disputes; the Hague Convention on the Taking of Evidence Abroad; the Hague Convention Abolishing the Requirement of Legislation for Foreign Public Documents; and two Council of Europe Conventions on taking of evidence and service of documents in administrative

matters. The Sector worked towards a possible ratification or accession by Canada to those conventions.

Sector lawyers conducted consultations with industry representatives leading up to a United Nations diplomatic conference to adopt a Convention in Vienna, in April 1991, to establish international rules on liability limits for international transport terminals: the Convention on Liability of Operators of Transport Terminals in International Trade. Further consultations will be held prior to a decision on Canadian accession to the Convention.

Canada-France Arbitration

Priority was given by the Sector to the case concerning the delimitation of maritime areas between Canada and France in the vicinity of the Islands of St. Pierre and Miquelon. In 1989, Canada and France signed a treaty referring the dispute to an ad hoc Court of Arbitration. Written pleadings were exchanged in June 1990 and February 1991 and oral proceedings, to be opened by the Minister of Justice and Attorney General of Canada, will be held in New York in July and August 1991. The Court is expected to render its decision early in 1992.

Canadian Laws Offshore Application Act

The *Canadian Laws Offshore Application Act* was enacted by Parliament in 1990 and came into force in February 1991, except with respect to the extension of provincial laws offshore. The purpose of the legislation is to apply federal and provincial laws to "maritime installations and structures" on the continental shelf, and to amend provisions of the *Criminal Code* respecting extraterritorial offences.

The Sector also:

- organized the Eighth Annual International Trade Law Seminar offered to government lawyers, academics, and private practitioners; and

- continued to develop the On-line Access to Regulations and Statutes project (OARS). OARS will be a database of current regulations and statutes and an automated office environment to support the functions and activities of the Privy Council Office Section, the Regulatory Affairs Branch of the Treasury Board Secretariat, and two pre-selected legal services units involved in the regulatory process.

Statute Revision Commission

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada. It maintains databases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Associate Deputy Minister, Public Law, the Commission includes as well the Chief Legislative Counsel and one Senior General Counsel, Legislation. The Secretary of the Commission is a Senior Counsel.

The first update of the loose-leaf edition of the *Statutes of Canada* was completed in January 1991. This incorporates into the principal volumes of the *Revised Statutes of Canada, 1985*, the four supplements published to date, as well as the public general acts assented to at the end of 1988 and during 1989. This update is also available on the Quick Law on-line data base.

The second edition of the index to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, updating the content of the index as of December 12, 1988, was published in March 1991.

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

More than 300 lawyers and support staff worked in the Departmental Legal Services Sector, which comprises Commercial and Property Law, Information Law and Finance Law branches, each headed by an Assistant Deputy Minister. Through headquarters staff and Legal Services Units the Sector provides a full range of in-house legal services to more than 40 federal departments and agencies, as well as specialized legal advice and policy direction on property, commercial, access to information, privacy, and environmental law.

The Sector is headed by the Senior Assistant Deputy Minister who, along with Assistant Deputy Ministers in Information Law and Finance, directs and coordinates the Sector's affairs.

Property Law

The Property Law Branch consulted on and reviewed the government's proposals to reform federal real property law and practices. The proposed *Federal Real Property Act* was the result of this process. It will consolidate existing authorities in this area. A primary objective is to enable the government to make full use of modern commercial conveyancing tools and, as the largest property owner in the country, to enhance its ability to deal with its real estate holdings.

Commercial Law

This Branch was active in Crown projects and contracts worth more than $40 billion, as well as in work on international legal arrangements designed to enhance Canada's global competitiveness. It also worked on the modernization of federal policies respecting transfers of technology and on the devolution of a number of federal airports, including Vancouver International, Calgary, Edmonton International and Dorval. In cooperation with other sectors, it advised the government on the privatization of a number of Crown corporations, notably Petro Canada, and on the negotiation and completion of the Hibernia development project.

Environment

Departmental Legal Services Units advised the government on more than 35 court challenges relating to the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order (EARP). These included the Rafferty and Alameda Dam projects in Saskatchewan; the Grande-Baleine hydroelectric project in Québec; and Supreme Court of Canada proceedings concerning Alberta's Oldman River Dam project. Legal Services counsel also led in the development and drafting of the proposed Canadian Environmental Assessment Bill to replace EARP.

The Green Plan, released in December 1990, set out the federal government's environmental action plan for the next six years. Departmental Legal Services Unit lawyers provided legal and policy advice on the Plan. In accordance with the Green Plan's focus on getting the government's own house in order, Legal Services lawyers advised client departments on their exposure to prosecution for violations under the *Canadian Environmental Protection Act.* Legal Services counsel also prepared a study assessing the adequacy of legislation, policy and practice governing the management of contaminated federal Crown lands. The study included regulatory and non-regulatory recommendations to ensure the clean-up of contaminated sites and the assignment of costs to polluters.

Native Law

The Supreme Court of Canada issued a landmark decision on aboriginal rights in the case of *Sparrow* v. *The Queen.* As a result, aboriginal issues continued to hold a major place on the government's policy agenda. Legal Services counsel assisted many departments, particularly the Department of Indian and Northern Affairs to

respond to policy and legal issues associated with the events at Oka and Kahnawake, Québec. These issues included the validity of the Mohawk land claims, the authority of law enforcement forces in such situations, and the roles and powers of Indian government institutions.

Legal Services worked closely with departments to assess the implications for laws and policies which may impact on aboriginal and treaty rights. The decision afforded an opportunity for a wholesale reconsideration of the extent and nature of the Crown's fiduciary relationship with aboriginal peoples.

Legal Services counsel continued to play a role in the formulation and implementation of government policy on aboriginal issues. In keeping with the challenge of a new Native Agenda, Legal Services worked with departments to respond to aboriginal land claims, the desire for increased self-government, and demands that the *Indian Act* be amended.

Taxation and Finance

The Legal Services Sector was involved in drafting and implementing the Goods and Services Tax (GST) legislation as well as advising on the agreement regarding the administration of the GST legislation by Québec. This was one of the major federal-provincial agreements of the past year.

Government Law and the Individual's Rights

Legal Services lawyers dealt with individual rights issues, such as the new external review bodies of the RCMP, access to personal information by parliamentary committees, the scope of the RCMP's jurisdiction in the enforcement of federal and provincial laws, the role of the Security Intelligence Review Committee in the security clearance process, and the Committee's responsibilities in protecting a person's right to a meaningful opportunity to be heard.

Corporate Law

The Sector was involved in legal developments relating to court challenges to the *Competition Act* and in the redrafting of the *Bankruptcy Act*, two major pieces of federal economic framework legislation. Lawyers coordinated or conducted the defence of precedent-setting Charter challenges to some of the most important sections of the 1986 *Competition Act*. If successful, these challenges would erode the federal government's ability to promote the efficiency and competitiveness of the Canadian economy.

Lawyers also helped draft amendments to the *Bankruptcy Act* that will, among other things, facilitate the reorganization of insolvent corporate debtors. This will avoid or minimize the closing of viable enterprises as a result of financial difficulties.

The Sector also continued work on privatization, including the drafting of legislation authorizing the privatization of Petro Canada and the corporate reorganization of the company in preparation for such change.

Multiculturalism

The Secretary of State Legal Services Unit helped develop the *Department of Multiculturalism and Citizenship Act*, as well as the *Canadian Languages Institute Act* and the *Canadian Race Relations Foundation Act*.

Public Service 2000

The Department took part in the Public Service 2000 initiative, especially in its legislative component. Legal Services, assisted by legislative drafters and experts in labour law, worked closely with the Privy Council Office to draft the legislation that will modernize the government's management practices.

Policy

Because Legal Services provides day-to-day advice to departments, it is one of the most active policy advisors to senior government officials, ensuring that policy developments reflect legal considerations. These considerations include compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, other constitutional issues such as native law, and legal standards such as natural justice. This work helps to avoid lengthy and costly court challenges and to reduce the likelihood that the courts will reject a policy. Legal Services is actively involved at both administrative and operational levels in formulating and implementing government policies.

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

The Policy, Programs and Research Sector plans, develops and implements government justice policies with respect to criminal and family law, related social issues and regulatory compliance. It administers associated programs, three of which are cost-shared with the provinces and territories.

Firearms

After consultations with federal, provincial and territorial representatives, and with non-governmental organizations, Bill C-80, an Act to amend the *Criminal Code* and the *Customs Tariff* in consequence thereof, was tabled in the House of Commons. The bill, accompanied by proposed non-legislative measures, would result in tighter control over access to firearms; a ban on the possession and import of converted fully automatic firearms and large-capacity cartridge magazines; and a requirement that all persons who wish to acquire firearms must pass a firearms safety course. The bill was referred to a special committee of the House of Commons. The committee reported with recommendations for amendments and additional non-legislative initiatives.

The Minister appointed a Canadian Advisory Council on Firearms to provide a non-governmental perspective on Canada's system of firearms control. A Firearms Control Task Group was set up within the Department to advise the Minister and to provide operational support on the legislation.

Extradition

In cooperation with the Criminal Prosecutions Section, the Sector's Criminal Law Policy Section began a review of the *Extradition Act* and *Fugitive Offenders Act*. An Extradition Working Group — including representatives from the Departments of Justice, External Affairs, and Employment and Immigration, the Ministry of the Solicitor General and external consultants — was formed to study the issues. The Group will recommend options for extradition legislation that will be consistent with contemporary principles of international law. This legislation will allow Canada to fulfil treaty obligations concerning the extradition of fugitives.

Contraventions Act

The Sector prepared to engage in consultations with provincial and territorial representatives, as well as with the 11 federal departments and agencies involved, in a proposed ticketing scheme under the *Contraventions Act*. The scheme will differentiate between convictions for minor offences and those prosecuted by indictment or on a summary conviction. It will remove the necessity for persons charged with minor offences to attend court. The ticketing scheme is expected to improve efficiency in the criminal justice system by reducing the burden on the courts and increasing the likelihood that accused persons will be brought to trial within a reasonable time.

Arson and Other Amendments to the Criminal Code

Parliament passed amendments to the *Criminal Code* that modernized and strengthened the provisions dealing with arson. The *Criminal Code* was also amended to permit the joinder of other charges to a charge of murder.

Homicide and the General Part

Work continued on amendments to the homicide provisions of the *Criminal Code* following the ruling of the Supreme Court of Canada in the case of *Martineau*.

The question of what a new General Part of a modernized *Criminal Code* should contain was referred by the Minister of Justice to the Standing Committee of the House of Commons on Justice and the Solicitor General. In

collaboration with the Law Reform Commission of Canada, the Sector prepared and distributed a framework document to assist the Committee in its work.

Mental Disorder

Consultations were completed on a package of fundamental reforms to the *Criminal Code* relating to accused who are mentally disordered. This work included the development of consequential amendments to the *Young Offenders Act* and the *National Defence Act.*

Abortion

Following the tabling of Bill C-43, *An Act Respecting Abortion,* the Sector provided legal advice and assistance as the bill proceeded through the parliamentary process. The Sector subsequently provided legal and policy assistance to the Minister to address the concerns of physicians with respect to the proposed legislation. Bill C-43 was defeated by the Senate on January 31, 1991, in a 43-43 tied vote.

Aboriginal Criminal Justice

The Sector responded to several inquiries dealing with aboriginal criminal justice. These included the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., prosecution; the Manitoba Public Inquiry into the Administration of Justice and Aboriginal People; and the Alberta public inquiry into policing on the Blood Indian Band Reserve. The Sector provided a representative to sit on an interdepartmental committee to coordinate departmental responses to the recommendations of the various inquiries. It also participated in planning a federal-provincial aboriginal justice conference to discuss a number of policy options in the administration of aboriginal justice. The Section worked on a national research development and evaluation strategy. This strategy will help the Department better understand and address the problems of aboriginal people in conflict with the law and enhance aboriginal participation in the development of criminal justice policy.

Crime Prevention

The Sector took part in presenting a resolution on the prevention of urban crime, which was adopted at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders, held in Cuba. During the year, the Policy Directorate initiated a consultative process with other federal departments to develop a comprehensive federal policy on crime prevention. This involved the establishment of an Interdepartmental Committee on Crime Prevention in April 1990, with representation from eight federal departments and agencies that have programs and activities related to the prevention of crime. As well, in conjunction with the Ministry of the Solicitor General, the RCMP and the Canadian Police College, the Department sponsored the International Crime Prevention Conference, which took place in Ottawa in October 1990.

Sentencing

On July 5, 1990, in collaboration with the Ministry of the Solicitor General, the Department released a consultation package entitled *Directions for Reform.* This package set forth proposals for changes to sentencing, corrections and conditional release. The objectives of the proposals are to establish a coherent framework of policy and process in sentencing matters; to obtain parliamentary approval of the sentencing system; and to increase public understanding of the process of sentencing.

Within the consultation package, issues of particular interest to the Department of Justice include: recommendations to establish a codified statement on the purpose and principles of

sentencing; clarification of issues respecting procedure and evidence in sentencing; a proposal to establish a Sentencing and Parole Commission; proposals for reforms in the enforcement and collection of fines; proposals to restructure Part XXIII of the *Criminal Code*; and the announcement of the intent to consult with the provinces on the use of intermediate sanctions.

Extensive consultations with government, legal, judicial, academic and community officials have taken place since the release of the package.

Women and the Justice System

The Department appointed a representative to the newly established Federal-Provincial-Territorial Working Group on Gender Equality in the Canadian Justice System, whose mandate is to develop proposals for Attorneys General on ways in which they can promote gender equality in the justice system.

In support of departmental activities in this area, the Policy, Programs and Research Sector undertook extensive consultations in preparation for the National Symposium on Women, Law and the Administration of Justice, scheduled to be held in Vancouver in June 1991.

Family Law

Bill C-61, *An Act to Amend the Divorce Act* (barriers to religious remarriage), came into effect this year. It provides for the striking of a party's divorce proceedings where he or she refuses to remove religious barriers to remarriage that are within that party's control.

The *Marriage (Prohibited Degrees) Act*, also adopted this year, restricts prohibitions against marriage to lineal descendants and siblings by the whole or half-blood or adoption. It is to come into effect in December 1991.

Young Offenders

Bill C-58, *An Act to Amend the Young Offenders Act and the Criminal Code*, proceeded through the Legislative Committee stage and was at the report stage at dissolution. This bill addressed the transfer of young offenders to ordinary court and sentencing in youth and adult court for youths convicted of murder.

Other provisions of the *Young Offenders Act* are being reviewed in order to:

- promote community-based sentencing wherever possible and to ensure that custody is used as a last resort;
- enhance the opportunities for rehabilitation;
- ensure the most appropriate placement of young persons who have been transferred to adult court; and
- remove irritants in the provisions regarding admissibility of statements by young persons while preserving their rights and safeguards.

Family Violence

A $136 million, four-year family violence initiative was announced by the federal government. The Department received $7.1 million. Departmental activities will include a review of certain *Criminal Code* provisions relating to interim judicial release and parental child abduction. The *Divorce Act* provisions on custody will be reviewed to assess whether amendments are necessary to protect children who have been exposed to violence in the home.

Regulatory Compliance Project

The Regulatory Compliance Project completed papers on a number of issues, including inspection; search and seizure; the implementation of compliance and enforcement policies; regulatory penalty

structures and sentencing practices; and the use of administratively imposed monetary penalties in Canada and abroad. The Project also commented on regulatory compliance initiatives proposed by a number of federal departments, and collaborated on the Compliance and Enforcement Policy prepared for the Goods and Services Tax.

Research

This Sector conducts empirical research supporting the legislative and policy development functions of the Department, in support of departmental programs to foster access to the justice system, and in other areas related to the Minister's leadership role in justice. Research programs in 1990-91 included a study of the use of paralegal persons to deliver legal aid in remote areas; evaluation of a cost-recovery scheme to provide legal aid to the working poor in Manitoba; publication of the National Inventory of Aboriginal Justice Programs, Projects and Research; a study of the use of sanctions and rewards in relation to labour regulations; completion of the evaluation of the 1983 amendment to the *Criminal Code* regarding sexual assault; a study on the processing of wife abuse cases in London, Ontario; preliminary research on the use of fines in Canada; a review of the effectiveness of treatment groups for men who batter; and an evaluation of the effectiveness and impact of the Toronto Child Victim-Witness Project.

Project Development Funding

The Sector manages discretionary contribution funds to support areas of criminal law and access to justice, such as amendments to the *Criminal Code*, sentencing, alternative dispute resolution, public legal education information, family law, legal aid, the Native Courtworker program, and other areas of interest to the Department of Justice.

Activities are funded to support the development of programs, services, training, conferences and research that promote and assist the development and implementation of justice legislation and policies. Activities funded in 1990-91 include projects in the areas of family violence, such as supporting judicial training; a treatment group project for men who batter their wives; the development of services for victims of wife abuse along with an interdisciplinary project on domestic violence; crime prevention projects; projects related to family mediation, conciliation and alternative dispute resolution; consultations on and reviews of legislation; and various aboriginal studies.

Statistics

At the invitation of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch, this Sector collaborated with other Member States and with United Nations institutes to lay the groundwork for two computer-related resolutions at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders.

The Sector completed descriptive studies into the application of *Young Offenders Act* dispositions and undertook an analysis of jurisdictional variations in youth court dispositions. A survey of programs and services for child offenders was completed in an examination of the impact of the Act's minimum age provisions.

The Sector continued to identify and analyze the Department's statistical requirements. During 1990-91, the focus was on the areas of Young Offenders, Firearms, and Abortion.

Public Legal Information

Efforts were concentrated this year on the Canada-wide promotion and distribution of the Department's newest

publication on child sexual abuse, *Canada's Law on Child Sexual Abuse* — a manual for caregivers. National distribution continued on two companion publications: *The Secret of the Silver Horse* and *What to do if a Child Tells You of Sexual Abuse.* Work was completed on a series of fact sheets to inform victims about Bill C-89 and its implications.

The Department also contributed to organizations in each province and territory in support of public legal education and information. The Sector also operated the National Victims Resource Centre, which responds to the information needs of victims of crime.

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

The Corporate Management Sector provides administrative and management support services to the Department, including a full range of executive services to the Minister, the Deputy Minister and the Executive Committee. Service is provided directly to the public through the Communications and Public Affairs Directorate, the Access to Information and Privacy Coordinator's Office, and the Family Law Assistance Systems Section.

The Sector develops departmental policies and coordinates programs and activities. It is concerned with the management of departmental resources, including the development of resourcing strategies. It manages and conducts all aspects of the Department's communications programs. It also performs legal functions in specialized areas and is responsible for strategic planning.

Communications and Public Affairs

The Directorate helped develop and implement many legislative initiatives during the year, including amendments to the firearms control legislation, federal initiatives in the administration of criminal justice regarding aboriginal people and visible minorities, and a sentencing and reform project. It was also involved in preparatory work for the government's response to the Report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General concerning the law and process of extradition in Canada. The Directorate contributed to the formulation of the Green Plan, and to preparatory work in the areas of women and the law and of family violence.

Strategic planning and communications support were carried out by the Directorate during the Oka crisis and the Persian Gulf War. Communications work also supported Canadian unity initiatives. The Directorate was involved in strategic planning for various inquiries into aboriginal criminal justice, including the Alberta Task Force Report on Native Justice.

As well, the Directorate participated in the planning of the Children's World Summit; the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders; and the National Symposium on Women, Law and the Administration of Justice, hosted by the Minister in Vancouver. Planning continued for a Council of Europe meeting in Ottawa, and for celebrations marking the 10th anniversary of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the 100th anniversary of the *Criminal Code*.

The Directorate was active in improving internal communications and began developing departmental guidelines for public consultations.

Publications included *Canada's Law on Child Sexual Abuse: A Handbook*; *The Prevention of Crime and the Treatment of Offenders*; and *Crossing the Borders of Privacy: Transborder Flows of Personal Data from Canada*; as well as a number of publications and materials for conferences. A series of handbooks for new Justice employees was created in cooperation with the Human Resources Directorate. The Directorate also developed and issued news releases, information kits, feature articles, videos, exhibits, legal education materials, and applied video-satellite technology to enable the Minister to participate in a Sitka, Alaska, conference.

Human Resources

The Human Resources Directorate continued a campaign to inform employees about leave entitlements, benefits, and policy changes. A classification review of legal secretarial positions was undertaken across the Department and most positions

were upgraded. A number of training courses were developed for employees; topics included staff relations and presentation skills.

CORPORATE MANAGEMENT POLICY, SYSTEMS AND SERVICES

Accommodations Task Force

The Accommodations Task Force assisted the Civil Law Sector in an expansion of the Montréal Regional Office. It also helped the Litigation Sector in expanding its offices in Halifax, Edmonton and Winnipeg, as well as relocating offices in Toronto and Saskatoon. Public Works Canada approved accommodation standards and an implementation strategy for the regions. Funding was secured and design work commenced for a partial consolidation at headquarters. Work began on refurbishing the Justice Building.

Administrative Policy, Systems and Services

The Administrative Policy, Systems and Services Division comprises the Family Law Assistance Systems Section, the Legal Contracts Support Section, the Contracting, Forms and Materiel Management Section, and the Records Management Section.

Family Law Assistance Systems

The Family Law Assistance Systems Section provides support through the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit to people subject to spousal support default. To March 31, 1991, the service had received 19,821 applications to locate default debtors — an increase of 50 percent over the previous year — and 62,235 summonses to garnishee designated federal funds, an increase of 97 percent. By the end of the fiscal year, $27.8 million (an increase of 112 percent) had been garnisheed on behalf of the provinces and territories under the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act.*

The Section also operates the Central Registry of Divorce Proceedings, which provides information leading to the resolution of jurisdictional issues relating to divorce. The Registry issued more than 90,000 divorce clearance certificates during the year, a decrease of six percent from the previous year.

Legal Contracts Support

The Legal Contracts Support Section deals with administrative issues relating to contracts for legal services on behalf of the Crown. During 1990, the Section processed about $32.5 million in fees and disbursements for payment, an increase of five percent over the previous year.

Contracting, Forms and Materiel Management

The Contracting, Forms and Materiel Management Section obtained approval for a new policy on an environment-friendly procurement program for the Department. Development of an automated contract management system was concluded. More than 206 consulting and professional services contracts, representing $7 million, were processed, an increase of 17 percent over the previous year. There were 4,977 requisitions for materials, amounting to about $5.9 million, 13 percent more than the previous year.

Financial Policy, Systems and Accounting

The Financial Policy, Systems and Accounting Services Division undertook a review of all financial processes, in light of a new policy related to implementation of the Goods and Services Tax (GST). Implementation of this policy required several changes, including the following:

- modification of certain departmental policies, systems and procedures;
- resolution of technical aspects of charging for departmental services and payments for goods and services;
- registration of the Department and the Law Reform Commission as separate reporting entities for the reporting of GST revenues;
- revision of departmental coding classifications to capture GST data in conformity with government-wide requirements;
- training departmental staff on the application of the GST, including changes to the departmental accounting system.

Strategic Resourcing

The Strategic Resourcing Section, established in 1989, consolidated several functions, including financial planning, grants and contribution verification, and the identification and implementation of resourcing strategies and submissions.

Corporate Planning

It was a busy year for the Corporate Planning Section. The Department's Mission and Values Statement was promulgated on May 22, 1990. Efforts continued throughout the year to make the statement known. The Division also supported efforts to develop a longer-term Vision Statement for the Department, as well as a Statement of Strategic Directions to support the Vision.

Justice in the 1990s is a wide-ranging program to help the Department adapt to changes taking place within the law and within government. Lead responsibility for initiatives in this program fell to several directorates and divisions within the Corporate Management Sector. The Corporate Planning Section, for example, is responsible for tracking the progress of these initiatives and communicating results within the Department. An Information Group was formed to meet with employees to discuss Justice in the 1990s and exchange ideas.

An Implementation Group was formed to coordinate changes that will occur in the Department as the result of the Public Service 2000 White Paper, "The Renewal of the Public Service of Canada." The Corporate Planning Section is responsible for activities that will respond to several charges to departments contained within PS 2000, particularly those relating to corporate culture and behaviour.

Towards the end of the fiscal year, the Corporate Planning Section coordinated a survey of employee attitudes and perceptions. The results will be used to help make the Department more effective.

Informatics Services

The Informatics Services Division carried out preparatory work to implement electronic mail within the Department.

The Information Management Strategy Task Force is implementing the Department's Strategic Plan for Information Management (SPIM). SPIM is a strategy to implement the Board's policies on the Management of Government Information Holdings and Information Technology Management through a comprehensive information management program.

The Task Force is working in two parallel streams — strategic and operational. The strategic initiatives include the preparation of policies, standards and guidelines for information management. Several projects were started, including an information policy framework study, a data management study, and a quality assurance study. On the operations side, two projects were launched: the automation of the Toronto Regional Office

and the On-line Access to Regulations and Statutes system.

Corporate Services

This Directorate provides central coordination services to the Minister, the Deputy Minister, the Department and the public. Activities this year included:

- coordinating 12 visits to Canada by foreign legal officials;
- providing secretariat services for federal-provincial-territorial meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice;
- processing 530 requests for information, 200 pursuant to the *Access to Information Act*, and 330 pursuant to the *Privacy Act*;
- developing a Continuing Legal Education Program for departmental employees and other public servants;
- organizing, with the Canadian Bar Association, a series of conferences concerning the new *Federal Court Act*;
- coordinating briefing materials for legislative initiatives and for the Minister's use in preparation for Question Period;
- along with House and Senate officials, coordinating technical assistance to the Minister and the Parliamentary Secretary for the passage of 11 bills and for departmental participation in House and Senate committees;
- processing more than 64,800 items of ministerial correspondence;
- coordinating preparation of the Department's annual report on implementation of the *Canadian Multiculturalism Act*; and
- providing legal advice to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit.

Bureau of Review

The Bureau is responsible for a variety of studies relating to program evaluation, internal audit and management review. These studies improve the management of departmental programs.

Evaluations of the British Columbia Native Courtworker Program and the Student Assistantship Programs were completed, while evaluations of the Federal Criminal Injuries Compensation and Victim Assistance Programs and the Ontario Legal Aid Program neared completion. Work continued on the evaluation of the Federal Young Offenders Cost-shared Program and the Department's Family Violence Initiative. Work began on a synthesis of legal aid findings and on the development of a national legal aid evaluation strategy.

The Bureau also conducted several major management review studies. A study on client satisfaction, relating to departmental legal services units, was completed. Other studies included library services; agent and in-house counsel costs; upward management effectiveness feedback in the Legal Services Sector; and employment equity for aboriginal people.

The Internal Audit Section worked on the telecommunications and data communications function; the young offenders program; the legislative services function; the regional offices at Montréal, Whitehorse, Yellowknife and Saskatoon; and the Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section. The Bureau also began an audit of the extent to which the Department is meeting its obligations under the *Privacy Act*.

Security Services

This Unit implemented physical, personnel and information security programs, and promoted security awareness. It developed a national secure facsimile system with Revenue Canada (Taxation) to exchange protected information. It also processed screening checks for employees, contractors, and order-in-council appointments.

International Events

The Department prepared for Canadian participation at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, to be held in Havana from August 27 to September 7, 1991. Officials helped develop briefing documents for the Congress at the regional meeting in Helsinki, attended by government representatives from Europe and North America. In cooperation with experts from the United Nations, officials also finalized the resolutions for the Congress at the 11th meeting of the Committee on Crime Prevention and Control.

DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS

The Department provides grants and contributions through different programs. Grants are defined as unconditional transfer payments to recipients for which the government will not receive goods or services. Contributions are conditional payments made to recipients and subject to audit, for which the government will not receive any goods or services. The recipient may be an individual, an organization, or a province or territory that receives federal funds.

In general terms, the purpose of grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public.

The programs are administered by the Policy, Programs and Research Sector, the Public Law Sector and the Civil Law Sector (see tables). The Corporate Management Sector provides functional guidance and assistance to these Sectors to ensure that recipients have complied with the terms and conditions applicable to contributions.

Some funding arrangements are relatively simple while others are complex (e.g. cost-shared agreements involve federal-provincial-territorial program financing arrangements). The major cost-shared programs are Young Offenders-Juvenile Justice Services, Legal Aid, Native Courtworker, and Compensation to Victims of Crime.

The Young Offenders-Juvenile Justice Services Program aids in the implementation of the *Young Offenders Act* and helps provincial and territorial governments to develop and advance sound juvenile justice systems. Federal support is provided for provincial and territorial costs for post-adjudication custodial services, as well as for certain noncustodial services and alternative measures programs.

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada.

The Native Courtworker Program helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance.

The Compensation to Victims of Crimes Program compensates victims of violent crime.

JUVENILE JUSTICE SERVICES
COST-SHARING PROGRAM

Province/Territory	1990/91	Retroactive Prior Years	Total 1990/91
British Columbia	$16,473,097	$ 0	$16,473,097
Alberta	13,084,000	249,123	13,333,123
Saskatchewan	7,091,854	534,854	7,626,708
Manitoba	5,683,989	0	5,683,989
Ontario	56,629,993	6,477,113	63,107,106
Québec	26,578,061	0	26,578,061
New Brunswick	4,594,808	961,249	5,556,057
Nova Scotia	5,495,821	1,492,000	6,987,821
Prince Edward Island	1,837,529	3,338,820	5,176,349
Newfoundland	4,462,000	0	4,462,000
Yukon	1,010,000	2,337	1,012,337
Northwest Territories	3,282,000	2,660,000	5,942,000
Total	$146,223,152	$15,715,496	$161,938,648

COMPENSATION TO VICTIMS OF CRIME

COST-SHARED PROGRAM

Province/ Territory	1990/91
British Columbia	$1,073,126
Alberta	790,545
Saskatchewan	378,535
Manitoba	379,470
Ontario	3,349,325
Québec	2,341,045
New Brunswick	198,659
Nova Scotia	310,380
P.E.I.	50,740
Newfoundland	85,770
Yukon	98,896
N.W.T.	94,985
Total	$9,151,476

NATIVE COURTWORKER

COST-SHARED PROGRAM

Province/ Territory	1990/91
British Columbia	$776,724
Alberta	950,510
Saskatchewan	0
Manitoba	253,328
Ontario	587,210
Québec	516,960
New Brunswick	0
Nova Scotia	0
P.E.I.	0
Newfoundland	84,500
Yukon	124,000
N.W.T.	360,670
Total	$3,653,902

ADULT AND YOUNG OFFENDERS CRIMINAL LEGAL AID

COST-SHARED PROGRAM

Province/ Territory	1990/91
British Columbia	$9,372,546
Alberta	6,479,934
Saskatchewan	2,628,605
Manitoba	3,456,818
Ontario	46,048,424
Québec	17,325,880
New Brunswick	1,229,150
Nova Scotia	3,222,000
P.E.I.	239,292
Newfoundland	1,700,122
Yukon	401,477
N.W.T.	1,739,808
Total	$93,844,056

OTHER FUNDING PROGRAMS

Contributions/Fund	Projects	1990/91
Public Legal Education and Information:		
Access to Legal Information	14	$1,267,283
Special Projects – P.L.E.I.	5	86,390
Young Offenders:		
Systems Development	8	2,222,544
Program Development	6	46,129
Human Rights Law Fund	32	262,318
Criminal Law Reform:		
General	32	363,212
Victims of Crimes	4	68,685
Family Violence	9	98,267
Consultation and Development:		
General	16	228,905
Public and International Law	15	60,307
Family Law	12	182,704
Special Projects – Legal Aid	5	223,236
Other Native Projects	3	31,100
Aboriginal Self-Government	7	549,589

GRANTS AND CONTRIBUTIONS PROGRAMS

Programs	Number Grants and Contributions	Actual 1990-91
PUBLIC LAW SECTOR		
GRANTS:		
British Institute of International Comparative Law	1	$ 9,500
Canadian Human Rights Foundation	1	55,000
Canadian Judicial Centre	1	314,500
Hague Academy	1	11,400
Institut international des droits de l'homme	1	3,000
International Commission of Jurists	1	22,575
United Nations Commission on International Trade Law	1	10,000
CONTRIBUTIONS:		
Consultation and Development Fund – Public Law	15	60,307
Human Rights Law Fund	32	262,318
CIVIL LAW SECTOR		
GRANTS:		
Institut international de droit d'expression française	1	1,500
Specialization in Legislative Drafting	8	89,280
Uniform Law Conference	2	31,000
CONTRIBUTIONS:		
University of Ottawa Legislative Programs	2	92,455
POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR		
GRANTS:		
Canadian Association of Chiefs of Police	1	16,150
Duff-Rinfret Scholarships	12	74,150
Legal Studies for Aboriginal People (LSAP)	48	296,969
Wainwright Foundation	1	40,000
CONTRIBUTIONS:		
Aboriginal Self-Government Fund	7	549,589
Access to Legal Information Fund	14	1,267,283
Canadian Association of Provincial Court Judges	1	66,500
Canadian Law Information Centre	1	380,200

GRANTS AND CONTRIBUTIONS PROGRAMS (Continued)

Programs	Number of Grants and Contributions	Actual 1990-91
CONTRIBUTIONS (continued)		
Canadian Society of Forensic Science	1	$ 46,960
Civil Law/Common Law Exchange Program	58	276,900
Compensation to Victim of Crimes Program	12	9,151,476
Consultation and Development Fund:		
Family Law Initiative	12	182,704
General Initiative	16	228,905
Criminal Law Reform Fund:		
Family Violence Initiative	9	98,267
General Initiative	32	363,212
Victims of Crimes Initiative	4	68,685
Legal Aid Program	12	93,844,056
Manitoba Métis Federation Inc.	1	30,000
Native Courtworker Program	8	3,653,902
Other Native Projects	3	31,100
Special Projects – Public Legal Education and Information Fund	5	86,390
Special Projects – Legal Aid	5	223,236
Young Offenders – Juvenile Justice Services	14	161,938,648
Young Offenders – Program Development	8	46,129
Young Offenders – System Development	6	2,222,544
TOTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS		$ 276,146,790

MISCELLANEOUS GRANTS AND CONTRIBUTIONS

GRANTS	1990-91
Legal Studies for Aboriginal People	$ 296,969
Duff-Rinfret Scholarships	74,150
Uniform Law Conference of Canada	31,000
International Commission of Jurists	22,575
Institut international des droits d'expression française	1,500
Fellowships in Legislative Drafting	89,280
Canadian Association of Chiefs of Police	16,150
British Institute of International and Comparative Law	9,500
Hague Academy of International Law	11,400
Institut international des droits de l'homme	3,000
Canadian Judicial Centre	314,500
Canadian Human Rights Foundation	55,000
Wainwright Foundation	40,000
UN Commission on International Trade Law Symposium	10,000

CONTRIBUTIONS	1990-91
Civil Law/Common Law Exchange Program	$ 276,900
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500
Canadian Society of Forensic Science	46,960
University of Ottawa – Legislative Drafting Programs	92,455
Canadian Law Information Centre	380,200
Manitoba Métis Federation Incorporated	30,000

APPENDIX I

STATUTES FOR WHICH THE MINISTER OF JUSTICE WAS RESPONSIBLE IN WHOLE OR IN PART AS OF MARCH 31, 1991

Access to Information Act, R.S., c. A-1
Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14
Bills of Lading Act, R.S., c. B-5
Canada Evidence Act, R.S., c. C-5
Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S., c. C-30
Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44
Canadian Human Rights Act, R.S., c. H-6
Canadian Laws Offshore Application Act, S.C., 1990, c. 44
Commercial Arbitration Act, R.S., c. 17 (2nd Supp.)
Criminal Code, R.S., c. C-46
Crown Liability Act, R.S., c. C-50
Department of Justice Act, R.S., c. J-2
Divorce Act, R.S., c. 3 (2nd Supp.)
Escheats Act, R.S., c. E-13
Extradition Act, R.S., c. E-23
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S., c. 4 (2nd Supp.)
Federal Court Act, R.S., c. F-7
Food and Drugs Act, R.S., c. F-27
Foreign Enlistment Act, R.S., c. F-28
Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S., c. F-29
Fugitive Offenders Act, R.S., c. F-32
Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S., c. G-2
Identification of Criminals Act, R.S., c. I-1
International Sale of Goods Contracts Convention Act, S.C., 1991, c. 13
Interpretation Act, R.S., c. I-21
Judges Act, R.S., c. J-1
Law Reform Commission Act, R.S., c. L-7
Marriage Act, R.S., c. M-2
Marriage (Prohibited Degrees) Act, S.C, 1990, c. 46
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, R.S., c. 30 (4th Supp.)
Narcotic Control Act, R.S., c. N-1
Official Languages Act, R.S., c. 31 (4th Supp.)
Official Secrets Act, R.S., c. 0-5
Postal Services Interruption Relief Act, R.S., c. P-16
Privacy Act, R.S., c. P-21
Revised Statutes of Canada, 1985 Act, R.S., c. 40 (3rd Supp.)
Security Offences Act, R.S., c. S-7
State Immunity Act, R.S., c. S-18
Statute Revision Act, R.S., c. S-20
Statutory Instruments Act, R.S., c. S-22
Supreme Court Act, R.S., c. S-26
Tax Court of Canada Act, R.S., c. T-2
Tobacco Restraint Act, R.S., c. T-12
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S., c. 16 (2nd Supp.)
Young Offenders Act, R.S., c. Y-1

APPENDIX II

DEPARTMENTS, AGENCIES AND OTHER BODIES SERVED BY THE DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

Agricultural Products Board
Agriculture
Atlantic Canada Opportunities Agency
Atomic Energy Control Board
Canada Oil and Gas Lands Administration
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian International Development Agency
Canadian Museum of Nature
Canadian Polar Commission
Canadian Security Intelligence Service
Canadian Space Agency
Communications
Communications Security Establishment
Consumer and Corporate Affairs
Correctional Service Canada
Defence Construction (1951) Limited
Department of Multiculturalism and Citizenship
Domestic Legal Services (External Affairs)
Emergency Preparedness Canada
Employment and Immigration Commission
Energy, Mines and Resources
Enterprise Cape Breton Corporation
Environment
Finance
Fisheries and Oceans
Fishing Vessels Insurance Plan
Fitness and Amateur Sport
Forestry
Health and Welfare
Indian and Northern Affairs
Industry, Science and Technology Canada
International Trade (External Affairs)
Investment Canada
Labour
Labour Adjustment Review Board
Medical Research Council
Merchant Seamen Compensation Board
Ministry of State for Youth
National Archives of Canada
National Battlefields Commission
National Defence
National Farm Products Marketing Council
National Film Board
National Gallery of Canada
National Library
National Museum of Science and Technology
National Parole Board
National Research Council
Natural Sciences and Engineering Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Public Service Commission
Public Works
Revenue Canada (Customs and Excise)
Revenue Canada (Taxation)
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police
Secretary of State
Solicitor General
Statistics Canada
Supply and Services
Transport
Treasury Board
Veterans Affairs
Western Economic Diversification Office

Client Questionnaire

The Department of Justice is asking you to take five minutes to complete this questionnaire on the 1990-1991 Annual Report. Your answers will help us to produce a useful and easy to read publication.

▸1. In general, was the report useful to you in meeting your information needs?
___ Very useful
___ Somewhat useful
___ Not at all useful

▸2. Did you find the report clearly written and easy to understand?
___ Very easy to understand
___ Neither easy nor difficult to understand
___ Difficult to understand

▸3. Was the material organized in a way that allowed you to find the information you needed?
___ Very well-organized
___ Fairly well-organized
___ Poorly organized

▸4. Did you find the graphic design, layout and use of colours pleasing to the eye?
___ Very pleasing
___ Somewhat pleasing
___ Not at all pleasing

▸5. Do you have any suggestions to improve the annual report? If so, please write them here.

_____

_____

_____

_____

Thank you for taking the time to complete this questionnaire. Please tear out this sheet and return it to: Internal Communication Executive, Room 103, Department of Justice, 239 Wellington Street, Ottawa Ontario, K1A 0H8.

Sondage auprès des clients

Le ministère de la Justice vous demande de bien vouloir prendre cinq minutes pour répondre aux questions qui suivent au sujet du Rapport annuel de 1990-1991. Vos réponses nous aideront à produire un document utile et facile à lire.

▸1. De façon générale, le rapport s'est-il avéré utile pour répondre à vos besoins en information?
___ Très utile
___ Quelque peu utile
___ Pas du tout utile

▸2. Trouvez-vous le rapport clairement rédigé et facile à comprendre?
___ Très facile à comprendre
___ Ni facile ni difficile à comprendre
___ Difficile à comprendre

▸3. Le rapport était-il présenté d'une façon qui vous a permis de trouver les renseignements désirés?
___ Très bien présenté
___ Plus ou moins bien présenté
___ Plutôt mal présenté

▸4. La conception graphique, la mise en page et l'utilisation des couleurs sont-elles attrayantes?
___ Très attrayantes
___ Quelque peu attrayantes
___ Pas du tout attrayantes

▸5. Avez-vous des suggestions à faire pour l'amélioration du Rapport annuel? Si tel est le cas, veuillez les mentionner ci-après.

_____

_____

_____

_____

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Veuillez détacher cette page et la faire parvenir à la coordonnatrice des communications internes, pièce 103, ministère de la Justice, 239, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8.

ANNEXE II

MINISTÈRES ET ORGANISMES CLIENTS DU SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada
Administration du pipe-line du Nord
Affaires des anciens combattants
Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement international
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Agriculture
Approvisionnements et Services
Archives nationales du Canada
Bibliothèque nationale
Bureau du Surintendant des institutions financières
Centre de la sécurité des télécommunications
Commerce international (Affaires extérieures)
Commission canadienne des affaires polaires
Commission canadienne du lait
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la fonction publique
Commission de l'emploi et de l'immigration
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des champs de bataille nationaux
Commission d'indemnisation des marins marchands
Commission nationale des libérations conditionnelles
Communications
Condition féminine
Condition physique et Sport amateur
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Conseil de recherches médicales
Conseil du Trésor
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil national de recherches
Consommateurs et Sociétés
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Défense nationale
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Énergie, Mines et Ressources
Environnement
Finances
Forêts
Gendarmerie royale du Canada
Industrie, Sciences et Technologie
Investissement Canada
Ministère d'État à la Jeunesse
Ministère d'État à la Science et à la Technologie
Ministère d'État au multiculturalisme
Monnaie royale canadienne
Multiculturalisme et citoyenneté
Musée canadien de la nature
Musée des Beaux-Arts du Canada
Musée national des sciences et de la technologie
Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Office national du film
Pêches et Océans
Protection civile Canada
Régime d'assurance des bateaux de pêche
Revenu national (Douanes et Accise)
Revenu national (Impôt)
Santé et Bien-être social
Secrétariat d'État
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel
Service de droit interne (Affaires extérieures)
Société d'expansion du Cap-Breton
Solliciteur général du Canada
Statistique Canada
Transports
Travail
Travaux publics

ANNEXE I

LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE EN TOUT OU EN PARTIE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Loi sur l'accès à l'information, L.R., ch. A-1
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L.R., ch. 4 (2e suppl.)
Loi sur les aliments et drogues, L.R., ch. F-27
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, ch. A-14
Loi sur l'arbitrage commercial, L.R., ch. 17 (2e suppl.)
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes, L.C., 1990, ch. 44
Loi sur les biens en déshérence, L.R., ch. E-13
Code criminel, L.R., ch. C-46
Loi sur la Commission de réforme du droit, L.R., ch. L-7
Loi sur les connaissements, L.R., ch. B-5
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L.R., ch. C-30
Lois sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L.R., ch. 16 (2e suppl.)
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, L.C., 1991, ch. 13
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L.R., ch. T-2
Loi sur la Cour fédérale, L.R., ch. F-7
Loi sur la Cour suprême, L.R., ch. S-26
Loi sur les criminels fugitifs, L.R., ch. F-32
Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, ch. 44
Loi sur le divorce, L.R., ch. 3 (2e suppl.)
Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R., ch. H-6
Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L.R., ch. F-28
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L.R., ch. 30 (4e suppl.)
Loi sur l'extradition, L.R., ch. E-23
Loi sur l'identification des criminels, L.R., ch.I-1
Loi sur l'immunité des États, L.R., ch. S-18
Loi sur les infractions en matière de sécurité, L.R., ch. S-7
Loi sur l'interprétation, L.R., ch. I-21
Loi sur les jeunes contrevenants, L.R., ch. Y-1
Loi sur les juges, L.R., ch. J-1
Loi sur les langues officielles, L.R., ch 31 (4e suppl.)
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), L.R. ch. 40 (3e suppl.)
Loi sur le mariage, L.R., ch. M-2
Loi sur le mariage (degrés prohibés), L.C., 1990, ch. 46
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L.R., ch. F-29
Loi sur le ministère de la Justice, L.R., ch. J-2
Loi sur la preuve au Canada, L.R., ch. C-5
Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, ch. P-24
Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R., ch. P-21
Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux, L.R., ch. P-16
Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, L.R., ch. T-12
Loi sur la responsabilité de l'État, L.R., ch. C-50
Loi sur la révision des lois, L.R., ch. S-20
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, L.R., ch. G-2
Loi sur les secrets officiels, L.R., ch. O-5
Loi sur les stupéfiants, L.R., ch. N-1
Loi sur les textes réglementaires, L.R., ch. S-22

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS	1990-1991
	$
Accès des autochtones aux études de droit	296 969
Bourses d'études Duff-Rinfret	74 150
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	31 000
Commission internationale de juristes	22 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	89 280
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Institut international des droits de l'homme	3 000
Centre canadien de la magistrature	314 500
Fondation canadienne des droits humains	55 000
Fondation Wainwright	40 000
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10 000

CONTRIBUTIONS	1990-1991
	$
Droit civil/Common Law (programme d'échanges)	276 900
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	46 960
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	92 455
Centre canadien de la documentation juridique	380 200
Manitoba Metis Federation Inc.	30 000

PROGRAMMES DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (suite)

Programmes	Nombre de subventions et de contributions	1990-1991
CONTRIBUTIONS (suite)		
Société canadienne des sciences judiciaires	1	46 960
Programme d'échanges droit civil/common law	58	276 900
Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels	12	9 151 476
Consultation et développement		
Droit de la famille	12	182 704
Généralités	16	228 905
Réforme du droit pénal :		
Violence familiale	9	98 267
Généralités	32	363 212
Victimes d'actes criminels	4	68 685
Programmes d'aide juridique	12	93 844 056
Manitoba Metis Federation Inc.	1	30 000
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones	8	3 653 902
Autres projets intéressant les autochtones	3	31 100
Projets spéciaux – Vulgarisation et information juridiques	5	86 390
Projets spéciaux – Aide juridique	5	223 236
Jeunes contrevenants – Services judiciaires	14	161 938 648
Jeunes contrevenants – Élaboration de programmes	8	46 129
Jeunes contrevenants – Élaboration de systèmes	6	2 222 544
TOTAL DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		276 146 790

PROGRAMMES DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Programmes	Nombre de subventions et de contributions	1990-1991
SUBVENTIONS AU SECTEUR DU DROIT PUBLIC		
British Institute of International Comparative Law	1	9 500
Fonds des droits de la personne	1	55 000
Centre canadien de la magistrature	1	314 500
Académie de droit international de La Haye	1	11 400
Institut international des droits de l'homme	1	3 000
Commission internationale de juristes	1	22 575
Commission des Nations Unies sur les échanges commerciaux internationaux	1	10 000
CONTRIBUTIONS		
Consultation et développement – Droit public	15	60 307
Fonds des droits de la personne	32	262 318
SUBVENTIONS AU SECTEUR DU DROIT CIVIL		
Institut international de droit d'expression francaise	1	1 500
Bourses en rédaction législative	8	89 280
Conférence sur l'uniformisaiton des lois	2	31 000
CONTRIBUTIONS		
Programmes de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	2	92 455
SUBVENTIONS AU SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE		
Association canadienne des chefs de police	1	16 150
Bourses d'études Duff-Rinfret	12	74 150
Accès des autochtones aux études de droit	48	296 969
Fondation Wainright	1	40 000
CONTRIBUTIONS		
Autonomie gouvernementale des autochtones	7	549 589
Fonds d'accès à l'information juridique	14	1 267 283
Association canadienne des juges des cours provinciales	1	66 500
Centre canadien de la documentation juridique	1	380 200

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Contributions/Fonds	Projets	1990/1991
		$
Vulgarisation et information juridiques :		
Fonds d'accès à l'information juridique	14	1 267 283
Généralités : Projets spéciaux – VIJ	5	86 390
Loi sur les jeunes contrevenants :		
Élaboration de systèmes	8	2 222 544
Élaboration de programmes	6	46 129
Fonds des droits de la personne	32	262 318
Réforme du droit pénal :		
Généralités	32	363 212
Victimes d'actes criminels	4	68 685
Violence familiale	9	98 267
Consultation et développement :		
Généralités	16	228 905
Droit public et international	15	60 307
Droit de la famille	12	182 704
Projets spéciaux – Aide juridique	5	223 236
Autres projets intéressant les autochtones	3	31 100
Autonomie gouvernementale des autochtones	7	549 589

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

Province/ Territoire	1990/1991
	$
Colombie-Britannique	1 073 126
Alberta	790 545
Saskatchewan	378 535
Manitoba	379 470
Ontario	3 349 325
Québec	2 341 045
Nouveau-Brunswick	198 659
Nouvelle-Écosse	310 380
Î.-P.-É.	50 740
Terre-Neuve	85 770
Yukon	98 896
T.N.-O.	94 985
Total	9 151 476

ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

Province/ Territoire	1990/1991
	$
Colombie-Britannique	776 724
Alberta	950 510
Saskatchewan	0
Manitoba	253 328
Ontario	587 210
Québec	516 960
Nouveau-Brunswick	0
Nouvelle-Écosse	0
Î.-P.-É.	0
Terre-Neuve	84 500
Yukon	124 000
T.N.-O.	360 670
Total	3 653 902

AIDE JURIDIQUE AUX ADULTES ET AUX JEUNES CONTREVENANTS EN MATIÈRE PÉNALE

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

Province/ Territoire	1990/1991
	$
Colombie-Britannique	9 372 546
Alberta	6 479 934
Saskatchewan	2 628 605
Manitoba	3 456 818
Ontario	46 048 424
Québec	17 325 880
Nouveau-Brunswick	1 229 150
Nouvelle-Écosse	3 222 000
Î.-P.-É.	239 292
Terre-Neuve	1 700 122
Yukon	401 477
T.N.-O.	1 739 808
Total	93 844 056

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS
SERVICES DE JUSTICE APPLICABLES AUX ADOLESCENTS

Province/Territoire	1990/1991	Rétroactif Exercices précédents	Total 1990/1991
	$	$	$
Colombie-Britannique	16 473 097	0	16 473 097
Alberta	13 084 000	249 123	13 333 123
Saskatchewan	7 091 854	534 854	7 626 708
Manitoba	5 683 989	0	5 683 989
Ontario	56 629 993	6 477 113	63 107 106
Québec	26 578 061	0	26 578 061
Nouveau-Brunswick	4 594 808	961 249	5 556 057
Nouvelle-Écosse	5 495 821	1 492 000	6 987 821
Île-du-Prince-Édouard	1 837 529	3 338 820	5 176 349
Terre-Neuve	4 462 000	0	4 462 000
Yukon	1 010 000	2 337	1 012 337
Territoires du Nord-Ouest	3 282 000	2 660 000	5 942 000
Total	146 223 152	15 715 496	161 938 648

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE

Le Ministère fournit des subventions et des contributions par l'entremise de divers programmes. On peut définir les subventions comme des paiements de transfert inconditionnels, à des bénéficiaires, en contrepartie desquels le gouvernement ne recevra pas de biens ou de services. Les contributions sont des paiements conditionnels, consentis à des bénéficiaires, assujettis à une vérification, et en contrepartie desquels le gouvernement ne recevra pas de biens ou de services. Le bénéficiaire peut être un individu, une organisation ou une province ou un territoire qui reçoit des fonds du fédéral.

En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires à la population.

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche, le Secteur du droit public et le Secteur du droit civil administrent ces programmes (voir les tableaux). Le Secteur de la gestion intégrée fournit à ces secteurs une orientation et une aide fonctionnelles afin que les bénéficiaires se conforment aux modalités dont les contributions sont assorties.

Certaines des modalités de financement sont relativement simples alors que d'autres sont compliquées (par exemple, les accords de partage des frais comportent des dispositions fédérales-provinciales ou territoriales en matière de financement des programmes). Les principaux programmes à frais partagés ont trait aux jeunes contrevenants – aux services judiciaires pour les jeunes, à l'aide juridique, à l'assistance parajudiciaire aux autochtones et à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le programme relatif aux jeunes contrevenants – aux services judiciaires pour les jeunes contribue à mettre en application la *Loi sur les jeunes contrevenants* et aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et à promouvoir pour les jeunes des services judiciaires adéquats. Le gouvernement fédéral subvient aux frais des provinces et des territoires pour les services de garde postérieurs au jugement, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange.

Le programme de l'aide juridique veille à ce que, pour les affaires pénales graves (pénales et civiles dans les territoires), l'aide juridique soit offerte partout au Canada aux personnes qui sont défavorisées sur le plan économique.

Le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones aide les Indiens et les Inuit, inscrits ou non inscrits, ainsi que les métis, à mieux comprendre leurs droits et à obtenir de l'aide juridique.

Le programme d'assistance aux victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes d'actes criminels violents.

Loi sur le multiculturalisme canadien ;

- de la prestation de conseils juridiques au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

Bureau de l'examen

Il incombe au Bureau de mener diverses études relatives à l'évaluation des programmes, à la vérification interne et à l'examen de la gestion. Ces études servent à améliorer la gestion des programmes du Ministère.

Les responsables ont terminé l'évaluation du programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones de la Colombie-Britannique et du programme d'aide aux étudiants. Ils ont presque terminé l'évaluation des programmes fédéraux d'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'assistance aux victimes et du programme d'aide juridique de l'Ontario. On a continué de procéder à l'évaluation du programme fédéral de partage des frais liés aux services de justice applicables aux jeunes contrevenants et à l'initiative du Ministère en matière de violence familiale. On a commencé à effectuer une synthèse des conclusions relatives à l'aide juridique et à élaborer une stratégie nationale d'évaluation de l'aide juridique.

En outre, le Bureau a mené plusieurs études d'examen de la gestion. Il a terminé une étude sur la satisfaction des clients des services juridiques ministériels. Il a aussi étudié les services des bibliothèques, le coût des services des mandataires et des services internes des conseillers juridiques, le commentaire de la base sur la gestion : l'efficacité de la gestion et les milieux de travail dans le Secteur des services juridiques, et l'équité en matière d'emploi pour les autochtones.

La Section de la vérification interne a effectué la vérification des services de télécommunication et de communication des données, du programme relatif aux jeunes contrevenants, des services législatifs, des bureaux régionaux de Montréal, de Whitehorse, de Yellowknife et de Saskatoon et de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec). Le Bureau a aussi amorcé une vérification de la mesure selon laquelle le Ministère s'acquitte de ses obligations sous le régime de la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Services de sécurité

Ces services ont mis en oeuvre des programmes relatifs à la sécurité des biens, du personnel et des données ; ils ont pris des mesures en vue de sensibiliser les employés aux questions concernant la sécurité. De concert avec Revenu Canada (Impôt), ils ont mis en place un réseau de télécopieurs sûr destiné aux échanges de renseignements protégés. Ils ont acheminé des demandes de vérification de sécurité concernant des employés, des entrepreneurs et des personnes nommées par voie de décret.

Événements internationaux

Le Ministère s'est occupé des préparatifs de la participation canadienne au Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, devant se tenir à La Havane du 27 août au 7 septembre 1991. Des fonctionnaires ont participé à l'élaboration de la documentation relative au Congrès pour la réunion de Helsinki, à laquelle ont assisté des représentants de gouvernements d'Europe et d'Amérique du Nord. De concert avec des experts des Nations Unies, des fonctionnaires ont aussi rédigé le texte définitif des résolutions à présenter au Congrès au cours de la 11e réunion du comité sur la prévention et le contrôle de la criminalité.

planification de se charger des activités qui répondront à plusieurs changements que FP 2000 prévoit pour les ministères, notamment ceux qui ont trait à la culture d'organisation et au comportement au sein de l'organisation.

Vers la fin de l'année financière, la Division de la planification a coordonné un sondage relatif aux attitudes et aux perceptions des employés, dont les résultats aideront à améliorer l'efficacité au sein du Ministère.

Services informatiques

La Division des services informatiques a exécuté les travaux préliminaires de la mise en oeuvre du courrier électronique au sein du Ministère.

Le groupe de travail sur la gestion de l'information met en oeuvre le plan stratégique de gestion de l'information (PSGI). Le PSGI est une stratégie de mise en oeuvre des politiques du Conseil sur la gestion des fonds de renseignements du gouvernement et sur la gestion de la technologie de l'information au moyen d'un programme complet de gestion de l'information.

Le groupe de travail s'occupe de deux secteurs parallèles, le secteur stratégique et le secteur opérationnel. Les initiatives stratégiques comprennent la formulation des politiques, des normes et des lignes directrices relatives à la gestion de l'information. Plusieurs projets ont été amorcés, notamment une étude sur le cadre stratégique de l'information, une étude sur la gestion des données et une étude sur l'assurance de la qualité. Dans le secteur des opérations, deux projets ont été lancés : l'automatisation du Bureau régional de Toronto et le système informatisé d'accès direct aux lois et aux règlements.

Services ministériels

Cette section fournit des services de coordination générale à la ministre, au sous-ministre. au Ministère et à la population. Elle s'est occupée notamment :

- de la coordination de 12 visites au Canada par des représentants étrangers du monde juridique ;
- de la prestation des services de secrétariat au cours des réunions fédérales-provinciales-territoriales des ministres et des sous-ministres responsables de la justice ;
- de l'acheminement de 530 demandes de renseignements, 200 sous le régime de la *Loi sur l'accès à l'information* et 330 sous le régime de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- de l'élaboration d'un programme de formation juridique à l'intention des employés du Ministère et d'autres fonctionnaires ;
- de l'organisation, de concert avec l'Association du Barreau canadien, d'une série de conférences relatives à la nouvelle *Loi sur la Cour fédérale* ;
- de la coordination des documents d'information dans le cadre des initiatives sur le plan législatif et des préparatifs de la ministre pour la période des questions ;
- de concert avec des fonctionnaires de la Chambre et du Sénat, de la coordination de l'aide spécialisée à la ministre et au secrétaire parlementaire en vue de l'adoption de 11 projets de loi et de la participation du Ministère aux comités de la Chambre et du Sénat ;
- de l'acheminement de plus de 64 800 articles de correspondance ministérielle ;
- de la coordination de la rédaction du rapport annuel du Ministère sur la mise en application de la

nouvelle politique relative à un programme d'acquisition favorable à l'environnement. Elle a mené à bonne fin la mise au point d'un système automatisé de gestion des marchés. Elle a acheminé plus de 206 marchés de consultation et de services professionnels, se chiffrant à 7 millions de dollars, soit une augmentation de 17 pour 100 par rapport à l'année précédente. On a passé 4 977 commandes de fournitures, se chiffrant environ à 5,9 millions de dollars, soit une augmentation de 13 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Politiques et systèmes financiers et comptabilité

La Division des politiques et systèmes financiers et de la comptabilité a procédé à l'examen de tous les mécanismes financiers, à la lumière de nouvelles politiques se rattachant à la mise en application de la taxe sur les produits et services (TPS). La mise en oeuvre de ces politiques a exigé notamment d'apporter les modifications suivantes :

- la modification de certaines politiques, de certains systèmes et de certaines procédures du Ministère ;

- la solution de certaines questions d'ordre technique quant à l'imputation des frais relatifs aux services du Ministère et au paiement de biens et services ;

- l'inscription du Ministère et de la Commission de réforme du droit à titre de services rapporteurs distincts aux fins de déclaration des revenus de la TPS ;

- la révision des classifications des codes du Ministère en vue de saisir les données relatives à la TPS conformément aux exigences applicables à l'ensemble du gouvernement ;

- la formation du personnel du Ministère en matière d'application de la TPS, y compris les modifications apportées au système de comptabilité du Ministère.

Affectation des ressources

Établie en 1989, la Section de l'affectation des ressources a regroupé plusieurs fonctions, notamment la planification financière, la vérification des subventions et des contributions, et la formulation et la mise en oeuvre des stratégies en matière d'affectation des ressources et des présentations relatives.

Planification

La Division de la planification a été fort occupée cette année. L'Énoncé de la mission et des principes directeurs du Ministère a été publié le 22 mai 1990. On a déployé tout au long de l'année des initiatives visant à faire connaître cet énoncé. De plus, la Division a prêté son concours à l'élaboration d'un énoncé des perspectives à long terme du Ministère, ainsi que d'un énoncé des orientations stratégiques qui appuient ces perspectives.

La Justice dans les années 1990 est un vaste programme en vue d'aider le Ministère à s'adapter aux changements qui surviennent dans le domaine du droit et au sein du gouvernement. Il incombait au premier chef à plusieurs divisions et sections du Secteur de la gestion intégrée de déployer les initiatives afférentes à ce programme. Par exemple, il incombe à la Division de la planification de suivre le progrès de ces initiatives et d'en communiquer les résultats au sein du Ministère. On a constitué un groupe de l'information chargé de réunir les employés en vue de discuter de la Justice dans les années 1990 et d'échanger des idées.

On a institué un groupe de mise en oeuvre, chargé de coordonner les changements qui surviendront au sein du Ministère par suite du livre blanc de Fonction publique 2000 sur le renouvellement de la fonction publique du Canada. Il incombe à la Division de la

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines a continué de mener une campagne en vue d'informer les employés des autorisations de congés, des avantages et des modifications apportées aux politiques. On a procédé dans l'ensemble du Ministère à une révision de la classification des postes de secrétaires juridiques et la plupart de ces postes ont été reclassés. On a élaboré à l'intention des employés plusieurs cours de formation, notamment sur les relations de travail et sur les aptitudes aux présentations.

POLITIQUES, SYSTÈMES ET SERVICES

Groupe de travail de la gestion des locaux

Le groupe de travail de la gestion des locaux a aidé le Secteur du droit civil à agrandir le Bureau régional de Montréal. Il a aussi aidé le Secteur du contentieux à agrandir ses bureaux à Halifax, à Edmonton et à Winnipeg, et à déménager ses bureaux de Toronto et de Saskatoon. Travaux publics Canada a approuvé pour ces régions les normes de logement et une stratégie de mise en oeuvre. Le Ministère a obtenu le financement nécessaire et a mis en marche les travaux de conception relatifs à un regroupement partiel de l'administration centrale. On a amorcé les travaux de remise à neuf de l'édifice de la Justice.

Politiques, systèmes et services administratifs

La Direction des politiques, des systèmes et des services administratifs comprend la Division des systèmes d'aide au droit familial, le Service de gestion des marchés de services juridiques, la Section de la gestion des marchés, des formules et du matériel et la Section de la gestion des documents.

Systèmes d'aide au droit familial

La Division des systèmes d'aide au droit familial, par l'entremise du Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, prête son appui aux personnes dont l'ex-conjoint ne s'acquitte pas de ses obligations alimentaires. Au 31 mars 1991, le service avait reçu 19 821 demandes de retrouver des débiteurs qui manquaient à leurs engagements, soit une augmentation de 50 pour 100 par rapport à l'année précédente, et 62 235 brefs de saisie-arrêt visant des fonds affectés à cette fin par le gouvernement fédéral, soit une augmentation de 97 pour 100 par rapport à l'année précédente. À la fin de l'année financière, 27,8 millions de dollars (soit une augmentation de 112 pour 100 par rapport à l'année précédente) avaient fait l'objet d'une saisie-arrêt au nom des provinces et des territoires sous le régime de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

De plus, la Division administre le Bureau central des divorces, qui fournit des renseignements permettant de résoudre des questions de compétence en matière de divorce. Au cours de l'année, le Bureau a délivré plus de 90 000 certificats de mise à jour, soit une baisse de 6 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Gestion des marchés de services juridiques

Le Service de gestion des marchés de services juridiques s'occupe de questions de nature administrative ayant trait aux marchés de services juridiques conclus au nom de la Couronne. Au cours de l'année 1990-1991, le service a acheminé aux fins de paiement environ 32,5 millions de dollars d'honoraires et de déboursés, soit une augmentation de 5 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Gestion des marchés, des formules et du matériel

La Section de la gestion des marchés, des formules et du matériel a obtenu pour le Ministère l'approbation d'une

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le Secteur de la gestion intégrée offre au Ministère des services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion, notamment une gamme complète de services centraux au ministre, au sous-ministre et au Comité exécutif. Les services sont fournis directement au public par l'intermédiaire de la Direction des communications et des affaires publiques, du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et de la Division des systèmes d'aide au droit familial.

Le Secteur élabore les politiques ministérielles et coordonne les programmes et les activités. Il s'occupe de la gestion des ressources, y compris la mise au point des stratégies de ressourcement. Il administre et dirige toutes les activités de communication du Ministère. Il exerce des fonctions juridiques dans des domaines spécialisés. Il est responsable de la planification stratégique.

Communications et affaires publiques

Au cours de l'année, la Direction a contribué à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nombreuses mesures législatives, y compris les modifications aux textes législatifs sur le contrôle des armes à feu, des mesures fédérales en matière d'administration de la justice pénale ayant trait aux autochtones et aux minorités visibles, et un projet de réforme de la détermination de la peine. Elle a aussi participé aux travaux préliminaires de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général sur la révision de la législation et du processus concernant l'extradition au Canada. La Direction a contribué à la formulation du Plan vert et aux travaux préliminaires sur les questions relatives à la femme et au droit et à la violence familiale.

La Direction a aussi fourni une planification stratégique et des auxiliaires de la communication au cours de la crise d'Oka et de la guerre du Golfe. Les Communications ont également appuyé les initiatives en matière d'unité canadienne. La Direction a participé à la planification stratégique de diverses enquêtes sur la justice pénale chez les autochtones, y compris le rapport du groupe de travail de l'Alberta sur la justice chez les autochtones.

De même, la Direction a participé à la planification du Sommet mondial pour les enfants, du 8e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et du Colloque national sur la femme, le droit et la justice où les participants ont été accueillis par la ministre à Vancouver. La Direction a continué de planifier la réunion à Ottawa du Conseil de l'Europe, ainsi que les cérémonies marquant le 10e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* et le centenaire du *Code criminel*.

La Direction s'est efforcée d'améliorer les communications internes et amorcé la formulation des lignes directrices sur les consultations publiques.

Elle a publié notamment *L'exploitation sexuelle des enfants et la législation canadienne – Manuel* ; *La prévention du crime et le traitement des délinquants* ; *Vie privée sans frontières : les flux transfrontières de renseignements personnels en provenance du Canada*, et plusieurs publications et documents devant servir au cours de conférences. De concert avec la Direction des ressources humaines, elle a élaboré une série de manuels à l'intention des nouveaux employés du ministère de la Justice. De plus, la Direction a élaboré et publié des communiqués et des dossiers de documentation, des articles, des textes pour vidéo et expositions, ainsi que des documents de vulgarisation juridique. Elle s'est aussi prévalu de la technologie des satellites et du vidéo pour permettre à la ministre de participer à une conférence qui se tenait à Sitka en Alaska.

différends, l'information et la vulgarisation juridiques, le droit de la famille, l'aide juridique, le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et d'autres domaines d'intérêt du ministère de la Justice.

Le financement de ces activités vise à soutenir la mise sur pied de programmes, de services, de cours et de conférences et à subventionner des recherches dont l'objectif est de favoriser l'élaboration et la mise en application des lois et des politiques ayant trait à la justice, et d'y contribuer. Au nombre des activités financées au cours de l'exercice 1990-1991, on compte des projets relatifs à la violence familiale, notamment en matière de formation des juges; des projets de groupe de traitement destinés aux hommes violents; la mise sur pied de services à l'intention des femmes victimes de violence conjugale; un projet interdisciplinaire sur la violence au foyer; des projets en matière de prévention du crime, de médiation familiale, de conciliation, de méthodes de rechange pour la résolution des différends (modifications et *Code criminel*); enfin, diverses études portant sur les autochtones.

Statistique

Donnant suite à l'invitation lancée par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies, le Secteur a collaboré, avec d'autres États membres et instituts des Nations Unies, à établir les bases de deux résolutions liées à l'informatique dans le cadre du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Le Secteur a mené des études descriptives sur l'application des dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et a entrepris l'analyse des variations entre les décisions prises par les tribunaux pour adolescents selon les territoires et provinces. On a en outre évalué les programmes et services destinés aux enfants qui commettent des infractions en même temps qu'on examinait l'incidence des dispositions de la Loi relatives à l'âge minimal.

Le Secteur a également poursuivi son inventaire et son analyse des besoins du Ministère en matière de données statistiques. Au cours de l'exercice 1990-1991, l'accent a été mis sur les jeunes contrevenants, les armes à feu et l'avortement.

Information juridique

Le Secteur a concentré ses efforts cette année sur la promotion et la distribution dans l'ensemble du Canada de nouvelles publications du Ministère relatives à l'exploitation sexuelle des enfants : *L'exploitation sexuelle des enfants et la législation canadienne - Manuel*. La distribution dans tout le pays de deux publications connexes s'est également poursuivie : *Le secret du petit cheval* et *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle : les dispositions de la loi*. On a de plus mené à bien des travaux qui portaient sur des fiches documentaires visant à renseigner les victimes d'actes criminels sur le projet de loi C-89 et ses répercussions.

Le Ministère a également apporté sa contribution aux organismes de vulgarisation et d'information juridiques dans chaque province et territoire. Le Secteur a continué d'administrer le Centre national de documentation sur les victimes, qui vise à répondre aux besoins en information des victimes d'actes criminels.

- offrir de meilleures possibilités de réhabilitation;
- assurer le placement le plus approprié aux adolescents qui sont renvoyés aux tribunaux pour adultes;
- éliminer les aspects problématiques des dispositions ayant trait à l'admissibilité des déclarations des adolescents, tout en préservant leurs droits et sauvegardes.

Violence familiale

Le gouvernement fédéral a annoncé le lancement d'une initiative de quatre ans, évaluée à 136 millions de dollars, sur la violence familiale; le Ministère a reçu 7,1 millions de dollars. Cette somme sera consacrée notamment à la révision de certaines dispositions du *Code criminel* relatives à la mise en liberté provisoire et à l'enlèvement d'un enfant par un parent. Les dispositions de la *Loi sur le divorce* relatives à la garde des enfants seront examinées pour qu'on puisse déterminer si des modifications sont nécessaires en vue de protéger les enfants qui ont été victimes de violence à la maison.

Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires

Le Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires a apporté la touche finale à des documents traitant d'un certain nombre de questions, dont l'inspection, les fouilles, les perquisitions et les saisies, la mise en oeuvre des politiques en matière d'observation et d'application, les barèmes des peines réglementaires et les pratiques relatives à la détermination de la peine, de même qu'au recours aux sanctions pécuniaires et administratives au Canada et à l'étranger. Les membres du projet ont également formulé des commentaires sur les initiatives en matière d'observation des règlements proposées par plusieurs ministères fédéraux et ont collaboré à la politique d'application et d'observation préparée en vue de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

Recherche

Le Secteur effectue des travaux de recherche expérimentale afin d'appuyer le Ministère dans ses fonctions d'élaboration de mesures législatives et de politiques pour soutenir les programmes ministériels destinés à favoriser l'accès à la justice, ainsi que dans d'autres secteurs liés au rôle de chef de file de la ministre dans le domaine de la justice. Parmi les programmes de recherche réalisés en 1990-1991, il faut noter une étude se rapportant au recours à des spécialistes parajuridiques pour assurer des services d'aide juridique dans des régions éloignées; l'évaluation d'un système de recouvrement des coûts en vue de permettre la prestation d'aide juridique au Manitoba aux pauvres qui sont sur le marché du travail; la publication d'un répertoire national des programmes, des projets et des travaux de recherche en matière de justice autochtone; une étude sur l'utilisation des sanctions et des primes à l'égard des règlements en matière de travail; l'évaluation des modifications apportées au *Code criminel* en 1983 relativement aux agressions sexuelles; une étude sur le traitement des cas de violence contre la conjointe, effectuée à London (Ontario); une recherche préliminaire sur l'infliction d'amendes au Canada; un examen de l'efficacité des groupes de traitement des hommes violents; et une évaluation de l'efficacité de l'incidence du projet de Toronto sur les enfants qui sont victimes ou témoins.

Financement de l'élaboration de projets

Le Secteur administre les fonds de contributions discrétionnaires destinés à appuyer certains domaines du droit pénal et de l'accès à la justice, notamment les modifications apportées au *Code criminel*, la détermination de la peine, les méthodes de rechange pour le règlement des

Détermination de la peine

Le 5 juillet 1990, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada, le Ministère a publié des documents de consultation intitulés *Directives en matière de réforme*. Ces documents mettent de l'avant des propositions visant la réforme de la détermination de la peine, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. Les objectifs de ces propositions sont les suivants : établir un cadre de politiques et un processus de détermination de la peine cohérents; obtenir l'approbation du Parlement à l'égard d'un régime de détermination de la peine; faciliter l'accès du public à ce processus.

Ces documents comportent des questions qui revêtent un intérêt particulier pour le ministère de la Justice, notamment : des recommandations visant à établir des objectifs et des principes codifiés sur la détermination de la peine; la clarification de la procédure et de la preuve dans la détermination de la peine; des propositions relatives à la mise sur pied d'une commission sur la détermination de la peine et de la libération conditionnelle; des propositions ayant trait à la réforme de la perception des amendes et à la restructuration de la partie XXIII du *Code criminel*; et l'annonce de consultations éventuelles avec les provinces sur l'utilisation de sanctions intermédiaires.

Des consultations approfondies avec les représentants officiels du gouvernement, de la collectivité, ainsi que des milieux juridiques, judiciaires et universitaires, ont eu lieu depuis la publication de ces documents.

Les femmes et la justice

Le Ministère a délégué un représentant pour siéger au nouveau groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'égalité des sexes au sein du système de justice canadien dont la tâche est de soumettre au procureur général des propositions sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes dans notre système de justice.

Pour appuyer les activités du Ministère dans ce domaine, le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche a entrepris de vastes consultations en vue du Colloque national sur les femmes, le droit et la justice qui devait avoir lieu à Vancouver du 10 au 12 juin 1991.

Droit de la famille

Le projet de loi C-61, *Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux)*, est entré en vigueur au cours de l'exercice. Il prévoit le rejet de la demande en divorce de l'époux qui refuse de supprimer tout obstacle au remariage religieux de l'autre époux lorsque cette suppression dépend du requérant.

La *Loi sur le mariage (degrés prohibés)*, également adoptée cette année, interdit désormais le mariage entre descendants linéaires, demi-frères ou demi-soeurs, de même qu'entre les frères et soeurs de sang ou d'adoption. Elle devait entrer en vigueur en décembre 1991.

Jeunes contrevenants

Le projet de loi C-58, *Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel*, a été étudié en comité législatif et se trouvait à l'étape du rapport au moment de la dissolution du Parlement. Ce projet de loi traite du renvoi des jeunes délinquants à la juridiction normalement compétente ainsi que de la détermination de la peine par le tribunal pour adolescents et par le tribunal pour adultes, dans les cas d'adolescents reconnus coupables de meurtre.

D'autres dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* font l'objet d'un examen visant les objectifs suivants :

- favoriser l'imposition de peines communautaires dans la mesure du possible et veiller à ce que la mise sous garde ne soit utilisée qu'en dernier recours;

Homicide et dispositions générales

Le Secteur a poursuivi ses travaux visant à modifier les dispositions du *Code criminel* sur l'homicide, par suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Martineau*.

La ministre de la Justice a demandé au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général de déterminer ce que devraient contenir les nouvelles dispositions générales d'un *Code criminel* plus conforme à la réalité actuelle. En collaboration avec la Commission de réforme du droit du Canada, le Secteur a préparé et distribué un document-cadre destiné à faciliter les travaux du Comité.

Troubles mentaux

On a terminé les consultations sur un ensemble de réformes fondamentales visant les dispositions du *Code criminel* relatives aux accusés qui présentent des troubles mentaux. Dans le cadre de ces travaux, les avocats du Secteur ont rédigé les modifications qui devront être apportées en conséquence à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à la *Loi sur la défense nationale*.

Avortement

À la suite du dépôt du projet de loi C-43, *Loi concernant l'avortement*, le Secteur a fourni des conseils et de l'aide de nature juridique tout au long du processus d'examen du projet de loi par le Parlement. Les avocats ont par la suite offert de l'aide sur les plans juridique et politique à la ministre pour répondre aux préoccupations des médecins face aux dispositions législatives proposées. Le 31 janvier 1991, le projet de loi a été défait au Sénat par suite d'un vote nul, soit 43 voix pour, et 43 contre.

Justice pénale autochtone

Le Secteur a répondu à plusieurs demandes traitant de justice pénale autochtone, comme la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, l'enquête publique du Manitoba sur l'administration de la justice et les autochtones ainsi que l'enquête publique de l'Alberta sur les services de police dans la réserve de la bande des Indiens du Sang. Un représentant du Secteur a siégé au comité interministériel chargé de coordonner les réponses des ministères aux recommandations des diverses enquêtes. Les avocats du Secteur ont également participé à la planification d'une conférence fédérale-provinciale sur la justice autochtone, où ont été étudiées un certain nombre d'avenues sur le plan politique pour l'administration de la justice autochtone. La Section a élaboré une stratégie nationale de recherche et d'évaluation qui permettra au Ministère de mieux comprendre et d'aborder les problèmes des autochtones en conflit avec la loi. De plus, elle accroîtra la participation des autochtones à la rédaction des politiques en matière de justice pénale.

Prévention du crime

Le Secteur a pris part à la présentation d'une résolution sur la prévention du crime en milieu urbain, adoptée au Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à Cuba. Au cours de l'année, la Direction des politiques a lancé, de concert avec d'autres ministères fédéraux, un processus de consultation visant à mettre au point une vaste politique de prévention du crime. Cette initiative a nécessité, en avril 1990, la création d'un comité interministériel sur la prévention du crime auquel ont pris part huit ministères et organismes fédéraux qui possèdent des programmes et exercent des activités sur la prévention du crime. De plus, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général, la GRC et le Collège canadien de police, le Ministère a parrainé la Conférence internationale sur la prévention du crime, qui s'est tenue à Ottawa en octobre 1990.

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche est responsable, d'une part, de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques relatives au droit pénal et familial, aux questions sociales connexes et à l'observation des règlements et, d'autre part, de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces et les territoires.

Armes à feu

Après avoir consulté des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que des organismes non gouvernementaux, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-80, *Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence.* Conjugué aux mesures non législatives proposées, le projet de loi resserrera le contrôle entourant l'accès aux armes à feu; il interdit la possession et l'importation d'armes automatiques modifiées et des chargeurs à grande capacité; il exige en outre que toute personne souhaitant faire l'acquisition d'une arme à feu réussisse un cours de maniement d'armes. Le projet de loi a été déféré à un comité spécial de la Chambre des communes. Le comité a recommandé des modifications et d'autres mesures non législatives.

La ministre a nommé un Conseil consultatif canadien sur les armes à feu chargé d'aborder, dans une perspective autre que celle du gouvernement, le système de contrôle des armes à feu au Canada. Un groupe de travail sur le contrôle des armes à feu a été mis sur pied au sein du Ministère dans le but de conseiller la ministre et de fournir un appui fonctionnel à l'égard des lois.

Extradition

En collaboration avec la Section des poursuites pénales, la Section des politiques pénales a entrepris l'examen de la *Loi sur l'extradition* et de la *Loi sur les criminels fugitifs.* Un groupe de travail sur l'extradition, composé de représentants des ministères de la Justice, des Affaires extérieures, de l'Immigration, du Solliciteur général ainsi que de consultants externes, a été formé afin d'étudier ces questions.

Le groupe recommandera des options législatives en matière d'extradition, qui seront conformes aux principes actuels du droit international. Ces dispositions permettront au Canada de remplir les obligations qu'il a contractées en vertu de divers traités et qui concernent l'extradition de fugitifs.

Loi sur les contraventions

Le Secteur s'est préparé à entamer des consultations avec les représentants provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les 11 ministères et organismes fédéraux intéressés, relativement à un régime de contraventions établi en application de la *Loi sur les contraventions.* Ce régime distinguera les condamnations selon qu'elles font suite à une infraction mineure ou à une infraction punissable par voie de mise en accusation ou sur déclaration sommaire de culpabilité. Les personnes accusées d'infractions mineures ne seront donc plus tenues de se présenter devant un tribunal. On prévoit ainsi accroître l'efficacité du système de justice pénale en allégeant le fardeau des tribunaux et en augmentant la possibilité que les procès soient instruits dans des délais raisonnables.

Modifications apportées au Code criminel, notamment en matière de crime d'incendie

Le Parlement a adopté des modifications au *Code criminel* visant d'une part à actualiser et à renforcer les dispositions relatives au crime d'incendie et, d'autre part, à permettre que les accusations de meurtre s'assortissent d'autres accusations.

gouvernement fédéral de promouvoir l'efficience et la compétitivité de l'économie canadienne.

Les avocats ont également collaboré à la rédaction de modifications à la *Loi sur la faillite* qui, entre autres, faciliteront la réorganisation des entreprises débitrices insolvables. Les entreprises viables qui éprouvent des difficultés financières ne seront donc plus nécessairement acculées à la fermeture.

Le Secteur a également continué de travailler à la privatisation, y compris l'élaboration d'un document législatif autorisant la privatisation de Pétro Canada et la réorganisation de l'entreprise en vue d'un tel changement.

Multiculturalisme

Le Secteur des services juridiques du Secrétariat d'État a contribué à la rédaction de la *Loi sur le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté*, de la *Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales* et de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*.

Fonction publique 2000

Le Ministère a participé à l'initiative Fonction publique 2000, plus particulièrement à l'égard des questions législatives. Avec l'aide des rédacteurs législatifs et d'experts en droit du travail, les avocats des services juridiques ont travaillé étroitement avec le Bureau du Conseil privé en vue de rédiger des lois qui actualiseront les pratiques de gestion du gouvernement.

Politiques

Comme les avocats des services juridiques conseillent les ministères dans leurs activités quotidiennes, ils comptent parmi les conseillers les plus actifs en matière de politiques auprès des cadres supérieurs du gouvernement : ils veillent à ce que les nouvelles politiques soient conformes à la réalité juridique, qu'il s'agisse de la *Charte canadienne des droits et libertés* ou d'autres questions d'ordre constitutionnel comme les droits des autochtones et les normes juridiques telles que les principes de justice naturelle. Ces travaux ont permis d'éviter au gouvernement d'avoir à faire face à des litiges longs et coûteux devant les tribunaux ainsi que de réduire les risques qu'un juge rejette une politique. Le Secteur participe activement, tant du point de vue administratif que fonctionnel, à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales.

énoncée. Ils ont en outre préparé une étude visant à évaluer l'efficacité de la loi, des politiques et des pratiques régissant la gestion des terres fédérales contaminées. L'étude comportait des recommandations, de nature réglementaire ou non, en vue d'assurer le nettoyage des sites contaminés et à en faire assumer les coûts par les pollueurs.

Droits des autochtones

Dans l'affaire *Sparrow* c. *La Reine*, la Cour suprême du Canada a rendu une décision marquante touchant les droits des autochtones. Les questions autochtones ont donc continué d'occuper une place prépondérante dans l'établissement des politiques du gouvernement. Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à nombre de ministères, notamment celui des Affaires indiennes et du Nord, afin d'apporter des solutions relativement aux politiques et aux questions juridiques entourant les événements d'Oka et de Kahnawake, au Québec. Il s'agissait notamment d'établir la pertinence des revendications territoriales des Mohawks, de déterminer les responsables de l'application de la loi en de telles circonstances et d'évaluer le rôle et le pouvoir revenant aux institutions du gouvernement autochtone.

Les services juridiques ont également travaillé en étroite collaboration avec les ministères afin d'évaluer les effets des lois et des politiques relatives aux droits ancestraux et issus des traités. La décision a ouvert la possibilité d'une réévaluation globale de la relation fiduciaire entre la Couronne et les peuples autochtones.

Les avocats ont continué de jouer un rôle dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales sur les questions autochtones. Conformément aux nouvelles lignes de conduite de l'État en matière autochtone, les services juridiques ont collaboré avec les ministères pour répondre aux revendications territoriales des autochtones, à leur volonté d'autonomie gouvernementale et aux demandes visant la modification de la *Loi sur les Indiens*.

Impôts et finances

Le Secteur des services juridiques ministériels a contribué à la rédaction et à la mise en oeuvre des dispositions législatives touchant la taxe sur les produits et services (TPS); les avocats ont également fourni des conseils relatifs à l'entente sur l'administration de la TPS par le Québec. Il s'agit là d'une des principales ententes fédérales-provinciales de l'exercice.

Droits des particuliers face à l'État

Les avocats des services juridiques ministériels se sont penchés sur des questions touchant aux droits des particuliers, notamment : les nouveaux organes externes chargés d'examiner les activités de la GRC, l'accès des comités parlementaires aux renseignements personnels, la compétence de la GRC dans l'application des lois fédérales et provinciales, le rôle du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité dans le processus d'attestation de sécurité et, enfin, les responsabilités du comité, qui doit protéger le droit d'une personne d'être dûment entendue.

Droit des sociétés

Les avocats du Secteur ont pris part aux modifications législatives qui ont suivi les poursuites judiciaires visant la *Loi sur la concurrence* et à la révision de la *Loi sur la faillite*, deux importantes lois fédérales à caractère économique. Ainsi, ils ont coordonné ou assuré la défense dans le cadre de litiges créant un précédent et où la validité de certains des plus importants articles de la *Loi sur la concurrence de 1986* était contestée en vertu de la Charte. Si les poursuivants obtiennent gain de cause, ces contestations mineront la capacité du

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Le Secteur des services juridiques ministériels compte plus de 300 personnes, ce chiffre comprenant les avocats et d'autres catégories professionnelles. Il regroupe les directions du droit commercial et immobilier, de l'accès à l'information et du droit financier, qui relèvent chacune d'un sous-ministre adjoint. Par l'entremise du personnel de l'administration centrale et des services juridiques ministériels, le Secteur fournit une gamme complète de services juridiques à plus de 40 ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés et des conseils en matière de politique relativement au droit immobilier et commercial, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'au droit de l'environnement.

Le Secteur relève du premier sous-ministre adjoint qui, avec l'aide des sous-ministres adjoints, Accès à l'information et Finances, en assure la direction et la coordination.

Droit immobilier

Les avocats du Secteur ont effectué des consultations et étudié les propositions du gouvernement sur la réforme du droit et des pratiques dans le domaine de l'immobilier. Ce travail a abouti à l'élaboration du projet de loi sur les immeubles fédéraux, qui renforcera les principes déjà établis à cet égard. Il s'agit, au premier chef, de permettre au gouvernement de tirer le meilleur parti des outils commerciaux modernes que sont les actes translatifs et d'améliorer, à titre de plus grand propriétaire du pays, sa capacité d'effectuer des opérations immobilières.

Droit commercial

Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à des projets de l'État qui entraîneront un engagement de plus de 40 milliards de dollars. Ils ont collaboré à l'élaboration d'accords internationaux visant à accroître la compétitivité du Canada sur le marché mondial et ont également travaillé à la modernisation des politiques fédérales en matière de transfert de technologie et à la dévolution d'un certain nombre d'aéroports fédéraux, dont ceux de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton et de Dorval. En collaboration avec d'autres secteurs, ils ont fourni des conseils au gouvernement sur la privatisation d'un certain nombre de sociétés d'État, notamment Pétro Canada, et sur la négociation et la finalisation du projet de mise en valeur *Hibernia*.

Environnement

Le Secteur des services juridiques ministériels a conseillé le gouvernement dans plus de 35 litiges faisant suite au *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale (PEEE)*. Ces litiges portaient notamment sur le projet de construction d'un barrage sur les rivières Rafferty et Alameda en Saskatchewan; sur le projet hydro-électrique de Grande-Baleine au Québec; ainsi que sur les procédures en Cour suprême du Canada relativement au projet de construction d'un barrage sur la rivière Oldman en Alberta. Les avocats des services juridiques ont aussi joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la rédaction d'un projet de loi sur l'évaluation en matière environnementale au Canada visant à remplacer le PEEE.

Lancé en décembre 1990, le Plan vert établit le plan d'action du gouvernement fédéral en matière environnementale pour les six années à venir. Les avocats du Secteur ont fourni des conseils juridiques sur le plan et donné leur avis quant aux politiques à adopter à ce sujet. Ils ont également conseillé les ministères clients quant aux poursuites qu'ils risquent d'encourir s'ils contreviennent à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ce qui, conformément aux principes énoncés dans le Plan vert, permettra au gouvernement d'observer une ligne de conduite qu'il a lui-même

règlements et lois actuellement en vigueur et un environnement automatisé qui simplifiera le travail de la Section du Bureau du Conseil privé, la Direction des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor et de deux services juridiques travaillant à la formulation de règlements et qui auront fait l'objet d'une présélection.

Commission de révision des lois

La Commission de révision des lois révise et codifie les lois du Canada. Elle maintient les bases de données pour tous les textes fédéraux législatifs et réglementaires d'intérêt public fédéral. Présidée par la sous-ministre déléguée, Droit public, la Commission comprend également le premier conseiller législatif et un avocat général principal (législation). Le secrétaire de la Commission est avocat-conseil.

La première mise à jour de l'édition à feuilles mobiles des *Lois du Canada* a été publiée en janvier 1991. Celle-ci intègre au recueil des *Lois révisées du Canada (1985)* les quatre suppléments publiés jusqu'à présent ainsi que les lois d'intérêt public et général sanctionnées à la fin de 1988 et en 1989. Cette mise à jour est également disponible dans la banque de données Quick Law.

La deuxième édition de l'index des *Lois révisées du Canada (1985)* mettant à jour l'index au 12 décembre 1988 a été publiée en mars 1991.

rédigera une entente visant à établir un système de centralisation du pouvoir qui permettra de mettre de l'ordre dans les questions entourant l'adoption internationale et de s'assurer que les adoptions sont conformes à la loi. La délégation canadienne se composait notamment de représentants provinciaux. Le Secteur a également coordonné la participation du Canada dans une conférence organisée par UNIDROIT et visant à mettre au point une entente sur la protection de la propriété culturelle.

Le Secteur a également coordonné la participation du Canada à la 23e session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ainsi qu'à d'autres travaux de cette commission, notamment la formulation de la version définitive des Règles types relatives aux transferts internationaux de fonds; la préparation d'un Code type sur les marchés publics; la loi uniforme sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by; enfin, un Guide juridique sur les échanges compensés.

Les consultations avec les provinces se poursuivent à propos de la convention internationale sur le règlement des litiges en matière d'investissement, la Convention de La Haye sur l'obtention de preuves à l'étranger, la convention de La Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers et deux conventions du Conseil de l'Europe sur l'obtention de preuves et de documents administratifs. Le Secteur a travaillé à permettre au Canada de ratifier ces conventions, ou d'y accéder.

Les avocats du Secteur ont effectué des consultations auprès des représentants de l'industrie avant la conférence diplomatique des Nations Unies au cours de laquelle devait être adoptée à Vienne, en avril 1991, une convention visant à établir des règles internationales sur les limites de la responsabilité en matière de transport international : la Convention sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international. De nouvelles consultations auront lieu au moment de décider de l'accession du Canada à cette Convention.

Arbitrage Canada-France

Le Secteur a accordé la priorité à la délimitation des frontières maritimes entre le Canada et la France près des îles Saint-Pierre et Miquelon. En 1989, le Canada et la France ont signé un traité par lequel le différend sera soumis à un litige devant un tribunal d'arbitrage ad hoc. Les arguments écrits ont été échangés en juin 1990 et en février 1991 et les audiences, devant être ouvertes par la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, devaient avoir lieu à New York en juillet et en août 1991. La Cour doit rendre sa décision au début de 1992.

Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes

La *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* a été adoptée par le Parlement en 1990 et est entrée en vigueur en février 1991, exception faite de l'élargissement des lois sur l'application extracôtière des lois provinciales. Cette législation a pour objet d'appliquer les lois fédérales et provinciales aux «installations et structures maritimes» se trouvant sur le plateau continental et de modifier les dispositions du *Code criminel* ayant trait aux infractions extra-territoriales.

Le Secteur a également :

- organisé le Huitième colloque annuel de droit commercial international offert aux avocats du gouvernement, aux professeurs et aux avocats de pratique privée;
- continué de mettre au point le projet pilote du système informatisé d'accès direct aux lois et règlements (Projet ADLR). Le projet constituera une base de données sur les

Droit administratif et services de consultation

Le Secteur a participé au processus de réforme et de rationalisation des procédures devant la Cour fédérale. Les modifications à la *Loi sur la Cour fédérale*, prévues dans le projet de loi C-38, ont reçu la sanction royale en mars 1990 et constituent maintenant le chapitre 8 des *Lois du Canada* de 1990.

En mars 1991, Butterworths lançait une publication ayant pour titre *La Couronne en droit canadien*. Ce document, actuellement à la traduction française, constitue l'aboutissement de plusieurs années de travail des avocats du Secteur. Décrit comme étant «l'outil de référence par excellence sur le statut constitutionnel et juridique de la Couronne en droit canadien», il constituera un ouvrage essentiel pour les avocats canadiens qui travaillent sur des questions intéressant la Couronne.

Droit des autochtones

Le Secteur a fourni des conseils sur un certain nombre de questions importantes touchant le droit des autochtones, notamment les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, de même que le droit international et des litiges concernant les autochtones. Par suite des décisions de la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Sioui et Sparrow*, le Secteur a fourni à divers ministères fédéraux une analyse sur la nature et la portée de la protection des droits ancestraux et issus des traités accordée par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et a examiné les ramifications de la relation fiduciaire de la Couronne avec les peuples autochtones. Le Secteur a également conseillé le gouvernement lorsque s'est tenue la session de 1990 du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones.

Affaires judiciaires

Deux projets de loi fédéraux qui étaient nécessaires pour faciliter la réforme des tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario ont été adoptés et mis en vigueur. La ministre a annoncé des améliorations visant le processus de nomination des juges, y compris l'adoption de nouvelles catégories et méthodes d'évaluation qui permettront d'obtenir des renseignements plus complets sur les candidats. Le Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général a terminé l'examen de la Commission sur le traitement et les avantages des juges (la Commission Courtois) de 1989.

Droit international

Le Secteur a conseillé le gouvernement sur les questions internationales, notamment au moment de la Guerre du Golfe; sur la mise au point d'un nouvel acte international sur le marquage des explosifs pour fins de détection; sur l'immunité et les privilèges diplomatiques; et sur l'établissement de nouvelles ententes dans le domaine de l'environnement international. Il a également fourni des avis sur la rédaction d'un arrêté en vertu de la *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*.

Le processus de consultation entrepris par le Secteur a mené à l'adoption, par huit provinces, un territoire et le Parlement, d'un ensemble de textes législatifs mettant en application la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le Canada a pu ainsi accéder à la Convention, qui entrera en vigueur le 1er mai 1992 dans l'ensemble des provinces et territoires signataires.

Le Secteur a organisé trois réunions du Groupe consultatif sur le droit privé international. Il a coordonné la position du Canada relativement à une commission spéciale de la Conférence de La Haye sur le droit privé international qui s'est penchée sur la question de l'adoption internationale en juin 1990. La commission spéciale

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

Le Secteur fournit des conseils relatifs aux questions d'ordre juridique et aux politiques en matière de droit public, notamment en ce qui a trait au droit constitutionnel, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*, au droit international et administratif, aux droits des autochtones, aux droits de la personne, aux langues officielles et aux affaires judiciaires. Les avocats examinent également les règlements proposés pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi sur les textes réglementaires*. Le Secteur travaille en étroite collaboration avec de nombreux autres ministères et organismes gouvernementaux.

Unité canadienne

En décembre 1990, un groupe de juristes chargés de se pencher sur la question de l'unité canadienne et relevant de la sous-ministre déléguée, Droit public, a été mis sur pied afin de coordonner les activités du ministère dans ce domaine. La sous-ministre déléguée, Droit public, de concert avec le sous-ministre et avec l'appui des membres du Secteur du droit public et d'autres fonctionnaires du Ministère, a collaboré avec le Bureau des relations fédérales-provinciales et d'autres ministères sur les questions relatives à l'unité canadienne.

Droits de la personne

Le Secteur a donné des conseils juridiques sur l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur les droits de la personne* à une diversité de questions intéressant les lois, les politiques et les programmes fédéraux, de même que les questions soulevées par des litiges. Le Secteur a également entrepris d'analyser en profondeur de vastes questions touchant l'interprétation de la Charte. Il a en outre poursuivi la révision complète de la *Loi sur les droits de la personne*.

Le Secteur s'est penché sur des plaintes ayant trait aux obligations du Canada en vertu du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Il a revu les politiques et les questions juridiques auxquelles a donné lieu la ratification de la *Charte de l'Organisation des États américains* par le Canada. Le Secteur a également coordonné l'examen des lois et politiques fédérales à la lumière de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et a participé activement à l'ensemble des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur le processus de ratification.

Langues officielles

Le Secteur a fourni des avis juridiques à bon nombre d'institutions fédérales, en général par le truchement des services juridiques ministériels, sur les dispositions de la Charte ayant trait aux langues officielles, la *Loi sur les langues officielles* et les règlements connexes.

En collaboration avec le Conseil du Trésor, Transports Canada et d'autres institutions, le Secteur a continué de mettre au point des mesures visant l'application de la *Loi sur les langues officielles*. À cet égard, il a apporté une contribution importante à la préparation du projet de règlement d'application de cette loi portant sur les communications avec le public ou sur les services qui lui sont destinés.

Le Secteur s'est également chargé de l'élaboration et de la coordination de la position juridique du gouvernement fédéral lorsque celui-ci est partie ou intervenant dans une affaire relative aux langues officielles. Les avocats ont également pris part à d'importantes causes portant sur des questions d'ordre linguistique, y compris l'audition spéciale de *Renvoi : droits linguistiques au Manitoba* et des affaires *Cross* et *Montour*, dans lesquelles la portée des devoirs de l'État en vertu de la Constitution est mise en cause.

Dans l'affaire *R.* c. *Childs*, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, dans un procès pour agression sexuelle instruit devant un juge seul, a permis à une femme inuit de rendre un témoignage d'opinion relativement à sa culture.

Bureau régional de Whitehorse travaille en étroite collaboration avec les autres intervenants du système judiciaire à la mise au point de méthodes qui tiennent compte de la collectivité tout en respectant l'intégrité du système de justice national.

Dans l'affaire *Regina* c. *A.P.G.*, la Cour d'appel du Yukon s'est penchée sur le pouvoir du gouvernement du territoire de nommer des juges de paix et de leur conférer le pouvoir de rendre des décisions dans les affaires relevant de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La contestation faisait suite au verdict de culpabilité prononcé par un juge de paix à l'endroit d'un jeune contrevenant. La Cour d'appel a estimé que le juge de paix, en tant que membre d'un tribunal pour adolescents, avait la compétence voulue pour entendre la cause et rendre une décision. La Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel présentée par le jeune contrevenant.

Les avocats ont participé à plus de 60 audiences itinérantes dans des petites collectivités situées dans tout le Yukon et ont continué de collaborer à l'organisation et à la présentation de séminaires destinés aux fonctionnaires fédéraux et aux enquêteurs civils chargés de la collecte et de la présentation des éléments de preuve.

BUREAU RÉGIONAL DE YELLOWKNIFE

Le Bureau régional de Yellowknife et le bureau auxiliaire d'Iqaluit fournissent des services juridiques aux organismes et ministères fédéraux et s'occupent de toutes les poursuites civiles et pénales sur l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Le procureur général du Canada est aussi le procureur général des Territoires du Nord-Ouest : les avocats du Bureau sont donc chargés de toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et des autres lois fédérales et territoriales.

Douze avocats et huit autres employés assurent le bon fonctionnement du Bureau. En outre, deux avocats et un autre employé travaillent au bureau auxiliaire d'Iqaluit, ouvert en février 1988 pour fournir des services aux collectivités de la Terre de Baffin, de Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq.

La plus grande partie du travail lié aux poursuites judiciaires se fait par la cour itinérante. Les avocats se déplacent en avion dans plus de 50 collectivités dispersées sur un territoire de 3,2 millions de kilomètres carrés.

Au cours de l'année 1990-1991, les bureaux ont continué de se pencher sur le problème de la violence familiale et des agressions sexuelles. Le Bureau de Yellowknife a collaboré avec les ministères de la Justice et des Services sociaux qui, de concert avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ont travaillé à la publication d'une brochure ayant pour titre «Kids in Court in the Northwest Territories». La brochure fournit des renseignements aux enfants et aux familles qui agissent comme témoins dans des cas d'agressions sexuelles. Les avocats de la Couronne ont rédigé une lettre type adressée aux parents en cas d'agression sexuelle contre les enfants. La lettre explique le processus judiciaire aux parents et leur suggère des façons d'aider leur enfant au moment où il est sur le point de comparaître.

Au cours de l'année 1990-1991, les tribunaux des Territoires ont rendu un certain nombre de jugements importants. Dans l'affaire *R.* c. *Iyerak*, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a décrété que la prohibition des armes à feu au sens où l'entend le *Code criminel* était inopérante dans le cas d'un Inuit qui doit utiliser une arme à feu afin de gagner sa vie. Le tribunal a fait valoir que la Cour doit notamment prendre en compte la mesure dans laquelle les gestes posés par le détenteur d'une arme à feu pour assurer sa subsistance appartiennent à son identité culturelle.

complots, notamment l'affaire *La Reine* c. *Filinov et autres*, qui concerne un vaste complot de trafic de cocaïne et la saisie d'environ 15 lb de cocaïne, d'argent et de biens illicites. Une autre cause a porté sur une demande d'extradition présentée au Canada par l'Allemagne à propos d'un de ses ressortissants. L'affaire mettait en jeu une fraude présumée évaluée à des milliards de dollars en biens illicites provenant de plusieurs organisations allemandes. Le ministère de la Justice, la GRC et les organismes de renseignements allemands ont collaboré à la résolution de cette affaire.

Droit commercial et immobilier et services de consultation

Le Bureau régional de Vancouver compte 16 avocats qui fournissent des avis et des services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux en Colombie-Britannique, notamment en droit immobilier, en droit commercial, en droit de l'environnement, en droit fiscal, en droit des autochtones, en droit constitutionnel et en droit administratif. Cinq avocats de la Section ont pris part à des comités de gestion des organismes clients; quatre avocats ministériels ont collaboré avec Travaux publics, Transports Canada, Affaires indiennes et du Nord, et Revenu Canada; cinq avocats ont établi leur lieu de travail dans les ministères clients (quatre aux Affaires indiennes et du Nord, un à Pêches et Océans); enfin, trois avocats se sont consacrés au droit commercial et de l'environnement.

La Section a participé à des projets d'envergure : elle a conseillé le ministère des Approvisionnements et Services à la Conférence mondiale de 1992 sur l'environnement et pris part à un comité mixte Canada-Colombie-Britannique chargé de négocier l'indemnisation pour l'établissement de la réserve du parc du sud de l'île Moresby; elle a également donné des conseils à Transports Canada en ce qui concerne le transfert de l'aéroport international de Vancouver au secteur privé, de même que sur l'entente-cadre conclue avec la bande indienne des Nisga'a en vue de négocier la première convention sur une revendication territoriale globale en Colombie-Britannique; elle a revu et analysé les propositions intéressant l'élaboration de dispositions législatives qui remplaceront la *Loi sur les Indiens*. Elle s'est en outre chargée de préparer un programme de formation à l'intention des avocats qui devront utiliser la nouvelle *Loi sur les immeubles fédéraux*; elle a fourni des conseils sur le transfert de l'autoroute de l'Alaska à l'Administration territoriale du Yukon; enfin, elle a établi un rapport sur la gestion des terres contaminées appartenant à la Couronne fédérale.

La Section compte 17 avocats fiscalistes qui se sont occupés des 1 106 nouveaux appels concernant des cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que de nombreux cas relatifs à la taxe d'accise. Le nombre de nouveaux appels a augmenté d'environ 30 pour 100 depuis l'an dernier. Les avocats ont plaidé devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de Colombie-Britannique, la Cour d'appel de Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada.

BUREAU RÉGIONAL DE WHITEHORSE

Le Bureau régional de Whitehorse fournit une gamme d'avis et de services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux dans tout le Territoire du Yukon. Les avocats du Bureau s'occupent de toutes les poursuites qui ont lieu sur le Territoire, y compris celles intentées en vertu du *Code criminel*.

Au Yukon, on travaille à mettre en place un système judiciaire qui favorise la participation des collectivités autochtones. Le

revendication portant sur un territoire visé par un traité.

La Section a également donné des conseils juridiques à *Indian Oil and Gas* dans une affaire mettant en jeu plusieurs millions de dollars; elle a agi à titre de conseillère dans bon nombre d'affaires relevant du droit commercial et liées au projet de dévolution d'un aéroport; enfin, elle a obtenu gain de cause dans l'affaire *Container Port of Alberta Research Corporation,* récupérant ainsi 4,7 millions de dollars pour la Couronne.

BUREAU RÉGIONAL DE VANCOUVER

Le Bureau régional de Vancouver fournit des avis et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et y représente le procureur général du Canada. Le Bureau se compose de quatre sections et compte 74 avocats, cinq stagiaires, cinq spécialistes parajuridiques et 68 autres employés.

Contentieux des affaires civiles

Les 15 avocats des affaires civiles ont traité plus de 1 200 litiges en matière de droit civil : droit des autochtones, pêches, environnement, immigration, droit maritime, droit correctionnel et diverses activités de l'État.

Les avocats ont représenté la Couronne dans l'affaire *Garvins Farm* c. *Le ministre du Revenu national* où les demandeurs attendaient de la Cour qu'elle ordonne au ministre d'appliquer strictement la *Loi sur les douanes* à la frontière canadienne. La Cour ayant déclaré que l'application de la loi devait être laissée à la discrétion du ministre, la cause a été portée en appel par les demandeurs.

Dans *Western Canada Wilderness Committee* c. *Le ministre de l'Environnement,* les avocats ont obtenu gain de cause relativement à une demande qui aurait pu mettre un terme à l'exploitation forestière en cours dans les vallées de Carmanah et Walbran sur l'île de Vancouver, ce qui aurait entraîné des conséquences économiques graves. En l'occurrence, les avocats ont défendu avec succès la validité de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et de ses règlements.

Les avocats ont représenté le ministre des Pêches et Océans dans *Reid* c. *La Reine,* où une bande indienne revendiquait un droit exclusif ou prioritaire sur l'exploitation commerciale du poisson. La Cour a rejeté les prétentions des autochtones.

Dans *Western Pulp* c. *Pêches et Océans,* les avocats ont réussi à contrer une contestation visant à empêcher la fermeture de l'exploitation commerciale de crustacés de Howe Sound pour des raisons de salubrité. Cette décision a permis de confirmer le pouvoir général des agents des pêches sur la fermeture des pêcheries pour tout motif conforme à la *Loi constitutionnelle.*

Dans *Antrim Yards* c. *La Reine,* les avocats se sont opposés avec succès à une revendication suivant laquelle la *Loi sur le droit à l'exportation des produits de bois d'oeuvre* contrevenait aux dispositions sur l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés.*

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales comprend 22 avocats qui s'occupent des poursuites judiciaires relatives à des infractions aux lois fédérales. Dans une large mesure, le travail de la Section a trait à l'application de la *Loi sur les stupéfiants,* mais elle s'occupe également de diverses poursuites délicates intentées en vertu des lois fédérales relatives aux pêches, à l'impôt sur le revenu, à l'extradition, aux aliments et drogues, à la protection de l'environnement et à l'aéronautique.

Cette année, un certain nombre de poursuites importantes ont été intentées relativement à des

à titre de tierce partie. La Section a travaillé à un certain nombre de dossiers importants qui seront entendus par la Cour d'appel fédérale. Il s'agit notamment de *Sie-Mac Pipeline*, qui concerne la déductibilité de certaines dépenses relatives à l'utilisation d'installations récréatives; *Witten*, où on tente d'établir un critère approprié pour déterminer l'intention du propriétaire à long terme de terrains en friche; et *Bowen*, qui traite des dispositions d'encaissement présumé aux fins des avis de cotisation.

Poursuites pénales

Les avocats de la Section ont pris part à de nombreuses poursuites relatives au trafic, à l'importation et aux complots en matière de drogues. Les infractions commises relevaient d'un grand nombre de lois fédérales, y compris la *Loi sur la concurrence,* la *Loi sur l'aéronautique,* la *Loi sur l'immigration et* la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Le Bureau d'Edmonton a représenté les intérêts de gouvernements étrangers dans le cadre de procédures d'extradition et a contribué à la rédaction de documents appuyant les demandes d'extradition présentées par le Canada à des gouvernements étrangers. Des avocats ont également participé aux travaux du Groupe de travail sur l'extradition.

Le groupe a représenté la Couronne devant la Cour d'appel de l'Alberta dans plusieurs appels et a fourni des conseils juridiques à la police et aux organismes d'application de la loi sur une diversité de sujets.

Contentieux des affaires civiles

Voici un résumé des principales causes dont s'est occupée la Section du contentieux des affaires civiles :

On étudie la possibilité d'en appeler d'un jugement de la Cour d'appel fédérale qui, confirmant une décision de la Section de première instance, estime que la Couronne, liée par une obligation civile de diligence, était tenue d'assurer l'établissement et le maintien de normes de sécurité. La poursuite, *Swanson et autres; Peever et autres* c. *Sa Majesté la Reine,* a fait suite à l'écrasement d'un avion de la Wapiti Airlines qui a provoqué une perte de vie.

Dans l'affaire *Chef Jérôme Morin et autres* c. *La Reine,* la bande Enoch réclame près de un milliard de dollars, alléguant que la Couronne a failli à ses obligations fiduciaires et légales de même qu'à ses obligations en vertu des traités et au nom de l'équité en administrant les finances de la bande de façon inadéquate. Les fonds provenaient de la prospection et de la vente des ressources naturelles sur des terres appartenant aux Indiens.

L'affaire *Woodward et autres* c. *Sa Majesté la Reine,* dont ont beaucoup parlé les médias, se poursuit devant la Section de première instance de la Cour fédérale. Un prisonnier évadé, Daniel Gingras, a assassiné deux personnes pendant qu'il se trouvait en fuite. Les parents d'une des victimes ont intenté une poursuite contre la Couronne pour négligence, invoquant le comportement des représentants de la prison et de la Commission des libérations conditionnelles.

Droit immobilier et commercial

Cette année, la Section du droit immobilier et commercial s'est chargée de toutes les revendications des autochtones de l'Alberta, outre l'affaire Lubicon. Trois d'entre elles ont fait l'objet d'un règlement : la revendication de la concession minière de Ghost Lake par la bande Stoney; la revendication d'une autre concession minière par la bande Siksika; une revendication de la bande Gordon Benoit portant sur la «propriété absolue» de terres. Enfin, la Section est intervenue dans la négociation d'une entente de principe avec la bande Grouard sur une

autochtones résidant dans les provinces de l'Ouest. Il a ordonné que la prévenue purge sa peine plus près de chez elle en Saskatchewan. La Couronne a interjeté appel, et la Cour d'appel a déclaré que le juge avait outrepassé sa compétence.

Dans *La Banque Royale du Canada* c. *Saskatchewan Power Corp.*, la Cour d'appel de la Saskatchewan a rejeté l'approche des tribunaux des autres provinces, faisant valoir que les modifications récentes apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'étaient pas ambiguës et qu'elles produisaient l'effet recherché : permettre à Revenu Canada d'intercepter des paiements destinés aux créanciers garantis d'une personne débitrice envers le fisc.

Dans *R.* c. *Kumar*, l'accusé était inculpé pour trafic et possession en vue du trafic de cocaïne et pour trafic et possession en vue du trafic de haschisch. L'accusé a été déclaré coupable et condamné à six ans de prison. Dans sa décision, le juge de la Cour d'appel a étendu un principe énoncé par la Cour d'appel de l'Alberta dans l'affaire *R.* c. *Pretty* : une fois prouvée l'existence d'un but commun ou d'une entreprise continue, il est possible d'utiliser des preuves qui ne sont pas liées aux inculpations réelles afin de prouver que la substance prohibée était effectivement destinée au trafic. La Cour d'appel a rejeté la demande d'autorisation d'en appeler soumise par Kumar.

L'affaire *R.* c. *Puric* porte sur l'inculpation d'un trafiquant de cocaïne de Saskatoon, qui s'est soldée par une condamnation à six ans d'emprisonnement et par l'infliction d'une amende de 25 000 $. En deux ans, le trafiquant avait effectué des centaines de ventes d'un gramme de drogue.

BUREAU RÉGIONAL D'EDMONTON

Le Bureau régional d'Edmonton fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Alberta et s'occupe des litiges en matière pénale et civile dans toute la province. Le Bureau s'occupe aussi des litiges fiscaux et sert de conseil dans ce domaine en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est formé de quatre sections : la Section du contentieux des affaires fiscales (14 avocats); la Section des poursuites pénales (12 avocats); la Section du droit commercial et immobilier (9 avocats); la Section du contentieux des affaires civiles (6 avocats). De plus, deux avocats généraux sont chargés des affaires pénales et civiles complexes, ainsi que des interventions en matière constitutionnelle. Le Bureau reçoit également l'appui de deux stagiaires, 20 personnes chargées de l'administration et 32 secrétaires.

Groupe des avocats généraux

Au nombre des affaires importantes figurent l'inculpation d'un comptable agréé pour évasion fiscale (*Doyle*), la préparation de la défense dans un litige en matière d'environnement (*Daishowa*), un procès complexe portant sur un complot en matière de stupéfiants (*Heikel*), enfin, la défense d'un litige mettant en cause, en vertu de la Charte, les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* portant sur les fouilles et perquisitions.

Contentieux des affaires fiscales

La Direction du contentieux des affaires fiscales a représenté le ministre du Revenu national à 58 audiences de la Cour de l'impôt; elle a traité environ 400 affaires relevant de la Cour fédérale.

Dans l'affaire *Mosher* c. *Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*, les avocats de la Section ont réussi à empêcher que les critères d'admissibilité à la pension de survivant prévus dans le Régime de pensions du Canada soient déclarés contraires à l'article 15 de la Charte. Dans *Oro del norte*, la Cour a rejeté une requête visant la production de documents par Revenu Canada,

pas été le cas. La Cour fédérale, Section de première instance, a confirmé la responsabilité de la Couronne. La décision a été portée en appel.

Dans *Manitoba Society of Seniors Inc.* c. *Le procureur général du Canada*, le Bureau a défendu la constitutionnalité des modifications apportées en 1987 à la *Loi sur les brevets*. Ces modifications visaient l'élaboration d'un nouveau régime frappant les médicaments brevetés et sanctionnaient la création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Les avocats ont obtenu gain de cause en faisant valoir que les modifications avaient été adoptées aux termes du paragraphe 91(22) de la *Loi constitutionnelle de 1867* et qu'elles ne constituaient pas une mesure de contrôle du prix des médicaments au Canada. La cause a été portée en appel devant la Cour d'appel du Manitoba.

Les avocats ont continué de fournir des conseils juridiques et de se charger d'importants litiges ayant trait à l'environnement, y compris l'affaire *Rafferty-Alameda*. Le Bureau représente en outre le ministre des Affaires indiennes en arbitrage et dans les litiges en matière d'environnement qu'a entraînés la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba.

BUREAU RÉGIONAL DE SASKATOON

Le Bureau régional de Saskatoon fournit des services juridiques à 40 ministères et organismes fédéraux de la Saskatchewan. Le Bureau s'occupe notamment des litiges en matière civile et pénale et offre une vaste gamme de services dans les domaines immobilier, commercial et consultatif.

Par suite de la publication du rapport du Commissaire aux traités en mai 1989, le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont convenu d'entamer des négociations avec la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* afin de régler les revendications territoriales présentées, en vertu du Traité, par 27 bandes indiennes de la Saskatchewan. La Section du droit immobilier et commercial a participé à la recherche et aux négociations qui ont mené à la formulation d'un accord-cadre. Elle a en outre fourni des services juridiques relativement à des revendications particulières des bandes indiennes de la Saskatchewan, dont bon nombre seront réglées cas par cas.

Les avocats de la Section ont également pris part aux négociations visant l'élargissement de l'entente interprovinciale de 1961 sur le partage des eaux, en vue d'imposer des normes de qualité aux cours d'eau circulant à l'est des trois provinces des Prairies.

Au contentieux des affaires civiles, le Bureau s'est occupé de litiges en matière d'environnement, de revendications fondées sur les droits relatifs aux traités et sur les droits ancestraux, de litiges liés aux contrats, de demandes d'indemnisation par suite de blessures personnelles et d'affaires portant sur le droit des prisonniers.

La Cour du Banc de la Reine a rejeté une requête en injonction visant, d'une part, à appliquer l'entente intervenue entre le ministre de l'Environnement et la *Saskatchewan Water Corporation*, et, d'autre part, à suspendre les travaux de construction du barrage sur les rivières Rafferty et Alameda jusqu'à ce que soit terminée l'évaluation environnementale. La Cour d'appel de Saskatchewan a accordé l'injonction à certaines conditions et le dossier est maintenant clos.

Une autre affaire relevant de la Charte et dont on a fait écho dans tout le pays portait sur l'incarcération des femmes autochtones à la prison des femmes de Kingston, en Ontario. Le juge de première instance a déclaré qu'on avait porté atteinte aux droits conférés par la Charte à Carol Daniels et à toutes les autres femmes

évasion, et qui s'est soldée par une peine d'emprisonnement à perpétuité. En plus de plaider régulièrement à la Cour d'appel de l'Ontario, les avocats ont été parties ou intervenants devant la Cour suprême du Canada. Ils ont notamment participé à l'affaire *Wong*, portant sur la surveillance magnétoscopique, l'affaire *Scott*, ayant trait au droit de protéger l'identité des indicateurs de police et à l'abus de procédure; enfin, l'affaire *Douglas et Douris*, relative à un complot.

Contentieux des affaires fiscales

Cette année, de façon générale, le volume de travail de la Section du contentieux des affaires fiscales a augmenté. Celle-ci a notamment dû faire face à un certain nombre d'affaires particulièrement complexes et à des modifications structurelles dans le traitement des litiges.

L'affaire *Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd.* portait sur l'évaluation des profits d'une entreprise de télécommunications. La Cour fédérale, Section de première instance, a confirmé la nouvelle cotisation du ministre du Revenu national. Le contribuable a interjeté appel en Cour d'appel fédérale.

Dans *La Reine* c. *Guaranty Properties Limited et autres*, on a soulevé une question de procédure qui aurait pu rendre non valides des avis de cotisation émis au nom d'une entreprise qui, par suite d'une fusion, forme une nouvelle société. La Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne, estimant que les entreprises précédentes, malgré la fusion, ne cessaient pas d'exister, mais demeuraient conjointement responsables, avec les entreprises remplaçantes, des obligations qui existaient au moment de la fusion. La demande d'autorisation d'appel a été rejetée par la Cour suprême du Canada.

BUREAU RÉGIONAL DE WINNIPEG

Le Bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des représentants dans certaines circonstances. Il supervise également le travail des représentants du Nord-Ouest de l'Ontario.

En 1990-1991, le Bureau comptait 14 avocats et 10 autres employés. Cinq avocats travaillent aux poursuites pénales, six aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier; un avocat est exclusivement responsable de l'assistance juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord et un avocat général est responsable de la gestion et du contentieux. La Charte continue d'avoir une incidence en matière pénale et civile.

Dans *Markesteyn* c. *La Reine*, les avocats continuent de se charger d'un recours collectif important entrepris contre la Couronne et alléguant nuisance et négligence dans la construction et l'exploitation d'un ouvrage de régulation de la navigation, soit l'écluse et le barrage Saint-Andrews sur la rivière Rouge au Manitoba.

Dans *Le procureur général du Canada* c. *Canadien National*, la Couronne a intenté une poursuite en vue de reprendre les terres sur lesquelles le chemin de fer avait un droit de passage et qu'il n'utilise plus. La Couronne souhaitait que soient appliqués les principes de l'arrêt *Procureur général du Canada* c. *Canadien Pacifique* aux terres détenues par l'autre grand réseau ferroviaire.

Sa Majesté la Reine c. *Brewer Bros. et autres* et *Sa Majesté la Reine* c. *Devloo et autres* constituent deux cas où il y a eu demande d'indemnisation par suite de négligence adressée par des groupes de producteurs de céréales contre la Commission canadienne des grains. La poursuite a fait valoir qu'aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, les obligations ou titres auraient dû permettre de rembourser les dettes de deux titulaires de licence qui avaient fait faillite, mais que tel n'avait

relevant de l'insolvabilité, du droit commercial et immobilier.

Le travail de la Section consiste en grande partie à représenter la Couronne en tant que créancier dans des différends relatifs à l'ordre de priorité qui l'opposent aux créanciers garantis en cas d'insolvabilité des débiteurs. Bien que la majeure partie du travail porte sur des questions fiscales, la Section se charge également de revendications d'un autre ordre. Elle donne des avis juridiques, négocie avec les séquestres et les syndics de faillite, en plus de représenter la Couronne dans les procédures judiciaires.

La Section fournit également, dans le domaine du droit commercial et immobilier, des conseils portant tout aussi bien sur la rédaction et la négociation des baux et des contrats que sur le règlement des demandes relatives aux contrats et sur les litiges visant des baux.

La Section donne aussi des conseils au ministère des Affaires indiennes et du Nord sur les règlements ou les ententes concernant les revendications des autochtones, les projets d'immobilisation et les litiges liés à l'environnement.

Poursuites civiles

La Section des poursuites civiles compte 32 avocats, dont la moitié se spécialisent dans les litiges en matière d'immigration. Toronto est en effet le principal port de débarquement des immigrants au Canada.

La Section a représenté la Couronne dans l'affaire *Ward* c. *Le ministre d'Emploi et Immigration* mettant en cause un ancien membre de l'*Irish National Liberation Army*, qui cherchait à obtenir le statut de réfugié au sens de la Convention. Il s'agit de la première cause portée en appel devant la Cour suprême du Canada qui aura nécessité l'examen de la définition de réfugié au sens de la Convention.

Dans *Rudolph* c. *Le ministre d'Emploi et Immigration*, la Section, représentant le ministre, a maintenu la non-admissibilité d'une personne qui s'est vu refuser le statut de visiteur pour le motif qu'elle avait commis un crime contre l'humanité au cours de la Seconde Guerre mondiale. La Cour d'appel fédérale a accepté de réviser la décision de l'arbitre, selon laquelle le recours au travail d'esclaves par le requérant contrevenait au droit international et constituait un crime contre l'humanité.

La Section a également représenté le procureur général du Canada devant la Cour d'appel de l'Ontario, qui a confirmé que les relations de travail, dans les centrales nucléaires de l'Ontario, relevaient des autorités fédérales, même si la compétence provinciale en matière de ressources a été élargie par la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales, qui compte 32 avocats et 23 autres employés, supervise plus de 100 représentants fédéraux dans tout le sud de l'Ontario. La Section se charge des poursuites relevant de la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres lois fédérales diverses. La Section a traité notamment 112 demandes d'écoute électronique, 252 demandes de mandats de perquisition, 65 demandes d'extradition, 183 renvois d'accusations à d'autres instances à l'intérieur ou à l'extérieur de la province et 15 demandes d'entraide juridique ou de lettres rogatoires.

Plusieurs poursuites majeures ont été intentées au cours de l'année, notamment les affaires *Amigos* et *Sombra*, complots reliés à l'importation de cocaïne qui ont donné lieu au total à 70 accusations et mis en jeu plus de 1 300 kilos de cocaïne; les affaires *Burnet* et *Mauro*, deux grands procès en matière d'évasion fiscale; enfin, la cause *Murugesu*, où il y a eu complot relatif au trafic d'héroïne et

BUREAU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

En 1990-1991, le Bureau régional de Montréal comptait 69 avocats, 63 représentants, spécialistes parajuridiques et secrétaires juridiques, huit stagiaires et cinq étudiants qui se sont joints à l'équipe dans le cadre d'un emploi d'été. Le Bureau a fourni des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux du Québec dans des poursuites civiles intentées dans les districts relevant de la Cour d'appel de Montréal. Il représente également le ministère du Revenu national dans les litiges en matière fiscale et il est chargé des poursuites pénales touchant les lois fédérales, intentées par le procureur général du Canada dans la plupart des régions du Québec.

Poursuites pénales

Dans *La Reine* c. *Lore*, un agent double américain de la *Drug Enforcement Agency* a mis au jour un complot visant à importer et à distribuer des centaines de kilogrammes de cocaïne et en a prévenu les autorités canadiennes. Après un procès d'un mois, M. Lore a été déclaré coupable et condamné à l'emprisonnement à perpétuité. La Cour a en outre ordonné la confiscation de la somme de un million de dollars saisie au cours de l'opération. L'emprisonnement à perpétuité pour un crime lié au trafic des stupéfiants est sans précédent au Québec. Il s'agit également de la plus importante confiscation d'argent effectuée en vertu des nouvelles dispositions sur les produits de la criminalité.

Dans une autre affaire, des accusations de possession de produits de la criminalité ont été portées à Sherbrooke contre deux sociétés à dénomination numérique. Les actifs de ces sociétés, dont un centre de ski, des immeubles et d'autres biens d'une valeur de plusieurs millions de dollars, ont été bloqués. Les personnes en cause ont par la suite fait l'objet d'une demande d'extradition de la part des États-Unis.

Contentieux des affaires civiles

Dans l'affaire *Comité pour la République du Canada et autres*, les demandeurs se sont présentés à l'aéroport international de Montréal (Dorval) en 1984, dans l'intention de promouvoir leur parti et de fournir aux voyageurs des renseignements sur leurs objectifs politiques. À la suite de l'expulsion des demandeurs par la GRC, la Cour suprême a déclaré, le 25 janvier 1991, qu'il avait été porté atteinte à leur liberté d'expression, garantie par la Charte. La Cour a estimé que les règlements de l'aéroport entraient en contradiction avec l'alinéa 2*b*) et qu'ils ne pouvaient se justifier aux termes de l'article premier de la Charte.

Dans *Econosult Inc.*, la Cour suprême du Canada a dû déterminer si les employés d'une entreprise privée, embauchés pour enseigner dans un pénitencier, pouvaient recevoir des avantages sociaux équivalant à ceux des fonctionnaires effectuant le même travail. La Cour suprême a conclu qu'on ne pouvait considérer ces enseignants comme des fonctionnaires, parce qu'ils n'avaient pas été nommés à un poste de la fonction publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

BUREAU RÉGIONAL DE TORONTO

Le Bureau régional de Toronto fournit des services juridiques au gouvernement du Canada dans le sud-ouest de l'Ontario. Au cours de l'année, les 102 avocats du Bureau se sont penchés sur plus de 20 000 dossiers actifs. Plus de 150 représentants ont assumé une charge imposante de travail.

Section de consultation et du droit commercial et immobilier

La Section fournit des services aux ministères clients, en particulier dans les domaines

lignes directrices concernant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). La décision du ministre de ne pas tenir d'audiences publiques aux termes du Décret a été contestée par voie de *certiorari* par un groupe d'environnementalistes. Le 18 janvier 1991, la Cour fédérale, Section de première instance, rejetait la requête en *certiorari*.

Poursuites pénales

Dans l'affaire *La Reine* c. *Nova Scotia Pharmaceutical Society et autres*, la poursuite en cours porte sur deux accusations invoquant la *Loi sur les enquêtes sur les coalitions*. On allègue qu'il y a eu complot, pendant un certain nombre d'années, en vue de réduire la concurrence dans la vente de médicaments et de services au public et aux bénéficiaires d'un régime d'assurance prévoyant le remboursement des médicaments. Par suite d'une requête préalable à l'instruction présentée par les défendeurs, l'alinéa 32(1)*c*) et le paragraphe 32(1.1) de la Loi ont été annulés, et l'acte d'accusation, cassé, pour le motif que ces parties de la loi entraient en contradiction avec les droits des accusés protégés par la Charte. La Division d'appel de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a accueilli l'appel de la Couronne et a conclu que l'infraction créée par l'alinéa 32(1)*c*) nécessitait la présence d'une intention coupable. La Cour d'appel a également conclu que l'alinéa 32(1)*c*) n'était pas vague outre mesure et ne contrevenait pas à la Charte à cet égard.

Dans *La Reine* c. *Grenkow*, on a remis en question la compétence du gouvernement de délivrer des permis de taxi en vertu du *Règlement sur l'exploitation de concessions aux aéroports du gouvernement*. La propriétaire d'une entreprise de taxi a été accusée d'exploiter illégalement son commerce à l'aéroport international de Halifax parce que son permis avait été annulé. La Division d'appel de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a accueilli l'appel de la Couronne et déclaré l'accusée coupable. La Cour a maintenu la validité des dispositions qui régissent les activités commerciales dans la majeure partie des aéroports relevant de Transports Canada.

Dans *La Reine* c. *Cluett*, le Bureau a eu gain de cause dans une poursuite portant sur les produits de la criminalité et intentée en vertu de la *Loi sur les stupéfiants*. La poursuite s'est soldée par la confiscation de trois automobiles et de 72 000 $ en espèces.

Contentieux des affaires fiscales

Les avocats se sont chargés d'appels portant sur des cotisations de l'impôt sur le revenu, ainsi que sur de nombreuses affaires relatives à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. En outre, ils ont coordonné le travail des représentants dans les affaires relatives à la *Loi sur l'assurance-chômage* et au Régime de pensions du Canada. Les avocats ont plaidé devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale, Section de première instance, et la Cour d'appel fédérale.

Droit commercial et immobilier

Les avocats de la Section du droit commercial et immobilier fournissent aux ministères et organismes fédéraux un grand nombre de services et de conseils juridiques, notamment en ce qui a trait aux questions touchant le droit immobilier et commercial, ainsi que les affaires autochtones et l'administration. La Section a également secondé le contentieux des affaires civiles, dans le cadre, en particulier, de certains litiges d'ordre immobilier ou commercial. En collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, les avocats se sont chargés de négocier et de résoudre plusieurs questions relatives aux droits des autochtones, qui constituent toujours une part importante du travail dans la région.

BUREAUX RÉGIONAUX

Neuf bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice dans l'ensemble du pays.

Ces bureaux traitent des litiges de toute nature au nom du procureur général du Canada et fournissent des avis juridiques aux bureaux des ministères et organismes fédéraux de leur région. Dans les régions auxquelles les bureaux régionaux n'offrent aucun service, le Ministère s'assure les services d'avocats du secteur privé qui reçoivent leurs directives des bureaux régionaux.

Les bureaux régionaux, à l'exception de celui de Montréal, font partie du Secteur du contentieux. Le Bureau régional de Montréal relève du Secteur du droit civil.

Les bureaux régionaux sont structurés de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux regroupent un contentieux des affaires civiles, une section des poursuites pénales, un contentieux des affaires fiscales et un contentieux du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats tandis que d'autres, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

BUREAU RÉGIONAL DE HALIFAX

Le Bureau régional de Halifax fournit une gamme complète de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux des quatre provinces de l'Atlantique. Ces services ont trait notamment aux affaires relevant du droit civil, pénal et fiscal; elles touchent également les conseils juridiques ainsi que le droit immobilier et commercial. Les avocats, particulièrement ceux des contentieux des affaires civiles et fiscales, se déplacent d'un bout à l'autre de la région. En 1990-1991, le Bureau comptait 33 employés, dont 18 avocats et trois spécialistes parajuridiques. Il a reçu l'appui d'environ 130 représentants relevant de sa compétence.

Le Bureau comporte quatre sections : les litiges civils (cinq avocats et un spécialiste parajuridique); les poursuites pénales (sept avocats); les litiges fiscaux (trois avocats et un spécialiste parajuridique); et le droit commercial et immobilier (deux avocats et un spécialiste parajuridique). Les avocats et le personnel de soutien travaillent sous la direction des avocats généraux.

En plus de se charger des litiges et des conseils juridiques, les avocats prennent part à des séances de formation et de perfectionnement organisées au cours de l'année à l'intention des policiers, des enquêteurs et du personnel cadre des ministères et des organismes fédéraux.

Contentieux des affaires civiles

La Société de développement du Cap-Breton en a appelé de la décision de la Commission des accidents du travail de Nouvelle-Écosse d'accorder des indemnités par suite d'une maladie professionnelle, même s'il n'y a aucune perte de salaire. La Société a obtenu gain de cause. La décision touchait un certain nombre de demandes d'indemnisation dont environ 1 000, laissées en suspens, étaient présentées par des mineurs qui ont subi une perte de l'ouïe attribuable à leur travail. La Division d'appel de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a rejeté un premier appel, et la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel interjeté par suite de cette décision.

L'affaire *Cantwell et autres* c. *Le ministre des Pêches et Océans et autres (Point Aconi)* a mis en jeu un projet de la *Nova Scotia Power Corporation* évalué à 400 millions de dollars, visant la construction d'une centrale thermique alimentée au charbon à Point Aconi, au Cap-Breton. Conformément à la *Loi sur les pêches*, le ministre des Pêches et Océans a étudié le projet en s'appuyant sur le Décret sur les

nomination de huit nouveaux sénateurs par Sa Majesté La Reine; le litige relatif à la constitutionnalité de l'article 2 de la *Loi sur les jeunes contrevenants* porté en Cour suprême du Canada; et l'appel interjeté en Cour suprême du Canada relativement aux affaires *Osborne, Miller et Cassidy*. Ces contestations, fondées sur la Charte, mettent en cause les dispositions législatives qui limitent les activités politiques partisanes des fonctionnaires fédéraux.

Le Bureau a mis au point une stratégie qui permettra d'améliorer l'efficacité des poursuites fédérales. Il a également élaboré un plan d'action sur le blanchissage d'argent visant à accélérer l'approbation des poursuites fondées sur les dispositions relatives aux produits de la criminalité en matière de drogues. Sa principale fonction consiste à fournir un appui aux bureaux régionaux en ce qui touche ces poursuites.

Le Bureau a entrepris, en collaboration avec le bureau de confiscation des biens du ministère de la Justice des États-Unis, l'organisation d'une conférence sur les produits de la criminalité. Il aide également la police, de concert avec les procureurs des bureaux régionaux du Ministère, à mettre au point certaines méthodes d'enquête en matière de drogue.

Conjointement avec le Secrétariat aux drogues de Santé et Bien-être social Canada, le Bureau a également tenu des consultations sur l'avenir de la Stratégie canadienne antidrogue.

DROIT FISCAL

La Direction du droit fiscal représente le ministère du Revenu national dans tous les appels civils ayant trait à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (la taxe sur les produits et services), la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers* et la *Loi de l'assurance-chômage*. Elle représente également le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans les appels interjetés en vertu du Régime de pensions du Canada.

La Direction a joué un rôle prépondérant dans la rédaction des dispositions législatives sur la TPS. Une entente a été conclue avec le Québec quant à la perception de cette taxe. La Direction a également préparé les avocats à la rédaction de la première ébauche des dispositions sur la TPS. Ceux-ci ont joué un rôle important dans sa mise en application et dans la conclusion d'une entente de perception avec le Québec.

La Direction a fait face à un nombre record d'appels. Étant donné le nombre croissant des litiges et les coûts afférents, elle a entrepris de réduire ses coûts et le nombre de litiges en recourant notamment aux moyens suivants : la normalisation des plaidoyers, la mise sur pied d'une section des litiges en matière fiscale au Bureau régional de Winnipeg, la formation d'un groupe de travail ayant pour objectif de réviser les procédures et l'acheminement des plaidoyers selon le processus informel aux bureaux désignés de Revenu Canada.

La Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *McClurg* c. *La Reine*. La majorité, soit cinq juges contre quatre, a confirmé la validité des dispositions conférant aux administrateurs d'une entreprise le pouvoir discrétionnaire de déterminer quelles actions, parmi des catégories d'actions par ailleurs semblables, recevraient des dividendes pour un exercice donné. La Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne dans l'affaire *Optical Recording Corporation*. La décision confirme le pouvoir discrétionnaire du ministre du Revenu national de conclure des ententes avec les contribuables afin d'assurer une application équitable de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

GROUPE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

Le Groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans les litiges particulièrement complexes. Le groupe se compose d'avocats principaux possédant une expérience du droit constitutionnel, civil, pénal et fiscal. Le premier avocat général est responsable de tout le contentieux autochtone.

Le Groupe des avocats généraux s'est chargé de plusieurs affaires importantes, notamment un litige faisant suite à la

criminel relatives au meurtre imputé. La Cour suprême a pris le jugement en délibéré et a aboli les dispositions en question, estimant qu'elles contrevenaient à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Il incombe à la Section d'enquêter sur tous les criminels de guerre qui vivent au pays. Une équipe, composée d'avocats, d'historiens, de policiers et de linguistes, procède à des enquêtes en Amérique du Nord et à l'étranger. Des accords d'aide et de coopération ont été conclus avec des pays d'Europe de l'Est et l'Union soviétique pour la collecte des preuves et des témoignages.

Récemment, des arrangements ont été pris en vertu de ces ententes pour permettre aux historiens du Ministère de consulter des documents d'archives, des dossiers judiciaires et des résultats d'enquête, de rechercher les noms de témoins possibles, et des déclarations antérieures et toute autre information qui pourraient faire progresser les enquêtes menées sur des suspects canadiens. En outre, les enquêteurs de la GRC et les avocats du Ministère peuvent maintenant interviewer les témoins potentiels et consigner les déclarations que ces derniers font volontairement.

Au cours de 1990-1991, les tribunaux canadiens ont entendu quatre affaires. Dans la requête en révocation de citoyenneté dont elle a été saisie à propos de l'affaire *Secrétariat d'État* c. *Luitjens*, la Cour fédérale, Section de première instance, a réservé sa décision à la conclusion de l'audience en mai 1989. Luitjens aurait omis de révéler, au moment de son entrée au Canada ou dans le cadre de sa demande de citoyenneté, ses activités à titre de collaborateur avec les Nazis aux Pays-Bas au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Les trois autres affaires sont des poursuites de nature pénale : l'affaire *Finta* est une poursuite pour détention illégale, rapt, vol et homicide involontaire en rapport avec la déportation de plus de 8 000 Hongrois en 1944; l'accusé a été acquitté après un long procès. La Cour d'appel de l'Ontario a entendu l'appel interjeté par la Couronne en janvier 1991, et la décision a été prise en délibéré.

L'affaire *Reistetter* est une poursuite pour rapt en rapport avec la déportation d'environ 3 000 Juifs de Slovaquie en 1942. Les accusations ont été abandonnées par consentement, vu la perte de preuves d'importance cruciale.

L'affaire *Pawlowski* est une poursuite fondée sur des chefs multiples d'accusation de meurtre, y compris le meurtre de 80 Polonais et de 408 Juifs en Biélorussie en 1942. Un tribunal de première instance de l'Ontario a rejeté la requête visant à mener une commission prorogatoire en URSS. On a présenté une seconde demande. Les procédures se poursuivent.

La Section a également conseillé Emploi et Immigration Canada dans l'appel interjeté par Arthur Rudolph relativement à la décision d'un agent d'immigration de lui refuser son visa de visiteur au Canada. On lui a refusé l'entrée au pays pour le motif qu'il avait été mêlé à une affaire portant sur le recours au travail d'esclaves afin de produire des roquettes V2 à Mettelwerk, en Allemagne, au cours de la Seconde Guerre mondiale. Rudolph a porté en Cour d'appel fédérale la décision de la Commission d'appel de l'immigration confirmant qu'il est un criminel de guerre et lui refusant l'entrée au Canada.

Stratégie nationale des poursuites en matière de drogues

Au cours de l'année, on a mis sur pied, au sein de la Direction du droit pénal, un bureau de stratégie nationale des poursuites en matière de drogues.

vigueur. Ces traités prévoient l'extradition fondée sur une conduite qui constitue une infraction dans les deux pays signataires, plutôt que sur une liste d'infractions spécifiques. Ces traités autorisent le Canada à recevoir la preuve recueillie conformément aux procédures d'extradition du droit de l'État requérant.

Un groupe de travail sur l'extradition mis sur pied par la Direction a été chargé de l'examen complet des procédures canadiennes en matière d'extradition et de livraison. Le groupe se compose de membres de la Section des poursuites pénales, de la Section de la politique du droit en matière pénale, du Secteur de la politique, des programmes et de la recherche, de procureurs des bureaux régionaux et de professeurs intéressés par le droit en matière d'extradition. Au cours de l'année, le groupe a mené à bien un certain nombre d'études. Un projet de loi visant à rationaliser les procédures judiciaires dans les cas d'extradition a été rédigé.

Affaires plaidées devant la Cour suprême du Canada

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Direction du droit pénal a mené un certain nombre d'affaires importantes devant la Cour suprême du Canada. Plusieurs affaires, dont *R.* c. *Skinner*, ont porté sur la constitutionnalité d'un article du *Code criminel* interdisant la communication pour fins de prostitution dans les endroits publics. On a contesté la disposition en invoquant que celle-ci : a) limitait la liberté d'expression; b) limitait la liberté d'association; c) était trop imprécise pour être conforme à la Constitution. La Cour a déclaré que, même si la loi limitait effectivement la liberté d'expression, il s'agissait là d'une limite raisonnable, étant donné l'effet de la prostitution de rue sur la collectivité. Elle a rejeté les autres arguments.

Dans *Ladouceur* c. *La Reine*, le plus haut tribunal du pays a maintenu le pouvoir de la police de l'Ontario d'arrêter les automobilistes au hasard afin de procéder à des vérifications, y compris des tests visant à déterminer si un conducteur est en état d'ivresse. S'appuyant sur des statistiques relatives aux accidents de la route, la Cour a estimé que le pouvoir accordé à la police était nécessaire pour réduire le «nombre effarant de victimes des accidents de la route».

Dans un certain nombre d'affaires, la Cour suprême a dû déterminer si les méthodes d'enquête de la police contrevenaient à la Charte. Dans l'affaire *R.* c. *Thompson*, la Cour a limité le pouvoir de la police de mettre des téléphones publics sur écoute. Dans l'affaire *R.* c. *Wong*, le tribunal a estimé que la surveillance policière magnétoscopique sans restriction constituait une fouille ou une perquisition déraisonnable. Dans l'affaire *R.* c. *Garofoli*, il a dû trancher plusieurs questions touchant les droits de l'accusé de contester l'autorisation de mise sur écoute électronique de téléphones.

Dans l'affaire *R.* c. *Chaulk*, il s'agissait de décider si un des articles du *Code criminel*, en établissant la présomption que toute personne accusée est saine d'esprit, portait atteinte au droit d'être présumé innocent au sens où l'entend la Charte. La Cour a estimé que cet article enfreignait bel et bien ce droit, mais qu'il le faisait dans des limites raisonnables. En l'absence de cet article, il reviendrait à la Couronne de prouver que l'accusé est sain d'esprit, ce qui constituerait un fardeau indûment lourd.

Dans les affaires *R.* c. *Ng* et *R.* c. *Kindler*, la Cour suprême a dû établir si l'extradition était contraire aux droits du fugitif aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans l'éventualité où le prévenu risque la peine de mort s'il est déclaré coupable. La décision a été prise en délibéré.

Dans six affaires, dont *R.* c. *Martineau* est la principale, la Direction est intervenue à l'appui des dispositions du *Code*

desservies par les bureaux régionaux.

Les membres de la Direction représentent le procureur général du Canada dans le cadre d'appels interjetés à la Cour suprême du Canada visant des décisions rendues relativement à des poursuites intentées par le gouvernement fédéral et agissent à titre d'intervenants dans les autres affaires où est contestée la constitutionnalité d'une loi fédérale, y compris le *Code criminel*.

La Direction étudie les demandes de clémence adressées à la Couronne par les personnes qui ont commis un crime. Elle est chargée de la mise en application de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, de la *Loi sur les criminels fugitifs* et de la *Loi sur l'extradition*, y compris les négociations touchant les traités d'entraide juridique et d'extradition. Elle examine également toutes les demandes qui exigent le consentement du procureur général du Canada en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales.

On consulte également les avocats de la Direction lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications au *Code criminel* et aux autres dispositions ou propositions législatives touchant le droit ou la procédure de nature pénale, ou encore lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques et des programmes dans ce domaine.

Le sous-procureur général adjoint, Droit pénal, assume la responsabilité fonctionnelle de toutes les activités du Ministère relativement aux poursuites entreprises en vertu de lois fédérales administrées par d'autres ministères et organismes. Il donne des conseils juridiques aux organismes responsables de la sécurité et des services de renseignements. Les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, ainsi que le Bureau de stratégie nationale des poursuites en matière de drogues, relèvent également de la Direction.

Demandes de clémence

La Direction du droit pénal a instruit 25 demandes de recours au titre de la peine infligée adressées à la ministre en vertu du *Code criminel*. Le ministre intervient rarement dans ce domaine, et uniquement dans les cas manifestes où justice n'a pas été rendue. En 1990-1991, la ministre n'a accepté aucune demande.

Entraide juridique

Au cours de l'année, quatre traités d'entraide juridique conclus avec les Bahamas, le Royaume-Uni, le Mexique et Hong Kong ont pris effet. De plus, la convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, qui comporte un accord d'entraide juridique sur les infractions en matière de drogues, est entrée en vigueur au cours de l'année.

Le Canada a déposé 89 demandes d'entraide visant à rassembler des éléments de preuve à l'étranger. Il a pour sa part reçu de l'étranger 95 demandes visant à rassembler des éléments de preuve sur son territoire, dont 43 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Des 184 demandes échangées entre le Canada et les pays étrangers, 97 ont été réglées, 78 sont en suspens, sept ont été abandonnées et deux ont été refusées.

Extradition et livraison

Le Canada a déposé 17 demandes d'extradition aux États-Unis et huit dans d'autres pays. Il a pour sa part reçu 55 demandes émanant des États-Unis et 11 d'autres pays. Le Canada n'a déposé aucune demande de livraison de fugitifs aux pays du Commonwealth, mais en a reçu onze. Au cours de l'année, 55 fugitifs ont été libérés par le Canada, et on a rapatrié 25 Canadiens de l'étranger.

Au cours de l'année, de nouveaux traités d'extradition conclus par le Canada avec l'Espagne, le Mexique et les Philippines sont entrés en

l'immunité au sens où l'entend la *Loi sur l'immunité des États.*

Gaz destiné au consommateur *c.* Sa Majesté

Les avocats se sont chargés de défendre l'État dans le cadre de nombreuses poursuites intentées en Cour fédérale par des entreprises de transport du gaz qui veulent se prévaloir, conformément à la *Loi sur la taxe d'accise*, de remboursements de la taxe de vente s'établissant à plus de 100 millions de dollars.

Chemins de fer de l'Île-du-Prince-Édouard *c.* Le Canadien National et le procureur général du Canada

Par suite d'un appel relatif à une ordonnance de l'Office national des transports du Canada visant l'abandon de certains chemins de fer, la Cour d'appel fédérale a estimé que, suivant les ententes conclues au moment de son entrée dans la Confédération, l'Île-du-Prince-Édouard n'avait pas imposé au gouvernement fédéral l'obligation constitutionnelle d'exploiter des chemins de fer dans la province à perpétuité.

AMIRAUTÉ ET DROIT MARITIME

En mai 1990, le procureur général a présenté des arguments dans l'appel *Whitbread* interjeté à la Cour suprême du Canada. La contestation portait sur d'importantes dispositions de la *Loi sur la marine marchande* ayant trait au droit du propriétaire d'un navire de limiter sa responsabilité en cas de dommages-intérêts. La Cour suprême a confirmé le bien-fondé des dispositions pertinentes et le pouvoir du Parlement de légiférer dans ce domaine.

En collaboration avec l'hydrographe fédéral, la Section a organisé une conférence internationale sur les aspects juridiques entourant l'utilisation des cartes électroniques. Cette conférence, la première du genre, a permis de rassembler des juristes et des hydrographes chevronnés du monde entier.

La Section a également travaillé activement dans le domaine du droit international. En juin 1990, elle a représenté le Ministère à la Conférence de Paris organisée par le Comité international maritime, où se sont réunis des avocats de nombreux pays, spécialistes du droit maritime. La Section a aussi dirigé une délégation canadienne à l'occasion d'une conférence diplomatique tenue à Londres et où ont été adoptées des modifications apportées à la convention de 1974 sur la responsabilité en matière de transport de passagers et de bagages.

La Section a continué d'agir à titre de conseillère en droit maritime auprès de certains clients, notamment Transports Canada, la Voie maritime du Saint-Laurent et l'Agence canadienne de développement international.

DROIT PÉNAL

La Direction du droit pénal relève du sous-procureur général adjoint, Droit pénal.

Dans les dix provinces, ce sont les avocats et les agents du Ministère qui intentent des poursuites lorsqu'il y a infraction à une loi fédérale autre que le *Code criminel* ou complot en vue de commettre une telle infraction. Il s'agit dans la plupart des cas de la *Loi sur les stupéfiants*, de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les avocats intentent également des poursuites lorsqu'il y a infraction au *Code criminel.* Les avocats du Ministère s'occupent également des poursuites relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Outre les 115 avocats qui travaillent dans les neuf bureaux régionaux et à l'administration centrale à Ottawa, 600 avocats de pratique privée agissent à titre d'agents permanents et intentent des poursuites dans les régions qui ne sont pas

«orientation sexuelle» et «situation de famille».

- Charte :
  Bon nombre de dispositions fédérales font encore l'objet de contestations. Les tribunaux entendent de plus en plus de causes touchant les droits à l'égalité et la portée de l'article 15.

- Accès à l'information et protection des renseignements personnels:
  Les tribunaux sont constamment saisis de poursuites où ils sont obligés de trancher entre, d'une part, le droit d'une personne au respect de sa vie privée et la confidentialité nécessaire au bon fonctionnement des affaires de l'État et, d'autre part, le droit du public d'avoir accès à l'information.

Les affaires suivantes montrent bien que les litiges tendent à devenir plus complexes et à attirer l'attention du public et des médias. Ils entraînent d'importantes conséquences de nature politique, non seulement pour les parties mais aussi pour les particuliers, les groupes et les gouvernements.

La Société d'assurance-dépôts du Canada et le procureur général du Canada *c.* McLaughlan et autres

Des poursuites intentées par le procureur général du Canada au nom du ministre des Finances et de la Société d'assurance-dépôts du Canada contre les dirigeants, les administrateurs et les vérificateurs de deux banques solvables se sont soldées par un règlement favorable et le recouvrement de sommes substantielles.

Southam *c.* Le Sénat et le procureur général du Canada

La Cour d'appel fédérale a souscrit aux arguments présentés par les avocats du procureur général du Canada et du Sénat, suivant lesquels la Cour fédérale n'a pas la compétence nécessaire pour se prononcer sur le pouvoir qu'ont les comités du Sénat de réglementer leurs propres délibérations.

Lavigne *c.* le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario et autres

De nombreuses parties, qu'il s'agisse de particuliers ou de l'État, y compris le procureur général du Canada, ont soumis leurs arguments à la Cour suprême du Canada sur diverses questions constitutionnelles. Il s'agissait fondamentalement pour le plus haut tribunal du pays de décider si les droits à la liberté d'association et à la liberté d'expression étaient brimés par les dispositions législatives et les conventions collectives qui permettent le prélèvement obligatoire des cotisations syndicales pour des motifs extérieurs aux négociations collectives.

Martin et autres *c.* Les Forces canadiennes

Le tribunal des droits de la personne a entendu des arguments détaillés avant de déterminer si l'âge de la retraite obligatoire dans les Forces armées constituait une condition exigée de bonne foi pour un emploi ou bien une forme de discrimination contraire à l'article 15 de la Charte.

Société pour l'expansion des exportations *c.* la République du Pérou

Les avocats du procureur général du Canada ont intenté, au nom de la *Société pour l'expansion des exportations*, des poursuites contre la République du Pérou et diverses entreprises péruviennes débitrices par suite de leur défaut de se conformer à des conventions de prêt et de garantie se chiffrant à 300 millions de dollars. Non seulement cette affaire met-elle en cause des sommes importantes, mais elle peut aussi nécessiter le recours à

SECTEUR DU CONTENTIEUX

Sous la direction du sous-ministre délégué, Contentieux, ce secteur est chargé de tous les procès auxquels l'État est partie, à l'exception des litiges civils au Québec. Il compte trois directions principales, responsables des instances civiles, criminelles et fiscales. À la tête de chaque direction, il y a un sous-procureur général adjoint. De plus, sous la direction du premier avocat général, un petit groupe d'avocats chevronnés s'occupe d'affaires particulièrement complexes et importantes.

Ce secteur regroupe également les bureaux régionaux de Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse, Yellowknife et les sous-bureaux d'Iqaluit et de Regina. Les avocats qui les composent plaident tous les jours devant les tribunaux de toutes les instances dans toutes les régions du Canada.

CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

Le nombre de litiges a continué d'augmenter au cours de l'exercice 1990-1991, notamment dans les domaines suivants :

- Revendications des autochtones :
  Les revendications portaient sur les droits ancestraux et constitutionnels des autochtones et sur l'interprétation de la *Loi sur les Indiens*. Plus fréquemment que par le passé, elles ont été portées devant les sections de première instance et d'appel de la Cour fédérale et des cours supérieures des provinces.

- Services correctionnels :
  Outre les requêtes en *habeas corpus*, les litiges relatifs à la peine, à la libération conditionnelle et aux droits des détenus, les enquêtes longues et bien publicisées font maintenant partie intégrante des affaires traitées par le contentieux dans ce domaine.

- Fonction publique :
  Les tribunaux administratifs, la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada continuent de présider un grand nombre de procès et d'entendre de nombreux appels relevant de l'interprétation de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, de son Règlement d'application et des politiques connexes, notamment la Politique concernant le réaménagement des effectifs.

- Assurance-chômage :
  Les demandes relatives à la *Loi sur l'assurance-chômage* continuent d'être portées devant la Cour fédérale. Elles ont trait à la façon d'interpréter la loi et son règlement pour établir l'admissibilité aux prestations.

Les avocats se sont également chargés de litiges touchant des domaines moins traditionnels :

- Environnement :
  De nombreuses poursuites ont été intentées par suite de l'application des lignes directrices sur le processus d'examen et l'évaluation environnementale et de lois telles que la *Loi sur la protection des eaux navigables*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur le ministère de l'Environnement*. Ces poursuites ont touché tous les ministères et ont suscité bien des questions d'ordre constitutionnel et non constitutionnel.

- Droits de la personne :
  L'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* continue de donner lieu à des litiges portant sur une grande diversité de questions. Tout récemment, les tribunaux ont été appelés à définir des termes comme

les principales réalisations et activités menées à bien par le PAJLO au cours de la dernière décennie. Pour souligner cet anniversaire, le PAJLO a constitué deux prix annuels de 800 $ chacun, dont un sera remis à l'étudiant en droit qui rédigera la meilleure dissertation française dans le domaine de la common law, et l'autre, à la meilleure dissertation anglaise dans le domaine du droit civil. Le Ministère a également profité de l'occasion pour verser à la Fondation Wainwright de l'Université McGill une subvention visant la création d'un «Prix Canada» en droit comparé. D'une valeur de 10 000 $, ce prix sera décerné tous les quatre ans par l'Académie internationale de droit comparé afin de récompenser la meilleure oeuvre inédite portant sur une étude critique comparative des régimes de common law et de droit civil dans un domaine particulier du droit public ou du droit privé.

durables avec les pays d'Europe centrale.

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET DU DROIT IMMOBILIER (QUÉBEC)

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) a contribué au règlement de la crise d'Oka. En effet, elle s'est acquittée des formalités juridiques entourant l'acquisition des terrains d'Oka que revendiquaient les autochtones. Elle a également obtenu le rejet d'une requête présentée en Cour fédérale et visant à déclarer illégale et inconstitutionnelle la présence de l'armée canadienne à Oka.

Outre les affaires en cours, deux litiges portant sur le projet hydro-électrique de Grande-Baleine ont été portés devant la Cour fédérale du Canada. Le premier remettait en question certains aspects de l'autorisation accordée par l'Office national de l'énergie à Hydro-Québec pour l'exportation d'électricité vers les régions du nord-est des États-Unis. Le second visait, par voie de *mandamus*, à obliger l'Administrateur fédéral, au sens où l'entend la Convention de la Baie James et du Nord québécois, à effectuer une évaluation environnementale du projet de Grande-Baleine, conformément aux dispositions de ladite Convention.

La Section s'est également chargée de certains litiges relevant de la *Loi sur les langues officielles*. Dans un cas, un employé du Ministère de l'Environnement a demandé à la Cour fédérale de modifier la décision de Parcs Canada visant à imposer, pour certains postes, la nomination impérative bilingue au Parc national de Mingan. Dans une autre affaire, la procureure générale du Canada est intervenue dans la requête présentée par le Commissaire aux langues officielles en vue d'obliger Air Canada à communiquer la même information dans la presse écrite des deux langues officielles, là où la demande le justifie.

La Section a également contribué à la rédaction d'un projet de loi sur l'acquisition, l'administration et l'aliénation de biens immeubles par le gouvernement du Canada en toute conformité avec le droit civil.

PROGRAMME NATIONAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO), entrepris en collaboration avec le Secrétariat d'État, vise à faciliter l'accès aux services juridiques et aux tribunaux dans les deux langues officielles de même qu'à favoriser la publication d'ouvrages qui reflètent, tant au pays qu'à l'étranger, le caractère bijuridique et bilingue du Canada.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le PAJLO a offert, dans tous les grands centres du pays, des cours de terminologie du français en droit pénal dans le but de permettre aux avocats du secteur privé et du secteur public de mettre en application la partie XVII du *Code criminel*. Cette partie du Code permet à un accusé, partout au Canada, de subir son procès devant un juge ou un jury qui parle sa langue officielle.

Le Ministère a continué de participer à la normalisation de la terminologie française de common law, en collaboration avec les représentants des procureurs généraux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le PAJLO a publié le tome 4 du *Droit des biens*, qui s'ajoute à une série de vocabulaires bilingues de la common law.

Cette année a marqué le 10e anniversaire du PAJLO; à cette occasion une brochure intitulée «Dix ans au service des juristes et des justiciables des minorités de langue officielle» a été publiée. Cette brochure relate

SECTEUR DU DROIT CIVIL

La sous-ministre déléguée, Droit civil, est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Ces dossiers sont sous la conduite du Bureau régional de Montréal et de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) à Ottawa. La sous-ministre déléguée est également responsable de la Direction des programmes législatifs du Ministère.

PLANIFICATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

La Direction de la législation, composée de 22 avocats et autres professionnels, est chargée de préparer tous les projets de loi du gouvernement et les motions de modification. En 1990-1991, le gouvernement a présenté 25 projets de loi rédigés par la Section, et le Parlement a adopté 35 lois (certains projets de loi avaient été déposés au cours de l'exercice précédent). Les membres de cette section reçoivent l'aide d'un comité responsable de la formulation d'une nouvelle version française officielle de certaines lois constitutionnelles.

Le Service de révision rédactionnelle, qui fournit des services de révision à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), a révisé quelque 30 638 pages au cours de l'année. Il a préparé 12 proclamations et huit commissions soumises à l'examen des conseillers juridiques de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), et a révisé 153 autres commissions. Le service a participé au projet de l'Accord du Lac Meech, aux questions relatives aux réformes constitutionnelles qui en découlent, ainsi qu'à la préparation du projet de version française officielle de certaines lois constitutionnelles. Il a conservé en outre les originaux des lois et des règlements fédéraux, préparé les lois «sanctionnées», le Tableau des lois d'intérêt public et le Tableau des lois et des ministres responsables, le Tableau des lois d'intérêt privé, la partie III de la *Gazette du Canada* ainsi que les recueils annuels des *Lois du Canada*, et il en a supervisé l'impression.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La majorité des secteurs du Ministère traitent à divers degrés des questions de droit international. Le Comité consultatif en matière de droit international coordonne ces activités et veille à l'intégration des obligations internationales du pays dans le travail du Ministère.

Le Ministère a continué de participer au Comité d'experts sur la coopération juridique et judiciaire et de transmettre ses publications aux ministres de la Justice des pays francophones. Cette action s'inscrit dans le suivi du Sommet de la Francophonie à Dakar et dans la préparation du sommet, qui devait se tenir à Paris en novembre 1991.

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Justice a adopté une politique visant à appuyer activement l'Europe centrale. Au cours de l'exercice, le Ministère a largement contribué à la conception et à la mise en application de plusieurs initiatives de coopération juridique avec la Hongrie. C'est toutefois le voyage d'études d'une délégation de cinq juristes tchèques au Canada qui constitue l'événement marquant de l'année. Le vice-premier ministre Pavel Rychetsky dirigeait la délégation, dont faisaient également partie le procureur général et le président de la Cour suprême de Tchécoslovaquie. Le groupe a eu l'occasion de visiter Ottawa, Montréal et Toronto ainsi que de rencontrer des membres éminents de la profession juridique et des chefs politiques. Le Ministère projette de poursuivre les activités entreprises dans ce domaine, dans le but de nouer des liens

Dépenses du ministère de la Justice
Exercice financier 1990-1991

	Personnel	Fonctionnement	Subventions et contributions	Total
Cabinet de la ministre	1 417 892 $	808 802 $	— $	2 226 694 $
Sous-ministre	665 995	185 549	—	851 544
Sous-ministre déléguée Droit civil	12 972 502	2 736 351	214 235	15 923 088
Sous-ministre délégué Contentieux	40 317 236	9 626 302	—	49 943 538
Sous-ministre déléguée Droit public	10 505 721	3 995 169	748 599	15 249 489
Premier sous-ministre adjoint, Services juridiques ministériels	27 442 508	1 048 820	—	28 491 328
Sous-ministre adjoint Politique, programmes et recherche	8 100 474	4 474 689	275 183 953	287 759 116
Sous-ministre adjoint Gestion intégrée	19 197 586	12 951 864	—	32 149 450
TOTAL	120 619 914 $	35 827 546 $	276 146 787 $	432 594 247 $

ORGANISATION DU MINISTÈRE

En 1990-1991, le ministère de la Justice comptait 1 709 employés*. Les avocats, qui forment le plus important groupe professionnel, constituent 43 pour 100 du personnel.

Le personnel du Ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'exercice, 541 personnes travaillaient dans les neuf bureaux régionaux*.

Le Ministère dispose de 48 services juridiques dans la Région de la capitale nationale et d'un service juridique dans chacune des villes suivantes : Charlottetown (Î.-P.-É.), Moncton (N.-B.), Sydney (N.-É.) et Vancouver (C.-B.). La taille de ces services varie de un à trente employés. En 1990-1991, les services juridiques ministériels regroupaient 250 employés*. Dans la plupart des cas, le Ministère ou l'organisme client fournit le personnel de soutien administratif.

Les bureaux du Ministère, à Ottawa, ont un effectif de 918 personnes. On retrouve, à l'administration centrale, les directions des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux, par exemple le droit public, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats des contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales sont responsables des poursuites et des litiges intéressant les autorités fédérales qui surviennent dans la Région de la capitale nationale. Au cours de l'exercice, le Ministère a dépensé 432,6 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du Ministère figure ci-après.

* Années-personnes au 31 mars 1991. Ce chiffre ne comprend pas les années-personnes prêtées au Ministère par ses ministères clients.

La sous-ministre déléguée, Droit civil, conseille le Ministère en matière de droit civil et assume la responsabilité des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions notariales, et de celles de droit immobilier et commercial. Responsable de la Direction de la planification des programmes législatifs et de l'administration du Bureau régional de Montréal, elle coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales et préside le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-ministre délégué, Contentieux, s'occupe des litiges auxquels l'administration fédérale est partie, à l'exception des litiges de droit civil dans la province de Québec. Il préside le Comité du contentieux du Ministère et assume la responsabilité administrative des bureaux régionaux, sauf celui de Montréal.

Pour sa part, la sous-ministre déléguée, Droit public, est responsable de la Section des droits de la personne, de la Section des affaires judiciaires, de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), de la Section des relations fédérales-provinciales, de la Section de consultation et de droit administratif, de la Section du droit constitutionnel et international, de la Section du droit des autochtones et de la Commission de révision des lois. Elle préside en outre un comité ministériel chargé d'étudier les questions intéressant les autochtones.

Les comités

Le Ministère compte bon nombre de comités internes qui sont chacun chargés d'une fonction ministérielle importante. Certains, qui regroupent les cadres supérieurs, tracent l'orientation stratégique à donner aux questions juridiques et administratives. D'autres s'intéressent à des questions ou à des activités particulières. Ensemble, ils veillent à ce que les connaissances appropriées interviennent dans la vaste gamme de questions juridiques et administratives auxquelles fait face le Ministère.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ministre est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au Conseil privé. Le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État, qu'il représente devant les tribunaux dans toutes les affaires intéressant le gouvernement fédéral, y compris tous ses ministères et organismes.

Le ministre de la Justice doit en outre se préoccuper des questions de principe sous-jacentes à la loi. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels. À cette fin, il lui faut examiner les projets de loi et de règlement pour s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux libertés et droits fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient :

- de fournir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et organismes, notamment de donner des avis juridiques et de se charger de la direction des litiges ainsi que de la rédaction des textes législatifs et de divers actes juridiques;

- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;

- de veiller à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes que voici guident le Ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I dresse la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

Le sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec tous les secteurs du Ministère, plus particulièrement le Secteur de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du ministre et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre plusieurs comités du Ministère, le sous-ministre préside le Conseil d'information juridique, organisme fédéral-provincial composé des sous-ministres de la Justice et chargé de superviser les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres, ces rencontres permettent de discuter des grandes questions relatives au système de justice et de constituer des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. C'est ainsi qu'en 1990-1991, ceux-ci se sont penchés sur différents sujets, dont les textes législatifs sur les jeunes contrevenants, la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, la loi sur les droits de la personne, les victimes d'actes criminels et les rapports des autochtones avec la justice.

Les sous-ministres délégués

Trois sous-ministres délégués secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction.

Services informatiques 43
Services ministériels 43
Bureau de l'examen 44
Services de sécurité 44
Événements internationaux 44

Subventions et contributions du Ministère 45

Annexe I 52
Lois dont l'application relève du ministère de la Justice 52

Annexe II 53
Ministères et organismes clients du Secteur des services juridiques ministériels 53

Secteur des services juridiques ministériels 32
Droit immobilier 32
Droit commercial 32
Environnement 32
Droits des autochtones 33
Impôts et finances 33
Droits des particuliers face à l'État 33
Droit des sociétés 33
Multiculturalisme 34
Fonction publique 2000 34
Politiques 34

Secteur de la politique, des programmes et de la recherche 35
Armes à feu 35
Extradition 35
Loi sur les contraventions 35
Modifications apportées au *Code criminel*, notamment en matière de crime d'incendie 35
Homicide et dispositions générales 36
Troubles mentaux 36
Avortement 36
Justice pénale autochtone 36
Prévention du crime 36
Détermination de la peine 37
Les femmes et la justice 37
Droit de la famille 37
Jeunes contrevenants 37
Violence familiale 38
Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires 38
Recherche 38
Financement de l'élaboration de projets 38
Statistique 39
Information juridique 39

Secteur de la gestion intégrée 40
Communications et affaires publiques 40
Ressources humaines 41
Politiques, systèmes et services 41
Groupe de travail de la gestion des locaux 41
Politiques, systèmes et services administratifs 41
Systèmes d'aide au droit familial 41
Gestion des marchés de services juridiques 41
Gestion des marchés, des formules et du matériel 41
Politiques et systèmes financiers et comptabilité 42
Affectation des ressources 42
Planification 42

TABLE DES MATIÈRES

Ministre de la Justice et procureur général du Canada 1
Sous-ministre 1
Sous-ministres délégués 1
Comités 2

Organisation du Ministère 3

Secteur du droit civil 5
Planification des programmes législatifs 5
Activités internationales 5
Contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) 6
Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles 6

Secteur du contentieux 8
Contentieux des affaires civiles 8
Amirauté et droit maritime 10
Droit pénal 10
Droit fiscal 14
Groupe des avocats généraux 14

Bureaux régionaux 16
Halifax 16
Montréal 18
Toronto 18
Winnipeg 20
Saskatoon 21
Edmonton 22
Vancouver 24
Whitehorse 25
Yellowknife 26

Secteur du droit public 28
Unité canadienne 28
Droits de la personne 28
Langues officielles 28
Droit administratif et services de consultation 29
Droit des autochtones 29
Affaires judiciaires 29
Droit international 29
Arbitrage de la frontière maritime entre le Canada et la France 30
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes 30
Commission de révision des lois 31

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

- Direction du droit commercial et immobilier
  - Services juridiques ministériels
- Direction du droit à l'information
  - Services juridiques ministériels
- Direction des services juridiques-Finances
  - Services juridiques ministériels

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

- Direction de la politique en matière de droit pénal et de droit familial
- Projet de révision du droit pénal
- Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires
- Direction de la politique
- Direction des programmes
- Direction de la recherche et du développement

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

- Direction des ressources humaines
- Direction des politiques, des systèmes et des services
- Direction des communications et affaires publiques
- Direction des services ministériels
- Bureau de l'examen
- Services de sécurité

Ministère de la Justice

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

SECTEUR DU DROIT CIVIL

- Direction de la législation
- Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)
- Bureau régional de Montréal
- Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

SECTEUR DU CONTENTIEUX

- Direction du contentieux des affaires civiles
- Direction du droit pénal
- Direction du droit fiscal
- Groupe des avocats généraux

BUREAUX RÉGIONAUX

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

- Section du droit constitutionnel et international
- Section de la consultation et du droit administratif
- Section du Bureau du Conseil privé (Justice)
- Section du Bureau des relations fédérales-provinciales
- Section des droits de la personne
- Section du droit des autochtones
- Service des affaires judiciaires

Ministère de la Justice du Canada

MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le ministre, dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

PRINCIPES DIRECTEURS

Valorisation du personnel

Le principal atout du Ministère, c'est un personnel déterminé à travailler en équipe, dans un climat de confiance, de coopération et de respect mutuel.

Intégrité et équité

Chargés, dans le cadre de nos fonctions, de seconder le ministre de la Justice et procureur général, nous nous devons de respecter scrupuleusement la loi et d'observer les règles d'intégrité et d'équité les plus strictes.

Qualité du service

Excellence et efficacité sont les mots d'ordre de notre action au service du ministre, du gouvernement et de nos clients en général.

En ce qui concerne la protection de la société, le travail relatif à un projet de loi modifiant les dispositions du *Code criminel* ayant trait au contrôle des armes à feu s'est poursuivi. Le Conseil consultatif canadien sur les armes à feu a été établi et a, par son travail, contribué à la rédaction du nouveau projet de loi. Les réformes concernant la détermination de la peine, les affaires correctionnelles et la mise en liberté sous condition visaient aussi à mieux protéger la société. La rédaction d'un nouveau projet de loi relatif à la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été amorcée. En outre, nous avons joué un rôle de premier plan dans le lancement de nouvelles initiatives visant à lutter contre la violence familiale.

Ces nouvelles initiatives ont été mises en train au moment même où les services du Ministère étaient plus recherchés que jamais, particulièrement en ce qui touche la protection de l'environnement, les droits de la personne, l'impôt, les drogues et les droits des autochtones. La charge de travail des Services juridiques ministériels au regard de la prestation de conseils en matière de politique et d'avis juridiques a été plus lourde que jamais, tant à Ottawa que dans les régions.

Dans le cadre d'un programme législatif très chargé, le Ministère a rédigé vingt-cinq projets de loi. Parmi ceux-ci, notons le projet de loi C-80, une loi visant à modifier le *Code criminel* en vue de resserrer le contrôle des armes à feu, et le projet de loi C-78, une loi visant à remplacer et à clarifier le décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et à mettre en oeuvre le processus fédéral d'évaluation environnementale. Le public a suivi de très près les travaux liés à ces deux projets de loi. En outre, les efforts déployés par le Ministère ont permis de mener à bien l'initiative ayant trait à la Taxe sur les produits et services (TPS) (partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*). Le Ministère a fourni de nombreux avis juridiques au ministère du Revenu national, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la TPS et de la taxe de vente du Québec.

Le Ministère a aussi conseillé le gouvernement quant à la question de savoir s'il était en droit de nommer huit sénateurs additionnels aux termes de l'article 26 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le Ministère a secondé les avocats représentant le procureur général du Canada dans le cadre d'affaires entendues en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

Comme le rapport l'indique clairement, le Ministère participe à un grand nombre d'activités diverses et contribue à presque tous les projets du gouvernement du Canada. Néanmoins, notre mission commune est essentiellement la même et elle trouve son expression dans notre *Énoncé de la mission et des principes directeurs* et dans les idéaux élevés qui nous animent au chapitre du service au public. L'énoncé en question porte déjà ses fruits et nous aide à ne pas perdre de vue notre objectif principal malgré la multitude d'activités auxquelles nous participons. Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que le programme *La justice dans les années 1990* se déroule comme prévu. Grâce à ce programme, le Ministère continuera d'être en mesure de bien s'acquitter de ses responsabilités, dans l'immédiat et dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.



John C. Tait

Madame Kim Campbell
Ministre de la Justice et
procureure générale du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice qui a commencé le 1er avril 1990 et s'est terminé le 31 mars 1991.

Au cours de l'exercice, le Ministère a concentré son attention sur trois objectifs étroitement liés que vous jugiez particulièrement importants, c'est-à-dire instaurer un système de justice qui *réponde aux besoins de tous les Canadiens*, qui soit *équitable* et qui *protège la société*.

Le Ministère a amorcé plusieurs initiatives d'envergure en vue d'implanter un système de justice qui réponde mieux aux besoins de tous les Canadiens et au sein duquel les femmes, les autochtones, les jeunes et les groupes multiculturels sont tous égaux devant la loi. En ce qui concerne les droits de la femme, le Ministère a joué un rôle de chef de file dans le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'égalité des sexes dans le système de justice. Ce groupe a dénoncé les préjugés contre l'autre sexe qui existent dans le système judiciaire. Les recherches entreprises au regard de la violence familiale et de la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à la justice, particulièrement les femmes défavorisées, se poursuivent. De plus, le Ministère a entrepris, conjointement avec les provinces et les territoires, une étude afin de déterminer si le montant des pensions alimentaires pour les enfants était suffisant.

Le Ministère a également entrepris l'établissement d'un cadre de travail pour l'examen des questions en matière de justice intéressant les autochtones. Pour ce faire, il nous a fallu mener de vastes consultations non seulement auprès des groupes autochtones mais aussi auprès des autres ministères fédéraux et d'autres ordres de gouvernement. Les conseillers juridiques du Ministère participent activement aux négociations concernant toutes les revendications territoriales globales. Le Ministère joue également un rôle clé, avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans la mise en oeuvre d'un nouveau processus de règlement des revendications particulières.

En ce qui concerne le multiculturalisme, le Ministère a renouvelé le Programme de contestation judiciaire, par l'entremise duquel une aide financière est apportée dans le cadre de causes appelées à faire jurisprudence en matière de droits linguistiques et d'égalité. En outre, la Commission de réforme du droit a amorcé, à votre demande, une enquête sur l'application des dispositions du *Code criminel* aux autochtones, aux membres de minorités culturelles et religieuses. On vise ainsi à déterminer si le système de justice pénale exerce une discrimination à l'égard des Canadiens appartenant à ces groupes.

Pour ce qui est de l'équité, nous avons élaboré des propositions en vue de modifier les dispositions législatives concernant les tribunaux administratifs et d'améliorer les rapports entre les citoyens et divers organismes gouvernementaux. Un des volets de ce dossier porte sur le respect de la loi. Tout au long de l'exercice, le Ministère a travaillé à la rédaction d'un projet de loi visant à fournir un outil simple d'application des règlements fédéraux mineurs grâce à un régime de «procès-verbal de contravention». Ce projet de loi décriminaliserait maintes procédures administratives et réduirait le nombre d'emprisonnements pour des infractions mineures.

Publié en vertu de l'autorisation de la
ministre de la Justice et
procureure générale du
Canada

Communications et affaires publiques
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates Limited
Conception graphique : Groupe Communication Canada
N° de catalogue : J1-1991
ISBN 0-662-58650-6

Version française : Secrétariat d'État

© Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1991
Imprimé au Canada
JUS-P-602

*Imprimé sur du
papier recyclé*



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada



JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE

Rapport annuel 1990-1991

Canada

6218 017

stère de la Justice
ada

Department of Justice
Canada



JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE

Rapport annuel 1990-1991

Canada